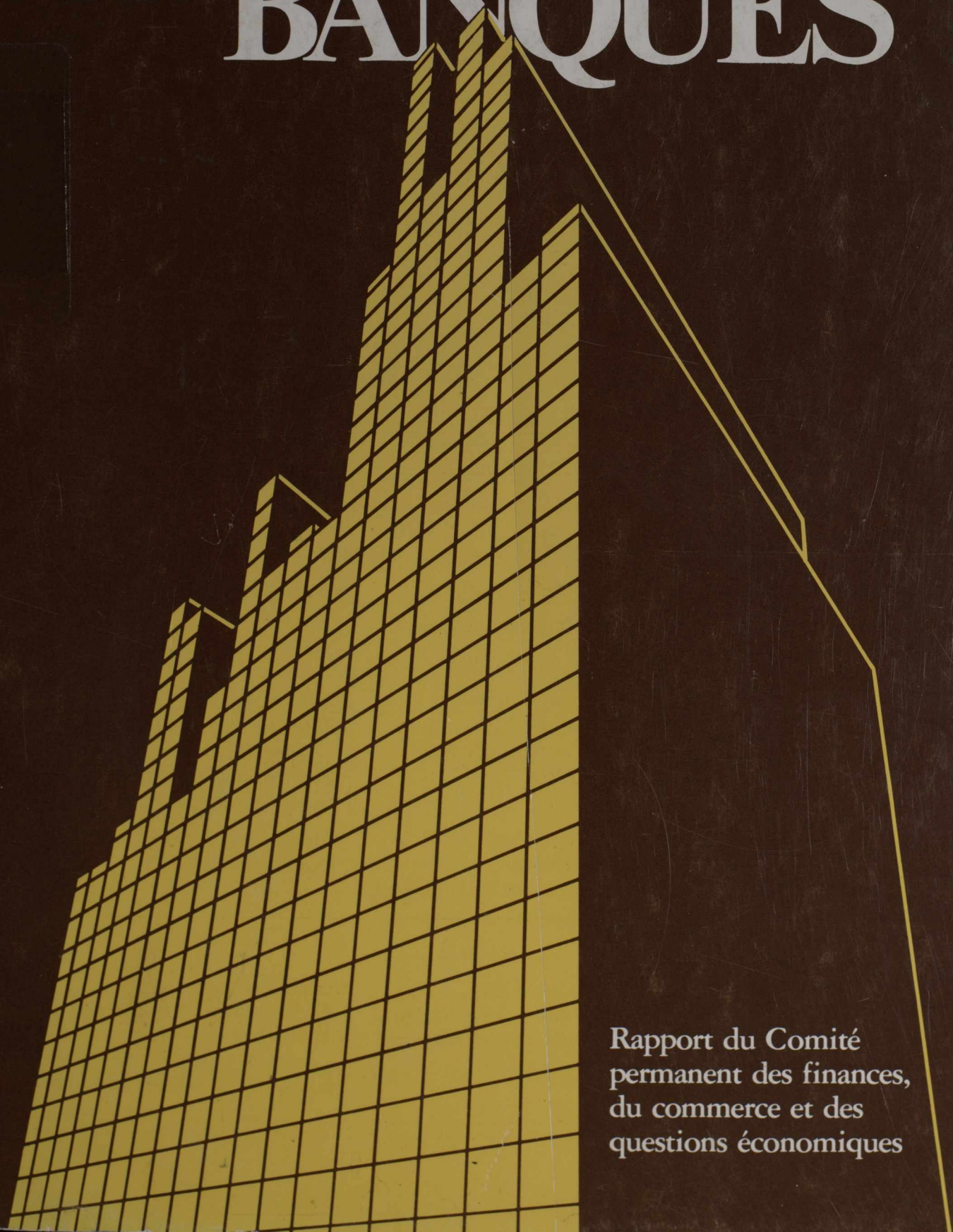


PROFITS DES BANQUES



CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA



Rapport du Comité
permanent des finances,
du commerce et des
questions économiques

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président

JOHN EVANS, député—Ottawa-Centre

Vice-président

JIM PETERSON, député—Willowdale

André Bachand, député—Missisquoi
Suzanne Beauchamp-Niquet, député—
Roberval
David Berger, député—Laurier
Don Blenkarn, député—Mississauga-Sud
Garnet M. Bloomfield, député—London—
Middlesex
Pat Carney, député—Vancouver-Centre
Pierre Deniger, député—La Prairie
Louis Duclos, député—Montmorency—
Orléans
Gaston Gourde, député—Lévis

Bruce Halliday, député—Oxford
Céline Hervieux-Payette, député—
Montréal—Mercier
Hon. Marcel Lambert, député—
Edmonton-Ouest
Peter Lang, député—Kitchener
David Orlikow, député—Winnipeg-Nord
Nelson A. Riis, député—Kamloops-Shuswap
Hon. Sinclair Stevens, député—York—Peel
Hon. Michael Wilson, député—
Etobicoke-Centre
Bill Wright, député—Calgary-Nord

Personnel

Administration

J.M. Robert Normand,
Greffier du Comité,
Coordonnateur administratif.

Jean Michel Roy,
Greffier de comité.

Recherche

Jean-Aimé Guertin,
Coordonnateur de la
recherche,
Bibliothèque du Parlement,
Division de l'économie.

L. Robin Cornwell,
Expert-conseil,
McCarthy Securities
Limited.

Marion Wrobel,
Coordonnateur suppléant de la
recherche,
Bibliothèque du Parlement,
Division de l'économie.

Henri-Paul Rousseau,
Expert-conseil,
Université Laval,
Département d'économique.

Randall Chan,
Rechercheur,
Bibliothèque du Parlement,
Division de l'économie.

Douglas Baylis,
Expert-conseil.

Révision

Hélène Barbès,
Réviseur (version française),
Les Traductions Barbès, Inc.

Lorraine Fairley,
Réviseur (version anglaise),
Lorraine Fairley Book and
Arts Services.

Louis Vadboncoeur,
Réviseur (version française),
Approvisionnement et
Services Canada,
Bureau des conseillers en gestion.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 109

Le mardi 27 juillet 1982

Président: M. John Evans

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances, du commerce et des questions économiques

CONCERNANT:

Les profits des banques à charte

Y COMPRIS:

Les seizième et dix-septième rapports à la
Chambre

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 109

Tuesday, July 27, 1982

Chairman: Mr. John Evans

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance, Trade and Economic Affairs

RESPECTING:

Profit situation of the Chartered Banks

INCLUDING:

The Sixteenth and Seventeenth Reports to the
House

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

COMITÉ PERMANENT DES
FINANCES,
DU COMMERCE ET
DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. John Evans

Vice-président: M. Jim Peterson

STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. John Evans

Vice-Chairman: Mr. Jim Peterson

Messrs. — Messieurs

Bachand	Carney (Miss)	Hervieux-Payette (<i>Mme</i>)	Riis
Beauchamp-Niquet (Mrs.)	Deniger	Lambert	Stevens
Berger	Duclos	Lang	Wilson
Blenkarn	Gourde (<i>Lévis</i>)	Orlikow	Wright—(20)
Bloomfield	Halliday		

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Le mardi 27 juillet 1982:

M. Masters remplace M. Reid (*Kenora—Rainy River*);

M. Stevens remplace M. Thomson;

M^{me} Beauchamp-Niquet remplace M. Masters;

M. Bachand remplace M. Ferguson;

M. Gourde (*Lévis*) remplace M. Mackasey.

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Tuesday, July 27, 1982:

Mr. Masters replaced Mr. Reid (*Kenora—Rainy River*);

Mr. Stevens replaced Mr. Thomson;

Mrs. Beauchamp-Niquet replaced Mr. Masters;

Mr. Bachand replaced Mr. Ferguson;

Mr. Gourde (*Lévis*) replaced Mr. Mackasey.

ORDRES DE RENVOI

Le jeudi 25 février 1982

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit habilité à examiner les profits des banques à charte; et que le Comité soit habilité à retenir les services d'experts dont il a besoin.

Le vendredi 23 juillet 1982

IL EST ORDONNÉ,—Que, relativement à son Ordre de renvoi du jeudi 25 février 1982 portant sur l'examen des profits des banques à charte, le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit permis de rendre public ledit rapport avant qu'il ne soit déposé à la Chambre si la Chambre ne siège pas lorsque le rapport final est terminé nonobstant les pratiques en usage à la Chambre.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes
C.B. KOESTER
The Clerk of the House of Commons

ORDERS OF REFERENCE

Thursday, February 25, 1982

ORDERED,—That the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs be empowered to review the profit situation of the chartered banks and that the Committee be empowered to engage the necessary expert staff.

Friday, July 23, 1982

ORDERED,—That, in relation to its Order of Reference of Thursday, February 25, 1982, relating to the review of the profit situation of chartered banks, notwithstanding the usual practices of the House, the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs be allowed to make its Final Report public before it is tabled if the House is not sitting.

ATTEST:

Le Greffier de la Chambre des communes
C.B. KOESTER
The Clerk of the House of Commons

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le vendredi 23 juillet 1982

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a l'honneur de présenter son

SEIZIÈME RAPPORT

Relativement à son Ordre de renvoi du jeudi 25 février 1982 portant sur l'examen des profits des banques à charte, votre Comité recommande que, si la Chambre ne siège pas lorsque le rapport final est terminé et nonobstant les pratiques en usage à la Chambre, il lui soit permis de rendre public ledit rapport avant qu'il ne soit déposé en Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques (*fascicules nos 108 et 109*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président

JOHN EVANS

Chairman

REPORT TO THE HOUSE

Friday, July 23, 1982

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs has the honour to present its

SIXTEENTH REPORT

In relation to its Order of Reference of Thursday, February 25, 1982 relating to the review of the profit situation of the chartered banks, your Committee recommends that if the House is not sitting and notwithstanding the usual practices of the House, the Committee be allowed to make its Final Report public before it is tabled in the House.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs (*Issues Nos. 108 and 109*) is tabled.

Respectfully submitted,

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 27 JUILLET 1982

(157)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à huis clos à 9h48 sous la présidence de M. Evans (président).

Membres du Comité présents: MM. Berger, Blenkarn, Bloomfield, Deniger, Duclos, Evans, Ferguson, Lang et Wilson.

Autre député présent: M. Yurko.

Témoins: De la Division de l'économie du Service de la recherche de la Bibliothèque du Parlement: MM. Marion Wrobel et Randall Chan. M. L. Robin Cornwell, conseiller du Comité.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du jeudi 25 février 1982 portant sur les profits des banques à charte. (Voir procès-verbal du mardi 11 mai 1982, fascicule n° 84).

A 12h56 le Comité suspend ses travaux jusqu'à 15h30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(158)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à huis clos à 15h38 sous la présidence de M. Evans (président).

Membres du Comité présents: MM. Berger, Blenkarn, Bloomfield, Duclos, Evans, Ferguson, M^{me} Hervieux-Payette, MM. Masters, Peterson et Wilson.

Témoins: De la Division de l'économie du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: M. Marion Wrobel. M. L. Robin Cornwell, conseiller du Comité.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du jeudi 25 février 1982 portant sur les profits des banques à charte. (Voir procès-verbal du mardi 11 mai 1982, fascicule n° 84).

A 17h53, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 20h00.

SÉANCE DU SOIR

(159)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à huis clos à 20h14 sous la présidence de M. Evans (président).

Membres du Comité présents: M. Bachand, M^{me} Beauchamp-Niquet, MM. Blenkarn, Bloomfield, Deniger, Duclos, Evans, Gourde (Lévis), Peterson, Stevens et Wilson.

Témoin: De la Division de l'économie du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: M. Marion Wrobel.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du jeudi 25 février 1982 portant sur les profits des banques à charte. (Voir procès-verbal du mardi 11 mai 1982, fascicule n° 84).

M. Deniger propose,—Que, nonobstant la résolution adoptée le mercredi 23 juin 1982, le greffier du Comité soit

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JULY 27, 1982

(157)

[Text]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met, *in camera*, this day at 9:48 o'clock a.m., the Chairman, Mr. Evans, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Berger, Blenkarn, Bloomfield, Deniger, Duclos, Evans, Ferguson, Lang and Wilson.

Other Member present: Mr. Yurko.

Witnesses: From the Economic Division of the Research Branch, Library of Parliament: Messrs. Marion Wrobel and Randall Chan. Mr. L. Robin Cornwell, Consultant to the Committee.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 25, 1982, relating to the profit situation of the Chartered Banks. (See *Minutes of Proceedings dated Tuesday, May 11, 1982, Issue No. 84*).

At 12:56 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m., this afternoon.

AFTERNOON SITTING

(158)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met, *in camera*, this day at 3:38 o'clock p.m., the Chairman, Mr. Evans, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Berger, Blenkarn, Bloomfield, Duclos, Evans, Ferguson, Mrs. Hervieux-Payette, Messrs. Masters, Peterson and Wilson.

Witnesses: From the Economic Division of the Research Branch, Library of Parliament: Mr. Marion Wrobel. Mr. L. Robin Cornwell, Consultant to the Committee.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 25, 1982, relating to the profit situation of the Chartered Banks. (See *Minutes of Proceedings dated Tuesday, May 11, 1982, Issue No. 84*).

At 5:53 o'clock p.m., the Committee adjourned until 8:00 o'clock p.m., this day.

EVENING SITTING

(159)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met, *in camera*, this day at 8:14 o'clock p.m., the Chairman, Mr. Evans, presiding.

Members of the Committee present: Mr. Bachand, Mrs. Beauchamp-Niquet, Messrs. Blenkarn, Bloomfield, Deniger, Duclos, Evans, Gourde (Lévis), Peterson, Stevens and Wilson.

Witness: From the Economic Division of the Research Branch, Library of Parliament: Mr. Marion Wrobel.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 25, 1982, relating to the profit situation of the Chartered Banks. (See *Minutes of Proceedings dated Tuesday, May 11, 1982, Issue No. 84*).

Mr. Deniger moved,—That, notwithstanding stipulations of the resolution adopted on Wednesday, June 23, 1982, the

autorisé à payer à M^{me} Lorraine Fairley et M^{me} Hélène Barbès les heures additionnelles de travail pour faire l'édition des versions anglaise et française du rapport du Comité à la Chambre sur les profits des banques.

Ladite motion, mise aux voix est adoptée.

M. Deniger propose,—Que le rapport du Comité à la Chambre sur les profits des banques soit adopté tel que modifié sous réserve de l'approbation, à la séance du mercredi, des amendements à l'article sur les petites entreprises, amendement approuvé par le président et MM. Berger et Wilson et que le président soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ce rapport soit déposé à la Chambre le vendredi 30 juillet 1982.

Ladite motion, mise aux voix est adoptée.

M. Blenkarn propose,—Que le Comité fasse imprimer 9,000 exemplaires additionnels du fascicule no 109 des procès-verbaux et témoignages du Comité y compris une couverture spéciale et que, s'il y a lieu, le rapport soit imprimé en anglais et en français sous pli séparé. La quantité de rapports sera décidée par le président, de concert avec les représentants de l'opposition officielle.

Ladite motion, mise aux voix, est adoptée.

A 21h38, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Clerk of the Committee be authorized to pay Mrs. Lorraine Fairley and Mme Hélène Barbès for the extra hours worked editing the English and French versions of the Committee's Report to the House on Bank Profits.

The question being put on the said motion, it was agreed to.

Mr. Deniger moved,—That the Committee's Report to the House on Bank Profits be adopted as amended, subject to the approval on Wednesday of the amendments to the section on Small Business by the Chairman and Messrs. Berger and Wilson and that the Chairman be authorized to take the necessary steps to ensure that it is tabled in the House on Friday, July 30, 1982.

The question being put on the said motion, it was agreed to.

Mr. Blenkarn moved,—That the Committee print an additional 9,000 copies of Issue No. 109 of the Committee's Minutes of Proceedings and Evidence, with a special cover and that, if possible, the Report be printed in English and in French, under separate cover. The quantity of the reports to be decided by the Chairman, in consultation with representatives from the Official Opposition.

The question being put on the said motion, it was agreed to.

At 9:38 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

En avril 1981, des réunions de planification ont été tenues afin de préparer au plus tôt le travail pour cette étude et de mettre sur pied nos bureaux de recherche pluridisciplinaire. Au cours de ces réunions, M. Jean-Armand Séguin, du Service des recherches de la Bibliothèque du Parlement, a été nommé coordonnateur des recherches. Le personnel de recherche a finalement été composé de six personnes, comprenant M. L. Robert Corneil de la Table McCarthy Securities, le professeur Henri-Paul Rousseau de l'université Laval et chercheur associé à REDMA-Associés Limitée pour les fins de ce rapport, M. Richard Chou, du Service des recherches de la Bibliothèque du Parlement, M. Martin O. Wyssol, du Service des recherches de la Bibliothèque du Parlement et de M. Douglas Baylis. Le professeur du comité, M. L.M. Robert Normand avait la responsabilité pour l'administration de ce comité et il fut secondé dans ses fonctions par M. Jean-Michel Roy. En plus, deux étudiants, madame Lucienne Lorrain-Fawcay et madame Hélène Barthe ont été embauchées par le Comité pour la préparation finale du Rapport de Comité. En outre, M. Louis Vadeboncoeur du Bureau des conseillers en gestion, ministère des Approvisionnement et Services, a été affecté à ce Comité pour la rédaction du rapport.

Le Comité a placé des annonces dans les principaux journaux du Canada dans le but

Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a l'honneur de présenter son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de Renvoi du jeudi 25 février 1982, votre comité a étudié les profits des banques à charte.

L'Ordre de renvoi reçu de la Chambre des communes par le Comité était suffisamment vague pour nous permettre de structurer le rapport de façon telle que les données d'actualité y seraient citées. La question des profits des banques fut soulevée en 1981 lorsque les chiffres sur les profits furent publiés. A ce moment-là, plus particulièrement avec les premiers trimestres de l'exercice financier des banques, les taux d'intérêt atteignirent des niveaux records atteignant des niveaux records. L'économie commençait à ressentir les effets négatifs des taux d'intérêt élevés et, au premier coup d'œil, tout au moins, il semblait que les banques étaient les seuls bénéficiaires de ces taux d'intérêt croissants. Ce aspect a été analysé en profondeur dans ce rapport et le Comité est parvenu à conclure que les causes des profits records de 1981 ont été expliquées.

Peu de temps après le début des séances publiques, la situation a changé. Les profits des banques à charte pour l'année 1982 avaient été rendus disponibles et indiquaient une baisse significative des bénéfices après impôt. Les pertes sur les prêts engagées par les banques provoquaient une certaine inquiétude et la réflexion de leur capital ainsi que leur capacité de financer une relance économique étaient en question. Encore là, le Comité est d'avis que le rapport traite de ces questions.

On a aussi traité dans ce rapport d'autres sujets se rattachant aux profits des banques et compris le régime d'imposition appliqué aux banques de même que la sensibilité des banques aux besoins de leurs clients. Cette dernière question a nécessité un examen de la concurrence qui existe entre les banques et du cadre réglementaire dans lequel elles fonctionnent.

Le jeudi 25 février 1982, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques recevait de la Chambre des communes l'Ordre de renvoi suivant:

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit habilité à examiner les profits des banques à charte; et que le Comité soit habilité à retenir les services d'experts dont il a besoin.

En avril 1982, des réunions de planification ont été tenues afin de préparer un plan de travail pour cette étude et de mettre sur pied une équipe de recherche nécessaire. Au cours de ces réunions, M. Jean-Aimé Guertin, du Service des recherches de la Bibliothèque du Parlement, a été nommé coordonnateur des chercheurs. Le personnel de recherche a finalement été composé de six personnes, comprenant M. L. Robin Cornwell de la firme McCarthy Securities, le professeur Henri-Paul Rousseau de l'université Laval et chercheur associé à REDMA Associés Limitée pour les fins de ce rapport, M. Randall Chan, du Service des recherches de la Bibliothèque du Parlement, M. Marion G. Wrobel, du Service des recherches de la Bibliothèque du Parlement et de M. Douglas Baylis. Le greffier du comité, M. J.M. Robert Normand avait la responsabilité pour l'administration du comité et il fut secondé dans ses fonctions par M. Jean-Michel Roy. En juin, deux réviseurs, madame Lorraine Fairley et madame Hélène Barbès ont été embauchées par le Comité pour la préparation finale du Rapport du Comité. En outre, M. Louis Vadboncoeur du Bureau des conseillers en gestion, ministère des Approvisionnements et Services, a été affecté à ce Comité pour la révision du rapport.

Le Comité a placé des annonces dans les principaux quotidiens du Canada dans le but de demander des soumissions des différents secteurs pour la tenue d'audiences publiques. Le Comité espérait donner l'opportunité aux différents groupes intéressés d'exprimer leur point de vue et de déposer des informations qui seraient utiles pour la préparation de ce rapport. Le 6 mai 1982, le Comité a émis un Communiqué de presse expliquant son plan d'action. Le mardi 11 mai, la première réunion publique fut tenue à Ottawa. Un nombre total de quinze jours ont été consacrés aux audiences publiques qui se sont terminées le 14 juin 1982. En plus, un certain nombre de mémoires ont été soumis par des individus ou organismes qui n'ont pas comparu devant le comité.

L'Ordre de renvoi reçu de la Chambre des communes par le Comité était suffisamment vaste pour nous permettre de structurer le rapport de façon telle que les sujets d'actualité y seraient traités. La question des profits des banques fut soulevée en 1981 lorsque les chiffres sur les profits furent publiés. A ce moment-là, plus particulièrement lors du premier trimestre de l'exercice financier des banques, les taux d'intérêt croissaient rapidement, atteignant des niveaux records. L'économie commençait à ressentir les effets négatifs des taux d'intérêt élevés et, au premier coup d'œil, tout au moins, il semblait que les banques étaient les seules bénéficiaires de ces taux d'intérêt croissants. Cet aspect a été analysé en profondeur dans ce rapport et le Comité est persuadé que les facteurs qui ont causé des profits records en 1981 ont été expliqués.

Peu de temps après le début des séances publiques, la situation a changé. Les profits des banques à charte pour l'année 1982 avaient été rendus disponibles et indiquaient une baisse significative des bénéfices après impôt. Les pertes sur les prêts enregistrées par les banques provoquaient une certaine inquiétude et la suffisance de leur capital ainsi que leur capacité de financer une relance économique étaient mises en question. Encore là, le Comité est d'avis que le rapport traite de ces questions.

On a aussi traité dans ce rapport d'autres sujets se rattachant aux profits des banques, y compris le régime d'imposition appliqué aux banques de même que la sensibilité des banques aux besoins de leurs clients. Cette dernière question a nécessité un examen de la concurrence qui existe entre les banques et du cadre réglementaire dans lequel elles fonctionnent.

Le Comité s'est retrouvé devant un vrai dilemme lorsqu'il a décidé de son plan d'action. L'Ordre de renvoi reçu de la Chambre des communes lui permettait de faire l'examen du système bancaire d'une façon détaillée et rigoureuse. D'autre part, l'appréhension du public en général de même que l'importance du sujet forçaient le Comité à prendre position sans délai. Nous croyons tout de même que le Rapport répond aux principales questions relatives aux opérations bancaires qui sont d'une importance primordiale dans la situation économique d'aujourd'hui.

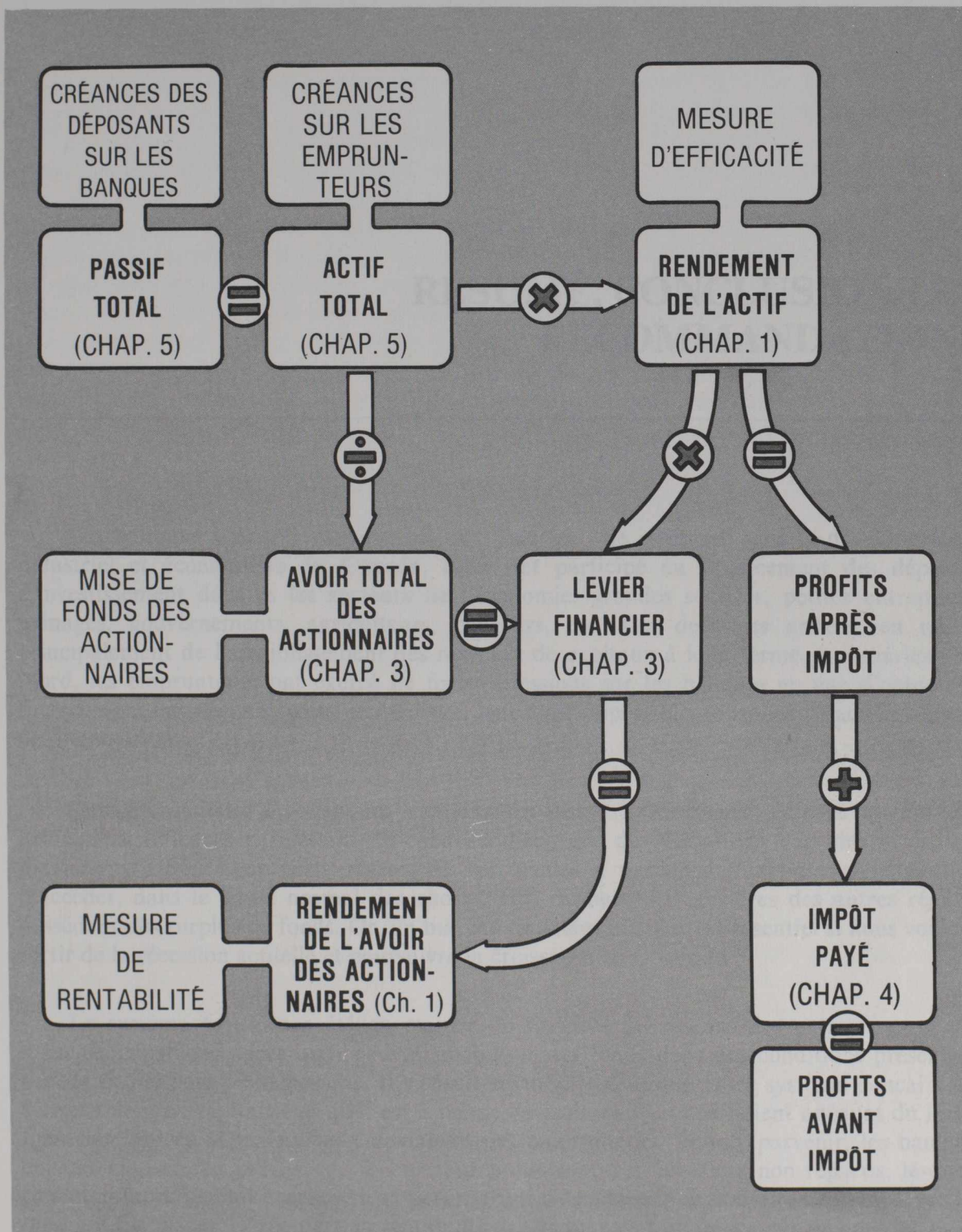
**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES
SUR LES PROFITS DES BANQUES**

Table des matières

	Page
	15
Chapitre 1.	27
1.1	27
1.2	37
1.3	43
1.4	54
Chapitre 2.	61
2.1	63
2.2	66
2.3	81
2.4	87
Chapitre 3.	93
3.1	93
3.2	95
3.3	98
3.4	100
3.5	102
3.6	105
3.7	107

3.8	COÛTS DES NOUVELLES ÉMISSIONS D' ACTIONS	108
3.9	L' ASSURANCE-DÉPÔTS	112
3.10	RÉSUMÉ, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	112
Chapitre 4.	L' IMPÔT DES BANQUES CANADIENNES	117
4.1	LA TENDANCE DU TAUX VÉRITABLE D' IMPOSITION	117
4.2	FINANCEMENT APRÈS IMPÔT	120
4.3	LES RÉPERCUSSIONS DU FINANCEMENT APRÈS IMPÔT	124
4.4	LES IMPÔTS DISSIMULÉS	125
4.5	RÉSUMÉ, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	126
Chapitre 5.	L' ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE LES BANQUES ET LEURS CLIENTS DU MARCHÉ DU DÉTAIL	129
5.1	LES MÉNAGES ET LES BANQUES	130
5.2	LA PETITE ENTREPRISE ET LES BANQUES	140
5.3	LES PLAINTES DES CLIENTS	153
5.4	RÉSUMÉ, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	154
Annexe A	GLOSSAIRE	159
Annexe B	TÉMOINS LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES	165
Annexe C	AUTRES MÉMOIRES REÇUS PAR LE COMITÉ	171

SCHEMA DES INTERACTIONS ENTRE LES VARIABLES RELIEES AUX PROFITS DES BANQUES



RÉSUMÉ, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les banques à charte canadiennes ont joué un rôle essentiel dans le développement industriel et économique du Canada. Elles ont participé au financement des dépenses d'investissement de tous les secteurs de l'économie: grandes sociétés, petites entreprises, ménages, gouvernements, agriculteurs, pêcheurs, etc. Ces dernières années, en raison principalement de l'affaiblissement des marchés de capitaux à long terme en Amérique du Nord, les emprunteurs ont exercé de fortes pressions sur les banques en vue d'obtenir le financement des dépenses pour lesquelles il leur était impossible de trouver d'autres sources de financement.

Dans l'ensemble, les banques canadiennes ont fait la preuve qu'elles étaient des institutions efficaces permettant de canaliser l'épargne des Canadiens vers des investissements productifs. Leur vaste réseau de succursales a permis aux régions en expansion d'accéder, dans le cours normal des choses, aux ressources financières des autres régions possédant des surplus de fonds. Or, un marché financier efficace est essentiel si nous voulons sortir de la récession actuelle et poursuivre la croissance économique.

Le système bancaire a été en mesure de financer les besoins des entreprises et des ménages canadiens parce qu'il pouvait mobiliser des fonds dans des conditions présentant peu de risque pour les déposants. Il s'ensuit essentiellement que notre système bancaire est convenablement capitalisé et qu'il est à même de maintenir un coefficient adéquat du levier financier tout en répondant aux demandes des emprunteurs. Pour y parvenir, les banques doivent réaliser des profits, qui à leur tour produiront des bénéfices non répartis, lesquels s'ajouteront au capital permanent et permettront de mobiliser de nouveaux capitaux sur les marchés financiers. D'une part, la rentabilité des banques est un indicateur de l'efficacité du système et d'autre part, un signe de sa durabilité. D'ailleurs, il n'y a eu aucune faillite bancaire au Canada au cours des cinquante dernières années. Tous ces facteurs contribuent à la stabilité fondamentale du système bancaire au Canada.

Chapitre 1: Les profits dans le système bancaire canadien

Depuis le début des années 70 les banques prennent une place de plus en plus importante dans l'économie canadienne. Leurs activités en matière de prêts se sont accrues à un rythme plus rapide que les activités des autres secteurs. Cette croissance de l'actif des banques a influé sur leur niveau de profit. Par conséquent, la part des banques dans le revenu national ne cesse de s'accroître.

En 1981, les bénéfices totaux après impôt des banques à charte canadiennes se sont chiffrés à 1 700 millions \$ soit une augmentation de 38 p. 100 par rapport à 1980. Ces bénéfices élevés n'ont pas été réalisés au détriment des consommateurs ou des entreprises canadiennes. Au contraire, trois facteurs expliquent cette augmentation. Tout d'abord, l'actif total des banques s'est accru de 27 p. 100 en 1981 par rapport à 1980. En deuxième lieu, les bénéfices découlant des opérations internationales ont augmenté de 46 p. 100 en 1981, contre une hausse de 32 p. 100 pour les opérations canadiennes. Enfin, la montée en flèche des taux d'intérêt pendant le premier trimestre de l'exercice financier des banques de 1981, s'est traduite par un accroissement des marges bancaires qui a entraîné des bénéfices d'inventaire puisque les taux d'intérêt exigés sur les prêts ont pu s'ajuster plus rapidement que ceux qui ont été versés sur les dépôts. Ces bénéfices d'inventaire ont été temporaires et ils étaient prévisibles, étant donné la nature des institutions financières. En effet, ces bénéfices d'inventaire ont baissé à mesure que les taux d'intérêt diminuaient vers la fin de 1981 et au début de 1982.

La rentabilité des banques à charte peut se mesurer de deux façons: d'une part, le rendement de l'actif moyen, c'est-à-dire le rapport entre le solde des revenus après impôt et l'actif moyen détenu pendant l'année et d'autre part, le rendement de l'avoir moyen des actionnaires, c'est-à-dire le rapport entre les revenus après impôt et la valeur de l'avoir propre des actionnaires. En 1981, les banques canadiennes ont réalisé un rendement sur l'actif moyen de 0,57 p. 100 (c'est-à-dire 57 cents pour chaque tranche de 100 \$ d'actif contre 0,51 p. 100 en 1980, ce qui est toutefois égal au rendement de l'actif moyen des dix dernières années. En 1981, le rendement a atteint 18,7 p. 100 contre 15,9 p. 100 en 1980, 16,3 p. 100 dans la deuxième moitié des années 1970 et enfin 14,8 p. 100 dans la première moitié de la même décennie.

Compte tenu de ces facteurs, on comprend pourquoi les profits des banques ont atteint des niveaux sans précédent en 1981 et ont augmenté de façon spectaculaire par rapport à 1980. En ce qui concerne la mesure de la rentabilité, la performance du secteur bancaire en 1981 n'était pas anormale. Le rendement de l'actif moyen était égal cette année-là à la moyenne des dix dernières années, et a été réalisé principalement grâce au rendement élevé des opérations internationales, soit 0,78 p. 100 contre 0,48 p. 100 de l'actif provenant des opérations canadiennes.

De plus, lorsqu'ils sont mesurés par rapport à l'avoir des actionnaires, les profits des banques ne sont pas excessifs. Les 18,7 p. 100 du rendement de l'avoir des actionnaires sont attribuables au rapport qui existe entre l'accroissement de valeur du dollar de profit et l'augmentation plus faible de la valeur de l'avoir des actionnaires. Cela implique que chaque dollar de l'avoir propre des actionnaires a contribué davantage à appuyer la croissance de l'actif total. En d'autres termes, le rapport entre l'actif bancaire et l'avoir propre des actionnaires a augmenté rapidement pendant la dernière décennie. En effet, en 1971, l'actif

bancaire correspondait à 21 fois l'avoir propre des actionnaires; en 1981, ce rapport était passé à 31 fois. Le levier financier a augmenté grâce à une diversification importante des actifs bancaires et à la stabilité des dépôts. Le capital court donc des risques plus grands. Cette tendance ainsi que la faiblesse actuelle de l'économie expliquent en partie pourquoi les actions des banques se sont négociées à un taux passablement inférieur à leur valeur comptable, en 1981.

La rentabilité des banques, calculée d'après le rendement de l'avoir propre des actionnaires, a été moyenne par rapport aux autres secteurs. Sur 33 catégories d'industries, les banques se classaient au 8ième rang entre 1972 et 1981 et se classaient au 21ième rang en 1981. D'autre part, elles occupaient le 11ième rang dans les années 70 et le 16ième en 1980. Leur rang plus élevé en 1981 résulte autant de la baisse de rentabilité dans les autres secteurs que de l'augmentation de la rentabilité des banques en 1981.

Il est difficile de comparer la rentabilité des banques internationales. Elles opèrent dans des structures et suivant une réglementation fort différentes. Les régimes d'imposition et les méthodes de comptabilité varient beaucoup et, dans certains pays, les banques sont nationalisées. Quoi qu'il en soit, les données les plus complètes et concordant le mieux dont dispose le Comité indiquent que les banques canadiennes ne font pas de profits excessifs par rapport aux banques du monde entier. Leur rendement de l'actif moyen n'équivalait pas à celui des banques étrangères et si le rendement de l'avoir moyen des actionnaires semble s'y comparer avantageusement, ceci s'explique surtout à cause du coefficient du levier financier élevé des banques canadiennes.

Le secteur bancaire canadien a subi d'importantes transformations au cours des années 70, et plus particulièrement ces dernières années. Les banques à charte se sont engagées de plus en plus dans les opérations internationales qui sont désormais plus rentables que les opérations canadiennes. En 1981, 40 p. 100 de l'actif bancaire était libellé en monnaies étrangères. En effet, les prêts en devises ne sont pas financés à l'aide de dépôts en dollars canadiens mais le sont par des dépôts en devises. Par ailleurs, depuis dix ans, les banques ont utilisé ces dépôts en devises pour financer des prêts en dollars canadiens. Autrement dit, les opérations étrangères des banques ont servi à financer les exportations, les investissements et autres dépenses, et constituent une exportation de services financiers produisant des devises. Lorsqu'elles ont commencé à pratiquer ce genre d'opérations, les banques ont dû former du personnel et établir des succursales et des filiales. Grâce à leurs opérations étrangères et domestiques, elles appuient maintenant dans une très large mesure, les investissements et les exportations du Canada.

Les dépôts et l'actif des banques ont aussi subi des changements importants. Du côté de l'actif, les prêts deviennent de plus en plus importants par rapport aux titres. Du côté du passif, les dépôts en dollars canadiens se trouvent davantage sous forme de dépôts à terme, bien que l'échéance devienne moins longue. Ces changements dans la structure de l'actif et du passif des banques sont suscités par des fluctuations extrêmes des taux d'intérêt.

Chapitre 2: Les taux d'intérêt et les profits des banques au Canada

La dernière décennie peut être considérée comme une période au cours de laquelle les taux d'intérêt ont augmenté régulièrement. Depuis 1979-1980 surtout, ils sont devenus

extrêmement fluctuants, ce qui a entraîné des répercussions considérables sur les marchés financiers et sur les banques.

Comme conséquence directe de ce phénomène, les dépôts bancaires sont devenus de plus en plus des dépôts à terme mais à courte échéance. La réaction des épargnants a été en effet d'exiger des dépôts à terme plus court. En effet, les emprunteurs ne voulaient pas prendre le risque de payer des taux d'intérêt élevés pendant de longues périodes, ce qui a causé un raccourcissement des échéances des prêts bancaires. Pour leur part, les banques ont essayé de faire correspondre l'échéance de leurs prêts avec celle des dépôts à plus court terme: par exemple, les hypothèques de cinq ans ont disparu, puisque les dépôts à terme de cinq ans ont eux-mêmes pratiquement disparu. Les banques n'assurent plus aussi facilement qu'auparavant les risques de fluctuation des taux d'intérêt: ce risque a été transféré dans de nombreux cas aux emprunteurs. Une telle manoeuvre protège les épargnants et les actionnaires, mais peut entraîner de graves problèmes pour les entreprises et les ménages qui empruntent.

La prudence marque également le comportement du marché des capitaux à long terme, qui lui aussi a maintenant à peu près disparu en raison de l'inflation et la fluctuation extrême des taux d'intérêt. La grave récession et la chute correspondante de la rentabilité des corporations ont sérieusement réduit le financement interne des entreprises. En même temps, les besoins en capitaux de celles-ci se sont accrus. Elles ont engagé de lourdes dépenses d'équipement en 1980 et 1981, mais particulièrement cette dernière année, elles ont participé à des rachats à l'occasion de fusions et de mainmises, notamment dans le domaine du pétrole et du gaz. En outre, d'importantes fuites de capitaux ont restreint la quantité de fonds dont pouvaient disposer des entreprises. En conséquence, la demande de financement externe de la part des entreprises a été très forte en 1981 et la seule solution qui s'offrait à elles était de s'adresser aux banques. Or, le raccourcissement de l'échéance sur les dépôts bancaires a forcé les entreprises à recourir aux prêts bancaires à court terme.

Par conséquent, la forte augmentation de l'actif des banques en 1981, particulièrement dans la mesure où elle concerne le secteur des entreprises, était surtout attribuable à la demande de crédit. Les banques ont essayé de combler la brèche du financement des entreprises au moment où les autres sources de financement disparaissaient. Cette recrudescence d'activité en matière de prêt a été rendue possible par la solidité du système bancaire et s'est traduite par une augmentation des bénéfices des banques.

La réaction des ménages à la flambée des taux d'intérêt a été assez différente de celle des entreprises. En effet, comme le revenu personnel disponible réel n'accusait qu'une faible croissance, les ménages ont hésité à s'endetter davantage.

C'est ainsi que la croissance de l'actif bancaire et la modification de la composition de cet actif traduisent l'évolution de la demande de crédit des divers secteurs de l'économie. En 1981, cette demande de crédit des ménages était en baisse alors que celle des entreprises était en hausse.

Il faut préciser ici que même si les banques ont subvenu aux besoins courants des entreprises, cette solution pourrait s'avérer coûteuse à long terme. En effet, les entreprises sont devenues de plus en plus dépourvues de liquidités. Leur recours au financement par instrument de dette, d'une échéance de plus en plus courte, à une époque où les taux

d'intérêt étaient élevés et les trésoreries en baisse, a réduit la capacité des entreprises à faire face à leurs obligations.

La pénurie de liquidités dont souffrent les entreprises, et qui est attribuée à deux phénomènes récents, à savoir le taux d'intérêt élevé et une forte récession, est donc aggravée par deux problèmes à long terme: 1) le raccourcissement de l'échéance de la dette existante et 2) l'effritement de l'avoir total des actionnaires. Dans ces circonstances, l'augmentation rapide du loyer de l'argent a suffi à créer des problèmes de liquidités, qui ont créé la crise de liquidités la plus grave que nous ayons connue depuis la dernière guerre. Cette crise à elle seule pourrait contribuer à prolonger la présente récession.

L'inflation, les impôts et les politiques fiscale et monétaire se sont unis pour entraver le fonctionnement du marché des capitaux. La rareté des capitaux à long terme constitue également un problème d'importance pour le secteur des entreprises non financières, dont la dépendance du financement, d'abord de la dette et, plus récemment, de la dette à court terme, s'est accrue, ce qui a précipité une détérioration grave des coefficients du levier financier des entreprises.

La crise des liquidités dont nous avons fait état constitue un problème de taille pour les entreprises et pour l'économie dans son ensemble: non seulement aggrave-t-elle la récession actuelle, mais elle provoque des changements dans la répartition des ressources. Elle pourrait même avoir des conséquences pour la santé future du système bancaire. Bien que ce problème en soit un à long terme, il est possible de prendre immédiatement un certain nombre de mesures susceptibles de l'atténuer. Quoi qu'il en soit, cette situation ne fait que renforcer le besoin d'un secteur bancaire sain et d'un renouvellement des sources traditionnelles de capitaux à long terme. Par conséquent, le Comité recommande:

1. Que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes obtienne de la Chambre un Ordre de renvoi visant à lui permettre d'entreprendre immédiatement une enquête sur l'ensemble des causes du déclin du marché des capitaux à long terme au Canada, et de recommander l'établissement de politiques susceptibles de faire en sorte que la dette à long terme et le capital-actions soient suffisants pour financer la croissance économique future. En outre, le ministre des Finances devrait immédiatement prendre les mesures qui s'imposent pour encourager les entreprises à émettre du capital-actions et à moins se fier sur les emprunts et autres obligations.

Les banques ne sont pas responsables du niveau élevé des taux d'intérêt; ce sont l'offre et la demande du marché, influencées par la Banque du Canada et par les conditions des marchés financiers internationaux, qui déterminent ce niveau. Par contre, ce sont elles qui établissent les taux d'intérêt sur chaque prêt, selon le risque que représente ce prêt. Par exemple, elles imposent des taux d'intérêt plus élevés sur les prêts aux nouvelles compagnies que sur les prêts aux entreprises bien établies.

Pour un actif donné, la valeur des profits des banques est directement influencée par les marges bancaires. Ces marges sont déterminées par: 1) la différence entre les taux d'intérêt sur divers éléments d'actif et de passif; 2) les différences entre les échéances des divers éléments d'actif et de passif; et 3) la différence entre la proportion de l'actif et du passif à taux flottants et à taux fixe. La marge bancaire est essentiellement le résultat d'une

combinaison de ces trois facteurs; c'est ainsi qu'elle est mesurée par la différence entre les revenus d'intérêt réalisés et les dépenses d'intérêt encourues, divisée par l'actif moyen total. Voilà pourquoi le changement rapide et régulier des taux d'intérêt peut modifier les marges pendant une courte période en entraînant pour les banques des profits ou des pertes temporaires.

Chapitre 3: Le capital des banques

Pour mener équitablement leurs opérations et assurer la protection des épargnes des déposants, les banques doivent disposer de capitaux suffisants, à défaut de quoi, elles ne seraient pas en mesure de répondre aux besoins financiers des entreprises et des consommateurs canadiens.

L'accroissement des capitaux est directement et indirectement relié aux profits des banques. La non-répartition des gains augmente la valeur de l'avoir propre des actionnaires et sont évidemment reliés aux profits des banques. La réalisation de profits élevés augmente également la valeur de l'avoir propre et rend moins coûteux l'accroissement de ce dernier par l'intermédiaire des marchés de capitaux. Au cours des 18 derniers mois, les banques ont recouru aux marchés de capitaux pour émettre de nouvelles actions dont la valeur totale excédait de beaucoup l'importance relative des banques sur ce marché. A cause de l'ampleur de certaines émissions, les banques ont dû réduire le montant total de quelques-unes de ces émissions. Néanmoins, les banques ont vendu pratiquement le montant total du capital qu'offrait le marché des capitaux.

Le Comité est d'avis que les banques à charte canadiennes devraient appartenir à des Canadiens et être régies par eux; il conviendrait pourtant de renforcer la base financière des banques en faisant un plus grand usage des capitaux étrangers. Il serait possible d'y arriver sans compromettre pour autant le contrôle du secteur bancaire par des Canadiens. La révision de 1980 de la *Loi sur les banques* allait dans ce sens en permettant aux banques d'émettre en devises des débentures non convertibles. Mais il n'est pas sûr que les banques soient autorisées à émettre des actions privilégiées convertibles en devises étrangères. A cet égard, le Comité fait la recommandation suivante:

2. Les banques devraient être davantage autorisées à vendre du capital-actions dans les marchés étrangers, ce qui libérerait les marchés financiers canadiens de l'obligation de financer la croissance future des opérations étrangères des banques. Le taux de participation canadienne de 75 p. 100 prévu dans la *Loi sur les banques*, devrait toutefois continuer d'être appliquée, ainsi que la règle limitant à 10 p. 100 la valeur des actions bancaires détenues par un actionnaire.

Il serait exagéré de craindre que la capitalisation actuelle des banques ne soit pas assez importante pour permettre à ces dernières de financer la relance de l'économie. Néanmoins, il est impérieux de pouvoir compter sur un système solide et bien doté en capitaux pour vraiment relancer l'économie et, à cet égard, la confiance des investisseurs est vitale. Cette confiance a été quelque peu ébranlée dernièrement lorsqu'il a été connu que les banques avaient engagé une très grande partie de leurs capitaux dans un petit nombre de prêts fort élevés. Le problème est d'autant plus grave que la définition du terme «capital» est en voie d'être révisée, ce qui suscite des incertitudes quant à ce qui constitue la base financière d'une banque.

Par conséquent, le Comité recommande ce qui suit:

3. L'Inspecteur général devrait donner une définition officielle du «capital d'une banque», définition qui préciserait la pondération de chaque composante du capital. Les composantes du capital des banques devraient être qualifiées de primaires ou secondaires. Le capital primaire devrait être de nature permanente et inclure les actions ordinaires et les actions privilégiées non rachetables. Le capital secondaire inclurait toutes les autres formes de capitaux qui devraient satisfaire à certaines normes relatives au type et à l'échéance, y faire à certaines normes relatives au type et à l'échéance, y compris les débetures convertibles et subordonnées.
4. La valeur totale de l'encours de n'importe quel prêt consenti par une banque à n'importe quel emprunteur ou groupe d'emprunteurs, devrait être limitée à 25 p. 100 du capital total (entendu au sens de la définition suggérée dans la recommandation no 3) de cette banque, sous réserve d'une autorisation à l'effet contraire donnée par le Bureau de l'Inspecteur général des banques.
5. Dans l'éventualité où les recommandations précédentes seraient appliquées, les coefficients du levier financier des banques ne devrait pas être fixés par la loi. Cependant, l'Inspecteur général des banques devrait surveiller étroitement les tendances à long terme et les fluctuations à court terme du coefficient du levier financier de chaque banque.

Si le capital de chaque banque était officiellement et précisément défini, le public pourrait être beaucoup mieux informé de la situation financière du système bancaire. Ces précisions, combinées aux limites imposées sur le montant des prêts bancaires, fourniraient les contraintes nécessaires pour amener les banques à faire preuve de circonspection. Le Comité est d'avis que puisque les coefficients du levier financier des banques sont sujets à des fluctuations à court terme relativement aux pertes, l'imposition de toute limite sur ces taux imposerait aux banques un fardeau inutile.

Au cours des sept dernières années, les provisions pour pertes sur prêts, déclarées dans les états des revenus et dépenses des banques, se sont révélées être un piètre indicateur des pertes financières imputables à des défauts de paiement, pour une année donnée. De plus, les prêts bancaires incluent des prêts classés comme non courants ou non productifs. Le statut véritable de tels prêts n'est pas clair et le comité n'a pas obtenu de détails sur la mesure selon laquelle les diverses banques consentent ce genre de prêts. Par conséquent, le comité recommande ce qui suit:

6. Le ministre des Finances devrait revoir la formule servant au calcul des provisions moyennes pour pertes (une moyenne quinquennale variable), dans le but d'adopter un système permettant aux banques de révéler avec plus de précision dans l'état de leurs revenus et dépenses, leurs pertes réelles au chapitre des prêts non remboursés.
7. La catégorie des prêts non courants telle qu'elle est définie dans la *Loi sur les banques* devrait être redéfinie pour que les prêts bancaires à recouvrer soient classés selon la part qu'ils représentent des revenus d'une banque. Tous les prêts au titre desquels i) les intérêts ultérieurs ne seront vraisemblablement pas payés j) les intérêts n'ont pas été payés depuis 90 jours iii) la banque juge que les intérêts payés n'appartiennent pas au

revenu d'exercice, devraient être considérés comme des prêts non contributifs. Tous les prêts au titre desquels i) les intérêts forfaitaires ne sont pas versés intégralement ii) la différence entre la somme d'intérêts à payer et la somme qui est, en fait, versée à la banque par l'emprunteur n'est pas considérée comme un revenu d'exercice, devraient être classés dans la catégorie des prêts partiellement contributifs. On devrait considérer tous les autres prêts comme des prêts contributifs. De tels renseignements devraient être contenus dans les rapports annuels des banques.

Il faut que soit maintenue une base financière suffisante pour protéger les intérêts non seulement des déposants, mais également des actionnaires des banques. Les mesures recommandées devraient accroître la sécurité et la stabilité des banques canadiennes et susciter en notre système bancaire la confiance des Canadiens et ces pays étrangers.

L'assurance-dépôts est également un moyen efficace de protéger les épargnes des déposants. Depuis la mise en vigueur du régime de 1967, l'inflation a considérablement réduit la protection que cette assurance offre aux déposants. Le comité fait par conséquent la recommandation suivante:

8. L'assurance-dépôts devrait être augmentée de manière à offrir une meilleure protection réelle des épargnes des déposants. La couverture offerte à chaque déposant dans n'importe quelle banque devrait passer du niveau présent de 20 000 \$ à au moins 60 000 \$, un niveau équivalent à la protection initialement offerte en 1967. On devrait aussi revoir le niveau de l'assurance-dépôts à tous les cinq ans.
9. Le public devrait disposer de renseignements sur:
 - i) les prêts non contributifs, partiellement contributifs ainsi que tous les prêts qui n'étaient pas auparavant entièrement contributifs et qui ont été restructurés au cours des douze derniers mois (voir recommandation 7);
 - ii) les pertes réelles sur prêts;
 - iii) la répartition en pourcentage des prêts par taille;
 - iv) la fiscalité;
 - v) les sources des autres revenus;
 - vi) les caractéristiques de l'actif et du passif.

Sur chacun de ces points, les données devraient préciser l'importance des opérations canadiennes et internationales, les catégories de prêts et les principaux secteurs industriels. Il faudrait par exemple que chaque banque fournisse des données semblables à celles dont la publication est prévue par la nouvelle *Loi sur les banques*.

Si les opérations des banques sont mieux connues, le système bancaire sera plus facile à analyser de l'extérieur. Le Bureau de l'Inspecteur général des banques peut jouer deux rôles à cet égard: il peut faire en sorte que le public obtienne des renseignements à la fois plus nombreux et cohérents sur les banques et il peut être un des nombreux organismes d'analyse extérieurs. Le Comité recommande par conséquent que:

10. Le Bureau de l'Inspecteur général des banques rédige un «Rapport annuel sur les banques au Canada» et le distribue au grand public. Il recommande aussi que dans ce rapport annuel, le Bureau donne les résultats d'une étude sur les pratiques des banques

en matière de prêts. Ce rapport devrait prendre pour modèle le rapport du Surintendant des assurances.

Chapitre 4: L'impôt des banques canadiennes

Le taux d'imposition statutaire des revenus des banques a très peu changé au cours des dernières années. En dépit de cela, le taux véritable d'imposition des banques ont remplacé des revenus imposables par des revenus non imposables, en offrant différentes sortes de substituts de prêts, que le gouvernement, par sa politique, a favorisés et encouragés, et qui aide les emprunteurs à faire face aux taux d'intérêt. Le financement exempté d'impôt réduit le coût de l'argent pour la catégorie d'emprunteurs qui sont admissibles à cette subvention indirecte du gouvernement. Ce mécanisme a considérablement diminué le revenu imposable des banques et c'est pourquoi leur taux véritable d'imposition a diminué.

Les principaux bénéficiaires de cette nouvelle formule de financement n'ont pas été les banques, mais plutôt les compagnies emprunteuses qui, pour une raison ou pour une autre, ne pouvaient déduire la totalité des dépenses en intérêt de leur revenu. Les petites entreprises ont également profité de ce type de financement, puisqu'elles ont un taux d'imposition inférieur à celui des grandes entreprises, (à l'exclusion des banques). Avec les formules ordinaires de financement, la déductibilité des dépenses en intérêt, profite moins à une petite entreprise qu'à une compagnie qui paie un taux d'imposition plus élevé sur sa tranche d'imposition la plus élevée. Comme on a expliqué plus haut, cette formule de financement a eu un effet minimal sur la rentabilité des banques. C'est l'emprunteur qui est bénéficiaire du financement après impôt.

La *Loi sur l'impôt* a sanctionné l'utilisation de ces substituts de prêts par les banques et la politique gouvernementale l'a ouvertement approuvée. Le gouvernement fédéral a en effet activement favorisé l'achat par les banques d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise et d'obligations pour la petite entreprise. C'est donc dans la mesure où les banques servent d'agent de la politique gouvernementale que leur taux véritable d'imposition a diminué. Dans certains cas, le recours à ce mode de financement a augmenté les marges bancaires; néanmoins, la valeur du natissement exigé pour ces substituts de prêts a en général été moins élevée qu'on aurait normalement pu s'y attendre.

L'utilisation assez généralisée du financement après impôt a créé des problèmes fiscaux imprévus pour les banques. En raison de la façon dont les profits des banques sont imposés et en raison aussi du fait que les taux d'intérêt élevés et l'utilisation de substituts de prêts ont poussé les banques à ne pas profiter tout de suite de certaines déductions fiscales relatives à des dépenses canadiennes, elles risquent de se les voir refuser à l'avenir. Il se pourrait même qu'elles perdent des crédits d'impôt à l'étranger. Si cela devait se produire, ce serait alors les actionnaires des banques plutôt que le gouvernement qui subventionneraient certaines catégories d'emprunteurs.

Le volume de substituts de prêts offerts par les banques est directement relié à leur revenu imposable. Si la rentabilité des banques diminue, elles offriront moins de ces substituts, au détriment de la politique gouvernementale, qui en faisait la promotion.

Le comité propose donc la recommandation suivante:

11. Le gouvernement fédéral devrait sérieusement songer à faire de l'utilisation future du financement après impôt par les institutions financières, un moyen de subvention de certaines catégories d'emprunteurs, en tenant bien compte de toutes les répercussions de cette forme de financement sur le niveau des profits des banques et sur leur taux véritable d'imposition, et en appréciant aussi son impact net sur les besoins financiers des emprunteurs. Si on continue à utiliser le financement après impôt, il faudrait alors songer à prolonger au-delà de cinq ans les dispositions permettant un report des déficits sur les exercices suivants aux fins de l'impôt.

Chapitre 5: L'évolution des relations entre les banques et leurs clients du marché du détail

Les relations commerciales des ménages et des petites entreprises avec les banques revêtent trois formes: l'emprunt, l'épargne et l'utilisation de services bancaires. La qualité du service que les banques offrent à leurs clients dépend largement de l'intensité de la concurrence entre les banques et les autres institutions opérant sur ces marchés financiers.

Lorsqu'il s'agit de placer leurs épargnes plusieurs choix s'offrent aux ménages; ils ont cependant nettement donné leur préférence aux dépôts en banque, même si les banques ne sont pas les seules institutions de dépôt: les sociétés de fiducie, les caisses populaires etc., offrent un rendement de l'épargne et des services dont la qualité, la diversité et le coût sont concurrentiels. La seule façon pour les banques d'accroître leur part de ce marché est donc de mieux répondre que leurs concurrents aux besoins des épargnants.

La place déjà prépondérante que les banques occupaient en 1970 sur le marché des prêts à la consommation s'est considérablement étendue au cours de la décennie suivante. Après la révision de la *Loi sur les banques* de 1967, les banques à charte ont, à toutes fins pratiques, pris la place des compagnies de financement des ventes et de prêts à la consommation sur le marché.

De 1970 à 1980, les banques ont également pris une plus grande part du marché hypothécaire. Cela est dû à la suppression du plafond de 6 p. 100 des taux d'intérêt, en vigueur jusqu'en 1967, et au fait que les banques ont contourné les restrictions qui les empêchaient d'être actives sur le marché hypothécaire en opérant par l'intermédiaire de filiales. Elles ont utilisé ces entreprises pour jumeler leurs avoirs et engagements et se donner un accès à meilleur marché, à des sources de financement. L'entrée massive des banques sur ce marché a fait disparaître plusieurs instruments hypothécaires inédits en réponse aux taux d'intérêt élevés courants.

Les petites entreprises se sont encore davantage appuyées sur les prêts bancaires et à court terme que ne l'ont fait les ménages. Rien n'indique que les prêts consentis aux petites entreprises soient insatisfaisants. Les faits semblent plutôt indiquer que les prêts bancaires à des entreprises d'importance diverse sont surtout déterminés par la demande.

De même, en ce qui a trait au prix et à la qualité des prêts consentis aux petites entreprises, il serait difficile de prouver que les banques favorisent certaines entreprises au détriment de certaines autres de moindre importance en matière de garantie collatérale ou

du taux d'intérêt imputé. Lorsque les petites entreprises paient apparemment plus cher ou font d'autres concessions, c'est que les banques ont, dans ces cas, des frais administratifs plus élevés et courent de plus grands risques.

Dans l'ensemble, la réglementation en vigueur accorde une plus grande marge de manoeuvre aux banques qu'aux autres institutions financières. Les résultats que le Comité présente dans son rapport sont conformes à ceux auxquels on pourrait s'attendre sur un marché compétitif. Il ne semble pas y avoir de discrimination et les prix semblent être fixes en fonction des coûts. A cet égard, la réglementation ne semble pas avoir d'effet appréciable. Bien mieux, la concurrence définie par la réglementation est moins susceptible de provoquer de tels résultats à long terme que la concurrence qui résulte du jeu du marché. Les marchés financiers sont en ce moment concurrentiels, mais les contraintes réglementaires imposées aux concurrents des banques pourraient compromettre cette situation à l'avenir. Le Comité recommande donc que:

12. La révision de la *Loi sur les compagnies fiduciaires* et de la *Loi sur les compagnies de prêt* se fasse le plus rapidement possible pour permettre une expansion du marché des prêts à la consommation et aux entreprises et accroître ainsi la concurrence sur le marché.

Pendant les audiences, plusieurs clients se sont plaints du coût trop élevé et de la piètre qualité des services. Il semblerait que ces cas ne soient pas isolés; cependant, sur la foi des témoignages recueillis par le Comité, ces pratiques ne semblent pas généralisées. Dans la mesure cependant où ces plaintes sont fondées, la promotion d'une concurrence davantage axée sur le marché serait très utile pour redresser la situation et empêcher qu'elle ne dégénère en véritable problème.

Lorsqu'elles se trouvent en situation de concurrence, les banques peuvent moins facilement défavoriser un groupe particulier de clients et cela les encourage à offrir des services plus efficaces et moins coûteux. Cependant, il est certain qu'on retrouvera des abus dans des cas isolés et il faudrait donc que les consommateurs aient le moyen de se faire entendre et d'obtenir de plus amples informations sur les divers services bancaires. Le Bureau d'assurance du Canada offre déjà un service de ce genre parmi ses services «en direct». Un grand nombre de plaintes recueillies par le Comité se rapportaient au transfert électronique de fonds qui, aux termes de la loi, relève de l'Association canadienne des paiements. Le comité recommande que:

13. L'Association canadienne des paiements mette sur pied un bureau permanent auquel on pourrait porter plainte et qui serait chargé de régler les litiges mineurs et d'expliquer les services bancaires au public.

Ce bureau s'occuperait des plaintes concernant le système global des paiements. Le Comité encourage toutes les banques à établir leur propre bureau de plaintes se rapportant à leurs opérations. Nous reconnaissons par ailleurs à l'Inspecteur général des banques le titre d'arbitre ultime des plaintes formulées contre les banques. (Le Comité reconnaît aussi que tout particulier dispose d'autres moyens, notamment le recours aux tribunaux, pour régler des plaintes fondées). On créerait ainsi un système à deux paliers, les plaintes concernant des banques individuelles relevant de ces institutions, les plaintes d'ordre plus général relevant d'un bureau mis sur pied par l'Association canadienne des paiements.

L'entrée des banques figurant à l'annexe B dans le secteur bancaire est justement susceptible d'accroître la concurrence. Le Comité recommande par conséquent que:

14. Le Bureau de l'Inspecteur général des banques présente au Parlement d'ici deux ans un rapport sur l'état des banques figurant à l'annexe B en ce qui concerne leur service financier, le nombre de leurs succursales et les plafonds de leur actif.

Les mesures susmentionnées se révéleront peut-être insuffisantes malgré tout, pour régler certains des problèmes de financement auxquels font face les petites entreprises, surtout dans les conditions économiques que nous connaissons aujourd'hui. Or, le ministre d'État à la petite entreprise a établi un comité mandaté pour étudier la question du financement des petites entreprises.

Aussi recommandons-nous:

15. Que le ministre d'État à la petite entreprise comble immédiatement les postes du Comité du financement de la petite entreprise et que ce dernier se penche, d'une part, sur les problèmes que rencontrent les petites entreprises dont les demandes de prêt sont rejetées en période de taux d'intérêt élevés, et d'autre part, sur les répercussions des taux d'imposition sur la demande de crédit des entreprises de toutes catégories, et enfin sur les problèmes propres au cadre institutionnel dans lequel les petites entreprises cherchent à obtenir des fonds. En outre, ce comité devrait examiner les solutions possibles à ces problèmes, dont l'établissement d'une assurance-prêts aux petites entreprises, semblable à l'assurance-prêt hypothécaire fournie par la SCHL, l'accroissement du nombre et des catégories de prêts en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, ainsi que l'établissement de mesures visant à améliorer l'accessibilité aux fonds placés dans les régimes de retraite pour les petites entreprises qui désirent emprunter.

Chapitre 1

LES PROFITS DANS LE SYSTÈME BANCAIRE CANADIEN

1.1 UN APERÇU DE LA SITUATION DES BANQUES À CHARTE CANADIENNES

Tous les secteurs de l'économie, qu'il s'agisse des entreprises, des gouvernements, des institutions financières ou des ménages, touchent des revenus et engagent des dépenses. Ces secteurs connaissent des excédents quand le total de leurs recettes est supérieur à celui de leurs dépenses, et des déficits dans le cas inverse. Au Canada, ce sont principalement les institutions financières qui assurent la redistribution des fonds entre les secteurs qui enregistrent des excédents et ceux qui subissent des déficits; il arrive aussi parfois que cette redistribution se fasse par des prêts directs sur les marchés monétaires. Dans l'un et l'autre cas, le loyer de l'argent, c'est-à-dire le taux d'intérêt, varie en fonction de l'offre et de la demande. Le système financier vise donc avant tout à redistribuer les fonds entre les secteurs excédentaires et les secteurs déficitaires par le mécanisme du marché. Une autre fonction du système financier est de faciliter les paiements entre les divers secteurs de l'économie.

Les banques à charte canadiennes jouent un rôle de premier plan dans le système financier. En ce qui concerne le mécanisme des paiements, les banques fournissent des services de compensation des chèques, permettent des transactions avec cartes de crédit, des transactions de débit et de crédit autorisées au préalable, etc. D'autre part, à titre d'intermédiaires financiers, elles acceptent des dépôts et consentent des prêts. Les dépôts représentent une dette des banques à charte à l'endroit des déposants et figurent au bilan comme un élément du passif. Les prêts de leur côté, constituent une dette des emprunteurs à l'endroit des banques, et apparaissent donc au bilan comme un élément de l'actif.

La différence entre l'actif et le passif représente l'avoir des actionnaires et le capital, c'est-à-dire l'investissement fait par les propriétaires d'une banque. Les principales composantes de l'avoir des actionnaires et du capital sont les actions ordinaires et les bénéfices non répartis.

Pour connaître la valeur de l'avoir des actionnaires, il faut multiplier le nombre des actions en circulation par leur prix d'émission. Les bénéfices non répartis représentent le

total cumulatif des bénéfices retenus par la banque au cours des années. L'avoir des actionnaires peut être augmenté, soit par l'émission de nouvelles actions, soit par la non-distribution d'une partie des bénéfices. Essentiellement, on calcule le profit annuel des banques en soustrayant des revenus d'intérêt sur les prêts, les frais généraux et les intérêts versés sur les dépôts.

La *Loi sur les banques*, remaniée en 1980, établit une distinction entre les banques de l'annexe A (banques à charte canadiennes) et celles de l'annexe B (banques étrangères). En juin 1982, il y avait au Canada 11 banques de l'annexe A et 57 banques de l'annexe B. Ces dernières appartiennent à des banques étrangères. Ce n'est qu'après novembre 1980 que les banques étrangères ont commencé à être reconnues officiellement comme banques au Canada, et la plupart d'entre elles n'ont amorcé leurs opérations bancaires que pendant la seconde moitié de l'exercice financier 1981. Le présent rapport ne porte donc que sur les banques canadiennes.

L'industrie bancaire au Canada est caractérisée par un petit groupe de banques qui la domine, «les Cinq Grandes», comme on les appelle (La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque de Montréal, la Banque de Nouvelle-Écosse et la Banque Toronto-Dominion), ainsi que par un vaste réseau de succursales, plus de 7 000 au Canada et au-delà de 300 succursales et bureaux d'affaires à l'étranger.

Tableau 1.1

LES BANQUES À CHARTE AU CANADA

(31 octobre 1981)

Banques à charte	Actif total en millions de dollars	% de l'actif total de toutes les banques	Actifs en monnaies étrangères, en millions de dollars	Nombre de succursales ⁽¹⁾
1) Banque Royale du Canada	87 516,1	25,4	34 815,9	1 506
2) Banque Canadienne Impériale de Commerce	66 844,6	19,4	19 842,8	1 631
3) Banque de Montréal	63 779,9	18,5	24 872,9	1 297
4) Banque de Nouvelle-Écosse	50 138,1	14,6	23 694,7	1 017
5) Banque Toronto-Dominion	44 862,3	13,0	17 589,2	1 020
6) Banque Nationale du Canada	19 157,2	5,6	6 612,8	787
7) Banque Mercantile du Canada	4 102,0	1,2	1 053,2	15
8) Banque de la Colombie-Britannique	2 995,8	0,9	521,1	47
9) Banque Continentale du Canada	2 527,9	0,8	30,9	38
Banque Commerciale et Industrielle du				
10) Canada	1 532,8	0,4	330,7	9
11) Norbanque	517,4	0,2	69,7	7
Total	343 974,1	100,0	129 433,9	7 374

SOURCE: Supplément à la Gazette du Canada, 12 décembre 1981. P. Papadopoulos, «Les réseaux de succursales bancaires au Canada», *Le Banquier et Revue IBC*, août 1981, p. 32.

⁽¹⁾ Au 30 avril 1981.

Le nombre restreint des banques à charte et leur forte concentration au sein de l'industrie ne résultent pas d'une limitation du nombre de chartes bancaires initialement émises. Au contraire, 164 chartes ont été accordées entre 1792 et 1981 et 61 de celles-là, soit 37 p. 100, n'ont jamais été utilisées. Des 103 autres banques auxquelles des chartes avaient été accordées, 43 ont fusionné, soit 26 p. 100 et 49 ont dû fermer leurs portes, soit 30 p. 100. C'est ainsi qu'on ne compte aujourd'hui au Canada que 11 banques à charte (7. p. 100)⁽¹⁾. La plupart des banques qui ont fait faillite, se sont vu placées dans cette situation entre 1857 et 1917.⁽²⁾ Les fusions ont souvent eu lieu à la demande même des banques en difficulté. Depuis 1923, aucune banque n'a fait faillite au Canada. On peut donc dire que sous cet aspect, le système bancaire canadien est stable.

Au moins deux facteurs peuvent expliquer la diminution graduelle du nombre des banques et l'augmentation constante du nombre de leurs succursales. Premièrement, aucune loi, canadienne ou britannique, n'a jamais interdit la création de succursales bancaires, contrairement à ce qui s'est produit aux États-Unis. Deuxièmement, de l'avis même des autorités bancaires, notre diversité géographique et la faible densité de notre population ont obligé les banques à ouvrir des succursales, de manière à favoriser la circulation des capitaux entre les diverses régions et du même coup, à répartir les frais généraux encourus par l'administration centrale, entre de nombreuses succursales.

Les banques à charte sont régies par la Banque du Canada en ce qui concerne la politique monétaire, par le Bureau de l'Inspecteur général des banques pour ce qui est de l'application de la *Loi sur les banques*, et c'est le Parlement du Canada qui s'occupe des modifications de la *Loi sur les banques* et de toutes les autres mesures régissant les opérations bancaires connexes. Les modifications apportées à la *Loi sur les banques* en 1967 et en 1980 ont eu de grandes répercussions sur les opérations bancaires. Par ailleurs, les déposants et les emprunteurs ont modifié sensiblement leurs habitudes suite à une inflation persistante, aux fluctuations de la croissance économique et aux fluctuations des taux d'intérêt, ce qui a amené les banques à charte à réajuster leurs opérations en conséquence, tant au Canada qu'à l'étranger. On a en effet constaté au cours de la dernière décennie, que l'un des principaux aspects du développement du système bancaire canadien a été la croissance sans précédent des transactions libellées en monnaies étrangères. Le lecteur pourra trouver ci-dessous une discussion plus complète des opérations des banques à charte entre 1971 et 1981.

L'actif du système bancaire canadien qui se chiffrait à 52 317 millions \$ de dollars en 1971, atteignait 350 051 millions \$ de dollars dix ans plus tard, ce qui représente un taux de croissance annuelle moyen composé de 20,9 p. 100. Ce taux de croissance se compare favorablement au taux moyen de croissance annuelle du produit national brut (PNB) en dollars courants, soit 13,3 p. 100 pour la même période.⁽³⁾ Pendant cette même décennie, le taux de croissance de l'actif des banques à charte a été légèrement plus élevé que celui des sociétés de fiducie ou de prêts hypothécaires (18,7 p. 100) ou que celui des *Credit Unions* et des Caisses populaires (19,6 p.100). Par ailleurs, ce taux était identique à celui des Banques d'épargne du Québec (20,9 p. 100).⁽⁴⁾

Cette augmentation de l'actif des banques s'est accentuée en raison de la croissance sans précédent des transactions effectuées en monnaies étrangères. Le taux de croissance annuelle moyen composé de l'actif en monnaies étrangères a été de 25,8 p. 100, comparativement à 18,5 p. 100 pour l'actif en dollars canadiens. Entre 1971 et 1981, la proportion de l'actif en

monnaies étrangères par rapport à l'actif total est passé de 27 p. 100 à 40 p. 100. Pour ce qui est du passif en monnaies étrangères en fonction du passif total, cette proportion est passée de 26,5 p. 100 en octobre 1971 à 41,6 p. 100 à la fin d'octobre 1981. Nous traiterons de la croissance des opérations internationales des banques un peu plus loin, une fois que nous aurons terminé l'analyse de l'actif libellé en dollars canadiens.

Évolution de l'actif provenant des opérations en dollars canadiens

Le changement le plus important qui se soit produit dans la composition de l'actif provenant des opérations canadiennes entre 1971 et 1981 est survenu à la suite du revirement au cours duquel les banques ont modifié leurs portefeuilles et ont préféré les prêts et les hypothèques aux avoirs en caisse, aux bons du Trésor et aux valeurs mobilières. En conséquence, la proportion des actifs de première liquidité par rapport à l'actif total a chuté de 19,9 p. 100 à 5,9 p. 100 alors que la part des valeurs mobilières est passée de 4 p. 100 à 2,5 p. 100 (Tableau 1.2). Les actifs de première liquidité comprennent les dépôts et billets à la Banque du Canada, les prêts au jour le jour consentis aux courtiers en valeurs mobilières, les bons du Trésor, les obligations émises ou garanties par le gouvernement canadien et d'autres prêts à vue ou à court terme.

Au cours de cette période, les avoirs en caisse et les dépôts des banques à charte à la Banque du Canada ont fléchi et ce, pour deux raisons. Premièrement, le remaniement de la *Loi sur les banques* de novembre 1980 a ramené de 12 à 10 le pourcentage des réserves requises pour les dépôts à vue et de 4 à 3 et à 2 le pourcentage concernant les dépôts à terme. Deuxièmement, la proportion des dépôts à vue par rapport au total des dépôts a baissé sensiblement. Les portefeuilles de bons du Trésor et de valeurs mobilières ont diminué à cause des effets de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêts; de plus, une demande accrue de prêts a rendu les prêts plus rentables que les valeurs mobilières.

Même si la part de l'actif total découlant des prêts bancaires a chuté légèrement, passant de 42,5 p. 100 à 39,2 p. 100 le total des prêts bancaires a enregistré un taux moyen composé de croissance annuelle de 19,9 p. 100 soit un taux plus élevé que le taux de croissance (18,5 p. 100) de tout l'actif en dollars canadiens. En fait, le léger recul subis par les prêts en dollars canadiens peut être attribué surtout à une croissance très marquée des actifs en monnaies étrangères. La demande de prêts bancaires la plus forte s'est fait sentir dans le domaine des prêts hypothécaires et des prêts aux entreprises; la demande a été moindre dans les secteurs de l'agriculture et de la consommation et dans celui des prêts consentis aux provinces et aux municipalités. La croissance du poste «autres actifs en dollars canadiens» résulte de l'expansion des marchés des acceptations bancaires, des garanties et des lettres de crédit, au cours des années 70.⁽⁵⁾

L'évolution du passif concernant les opérations canadiennes

De 1971 à 1981, la part des dépôts en dollars canadiens du passif total des banques à charte est passée de 65 à 45 p. 100 tandis que celle des autres engagements a doublé pour la même période, passant de 5,3 p. 100 à 10,9 p. 100 (Tableau 1.2)

Lors des années 70, le profil des dépôts en dollars canadiens s'est modifié sensiblement. A la fin d'octobre 1971, les dépôts à vue et les autres dépôts transférables par chèque

Tableau 1.2

L'ACTIF ET LE PASSIF DES BANQUES À CHARTE CANADIENNES EN 1971 ET EN 1981

	En millions de dollars		En % de l'actif total		Taux de croissance annuelle
	Fin octobre 1971	Fin octobre 1981	Fin octobre 1971	Fin octobre 1981	Fin octobre 1971 à fin octobre 1981
<i>ACTIF</i>					
Avoir canadiens de première liquidité	10 409\$	20 674\$	19,9%	5,9%	7,1%
Prêts	22 272	137 150	42,5	39,2	19,1
Valeurs mobilières	2 062	8 571	4,0	2,	15,3
Autres actifs	3 453	43 506	7,0	12,4	28,8
Ensemble des actifs en dollars canadiens	38 196	209 901	73,0	60,0	18,5
Ensemble des actifs en monnaies étrangères	14 121	140 150	27,0	40,0	25,8
Ensemble de l'actif	52 317	350 051	100,0	100,0	20,9
<i>PASSIF</i>					
Dépôts en dollars canadiens	33 918\$	157 127\$	64,9%	44,9%	16,5%
Autres engagements en dollars canadiens	2 765	38 235	5,3	10,9	30,0
Engagements en monnaies étrangères	13 896	145 634	26,5	41,6	26,4
Avoir des actionnaires	1 738	9 056	3,3	2,6	17,9
Ensemble du passif et avoir des actionnaires	52 317	350 051	100,0	100,0	20,9

SOURCE: *Revue de la Banque du Canada.*

représentaient respectivement 13,5 et 11,7 p. 100 du passif total des banques à charte canadiennes, soit un pourcentage combiné de 25,2 p. 100. Par contre, à la fin d'octobre 1981, ces deux mêmes catégories de dépôts ne représentaient plus que 6,2 p. 100 du passif total des banques; les dépôts d'épargne à terme fixe des particuliers et les dépôts à terme ou à préavis, autres que ceux des particuliers, prenaient de l'importance comme sources de fonds des banques. Leur part respective du passif total des banques est passée de 8 p. 100 à 10,8 p. 100 et de 11,2 p. 100 à 12,4 p. 100 entre 1971 et 1981. Leur taux de croissance respectif pour ces dix années a été de 24,6 p. 100 et de 22,2 p. 100.

Le fait que les entreprises et les ménages aient resserré la gestion de leur encaisse peut expliquer la diminution massive de la demande pour les dépôts d'épargne transférables par chèque et les dépôts à vue ainsi que l'augmentation correspondante des dépôts à terme fixe. Les taux d'intérêt élevés et l'augmentation du taux d'inflation ont incité les petits investisseurs et les entreprises à gérer leurs avoirs financiers de façon plus efficace et à réduire autant que possible leurs liquidités.

Tableau 1.3

LE PORTEFEUILLE DE PRÊTS DES BANQUES À CHARTE

1971 et 1981

	En millions de dollars		En % de l'actif total		Croissance annuelle, taux moyen composé
	Fin octobre 1971	Fin octobre 1981	Fin octobre 1971	Fin octobre 1981	Fin octobre 1971 à fin octobre 1981
Prêts personnels	6 320\$	32 864\$	12,1%	9,4%	17,9%
Prêts hypothécaires (excluant les prêts consentis par les sociétés de prêts hypothécaires reliées aux banques à charte) ⁽¹⁾	2 167	16 400	4,1	4,7	22,0
Prêts aux entreprises ⁽²⁾	10 552	70 562	20,0	21,0	21,4
Prêts aux agriculteurs	1 349	7 472	2,6	2,1	18,7
Autres prêts ⁽³⁾	1 884	6 852	3,6	1,9	13,8
Ensemble des prêts	22 272	137 150	42,5	39,2	19,9

SOURCE: *Revue de la Banque du Canada*,

⁽¹⁾ Les prêts des sociétés de prêts hypothécaires reliées à des banques à charte s'élevaient à 11 731 millions \$ à la fin d'octobre 1981. Au total, le portefeuille de prêts des banques dans ce secteur était donc à la fin d'octobre 1981, de l'ordre de 28 131 millions \$; en pourcentage de l'actif consolidé des banques et de leurs sociétés, ce montant représentait 7,7%.

⁽²⁾ Ce poste ne comprend que les prêts en dollars canadiens. Or, à la fin octobre 1981, les banques canadiennes (celles de l'annexe A et celles de l'annexe B) détenaient pour 19 969 millions \$ de prêts en monnaies étrangères contractés par des résidents canadiens.

⁽³⁾ Les autres prêts comprennent les prêts aux provinces, aux municipalités, aux négociants en céréales, aux sociétés de financement ou de prêts à la consommation et les obligations d'épargne du Canada.

Les dépôts des entreprises

En 1967, les dépôts non transférables par chèque des entreprises ne représentaient qu'un peu moins du tiers de l'ensemble de leurs dépôts bancaires. Dès 1981, ces dépôts d'épargne constituaient plus des trois quarts de l'ensemble des dépôts bancaires. C'est dire qu'au cours de ces dix années, la part des dépôts à vue est passée des deux tiers à un peu moins du quart de l'ensemble des dépôts bancaires des entreprises. Ce changement de la composition des dépôts bancaires des entreprises est imputable essentiellement aux modifications qui ont été apportées à la *Loi sur les banques* en 1967, à l'accélération de l'inflation et à la montée des taux d'intérêt.⁽⁶⁾

Avant 1967, les banques à charte canadiennes ne faisaient presque aucun effort pour attirer les dépôts des entreprises et cela s'explique aisément. D'abord, le plafond statutaire de 6 p. 100 imposé aux taux des prêts bancaires empêchait les banques d'offrir des taux concurrentiels sur les dépôts. Par ailleurs, les réserves de 8 p. 100 requises sur les dépôts à vue et à terme, rendaient ceux-ci très coûteux. Les modifications apportées à la loi en 1967 ont éliminé le plafond de 6 p. 100 sur les taux des prêts et ont fixé la réserve requise à 12 p. 100 pour les dépôts à vue et à 4 p. 100 pour les dépôts à terme. Ces changements favorables

ont incité les banques à solliciter auprès des entreprises des dépôts à terme de plus, vu la taille de ces dépôts, les frais d'administration par compte de dépôts étaient moins élevés sur les dépôts provenant des entreprises que sur les dépôts provenant des particuliers.

Les taux d'intérêt élevés et la gestion informatisée de l'encaisse ont aussi incité les entreprises à transférer leurs dépôts plus rapidement qu'auparavant. Grâce aux services de gestion de l'encaisse et des comptes de dépôt qu'elles offraient aux entreprises, les banques ont permis aux grandes entreprises qui faisaient des affaires dans les différentes régions du pays de connaître presque chaque jour leurs soldes d'encaisse par le biais de leurs comptes de dépôt à la banque. Lorsque le solde national quotidien est excédentaire, le surplus peut être placé sur le marché monétaire ou en dépôts d'épargne à court terme à la banque, même pour des périodes aussi courtes que vingt-quatre heures. Contrairement à ce qui se fait aux États-Unis, le Canada ne limite aucunement les taux d'intérêt offerts sur les dépôts et n'empêche pas non plus l'émission de certificats de dépôt dont l'échéance est plus courte que 14 ou 30 jours. Par conséquent, les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires au Canada sont concurrentiels si on les compare aux taux offerts sur le marché monétaire ou encore aux taux offerts par les autres institutions de dépôt.

Dépôts des ménages

L'évolution des dépôts bancaires des ménages entre 1971 et 1981 a été fort différente de celle des entreprises. Au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi de 1967 sur les banques* comme le souligne Laurie Landy, il n'y avait que 3 p. 100 des dépôts bancaires des ménages qui étaient des dépôts à vue non productifs d'intérêt.⁽⁷⁾ Ce faible pourcentage était en grande partie attribuable à la possibilité qu'avaient les ménages de placer leurs avoirs dans des dépôts d'épargne productifs d'intérêt et transférables par chèque. A partir de 1967 jusqu'au milieu des années 1970, ce pourcentage est passé de 3 p.100 à 7 p. 100 pour ensuite tomber à 4 p.100 en 1981. D'autre part, les dépôts d'épargne qui représentaient plus de 97 p.100 de l'ensemble des dépôts bancaires des particuliers en 1967, représentaient 93 p. 100 du total des dépôts en 1975 et 96 p.100 de ce total à la fin de 1981.⁽⁸⁾

La Loi de 1967 sur les banques a aboli le plafond sur les intérêts qui existait jusque là⁽⁹⁾ et a modifié les exigences relatives aux réserves, ce qui a incité les banques à offrir des comptes de dépôts d'épargne non transférables par chèque, portant un taux d'intérêt concurrentiel. Les banques ont alors encouragé leurs clients à détenir deux types de compte. Un premier pour les dépôts à vue transférables par chèque et un second pour les dépôts d'épargne productif d'intérêt non transférables par chèque.

Les particuliers ont alors réduit leurs dépôts d'épargne transférables par chèque pour augmenter leurs dépôts à vue dans les comptes-chèques personnels, mais ils n'ont que légèrement augmenté leurs dépôts dans les comptes d'épargne non transférables par chèque. Par conséquent, entre 1967 et 1975, le pourcentage des dépôts d'épargne est passé de 97 p.100 à 93 p.100 tandis que le pourcentage des dépôts à vue était en hausse.

De 1975 à 1979, la répartition entre les dépôts à vue et les dépôts d'épargne des particuliers est demeurée relativement stable. Au cours des deux dernières années, cepen-

dant, la hausse des taux d'intérêt a incité les particuliers à réduire substantiellement leurs dépôts à vue et à augmenter leurs dépôts d'épargne sous forme de dépôts à terme fixe.

Enfin, en 1980, la nouvelle formule des comptes d'épargne à intérêt quotidien a permis aux épargnants de faire fructifier, ne fût-ce que pendant quelques jours, des sommes qui, autrement, auraient été versées à leurs comptes-chèques.

En somme, durant cette période, si l'on se place du point de vue des banques, on peut dire que la composition de l'actif en dollars canadiens s'est modifiée, les liquidités cédant la place aux prêts, tandis que du côté du passif, les dépôts à terme fixe l'ont emporté sur les dépôts à vue et les dépôts d'épargne transférables par chèque. Le taux de croissance de 30 p.100 qui a été enregistré pour l'ensemble des autres engagements, résulte surtout de la croissance des acceptations bancaires, des garanties et des lettres de crédit,⁽¹⁰⁾ de même que des débetures que les banques ont pu émettre à la suite des modifications apportées par la *Loi de 1967 sur les banques*.

Tableau 1.4

LES DÉPÔTS EN DOLLARS CANADIENS DANS LES BANQUES À CHARTE

Moyenne mensuelle des mercredis	En millions de dollars		En % des engagements en dollars canadiens		Croissance annuelle, taux moyen composé
	Fin octobre 71	Fin octobre 81	Fin octobre 71	Fin octobre 81	Fin octobre 1971 à fin octobre 1981
Dépôts à vue	6 984\$	14 460\$	18,2%	7,1%	7,5%
Dépôts d'épargne des particuliers et autres dépôts à préavis et dépôts transférables par chèque	6 119	7 298	15,9	3,6	1,8
Dépôts d'épargne des particuliers non transférables par chèque et excluant les dépôts à terme fixe	8 345	43 919	21,7	21,5	18,1
Dépôts d'épargne des particuliers à terme fixe	4 207	37 874	10,9	18,5	24,6
Dépôts à terme ou à préavis non transférables par chèque, autres que ceux des particuliers	5 862	43 454	15,2	21,2	22,2
Ensemble des dépôts du public	31 516	147 006	82,0	71,9	16,6
Dépôts du gouvernement canadien	1 139	4 191	2,9	2,0	13,9
Ensemble des dépôts en dollars canadiens	32 656	151 198	85,0	74,0	16,5

SOURCE: *Revue de la Banque du Canada*.

Évolution des opérations internationales

L'augmentation sensible des opérations internationales des banques à charte canadiennes et la nature changeante de ces opérations, sont certainement parmi les éléments les plus remarquables du fonctionnement de ces banques depuis dix ans. Celles-ci ont résolument élargi leur base à l'étranger et se sont taillées une place sur le marché mondial. Pendant cette période, l'actif en devises étrangères des banques canadiennes a progressé à un taux annuel de 25,8 p.100, tandis que l'actif en dollars canadiens n'augmentait que de 18,6 p.100. Les engagements en devises étrangères augmentaient de leur côté de 26.5 p.100 par an, un peu plus donc que l'actif étranger. A la fin d'octobre 1981, la position des banques, en devises étrangères, accusait un déficit de 5,5 milliards \$, ce qui signifie qu'elles ont emprunté 5.5 milliards \$ de plus qu'elles n'ont prêté en devises étrangères. (Ces emprunts nets sont largement utilisés pour financer les activités d'affaires canadiennes).

Cette poussée des opérations en devises étrangères est attribuable à plusieurs facteurs: d'abord, la tendance à la baisse du dollar canadien depuis 1976 a entraîné une dévaluation de plus de 20 p. 100 de cette devise par rapport au dollar américain. Ainsi, la simple conversion en dollars canadiens des actifs en devises étrangères a donné l'impression que ces actifs augmentaient à un taux plus rapide qu'elles ne l'ont fait en réalité. A titre d'exemple, le taux de croissance annuelle moyen composé n'aurait été que de 23,6 p. 100 au lieu de 25,8 p. 100 si tous les actifs en devises étrangères avaient été cotés en dollars US, et que leur croissance eut été évaluée en dollars américains plutôt qu'en dollars canadiens.

Au cours des années 70, les opérations internationales devenaient plus rentables par rapport aux opérations canadiennes. Le taux de croissance annuelle moyen composé des gains après impôt provenant des opérations en dollars canadiens a été de 15 p.100 de 1971 à 1981, tandis que ce taux a été de 33 p. 100 pour les opérations internationales.⁽¹¹⁾ Il était à prévoir que les banques chercheraient à élargir leurs opérations internationales et c'est ce qu'elles ont fait. En 1971, le rendement après impôt de la moyenne des actifs pour les opérations en dollars canadiens était de 63 cents par tranche de 100 \$ d'actif, tandis que le rendement équivalent pour les opérations en monnaies étrangères était de 38 cents, produisant ainsi un rendement moyen de l'actif total de 57 cents. Mais en 1981, le changement était bien amorcé: le taux de rendement des opérations en dollars canadiens était de 48 cents alors que celui qui provenait des opérations étrangères était de 78 cents.

Non seulement les opérations internationales ont-elles procuré un rendement supérieur, mais il y a tout lieu de penser qu'au chapitre des prêts, les pertes ont été également moins élevées. Dans un mémoire présenté au Comité, M. Hugh Brown de la société *Burns Fry Ltd*, expliquait que les pertes globales sur les prêts en dollars canadiens ont été plus élevées qu'elles ne l'ont été sur les prêts en monnaies étrangères. Dans la première moitié des années 70, les taux des pertes sur prêts n'ont pas varié de façon sensible puisque l'actif en dollars canadiens était beaucoup plus élevé que l'actif en monnaies étrangères. Cependant, au cours de la deuxième moitié de cette décennie et au début des années 80, la différence était devenue évidente. En moyenne, entre 1970 et 1975, l'actif en dollars canadiens a été 2,5 fois plus grand que l'actif en monnaies étrangères, tandis que les pertes subies sur des prêts en dollars canadiens étaient 2,4 fois plus élevées. Mais de 1976 à 1980, lorsque les actifs en dollars canadiens n'ont été en moyenne, que 1,84 fois plus élevés que les actifs en monnaies étrangères, les pertes relatives aux opérations en dollars canadiens ont été 7,7 fois plus

importantes (Tableaux 1.5 et 1.6). Il faut préciser cependant que ce qui se produit à un moment donné n'est pas nécessairement indicatif des tendances futures des pertes sur prêts, puisque celles-ci dépendent de la conjoncture économique présente et future.

Tableau 1.5

LES ACTIFS ET LES ENGAGEMENTS DES BANQUES À CHARTE CANADIENNES EN MONNAIE CANADIENNE ET EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

	En millions de dollars		Ventilation en %		Croissance annuelle, taux moyen composé
	Fin octobre 71	Fin octobre 81	Fin octobre 71	Fin octobre 81	Fin octobre 1971 à fin octobre 1981
Ensemble des actifs et des engagements	52 317%	350 051\$	100,0%	100,0%	20,9%
Actifs en dollars canadiens	38 196	209 901	73,0	59,9	18,6
Actifs en monnaies étrangères	14 121	140 150	27,0	40,1	25,8
dont: Dépôts dans d'autres banques	7 447	49 022	52,7	35,0	20,7
Prêts	5 971	81 902	42,3	58,4	29,9
Autres	703	9 226	5,0	6,6	29,4
Engagements en dollars canadiens	38 421	204 417	73,4	58,4	18,2
Engagements en monnaies étrangères	13 896	145 634	26,6	41,6	26,5
dont: Dépôts provenant d'autres banques	5 807	80 833	41,8	55,5	30,1
Autres	8 089	64 801	58,2	44,5	23,1
Actifs nets en monnaies étrangères	225	- 5 484	—	—	—

SOURCE: *Revue de la Banque du Canada*.

Tableau 1.6

BANQUES À CHARTE CANADIENNES
MOYENNE ANNUELLE DES PERTES RÉELLES SUR PRÊTS

	1971-1975	1976-1980	1981
	En millions de dollars		
Au Canada	88\$	373\$	697\$
À l'étranger	36 (E)	48	155
Total	124	421	852
% du total des prêts	0,28%	0,39%	0,41%

SOURCE: Mémoire présenté au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques par *Burns, Fry Limited* sur «Les profits des banques à charte», 29 avril 1982, Tableau 6, p. 9 (du texte original anglais).

E: Estimation

L'augmentation des opérations en monnaies étrangères s'explique finalement par l'expansion générale du commerce mondial et en particulier du marché des euro-dollars. Par exemple, le taux moyen de croissance annuelle des dépôts en euro-dollars a été de 27,22 p. 100 entre 1974 et 1980.⁽¹²⁾

Les transactions en monnaies étrangères avec des résidents canadiens

Les opérations en monnaies étrangères transigées au Canada entre les banques et les résidents canadiens ont connu une hausse sensible depuis 1971 (Tableau 1.7). Cette croissance s'est accélérée après 1975. En 1971, les actifs en monnaies étrangères détenus dans les banques canadiennes par des résidents canadiens ne représentaient que 8,5 p. 100 de l'ensemble des avoirs en monnaies étrangères, part qui s'est élevée à 18,7 p. 100 en 1981. L'inverse était vrai au chapitre des engagements, qui sont tombés de 14,3 p. 100 à 5,9 p. 100 au cours de la même période. On constate donc que les banques canadiennes se sont servies d'une part plus importante des dépôts en monnaies étrangères des non-résidents pour fournir du financement en monnaies étrangères à des résidents canadiens. Ces prêts se chiffraient à 19,9 milliards \$ à la fin d'octobre 1981. De plus, 4,4 milliards \$ servaient à acheter en monnaies étrangères des valeurs mobilières émises par des sociétés canadiennes qui empruntaient sur les marchés étrangers, par l'entremise des banques canadiennes, pour financer leurs exportations, leurs achats et l'expansion de leurs entreprises.

On peut tirer plusieurs conclusions générales sur les opérations des banques à charte canadiennes depuis 1971. Les opérations à l'étranger ont pris de plus en plus d'importance. Le passif en dollars canadiens est moins liquide. Les prêts sont devenus de plus en plus importants. Les actifs liquides ont vu leur part diminuer. Cette situation est due en grande partie aux changements dans l'attitude des clients en ce qui concerne les billets de banque, les dépôts et les crédits bancaires. Les changements intervenus dans le système financier depuis 1979 expliquent aussi ces changements dans la composition de l'actif et du passif des banques, changements qui sont étroitement liés à l'instabilité des taux d'intérêt dans le monde. En conclusion, la rentabilité des banques à charte a été grandement influencée par la composition de l'actif et du passif (comprenant surtout des prêts à taux variable et des dépôts à terme fixe) et par la croissance des opérations internationales.

1.2 LES SOURCES DE REVENUS, LES DÉPENSES ET LES PROFITS

Les profits des banques à charte canadiennes sont passés de 1,2 milliard à 1,7 milliard \$ de 1980 à 1981, une hausse de 38 p. 100. En chiffres absolus, il est difficile de juger si les profits ont été excessifs ou non. C'est pourquoi les profits des banques en 1981 doivent être replacés dans leur contexte où ils prennent leurs vraies proportions, notamment par rapport aux facteurs suivants: le niveau absolu des profits antérieurs, la taille des banques qui ont réalisé ces profits et le montant du capital investi dans ces banques. Il importe aussi de comparer ces profits à ceux d'autres systèmes bancaires et d'autres groupes industriels. On sera alors mieux à même d'établir si les profits du secteur bancaire en 1981 ont été excessifs ou non.

Tableau 1.7

BANQUES À CHARTE CANADIENNES

OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES AVEC LES RÉSIDENTS CANADIENS

SIÈGES SOCIAUX CANADIENS ET LEURS SUCCURSALES SEULEMENT

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

	Oct. 1971	Oct. 1975	Oct. 1981
<i>Actifs</i>			
Prêts (à l'exclusion des prêts au gouvernement canadien)	1 184\$	2 539\$	19 969\$
Valeurs mobilières	40	93	4 144
Dépôts dans d'autres banques	7	286	2 133
Tirage du gouvernement canadien sur les marges de crédits	0	0	724
Ensemble des actifs	1 231\$	2 918\$	26 246\$
En % de l'actif en monnaies étrangères	8,5%	9,3%	18,7%
<i>Engagements</i>			
Dépôts bancaires	10	274	2 130
Autres	2 014	3 781	6 456
Ensemble des engagements	2 024	4 055	8 586
En % des engagements totaux en monnaies étrangères	14,3%	12,8%	5,9%

SOURCE: Estimations s'appuyant sur des données publiées par la Banque du Canada.

Il importe également d'étudier les sources des revenus et dépenses, pour établir la nature des profits bancaires. Il faudra enfin, en prenant un certain recul, se demander si ces profits ont augmenté d'une année à l'autre et si les profits d'une année donnée, pris isolément, reflètent vraiment la situation qui prévaut en général dans le secteur bancaire.

Comment les banques réalisent-elles leurs profits?

Essentiellement, les banques tirent leurs revenus de deux sources importantes: d'abord de leurs opérations comme intermédiaires financiers et ensuite, d'autres sources de revenu qui sont, pour la plupart, des frais de services. Les revenus provenant de leurs opérations comme intermédiaires financiers découlent des prêts consentis aux emprunteurs.

En général, les banques prêtent l'argent qui est déposé chez elles à des taux d'intérêt supérieurs à ceux qu'elles versent aux déposants. La différence entre le coût des dépôts et les revenus provenant des prêts s'appelle la marge bancaire. Lorsqu'elle s'applique à la totalité des prêts et placements d'une banque, cette marge devient une source de revenu communément appelée le produit net des intérêts. Il s'agit en d'autres termes, de l'intérêt total perçu sur les prêts et placements, moins le coût total des dépôts.

Les banques utilisent le total des revenus provenant des prêts consentis et des frais de service pour défrayer leurs frais généraux d'exploitation, pour payer les salaires, le loyer et

les impôts aux diverses administrations publiques et pour se protéger contre les risques qu'elles courent en consentant des prêts. Elles doivent également réaliser un profit pour le bénéfice de leurs actionnaires.

Le facteur le plus déterminant qui influe sur le niveau absolu des profits d'une banque est le volume de ses opérations, c'est-à-dire le montant total de l'actif mis en valeur pour réaliser ces profits. L'une des meilleures façons d'évaluer la rentabilité des opérations bancaires consiste donc à comparer les profits des banques au total de l'actif qu'elles utilisent; on obtient le rendement de leur actif. Une autre façon d'évaluer cette rentabilité consiste à établir à quel pourcentage du capital des actionnaires correspondent les profits. Ce rapport s'appelle le rendement sur l'avoir des actionnaires de la banque et peut également servir à comparer la rentabilité du système bancaire à celle d'autres industries.

L'origine des revenus et dépenses des banques

Ce sont les opérations réalisées par les banques à charte, en leur qualité d'intermédiaires financiers, qui constituent leur principale source de revenus. Étant donné la façon dont une banque prête son argent, on considère ses revenus nets de manière à faire apparaître les revenus provenant de l'écart entre les taux d'intérêt appliqués aux prêts et aux placements d'une part et les taux d'intérêt versés sur les dépôts d'autre part. Comme l'indique le Tableau 1.8, le produit net des intérêts est la somme des intérêts perçus sur les prêts et des revenus d'intérêt et des dividendes reçus sur les placements moins les coûts du financement. Les investissements comprennent des placements sous forme de bons du Trésor, d'actions et d'obligations, ainsi que les placements dans les filiales. Les revenus sur les placements comprennent aussi les revenus des débetures et des actions privilégiées à terme, émises en grande quantité, en remplacement de prêts. Pour obtenir le revenu net gagné par la banque à partir d'une marge bancaire donnée, on soustrait le coût des dépôts du revenu total des intérêts. On désigne ce montant du nom de revenu net tiré des intérêts. Au 31 octobre 1982, ce montant représentait 81 p. 100 du revenu total des banques canadiennes. Comme l'indique le Tableau 1.8, la tranche du revenu total des banques, provenant de leurs opérations en tant qu'intermédiaires financiers, a très peu changé depuis 1971; cette tranche représentait alors 80 p. 100 de l'ensemble de leurs revenus.

Comme on peut le constater à l'étude du Tableau 1.9, la tranche de 19 p. 100 qui reste du revenu total des banques en 1981, se répartit en six catégories à savoir les frais de service, les opérations de change, les frais de cartes de crédit, les frais d'emprunt, les frais de placement et les autres commissions. Les frais de service, qui comprennent notamment les frais imposés sur les chèques, représentent 371 millions \$, soit 20 p. 100 du total des autres revenus. Les opérations de change, avec 391 millions \$, en représentent 22 p. 100 et comprennent les gains sur les ventes et les achats de titres ainsi que les frais de conversion d'une devise à une autre. Les frais de cartes de crédit, payés par les détaillants qui utilisent les services de cartes de crédit de la banque, atteignent 244 millions \$, soit 13 p. 100 du total des autres revenus. Les frais d'emprunt correspondent à des services de gestion lorsqu'une banque participe à la gestion d'un crédit cartellaire canadien ou étranger. Le Tableau 1.9 indique que ces frais représentent 192 millions \$, soit 11 p. 100 du total. Les frais de service et les commissions sur les opérations de placement comprennent les commissions perçues sur les ventes de valeurs mobilières et les charges perçues sur les autres placements; le revenu

Tableau 1.8

COMPOSITION DE REVENUS ET DÉPENSES DES BANQUES À CHARTE CANADIENNES
(en millions \$)

	Au 31 oct 1971	% du total des revenus ou des dépenses	% de l'actif moyen	Au 31 oct. 1976	% du total des revenus ou des dépenses	% de l'actif moyen	Au 31 oct. 1981	% du total des revenus ou des dépenses	% de l'actif moyen
<i>REVENUS</i>									
Revenu net tiré des intérêts*	1 337\$	79,8	2,75	3 355\$	81,6	2,95	7 835\$	81,2	2,59
Autres revenus	339	20,2	0,70	757	18,4	0,67	1 816	18,8	0,60
Total des revenus	1 676\$	100,0	3,45	4 112\$	100,0	3,62	9 651	100,0	3,19
<i>FRAIS D'EXPLOITATION EXCLUANT LES INTÉRÊTS</i>									
Traitements et avantages sociaux	669\$	59,8	1,38	1 700\$	58,4	1,49	3 407	53,3	1,13
Frais d'établissements incluant les amortissements	196	17,5	0,40	452	15,5	0,40	959	15,0	0,32
Autres dépenses	208	18,5	0,43	529	18,2	0,47	1 205	18,0	0,40
Pertes moyennes quinquennales sur prêts	46	4,2	0,09	231	7,9	0,20	817	12,7	0,27
Total des frais d'exploitation	1 119\$	100,0	2,30	2 912\$	100,0	2,56	6 388\$	100,0	2,11
Profits avant impôt	556\$			1 200\$			3 263\$		

SOURCE: Bilans des banques à charte.

* Assiette imposable équivalente—Le revenu des valeurs exonérées de l'impôt a été majoré pour traduire le revenu pleinement imposable équivalent avant impôt que la banque aurait reçu s'il s'était agi de prêts normaux. Source: Bureau de l'Inspecteur général des banques.

provenant de ces services totalise 85 millions \$, soit 5 p. 100 du total. Enfin, le reste du total des revenus correspond à différentes commissions, comme la location des coffres-forts et les frais de service sur les acceptations, les garanties et les lettres de crédit; ces revenus s'élèvent à 537 millions \$, soit 29 p. 100 du total des autres revenus.

Le produit net des intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen, est passé de 2,75 p. 200 en 1971 et à 2,59 p. 100 en 1981; cela indique que les banques ont tiré en 1981, moins de revenus de leurs opérations, en tant qu'intermédiaires financiers par rapport à l'ensemble de leur actif. Les autres revenus, exprimés par rapport à l'actif moyen, ont diminué de 0,70 p. 100 en 1971 à 0,67 p. 100 en 1976, puis à 0,60 p. 100 en 1981; il faut donc conclure que les autres revenus n'ont pas suivi un rythme de croissance aussi élevé que celui de l'actif des banques, au cours des dix dernières années.

Les frais d'exploitation autres que les intérêts versés sont répartis en quatre catégories: salaires et avantages sociaux, coûts des biens mobiliers et des biens immobiliers et de la dépréciation, moyenne des pertes sur prêts subies sur cinq ans, et autres dépenses. On constate à l'étude du Tableau 1.8 que le total de ces frais d'exploitation a augmenté par rapport à l'actif moyen, passant de 2,30 p. 100 en 1971 à 2,56 p. 100 en 1976, puis que ce total a diminué sensiblement pour atteindre 2,11 p. 100 en 1981. On doit en conclure qu'à cette date, les banques utilisaient davantage d'actif à un moindre coût.

Le changement le plus remarquable dans la composition de l'ensemble des dépenses des banques concerne la moyenne des pertes sur prêts, qui est passée de 0,10 p. 100 en 1971 à 0,27 p. 100 en 1981; ces pertes ne représentaient que 4,2 p. 100 de l'ensemble des dépenses en 1971, mais cette proportion est passée à 12,7 p. 100 en 1981. Notons cependant que ces dépenses ont été compensées par une réduction des frais généraux; en effet, pendant la même période, les salaires et avantages sociaux sont passés de 59,8 p. 100 du total des frais qui ne comportaient pas de dépenses d'intérêts en 1971, à 53,3 p. 100 en 1981; d'autre part, le coût des biens mobiliers et immobiliers et de la dépréciation est passé de 17,5 p. 100 en 1971 à 15,0 p. 100 en 1981. Les autres dépenses, qui comprennent principalement tous les autres coûts des banques, sont restées très stables pendant toute cette période puisqu'elles représentaient 18,5 p. 100 des frais ne comportant pas de dépenses d'intérêt en 1971, et que ces dépenses étaient dans une proportion de 18,0 p. 100 en 1981.

Par rapport à l'actif moyen, les salaires et avantages sociaux ont diminué, passant de 1,38 p. 100 en 1971 à 1,12 p. 100 en 1981. La proportion des dépenses relatives aux biens immobiliers et à la dépréciation est passée de 0,40 p. 100 en 1971, à 0,32 p. 100 en 1981. Les autres dépenses ont suivi la même diminution, passant de 0,43 p. 100 en 1971 à 0,40 p. 100 en 1981. On peut donc dire que le total des frais ne comportant pas de dépenses d'intérêt, considéré par rapport à l'actif moyen des banques canadiennes, a diminué puisqu'il est passé de 2,30 p. 100 en 1971 à 2,11 p. 100 en 1981.

Comment mesure-t-on le profit des banques?

Au cours de notre présentation sur l'origine des profits des banques, nous avons indiqué que les mesures les plus courantes des profits des banques étaient le «rendement de l'actif» et le «rendement de l'avoir des actionnaires».

Tableau 1.9

LA VENTILATION DES AUTRES REVENUS

(en millions de dollars)

Eléments des autres revenus	Au 31 octobre 1981	En pourcentage du total des autres revenus
Frais d'administration sur les dépôts	371\$	20%
Opérations de change	391	22
Frais sur les cartes de crédit	244	13
Frais sur les emprunts	192	11
Frais et commissions sur les placements	85	5
Autres commissions	537	29
Total des autres revenus	1820\$	100%

SOURCE: États financiers des banques à charte. Bureau de l'Inspecteur général des banques.

Le rendement de l'actif mesure les profits des banques après impôt par rapport au total de l'actif moyen consacré à la réalisation de ces profits. Cette proportion mesure le profit moyen d'une banque par tranche de 100 \$ de l'actif moyen utilisé. C'est la mesure la plus couramment employée dans le calcul des profits des banques dans le monde entier.

Rendement de l'actif—(Solde des revenus après impôt)/(Actif moyen)

Le rendement de l'actif fait intervenir la notion de volume, et établit un rapport entre la croissance des profits d'une banque et son aptitude à utiliser davantage d'actifs productifs. Autrement dit, la taille de la banque détermine le volume de ses profits en chiffres absolus: une grande compagnie très active gagnera davantage qu'une concurrente plus petite, quoique aussi active.

On utilise également le rendement de l'avoir des actionnaires pour mesurer les profits des banques. Cette mesure est particulièrement utile aux investisseurs pour déterminer quelle est la banque ou en l'occurrence, quelle est l'entreprise d'un secteur industriel donné qui leur assurera le plus fort taux de rendement. Pour déterminer le rendement de l'avoir des actionnaires, on considère les profits après impôt par rapport à l'investissement total des actionnaires. Dans le cas d'une banque, l'investissement total des actionnaires comprend l'avoir des actionnaires de la banque et les provisions accumulées pour pertes.

Rendement de l'avoir des actionnaires — Solde des revenus après impôt
(Avoir des actionnaires et
provisions accumulées pour pertes)

Comme les profits des banques dépendent du volume de l'actif utilisé, les banques cherchent à augmenter le volume de leur actif et à le gérer efficacement, mais l'accroissement de l'actif doit représenter une certaine proportion des capitaux fournis par les actionnaires; sinon, le capital de la banque ne protégera plus suffisamment ses déposants.

Si une banque augmente son actif par rapport à l'avoir des actionnaires, autrement dit si elle augmente son levier financier, on peut s'attendre à ce que ses profits augmentent, à condition naturellement, que le nouvel actif utilisé ait un rendement au moins égal à l'actif utilisé antérieurement. On peut ainsi considérer qu'une banque qui double son levier financier devrait doubler également ses profits et son taux de rendement de l'avoir moyen des actionnaires. Il convient d'insister sur le fait que dans ce cas, la banque double également les risques de perte pour ses actionnaires. Par ailleurs, elle n'augmente nullement les profits réalisés sur les prêts qu'elle a consentis.

Il faut donc conclure que le taux de rendement de l'avoir des actionnaires d'une banque est proportionnel non seulement au rendement de son actif, mais également à son levier financier.

Rendement de l'avoir des actionnaires—Rendement de l'actif x Levier financier

En d'autres mots, une banque pourrait augmenter son taux de rendement sur l'avoir des actionnaires, au lieu de chercher à augmenter son taux de rendement sur l'actif utilisé.

1.3 LES TENDANCES DE L'ÉVOLUTION À LONG TERME DES PROFITS DES BANQUES

Les profits réalisés en 1981 par les banques à charte canadiennes doivent être considérés par rapport à la croissance de leur actif, par rapport au rendement de leur actif utilisé, par rapport au levier financier (c'est-à-dire à la proportion entre le volume de l'actif et le placement de l'avoir des actionnaires, comme nous l'avons indiqué plus haut) et aussi par rapport au rendement de l'avoir des actionnaires. En outre, leurs gains doivent être comparés à ceux des sociétés de fiducie et des compagnies de prêts au Canada, à ceux des banques étrangères, en particulier des grandes banques américaines, et à ceux du secteur industriel canadien.

Les profits après impôt des banques à charte canadiennes ont atteint 1,7 milliard \$ en 1981, soit une augmentation de 38 p. 100 sur l'année précédente. L'augmentation des profits en 1981 a été supérieure au taux de croissance moyen composé de 20 p. 100 au cours des dix dernières années.

Il serait trompeur de considérer hors contexte les profits après impôt d'une année en particulier; c'est pourquoi nous établirons plutôt des comparaisons sur une période de dix ans. Par ailleurs, il convient de considérer les opérations des banques non seulement dans leur contexte historique, mais également dans leur contexte géographique. Sur les dix dernières années, les banques canadiennes ont mis en place de vastes réseaux de succursales à l'étranger, plus particulièrement aux États-Unis et en Europe occidentale. Ainsi, lorsqu'on examine les profits des banques de 1971 à 1981, il faut faire la distinction entre leurs composantes canadiennes et leurs composantes étrangères.

Compte tenu de cette distinction, on constate que les profits sur les opérations bancaires canadiennes sont passés de 684 millions \$ en 1980 à 905 millions \$ en 1981, soit une

augmentation de 32 p. 100. Bien que le taux de croissance annuelle des profits en 1981 ait dépassé de beaucoup le taux moyen des dix dernières années qui s'établissait à 15 p. 100, il n'en reste pas moins que le changement des profits sur les opérations en dollars canadiens a été pratiquement nul de 1978 à 1980, comme l'indique le Tableau 1.10. Les profits provenant des opérations étrangères sont passés de 558 millions \$ en 1980 à 815 millions \$ en 1981, soit une hausse de 46 p. 100. Contrairement aux profits sur les opérations canadiennes, les profits sur les opérations étrangères avaient déjà fortement augmenté en 1979 et en 1980. Le secteur étranger qui représentait 17 p. 100 du total des profits en 1971, est passé à 35 p. 100 en 1979, puis à 47 p. 100 en 1981.

Le rendement de l'actif

Lorsqu'on compare les bénéfices après impôt à l'actif moyen des banques, le taux de rentabilité des banques prend une autre dimension. Dans ce contexte, le rendement des actifs moyens des banques en 1981 s'est élevé à 0,57 p. 100. Les banques canadiennes ont donc réalisé un bénéfice après impôt de 57 cents pour chaque tranche de 100 \$ des actifs utilisés. Pour la période de 1971 à 1981, le rendement annuel moyen des actifs bancaires a atteint 0,57 p. 100, soit exactement le même taux qu'en 1981. En fait, au cours de cette période, la rentabilité des actifs bancaires a varié entre 0,65 p. 100 en 1975 à 0,51 p. 100 en 1980.

Si l'on établit des comparaisons par secteur, le taux de rendement des actifs provenant des opérations canadiennes en 1981 n'a atteint que 0,48 p. 100, soit une performance très inférieure à la moyenne annuelle de 0,57 p. 100 enregistrée entre 1971 et 1981. En fait, le taux de rendement de 1981 est à peine supérieur à celui de 1980 (0,44 p.100) et ce taux représentait le taux le plus faible enregistré depuis 1971. En revanche, le taux de rendement des actifs provenant des opérations à l'étranger s'est établi à 0,78 p. 100 en 1981, ce qui constitue une performance bien meilleure que la moyenne de 0,63 p. 100 enregistrée pour la période de 1971 à 1981. La rentabilité du secteur étranger s'est accrue de façon constante depuis 1978.

La croissance de l'actif

L'explication du taux de croissance composé des bénéfices des banques depuis 1971, qui a été de 20 p. 100 et l'explication partielle de l'augmentation de 38 p. 100 des bénéfices en 1981, ne résident pas dans un rendement accru des actifs, mais dans le volume des actifs utilisés. En d'autres termes, les banques ont augmenté leurs actifs plutôt que leur taux de profit sur chaque actif employé ou sur chaque prêt consenti. Il est très clair, comme l'indique le Tableau 1.10, que la croissance de l'actif des banques à charte canadiennes a été très soutenue ces dernières années. L'actif bancaire total s'est accru à un taux composé de 21 p. 100 pour les dix années comprises entre 1971 et 1981. En 1981, les actifs totaux se sont accrus de 27 p. 100 ce qui représente une performance bien supérieure à la moyenne à long terme.

Les actifs provenant des opérations canadiennes ont atteint 233 milliards \$ en 1981, soit un gain de 28 p. 100 par rapport à 1980, ce qui dépasse de beaucoup le taux de croissance composé de 19 p.100 enregistré pendant la période de dix ans susmentionnée. Ce gain est en partie attribuable aux importants prêts nécessaires au financement de mainmises au Canada

Tableau 1.10

BANQUES À CHARTE CANADIENNES
 SOLDE DES REVENUS APRÈS IMPÔT—OPÉRATIONS RÉALISÉES AU CANADA PAR OPPOSITION
 AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES À L'ÉTRANGER⁽¹⁾

(Millions de dollars)

Année financière se terminant le 31 octobre

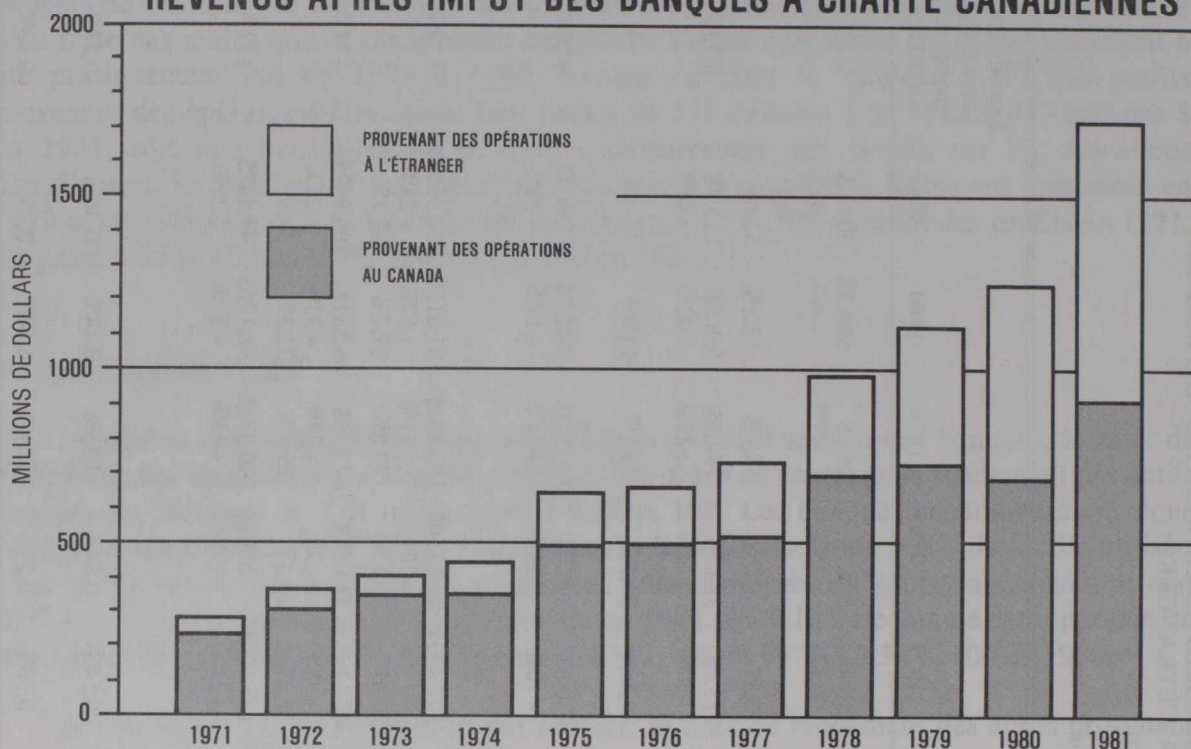
	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	Taux de croissance moyen composé sur 10 ans
Bénéfices après impôt												
Opérations réalisées au Canada ⁽²⁾	231.3\$	301.4\$	337.0\$	345.9\$	486.0\$	498.1\$	515.4\$	694.7\$	726.4\$	684.2\$	904.6\$	+15%
Variation annuelle en %	+8%	+30%	+12%	+3%	+41%	+2%	+3%	+35%	+5%	-6%	+32%	
En % du solde des revenus après impôt	83,1%	84,8%	83,8%	78,4%	75,5%	75,1%	70,5%	66,5%	64,9%	55,1%	52,6%	
Opérations internationales	47.0\$	54.0\$	65.0\$	95.0\$	157.3\$	165.2\$	215.2\$	282.3\$	392.8\$	558.3\$	815.4\$	+33%
Variation annuelle en %	+26%	+15%	+20%	+46%	+66%	+5%	+30%	+31%	+39%	+42%	+46%	
En % du solde des revenus après impôt	16,9%	15,2%	16,1%	21,5%	24,5%	24,9%	29,5%	33,5%	35,1%	44,9%	47,4%	
Solde des revenus après impôt	278.3\$	355.4\$	402.0\$	440.9\$	643.3\$	663.3\$	730.6\$	977.0\$	1 119.2\$	1 242.5\$	1 720.0\$	+20%
Variation annuelle en %	+10%	+28%	+13%	+10%	+46%	+3%	+10%	+34%	+15%	+12%	+38%	
Actif total ⁽³⁾												
Opérations réalisées au Canada	39.699\$	46.604\$	55.226\$	68.313\$	78.028\$	90.601\$	107.413\$	128.750\$	155.496\$	181.615\$	232.540\$	+19%
Variation annuelle en %	—	+17%	+19%	+24%	+14%	+16%	+19%	+20%	+21%	+17%	+28%	
En % de l'actif total	76,0%	76,9%	73,6%	74,6%	74,1%	74,4%	72,8%	71,6%	70,6%	67,7%	68,1%	
Opérations internationales	12.618\$	14.027\$	19.795\$	23.279\$	27.283\$	31.248\$	40.114\$	51.059\$	64.880\$	86.581\$	108.907\$	+24%
Variation annuelle en %	—	+11%	+41%	+18%	+17%	+15%	+28%	+27%	+27%	+33%	+26%	
En % de l'actif total	24,0%	23,1%	26,4%	25,4%	25,9%	25,6%	27,2%	28,4%	29,4%	32,3%	31,9%	
Actif total	52.317\$	60.631\$	75.021\$	91.592\$	105.311\$	121.849\$	147.527\$	179.809\$	220.376\$	268.196\$	341.447\$	+21%
Variation annuelle en %	+13%	+16%	+24%	+22%	+15%	+16%	+21%	+22%	+23%	+22%	+27%	
<i>Rendement après impôt de</i>												
L'actif total moyen: (au Canada)	0,63%	0,70%	0,66%	0,56%	0,66%	0,59%	0,54%	0,64%	0,55%	0,44%	0,48%	0,57%
L'actif total moyen: (à l'étranger)	0,38%	0,41%	0,38%	0,44%	0,62%	0,56%	0,56%	0,57%	0,61%	0,68%	0,78%	0,63%
Actif total moyen	0,57%	0,63%	0,60%	0,53%	0,65%	0,58%	0,54%	0,61%	0,56%	0,51%	0,57%	0,57%

(1) Ne comprend pas la Norbanque, la Banque Continentale et les banques de l'annexe «B».

(2) Données estimatives dans certains cas.

(3) «Actif total des opérations réalisées au Canada» comprend prêts consentis en devises étrangères à des résidents canadiens.

REVENUS APRÈS IMPÔT DES BANQUES À CHARTE CANADIENNES



durant cette période. En 1981, les actifs provenant d'opérations canadiennes ont représenté 68 p. 100 des actifs totaux, contre 74 p. 100 en 1976 et 76 p. 100 en 1971. (Notons qu'on inclut dans l'actif en dollars canadiens les prêts en devises étrangères consentis aux Canadiens. Ils sont parfois considérés comme une partie des opérations internationales, division que nous avons aussi adoptée à certaines reprises dans ce rapport.)

Les actifs en monnaies étrangères des banques à charte canadiennes ont grimpé à 108,9 milliards \$ en 1981, soit une hausse de 26 p. 100 par rapport à 86,5 milliards \$ en 1980. Cette augmentation est à peine supérieure au taux composé de croissance annuelle de 24 p. 100 depuis 1971. A l'heure actuelle, les actifs en monnaies étrangères représentent 32 p. 100 de l'actif total, contre 24 p. 100 en 1971.

Le rendement de l'avoir des actionnaires et le levier financier

En 1981, le rendement de l'avoir des actionnaires des banques à charte canadiennes a été supérieur à celui de toutes les autres années depuis 10 ans. Comme on peut le voir au Tableau 1,11 le taux de rendement a été de 18,7 p. 100 en 1981, ce qui est plus élevé que la moyenne de 14,8 p. 100 enregistrée entre 1971 et 1975 et aussi que la moyenne de 16,3 p. 100 enregistrée entre 1976 et 1980.

Si on prend séparément le rendement de l'avoir des actionnaires, on s'aperçoit que les actionnaires des banques ont bénéficié d'un taux croissant de rendement sur leurs investissements. Toutefois, comme nous l'avons indiqué plus haut, cette augmentation est attribuable à un accroissement du levier financier. En d'autres termes, les banques ont réalisé un

Tableau 1.11

LE RENDEMENT DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES DES BANQUES À CHARTE

	Période quinquennale 1971 à 1975	Période quinquennale 1976 à 1980	31 octobre 1981
Rendement de l'avoir des actionnaires	14,8%	16,3%	18,7%

meilleur rendement sur leur capital en l'étendant sur une quantité d'actifs plus considérables, ce qui a entraîné une augmentation du risque sur les pertes possibles sur les prêts aux dépens des actionnaires. Le Tableau 1.12 illustre cet accroissement qui est passé de 21,5 en 1971 à 31,7 en 1981. Ce rendement plus élevé de l'avoir des actionnaires s'explique par l'inflation et par des taux d'intérêts plus élevés ainsi que des rendements comparables à ceux des autres placements au cours de cette période.

Tableau 1.12

RAPPORT ENTRE L'ACTIF TOTAL ET L'AVOIR TOTAL DES ACTIONNAIRES (LEVIER FINANCIER) DES BANQUES À CHARTE

(en millions \$)

	31 octobre 1971	31 octobre 1981	Taux de croissance annuelle moyen composé pour la période de dix ans
Actif total	52 317\$	341 447\$	+21%
Avoir total des actionnaires*	2 431	10 766	+16%
Levier financier (actif total/avoir des actionnaires)	21,5x	31,7x	
Rendement de l'actif moyen	0,57%	0,57%	
Rendement de l'avoir des actionnaires	12,0%	18,7%	

* Comprend les actions privilégiées en 1981.

Une grande partie de l'augmentation des actifs traduit, comme nous l'avons dit précédemment, une hausse importante des opérations en monnaies étrangères. Cette croissance a été plus profitable aux banques ces dernières années et, de plus a aidé les entreprises canadiennes à prendre de l'expansion dans les pays étrangers.

Comparaison entre les banques et les compagnies de fiducie et de prêt au Canada

L'important secteur des compagnies de fiducie et de prêt au Canada ressemble plus que tout autre à celui des banques à charte. Ces institutions sont d'ailleurs souvent appelées des «quasi-banques». Au Canada, ce secteur est beaucoup plus fragmenté que le secteur bancaire et compte, par tradition, un plus grand nombre de compagnies, plus petites que les banques du point de vue de l'actif total de chacune. Ce secteur est réglementé non seulement par des lois fédérales, mais aussi lorsqu'une compagnie le désire.

L'actif total des huit plus importantes compagnies de fiducie et de prêt se chiffre à 35,7 milliards \$ en 1981, soit 10 p. 100 de l'actif total de l'industrie bancaire canadienne et 15 p. 100 de l'actif total provenant des opérations canadiennes des banques. Toutefois, en ce qui concerne les prêts, les compagnies de fiducie et de prêt ne peuvent consentir que des prêts hypothécaires. Par ailleurs, elles détiennent des responsabilités fiduciaires qui leur permettent de gérer des comptes de fiducie, d'administrer des biens immobiliers, de gérer des fonds de pension et d'exercer d'autres activités connexes.

Comme dans le cas des banques à charte, la plus grande partie des gains des compagnies de fiducie et de prêt, soit environ 60 p. 100 découlent d'opérations financières intermédiaires. Depuis 1972, leurs bénéfices après impôt ont augmenté à un taux de croissance moyen composé de 6 p. 100 contre 20 p. 100 pour les banques à charte depuis 1971. Comme l'indique le Tableau 1.13, les deux principaux taux de rentabilité des compagnies de fiducie et de prêt ont connu une chute spectaculaire depuis 1977. En effet, le rendement de l'actif moyen était de 0,57 p. 100 en 1977, soit un peu plus élevé que le taux de 0,54 p. 100 qu'ont connu les banques, mais pendant les cinq années suivantes, le taux de rendement est tombé brusquement à 0,30 p. 100 en 1981, contre 0,57 p. 100 pour les banques. Le taux de rendement de l'avoir des actionnaires s'est élevé à 14,5 p. 100 en 1977 par rapport à 15,3 p. 100 pour les banques, pour tomber ensuite à 8,8 p. 100 en 1981 contre 18,7 p. 100 pour les banques.

Le levier financier du secteur des compagnies de fiducie et des sociétés de prêts hypothécaires tel que nous l'avons mesuré ici, a très peu changé depuis 5 ans. Cependant, cette mesure n'est pas la même que celle utilisée par le Département des assurances, qui est responsable de la réglementation de cette industrie. Dans son calcul du levier financier, le Département utilise le total des dépôts après avoir fait certains ajustements pour les actifs liquides et les impôts différés. Mesuré de cette façon, le ratio du levier financier des compagnies de fiducie a effectivement augmenté, passant du niveau 20-22.5x à 25 x.

En plus de ne pas pouvoir bénéficier de l'accroissement du levier financier, les compagnies de fiducie et de prêt ont dû se limiter, pendant la plus grande partie de la dernière décennie, à accorder des prêts hypothécaires de 3 à 5 ans. Ce n'est que ces dernières années qu'elles ont consenti des hypothèques à plus court terme. Donc, les compagnies de fiducie empruntaient généralement de l'argent pour des périodes plus courtes que celles pour lesquelles elles prêtaient. Lorsque les taux d'intérêt ont grimpé, le coût des dépôts s'est accru plus rapidement que les recettes provenant des prêts, ce qui a causé une chute rapide des revenus des compagnies de fiducie et de prêt, particulièrement en 1981.

On a bien discuté l'opportunité d'adopter une nouvelle loi à l'intention des compagnies de fiducie et de prêt, loi qui leur accorderait des pouvoirs plus étendus en matière de prêt et particulièrement dans le domaine des prêts commerciaux à taux variables, mais on n'y a pas donné suite. Des délais prolongés à cet égard pourraient nuire encore davantage à la rentabilité de ce secteur si les taux d'intérêt continuent de grimper.

Comparaison avec les dix banques américaines les plus importantes

Bien que le secteur bancaire américain ne soit pas tout à fait comparable à celui du Canada, il est souvent utile de comparer les opérations et le rendement des deux systèmes.

Tableau 1.13

COMPARAISON DES PRINCIPAUX COEFFICIENTS
BANQUES CANADIENNES—BANQUES AMÉRICAINES—SOCIÉTÉS DE FIDUCIE CANADIENNES

	Exercice financier se terminant: ⁽¹⁾					Taux de croissance: moyenne quinquennale moyenne quadriennale composée
	1977	1978	1979	1980	1981	
CROISSANCE DES BÉNÉFICES (APRÈS IMPÔT)⁽²⁾						
Banques à charte canadiennes	+10%	+34%	+15%	+12%	+38%	+24%
Banques américaines	+15%	+27%	+18%	+11%	+ 3%	+15%
Sociétés de fiducie canadiennes	+25%	+12%	- 8%	+11%	-17%	- 1%
CROISSANCE DE L'ACTIF TOTAL						
Banques à charte canadiennes	+21%	+22%	+23%	+22%	+27%	+23%
Banques américaines	+17%	+14%	+16%	+10%	+ 7%	+12%
Sociétés de fiducie canadiennes	+17%	+16%	+20%	+15%	+10%	+15%
RENDEMENT DE L'ACTIF TOTAL MOYEN (APRÈS IMPÔT)						
Banques à charte canadiennes	0,54%	0,61%	0,56%	0,51%	0,57%	0,55%
Banques américaines	0,49%	0,55%	0,57%	0,55%	0,52%	0,54%
Sociétés de fiducie canadiennes	0,57%	0,55%	0,43%	0,40%	0,30%	0,43%
SERVICE FINANCIER—L'ACTIF TOTAL SUR L'AVOIR DES ACTIONNAIRES⁽³⁾						
Banques à charte canadiennes	28,9×	29,1×	29,5×	30,5×	31,7×	—
Banques américaines	24,4×	25,0×	25,7×	25,6×	24,5×	—
Sociétés de fiducie canadiennes	25,6×	25,9×	26,0×	26,0×	25,8×	—
RENDEMENT SUR L'AVOIR DES ACTIONNAIRES (APRÈS IMPÔT)⁽⁴⁾						
Banques à charte canadiennes	15,3%	17,3%	16,7%	15,9%	18,7%	17,0%
Banques américaines	11,1%	12,9%	13,7%	13,7%	12,7%	12,9%
Sociétés de fiducie canadiennes	14,5%	14,1%	11,1%	10,6%	8,8%	11,1%

⁽¹⁾ 31 octobre pour les banques canadiennes; 31 décembre pour les banques américaines et la plupart des sociétés de fiducie.

⁽²⁾ Ne comprend pas gains ou pertes sur valeurs mobilières.

⁽³⁾ Ne comprend pas actions privilégiées pour banques américaines, mais les comprend pour les banques canadiennes. Il n'y a toutefois qu'un nombre minime d'actions privilégiées en circulation pour les banques américaines en 1979, 1980, 1981. Les ratios du levier financier pour les compagnies de fiducie et de prêt ne sont pas mesurés de la même manière que ne le fait le département de l'Assurance.

⁽⁴⁾ Les actions privilégiées sont incluses dans l'avoir des actionnaires des banques et des sociétés de fiducie canadiennes alors que les impôts différés en sont exclus.

Nous avons donc choisi les dix banques américaines, les plus importantes, y compris les banques sans succursale (*money centre banks*) et les banques qui ont un réseau de succursales très étendu.

Le rendement de l'actif moyen des banques à charte canadiennes pour la période de 1977 à 1981 s'est établie en moyenne à 0,55 p. 100, contre 0,54 p. 100 pour les banques américaines. Dans les deux cas, le rendement de l'actif moyen s'est à peine accru, en dépit de certaines fluctuations durant cette période. Le rendement de l'avoir des actionnaires s'est établi en moyenne à 17 p. 100 pour les banques à charte canadiennes et à 12,9 p. 100 pour les grandes banques américaines. Il est à noter que, lorsqu'on compare ces coefficients de rentabilité, particulièrement celui de la rentabilité de l'avoir des actionnaires, il y a lieu d'ajouter deux autres facteurs, soit la croissance de l'actif et le coefficient du levier financier des banques.

Les banques à charte canadiennes ont augmenté leur actif à un taux de croissance annuelle moyen composé de 23 p. 100 pendant la période de 1977 à 1981 par rapport à 12 p. 100 pour les banques américaines. Ceci explique en partie la différence de croissance totale des gains après impôt entre les deux systèmes bancaires. Le levier financier doit être également pris en considération, si l'on veut déterminer combien d'actifs ont été utilisés pour chaque dollar d'avoir des actionnaires utilisé par la banque. Comme l'indique le Tableau 1.13, les banques américaines n'ont pas accru leur levier financier durant la période allant de 1977 à 1981, contrairement à nos banques où ce coefficient est passé de 28,9 x en 1977 à 31,7x en 1981.

Le Tableau 1.13 compare la croissance des revenus, la croissance des actifs et les principaux coefficients de rentabilité des dix banques américaines les plus importantes par rapport au rendement des banques canadiennes, pendant la période de cinq ans comprise entre 1977 et 1981. Les bénéfices des banques américaines se sont accrus de 15 p. 100 par année, contre 24 p. 100 pour les banques à charte canadiennes. Ceci indique principalement qu'il y a eu des taux de croissance différents de l'actif et que les leviers financiers ont été plus élevés pour les banques canadiennes.

Par conséquent, le rendement de l'avoir des actionnaires des banques à charte canadiennes est passé de 15,3 p. 100 en 1977 à 18,7 p. 100 en 1981, tandis que celui des dix banques américaines les plus importantes est passé de 11,1 p. 100 en 1977 à 12,7 p. 100 en 1981.

Le taux de rendement plus élevé de l'avoir des actionnaires des banques canadiennes s'explique donc, en partie, par le coefficient plus élevé du levier financier qui prévaut dans le système bancaire canadien, soit un coefficient de 31,7x en 1981 contre 24,5x pour les grandes banques américaines. La différence entre ces deux coefficients indique que les banques canadiennes emploient presque 30 p. 100 de plus d'actifs pour chaque dollar d'avoir des actionnaires. Étant donné que les bénéfices obtenus pour chaque dollar d'actif utilisé sont approximativement les mêmes dans les deux systèmes, les banques canadiennes doivent offrir 30 p. 100 de plus de rendement à leurs détenteurs d'actions ordinaires. De fait, si l'on calcule le rendement de l'avoir des actionnaires des cinq dernières années, c'est-à-dire 17 p. 100 pour les banques canadiennes et 12,9 p. 100 pour les banques américaines, la différence s'établit à environ 30 p. 100. Autrement dit, si les deux systèmes bancaires avaient les leviers financiers identiques, les rendements de l'avoir des actionnaires seraient les mêmes.

Comparaison avec les banques des autres pays

Il n'est pas facile d'établir une comparaison valide entre les banques canadiennes et celles des autres pays, étant donné les différences considérables qui existent dans les opérations bancaires et les conventions comptables des pays où ces banques sont établies.

Les pratiques comptables varient énormément d'un pays à un autre; par exemple, les banques allemandes et suisses évaluent leurs portefeuilles d'obligations à la valeur du marché plutôt qu'au prix coûtant et effectuent, sans fournir d'explications, des virements à des réserves dissimulées. Les banques du Royaume-Uni et de la France comptabilisent leurs placements immobiliers à la valeur du marché plutôt qu'au prix coûtant, ce qui tend à gonfler l'avoir des actionnaires et à en réduire le taux de rendement.

Outre les différences entre pratiques comptables, il existe dans les systèmes bancaires d'autres différences de structure qui dépendent davantage du cadre juridique du pays en question. La plupart des banques françaises, par exemple, appartiennent au gouvernement et n'ont évidemment pas comme principal objectif de maximiser les profits. Certaines banques essaient, comme la *Banco do Brazil*, d'attirer une clientèle commerciale tout en agissant à titre de banque centrale du pays. Les banques allemandes sont plus universelles de nature de sorte qu'elles participent à de nombreuses activités bancaires et non bancaires, ces dernières étant comparables aux activités de l'industrie fiduciaire canadienne. Les banques fiduciaires japonaises posent un problème semblable puisque leurs bilans sont scindés en deux parties, l'une pour leurs activités fiduciaires et l'autre pour leurs opérations bancaires mais leurs états des revenus et dépenses ne respectent pas la même division des opérations.

Les résultats de l'étude des cinq cents plus importantes banques du monde, publiée par *Euromoney* en juin 1982, ont servi de point de départ à une comparaison de la rentabilité des banques canadiennes en 1981, par rapport à celles des banques d'autres pays. On utilise dans cette étude les mêmes ratios que ceux qui sont utilisés dans le présent rapport pour mesurer la rentabilité des banques mondiales, notamment, le rendement de l'actif, le rendement de l'avoir des actionnaires et le coefficient du levier financier.

Étant donné la portée internationale de l'étude faite par *Euromoney*, il existe certaines différences dans les définitions utilisées⁽¹³⁾ et, dans quelques cas, certaines erreurs dans les données.⁽¹⁴⁾ La principale différence touche l'avoir propre des actionnaires; en effet, l'étude de *Euromoney* exclut les affectations cumulatives aux réserves pour pertes et tous les avoirs productifs d'intérêt, notamment les débentures subordonnées. Par ailleurs, l'étude entreprise par *Euromoney* emploie le profit net en tant que mesure de rentabilité. Cette mesure correspond au solde des revenus après impôt moyennant les réserves pour pertes calculées selon la *Loi sur les banques* de 1967. Puisque le solde des revenus après impôt est la mesure de rentabilité utilisée au Canada, la mesure employée par *Euromoney* sous-estime de 30 p. 100 le revenu des banques canadiennes en 1981. L'actif total utilisé dans l'étude de *Euromoney* exclut les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, de garanties et de lettres de crédit, ce qui fait que le total donné est inférieur de presque 10 p. 100 à l'actif total qui figure au présent rapport.

L'étude de *Euromoney* compare les cinq cents plus importantes banques et utilise les dollars US comme unité monétaire pour ses calculs et ses comparaisons des trois ratios utilisés. Nous avons établi une moyenne pour les banques canadiennes et nous avons

comparé cette moyenne à celle de toutes les autres banques. Si l'on analyse les données de *Euromoney*, il devient évident que les moyennes établies pour les banques canadiennes en ce qui concerne le rendement de l'avoir des actionnaires (14,9 p. 100) et le rendement de l'actif (0,41 p. 100) sont inférieures aux chiffres qui apparaissent dans le rapport du Comité, soit 18,7 p. 100 et 0,57 p. 100. D'autre part, le coefficient du levier financier est fixé à 36,1x alors que le rapport du Comité fait état d'un coefficient de 31,7x. C'est pourquoi les données de *Euromoney* ont été corrigées⁽¹⁵⁾ en fonction des données utilisées dans le rapport du Comité. Si l'on utilise ces chiffres corrigés, on s'aperçoit que les bénéfices nets sont considérablement plus élevés que ceux d'*Euromoney*, en partie en raison de la marge d'erreur dans les données d'*Euromoney*. Nous continuons d'utiliser la définition d'*Euromoney* en ce qui concerne l'avoir propre des actionnaires qui donne un chiffre moins élevé que notre définition. Par conséquent, ces données sur le total du rendement de l'avoir des actionnaires seront plus élevés que les données qui figurent dans le rapport du Comité. Pour des raisons de simplicité, nous avons présenté les deux classements; c'est-à-dire, la moyenne des banques canadiennes selon *Euromoney* (données en eurodollars) et la moyenne rajustée des banques canadiennes qui présente des données corrigées, de façon à éliminer toute incompatibilité avec celles utilisées dans le rapport du Comité. Ces moyennes sont analysées en autant qu'elles concernent le rendement de l'actif, le coefficient du levier financier et le rendement de l'avoir des actionnaires (Tableau 1.14).

Le rendement de l'actif moyen des banques canadiennes selon les données de *Euromoney* se chiffrait à 0,41 p. 100 en 1981, ce qui fait que les banques canadiennes ne sont pas classées parmi les 100 premières banques, dont le rendement de l'actif variait entre 5,37 p. 100 pour *Banco Safra of Brazil* et 0,89 p. 100 pour *Huntington Bancshares*. La moyenne des banques canadiennes selon *Euromoney* les plaçaient donc entre les 100 premières et les 100 dernières banques, à l'échelle mondiale. Selon notre «moyenne réajustée des banques canadiennes», le rendement moyen de l'actif des banques était de 0,51 p. 100, chiffre qui n'est pas encore assez élevé pour permettre le classement de la banque canadienne moyenne parmi les 100 premières banques du monde.

Pour ce qui est du coefficient du levier financier évalué d'après la moyenne des banques canadiennes selon *Euromoney*, les banques canadiennes viennent au 66ième rang sur 500 banques comme l'indique le Tableau 3.4. D'après la moyenne réajustée des banques canadiennes, celles-ci se classent au 59ième rang. Il ressort de ces deux exemples que le coefficient du levier financier des banques canadiennes semble parmi l'un des plus élevés au monde.

Pour ce qui est du rendement de l'avoir des actionnaires, mesuré d'après la moyenne des banques canadiennes selon *Euromoney*, les banques canadiennes ne se classent pas parmi les 100 premières banques du monde. Avec un rendement par action de 14,9 p. 100, les banques canadiennes se situent entre les 100 premières banques et les 100 dernières banques du monde. La *TC Ziraat Bankasi* de Turquie est la banque dont le taux de rendement par action est le plus élevé, soit 123.1 p. 100. Toutefois, comme nous l'avons souligné, ces bénéfices sont calculés avant impôt, ce qui ne permet pas de les comparer facilement à ceux d'autres banques. En se fondant sur la moyenne réajustée des banques canadiennes, celles-ci arrivent au 55ième rang sur 500 banques, ce qui n'est pas surprenant étant donné que le rapport de leur actif à leurs avoirs propres est l'un des plus élevés au monde.

Table 1.14

COMPARAISON À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE,
DE LA PERFORMANCE DES BANQUES EN 1981

Rang	Banque	Bénéfice net en pourcentage de l'actif total
<i>A. Rendement de l'actif</i>		
1	Banco Safra (Brésil)	5,37%
100	Huntington Bancshares	0,89%
..	Moyenne <i>rajustée</i> des banques canadiennes ⁽²⁾	0,51%
..	Moyenne des banques canadiennes selon <i>Euromoney</i> ⁽²⁾	0,41%
401	Long Term Credit Bank of Japan	0,23%
500	Centran Corporation	-0,75%
<i>B. Ratio de l'avoir total des actionnaires au total de l'actif</i>		
Rang	Banque	Actif total exprimé en multiple de l'avoir total des actionnaires
1	Norinchukin Bank	164,8x
58	Long Term Credit Bank of Japan	38,3x
..	Moyenne <i>rajustée</i> des banques canadiennes ⁽²⁾	38,1x
59	Daiwa Bank	38,0x
65	Nippon Credit Bank	36,7x
..	Moyenne des banques canadiennes selon <i>Euromoney</i> ⁽²⁾	36,1x
66	Udruzena Beogradska Banka	36,0x
100	Dai-Tchi Kangyo Bank	30,8x
400	Credito Romagnolo	15,8x
500	Banco De La Republica Oriental Del Uruguay	3,0x
<i>C. Return on Equity</i>		
Rank	Bank	Net Profit as a Percentage of Total Shareholders Equity
1	TC Ziraat Bankasi (Turkey)	123.10% ⁽¹⁾
54	Banque de l'Indochine et de Suez	19.4%
..	<i>Adjusted</i> Canadian Bank Average ⁽²⁾	19.4%
55	Texas Commerce Bancshares	19.3%
100	Bankers Trust N.Y. Corporation	15.9%
..	<i>Euromoney</i> Canadian Bank Average ⁽²⁾	14.9%
401	Gunma Bank	6.4%
500	Centran Corporation	-13.6%

Source: *Euromoney*, juin 1982.⁽¹⁾ Calculé d'après les bénéfices avant impôt.⁽²⁾ Comprend la Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque de Montréal, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Toronto-Dominion, la Banque Nationale et la Banque Continentale.**Comparaison avec d'autres industries canadiennes**

Le rendement de l'avoir des actionnaires est l'indicateur qui permet le plus facilement de comparer la rentabilité de l'industrie des banques au Canada à celle d'autres industries. Il importe davantage de comparer les rangs au cours de plusieurs années que sur une année. En 1981, le rendement des banques s'est accru tandis que celui de la plupart des autres industries a sensiblement diminué. Dans le Tableau 1.15, fourni par *Wood Gundy*, les

banques canadiennes se classent au 8ième rang sur 33 catégories industrielles pour ce qui est de leur rendement au cours de la période allant de 1972 à 1981. En 1981, les banques se classaient au 2ième rang sur 33 catégories industrielles. Dans le Tableau 1.16, fourni par *McLeod, Young and Weir Limited*, les banques se situent au 6ième rang sur 14 catégories pour la période allant de 1976 à 1980 ainsi que pour celle allant de 1970 à 1980. En 1980, les banques se situaient au 11ième rang sur 14 catégories.

1.4 RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Depuis le début des années 70, les banques prennent une place de plus en plus importante dans l'économie canadienne. Leurs activités en matière de prêts se sont accrues à un rythme plus rapide que les activités des autres secteurs. Cette croissance de l'actif des banques a influé sur leur niveau de profit. Par conséquent, la part des banques dans le revenu national ne cesse de s'accroître.

En 1981, les bénéfices totaux après impôt des banques à charte canadiennes se sont chiffrés à 1 700 millions \$ soit une augmentation de 38 p. 100 par rapport à 1980. Ces bénéfices élevés n'avaient pas été réalisés au détriment des consommateurs ou des entreprises canadiennes. Trois facteurs expliquent cette augmentation. Tout d'abord, l'actif total des banques s'est accru de 27 p. 100 en 1981 par rapport à 1980. En deuxième lieu, les bénéfices découlant des opérations internationales ont augmenté de 46 p. 100 en 1981, contre une hausse de 32 p. 100 pour les opérations canadiennes. Enfin, la montée en flèche des taux d'intérêt, pendant le premier trimestre de l'exercice financier des banques de 1981, s'est traduite par un accroissement des marges bancaires qui a entraîné des bénéfices d'inventaire puisque les taux d'intérêt exigés sur les prêts ont pu s'ajuster plus rapidement que ceux qui ont été versés sur les dépôts. Ces bénéfices d'inventaire ont été temporaires et ils étaient prévisibles, étant donné la nature des institutions financières. En effet, ces bénéfices d'inventaire ont baissé à mesure que les taux d'intérêt diminuaient vers la fin de 1981 et au début de 1982.

La rentabilité des banques à charte peut se mesurer de deux façons: d'une part le rendement de l'actif moyen, c'est-à-dire le rapport entre le solde des revenus après impôt et l'actif moyen détenu pendant l'année et d'autre part le rendement de l'actif moyen des actionnaires, c'est-à-dire le rapport entre les revenus après impôt et la valeur de l'actif propre des actionnaires. En 1981, les banques canadiennes ont réalisé un rendement sur l'actif moyen de 0,57 p. 100 (c'est-à-dire 57 cents pour chaque tranche de 100\$ d'actif contre 0,51 p. 100 en 1980, ce qui est toutefois égal au rendement de l'actif moyen des dix dernières années. En 1981, le rendement a atteint 18,7 p. 100 contre 15,9 p. 100 en 1980, 16,3 p. 100 dans la deuxième moitié des années 1970 et enfin 14,8 p. 100 dans la première moitié de la même décennie.

Compte tenu de ces facteurs, on comprend pourquoi les profits des banques ont atteint des niveaux sans précédent en 1981 et ont augmenté de façon spectaculaire par rapport à 1980. En ce qui concerne la mesure de la rentabilité, la performance du secteur bancaire en 1981 n'était pas anormale. Le rendement de l'actif moyen était égal cette année-là à la moyenne des dix dernières années, et a été réalisé principalement grâce au rendement élevé des opérations internationales, soit 0,78 p. 100, contre 0,48 p. 100 de l'actifs provenant des opérations canadiennes.

Tableau 1.15

RENDEMENT ANNUEL APRÈS IMPÔT DE L'AVOIR MOYEN DES DÉTENTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES ⁽¹⁾ POUR LES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES CANADIENNES ⁽²⁾

Secteur d'entreprise	Rendement moyen annuel de l'avoir des actionnaires	Rang 1972-1981	Rendement moyen de l'avoir des actionnaires	Rang en 1981
	1972-1981		1981	
	en %		en %	
Imprimerie et édition	22,03	1	21,01	1
Commerces divers	19,15	2	12,18	14
Hôtels et restaurants	18,21	3	5,82	25
Équipement de bureau	17,85	4	17,44	3
Producteurs de pétrole et de gaz	17,35	5	9,61	20
Services publics—gaz	16,82	6	14,12	7
Pipelines	16,41	7	15,77	4
Banques à charte	16,05	8	18,70	2
Métaux usinés	15,97	9	13,27	11
Radiodiffusion et câble	15,95	10	12,46	13
Raffineries de pétrole et de gaz	15,81	11	13,48	10
Immobilier	15,24	12	3,93	26
Construction et matériaux	15,09	13	10,66	19
Produits forestiers	14,58	14	9,50	21
Exploitation minière (métaux)	14,31	15	5,87	24
Services publics— électricité	13,97	16	15,19	5
Quincaillerie et pièces d'auto	13,63	17	11,51	16
Industries générales	13,45	18	3,31	27
Compagnies de gestion et autres	13,18	19	9,03	22
Outillage électrique	13,01	20	14,80	6
Acier	12,97	21	11,51	16
Secteur non classifiés ailleurs	12,76	22	11,58	15
Alimentation et produits connexes	12,68	23	10,68	18
Produits chimiques	12,33	24	10,78	17
Compagnies de transport	11,79	25	13,05	12
Compagnies de téléphone	11,61	26	13,93	8
Textile et vêtement	11,33	27	3,19	28
Magasins d'alimentation	11,21	28	8,61	23
Boissons	11,02	29	13,73	9
Magasins à rayons	10,26	30	2,40	29
Autos et pièces de rechange	9,97	31	-4,64	31
Exploitation minière (à l'exclusion des métaux)	9,94	32	0,78	30
Machinerie	-6,27	33	-53,41	32

¹ Revenu pouvant être distribué aux actionnaires titulaires d'actions ordinaires, divisé par le total de l'avoir des actionnaires, y compris les bénéfices non répartis et les réserves.

² Source: Institut de la recherche financière et *Wood Gundy*.

Tableau 1.16

RENTABILITÉ DES INDUSTRIES: COMPARAISON
RENDEMENT MOYEN APRÈS IMPÔT DE L'AVOIR DES DÉTENTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES

Année	(1) Métaux et minéraux	(2) Or	(3) Pétrole et gaz	(4) Papier et produits forestiers	(5) Biens de consom- mation	(6) Produits industriels	(7) Immobilier et construction	(8) Trans- ports	(9) Pipelines	(10) Services publics*	(11) Communica- tions et média	(12) Com- merce de détail	(13) Compa- gnies de gestion	Toutes les sociétés sauf les banques	(14) Banques à charte
1982															11,9**
1981															18,0
1980	19,15	22,08	26,52	21,20	6,47	9,26	26,85	29,20	18,78	13,77	21,91	13,86	21,01	19,09	16,1
1979	25,07	27,83	23,08	30,10	11,49	16,15	27,78	26,77	18,30	14,13	23,65	15,51	19,87	21,22	16,6
1978	11,92	20,24	18,29	23,24	9,85	8,37	20,76	24,33	14,90	13,41	24,03	14,34	14,34	14,34	17,6
1977	8,77	15,72	17,56	12,86	8,53	11,76	16,50	21,94	12,95	11,58	22,82	13,57	14,28	12,97	15,6
1976	8,30	8,08	19,57	7,19	10,54	13,98	16,56	16,81	13,43	12,50	23,58	8,77	10,98	11,99	16,1
1975	8,26	15,36	18,28	5,86	11,30	17,04	16,47	17,11	13,35	11,27	22,60	14,71	13,70	13,44	18,1
1974	18,82	17,97	17,26	21,17	15,67	18,84	10,49	14,65	12,38	9,74	22,92	16,84	16,03	17,42	13,9
1973	19,27	14,79	13,32	19,31	15,66	14,36	10,02	19,38	15,27	10,27	24,13	9,16	14,63	15,64	14,0
1972	7,54	8,16	9,71	7,54	12,71	10,73	8,64	18,43	16,09	11,12	25,03	10,15	11,26	10,07	14,0
1971	6,40	5,21	8,82	3,44	10,96	8,70	14,05	17,95	14,93	11,20	21,85	10,10	9,88	8,50	11,9
1970	12,25	7,08	7,68	3,23	11,03	7,40	9,39	14,66	13,25	9,52	21,62	6,97	8,94	9,15	12,2
Moyenne quinquennale (1976-80)	14,64	18,79	20,20	18,92	9,38	11,90	21,69	23,81	15,67	13,08	23,20	13,21	16,10	15,94	16,40
Moyenne décennale (1970-81)	13,37	15,54	16,84	15,19	11,32	12,92	16,81	20,66	15,04	11,90	23,25	12,70	14,60	14,49	15,40

* Données normalisées

** Revenu (annualisé) du premier trimestre

SOURCES: *McLeod Young Weir Limited*
Financial Post Investment Databank

De plus, lorsqu'ils sont mesurés par rapport à l'avoir des actionnaires, les profits des banques ne sont pas excessifs. Les 18,9 p. 100 du rendement de l'avoir des actionnaires sont attribuables au rapport qui existe entre l'accroissement de valeur du dollar de profit et l'augmentation plus faible de la valeur de l'avoir des actionnaires. Cela implique que chaque dollar de l'avoir propre des actionnaires a contribué davantage à appuyer la croissance de l'actif total. En d'autres termes, le rapport entre l'actif bancaire et l'avoir propre des actionnaires a augmenté rapidement pendant la dernière décennie. En effet, en 1971, l'actif bancaire correspondait à 21 fois l'avoir propre des actionnaires; en 1981, ce rapport était passé à 31 fois. Le levier financier a augmenté grâce à une diversification importante de l'actif bancaire et à la stabilité des dépôts. Le capital court donc des risques plus grands. Cette tendance ainsi que la faiblesse actuelle de l'économie expliquent en partie pourquoi les actions des banques se sont négociées à un taux passablement inférieur à leur valeur comptable en 1981.

La rentabilité des banques, calculée d'après le rendement de l'avoir propre des actionnaires, a été moyenne par rapport aux autres secteurs. Sur 33 catégories d'industries, les banques se classaient au 8ième rang entre 1972 et 1981 et se classaient au 2ième rang en 1981. D'autre part, elles occupaient le 11ième rang dans les années 70 et le 16ième en 1980. Leur rang plus élevé en 1981 résulte autant de la baisse de rentabilité dans les autres secteurs que de l'augmentation de la rentabilité des banques en 1981.

Il est difficile de comparer la rentabilité des banques internationales. Elles opèrent dans des structures et suivant une réglementation fort différente. Les régimes d'imposition et les méthodes de comptabilité varient beaucoup et, dans certains pays, les banques sont nationalisées. Quoiqu'il en soit, les données les plus complètes et concordant le mieux dont dispose le Comité indiquent que les banques canadiennes ne font pas de profits excessifs par rapport aux banques du monde entier. Leur rendement de l'actif moyen n'équivaut pas à celui des banques étrangères et, si le rendement de l'avoir moyen des actionnaires semble s'y comparer avantageusement ceci s'explique surtout à cause du coefficient du levier financier élevé des banques canadiennes.

Le secteur bancaire canadien a subi d'importantes transformations au cours des années 70, et plus particulièrement ces dernières années. Les banques à charte se sont engagées de plus en plus dans les opérations internationales qui sont désormais plus rentables que les opérations sur le marché canadien. En 1981, 40 p. 100 de l'actif bancaire était libellé en monnaies étrangères. En effet, les prêts en devises ne sont pas financés à l'aide de dépôts en dollars canadiens mais le sont par des dépôts en devises. Par ailleurs, depuis dix ans, les banques ont utilisé ces dépôts en devises pour financer des prêts en dollars canadiens. Autrement dit, les opérations étrangères des banques ont servi à financer les exportations, les investissements et autres dépenses, et constituent une exportation de services financiers produisant des devises. Lorsqu'elles ont commencé à pratiquer ce genre d'opérations, les banques ont dû former du personnel et établir des succursales et des filiales. Grâce à leurs opérations étrangères et domestiques, elles appuient maintenant dans une très large mesure, les investissements et les exportations du Canada.

Les dépôts et l'actif des banques ont également subi d'importantes transformations. L'actif bancaire sous forme de titres est de plus en plus souvent remplacé par des prêts. De plus en plus également, les dépôts en dollars dans les banques canadiennes sont constitués de dépôts à terme fixe, à courte échéance. Ces modifications du profil de l'actif et du passif ont été provoquées par la fluctuation extrême des taux d'intérêt.

RENOIS

- (1) Données tirées de l'article de S. Sarpkaya, «Nomenclature des banques du Canada», *le Banquier et revue IBC*, octobre 1978, données remises à jour.
- (2) Edward P. Neufeld, «The Financial System of Canada; Its Growth and Development», Toronto, MacMillan, 1972.
- (3) Statistique Canada, 13-001. Comptes nationaux des revenus et dépenses, quatrième semestre, 1981.
- (4) Les pourcentages sont calculés à partir des données publiées dans la *Revue de la Banque du Canada*.
- (5) Au sujet du marché des acceptations bancaires au Canada, voir l'article de D. Merrett: «The Evolution of Bankers' Acceptances in Canada», *Revue de la Banque du Canada*, octobre 1981, pp. 3-12.
- (6) Se référer à l'article de Laurie Landy, «Financial Innovation in Canada», *Quarterly Review*, Federal Reserve Bank of New York, automne 1980, vol. 5 no 3, pp. 1-8.
- (7) *Idem*, p.3.
- (8) *Revue de la Banque du Canada*.
- (9) On trouvera au chapitre 5 une discussion plus détaillée de la question du plafond statutaire des taux d'intérêt bancaires.
- (10) Ces instruments constituent ce qu'on appelle le compte de contrepartie du bilan. Ils représentent les engagements des banques envers les détenteurs (c.-à-d. des éléments du passif) et lorsqu'ils sont honorés, ils représentent des prêts aux emprunteurs (c.-à-d. des éléments de l'actif).
- (11) Évalué à partir des rapports annuels des banques à charte canadiennes.
- (12) Edward J. Fryde, «The Euro-dollar Conundrum», *Quarterly Review*, Federal Reserve Bank of New York, printemps 1982, p. 13.
- (13) Définitions de *Euromoney*:
 - i) Avoir propre des actionnaires—La définition de *Euromoney* exclut tous les avoirs des actionnaires productifs d'intérêt, notamment les débetures, tant subordonnées que convertibles et, en outre, toutes les provisions pour pertes. Dans le rapport du Comité, les provisions pour pertes sont incluses dans l'avoir propre des actionnaires puisque cette catégorie constitue un virement direct après impôt effectué à l'entière discrétion de la direction. En réalité, en vertu de la *Loi de 1980 sur les banques*, la partie de cette somme libérée de l'impôt a été prise sur les provisions et ajoutée directement à l'avoir propre des actionnaires. La définition de *Euromoney* donne donc un total de l'avoir propre des actionnaires des banques canadiennes qui est inférieur à la réalité.
 - ii) Bénéfice net—*Euromoney* a utilisé le bénéfice net des banques après affectations aux réserves pour pertes qui constituent essentiellement un transfert discrétionnaire après impôt au compte des provisions pour pertes. Le montant transféré n'influe pas nécessairement sur les pertes enregistrées par les banques dans une année donnée. Le rapport du Comité utilise le solde du revenu après impôt des banques, ce qui représente plus fidèlement le montant des bénéfices réels des banques. Le bénéfice net utilisé par *Euromoney* sous-estime les bénéfices des banques canadiennes de 481 millions \$ soit, 30,71 p. 100. L'expression «bénéfice net» a été éliminée dans la *Loi de 1980 sur les banques*, les banques ne présenteront donc pas cette donnée pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 1982.
 - iii) Actif total—La définition que donne *Euromoney* de l'actif total exclu les comptes de contrepartie et les éléments du passif éventuel. Dans le cas des banques canadiennes, *Euromoney* a exclu le poste du bilan intitulé «Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, de garanties et de lettres de crédit». Pour cette raison, le chiffre qu'elle donne pour l'actif total est de 9,4 p. 100 inférieur à celui qui est utilisé dans le rapport du Comité.
- (14) Conciliation des données publiées par *Euromoney*:

Les données présentées par *Euromoney* ont été comparées aux données et aux définitions utilisées dans le rapport du Comité. Le principal problème que pose toute comparaison internationale tient au fait qu'il faut concilier les différentes méthodes de comptabilité utilisées dans les divers pays. Dans plusieurs cas, il n'a pas été possible de concilier les données utilisées par *Euromoney* et les chiffres publiés par les banques

canadiennes. Ces incompatibilités d'ailleurs peu nombreuses, sont les suivantes: les données concernant la Banque de Nouvelle-Écosse étaient surestimées; l'actif total, les bénéfices nets et l'avoir propre des actionnaires étaient ainsi respectivement trop élevés de 1,5 milliard \$, 92 millions \$ et 310 millions \$. Le bénéfice net et l'avoir propre des actionnaires de la Banque de Montréal étaient trop élevés de 63 millions \$ et 136 millions \$ respectivement. La plupart des autres différences étaient négligeables.

⁽¹⁵⁾ Définitions utilisées pour le réajustement des données:

- i) Avoir propre des actionnaires—La définition que donne *Euromoney* de l'avoir propre des actionnaires est utilisée malgré les modifications apportées à la *Loi de 1980 sur les banques*. Le rendement de l'avoir des actionnaires sera plus élevé que celui cité dans le rapport du Comité. Les incompatibilités signalées au renvoi (1) ont été incluses dans nos données.
- ii) Bénéfice net—Le calcul a été modifié afin d'utiliser le solde du revenu après impôt pour toutes les banques mentionnées dans l'étude de *Euromoney*. Ces chiffres ont été réajustés de façon à tenir compte des pertes sur prêts des banques canadiennes en 1981, comme si ces pertes avaient été imputées aux résultats de 1981 ce qui, a eu pour effet de réduire de 1,8 p. 100 le solde du revenu après impôt comparativement aux données utilisées dans le rapport du Comité. Cette correction et l'utilisation du solde du revenu après impôt plutôt que le bénéfice net ont eu pour effet de relever de 21,4 p. 100 les chiffres cités par *Euromoney*. Ce réajustement fera augmenter le rendement de l'avoir des actionnaires des banques et le rendement de l'actif en comparaison des chiffres utilisés dans l'étude de *Euromoney*.
- iii) Actif total—Les données de *Euromoney* n'ont pas été modifiées sauf pour un réajustement relativement mineur de 1,5 milliard \$ pour la Banque de Nouvelle-Écosse. Il convient de signaler que le rapport du Comité utilise les actifs moyens pour une année donnée tandis que *Euromoney* utilise l'actif total en fin d'exercice.

Chapitre 2

Les taux d'intérêt et les profits des banques au Canada

Depuis 1979, les taux d'intérêt au Canada ont atteint des niveaux inégalés et ont eu tendance à être extraordinairement fluctuants (graphique 2.1). Les causes de cette situation sont complexes, mais nous pouvons au moins dire qu'elles sont étroitement liées à la situation inflationniste des années 70 et aux politiques monétaires restrictives que le Canada et les Etats-Unis ont adoptées pour y remédier.

Pendant la période qui s'est écoulée depuis le milieu des années 50 jusqu'à la fin des années 70, le taux d'inflation a eu tendance à augmenter dans ces deux pays et il est devenu plus difficile à prévoir. Au cours des années 70, cette tendance s'est accentuée encore davantage et de nombreux indices ont permis de constater que les épargnants avaient de la difficulté à prévoir le taux d'inflation. En effet, entre les années 1956 et 1970, les taux d'intérêt étaient en général plus élevés que le taux d'inflation alors qu'à partir de 1970 jusqu'en 1979, la tendance était inverse: les taux d'intérêt étaient souvent moins élevés que le taux d'inflation. Par exemple, entre 1950 et 1970, le taux moyen de rendement à 90 jours moins le taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation s'est établi en moyenne entre 2,5 et 2,7 p. 100. Mais de 1971 à 1975 inclusivement, ce taux d'intérêt a été négatif, compte tenu de l'inflation. De fait, le rendement ainsi ajusté est tombé à 5 p. 100 en 1973. Même s'il est redevenu positif à la fin de 1975 et au début de 1976, il était encore négatif en 1977.⁽¹⁾

Par ailleurs, de 1970 à 1978, les taux d'intérêt, compte tenu de l'inflation, ont découragé certains placements et, même si les taux de rendement, compte tenu de l'inflation, ont été positifs, les taux après impôt ont été négatifs pour un certain nombre d'investisseurs. Par exemple, si le taux d'intérêt annuel est de 16 p. 100, le taux d'inflation de 10 p. 100 et le taux d'imposition de l'investisseur de 40 p. 100, le taux de rendement, après impôt, compte tenu de l'inflation, est de -0,4 p. 100. Lorsque le taux d'imposition de l'investisseur est de 50 p. 100, le taux de rendement après impôt et compte tenu de l'inflation tombe à -1,8 p. 100. Même s'il est vrai que les épargnants n'ont pas correctement prévu le taux d'inflation entre

1970 et 1979, il faut dire aussi que la politique monétaire n'a pas toujours permis à l'inflation prévue d'influer sur les taux d'intérêt.

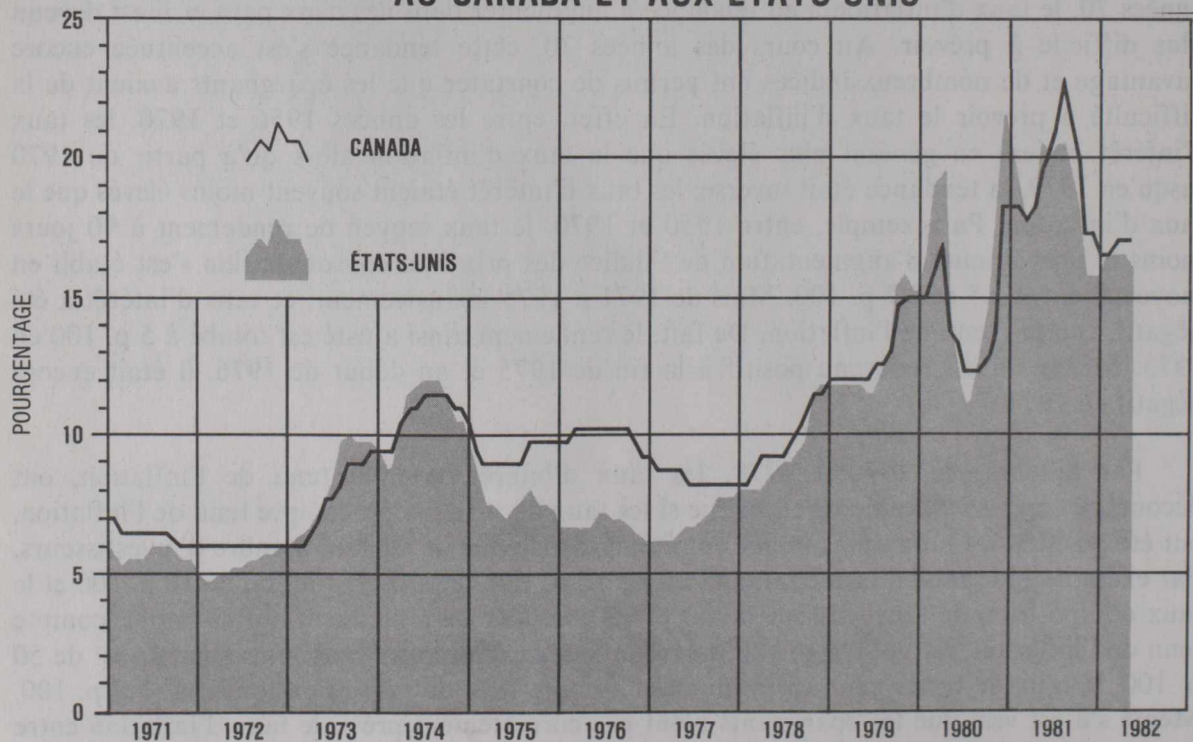
Toutefois, depuis octobre 1979, le *Federal Reserve Board* de Washington pratique une politique monétaire restrictive qui permet aux taux d'intérêt d'atteindre des niveaux compatibles avec l'objectif de croissance de la masse monétaire. A cause de cette politique, les taux d'intérêt deviennent plus facilement influencés par les variations prévues des taux d'inflation et cela au moment même où l'expérience des années 70 a incité les épargnants à évaluer de façon plus précise les effets de l'inflation dans le calcul du taux de rendement de leurs placements.

La Banque du Canada a suivi les traces des Etats-Unis dans le domaine de la politique monétaire. Toutefois, la tâche de la Banque est rendue plus difficile à cause de la faiblesse persistante du dollar canadien, provoquée par un taux d'inflation plus élevé au Canada ainsi que par des fuites de capitaux à des niveaux jamais atteints auparavant. Le résultat de cette situation est un élargissement de l'écart des taux d'intérêt entre le Canada et les Etats-Unis.

Dans le passé, les taux d'intérêt n'étaient pas aussi variables, ce qui laissait suffisamment de temps aux agents économiques pour s'adapter. Depuis les quelques dernières années, la situation est bien différente: les taux d'intérêt sont devenus fluctuants, imprévisibles et, en moyenne, plus élevés qu'auparavant. (graphique 2.1) Les épargnants ayant profité de la mauvaise expérience qu'ils avaient eue à cause des taux d'inflation imprévisibles des années 70, ont manifesté un intérêt marqué pour les placements à court terme. Ils n'étaient plus

GRAPHIQUE 2.1

TAUX D'INTÉRÊT PRÉFÉRENTIEL DES BANQUES AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS



aussi disposés qu'auparavant à fixer les taux d'intérêt pour les placements à moyen et à long terme. D'autre part, les emprunteurs n'étaient pas prêts à s'engager à payer des taux d'intérêt élevés pendant plusieurs années et par conséquent, ils ont eu recours au financement à court terme.

En d'autres mots, le système financier a subi, depuis deux ans, d'importantes transformations qui ont entraîné des répercussions importantes sur la composition du passif—dépôts des banques et sur l'importance et la composition de leur actif. Cet accroissement de la variabilité des taux d'intérêt a également beaucoup influé sur le rendement financier des banques. Il conviendra d'examiner de plus près le comportement des épargnants canadiens pour voir l'effet de ce phénomène sur le passif dépôts des banques (section 2.1) et aussi pour voir comment l'actif des banques à charte traduit les conséquences du comportement des emprunteurs (section 2.2).

2.1 LES FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT, LE COMPORTEMENT DES ÉPARGNANTS ET LE PASSIF-DÉPÔTS DES BANQUES À CHARTE CANADIENNES

La valeur de l'épargne personnelle au Canada a atteint 16,7 milliards \$ en 1978 et 17,8 milliards \$ en 1979. En 1980, elle passait à 19,5 milliards \$ pour atteindre 25,7 milliards \$ en 1981. Entre 1978 et 1981, l'épargne personnelle est ainsi passée de 10,5 p. 100 à 11,6 p. 100 du revenu personnel disponible. (Cette tendance s'est poursuivie pendant la première moitié de 1982.)

Au cours des dernières années, une partie de cette épargne s'est ajoutée aux réserves financières détenues par les ménages et les entreprises, généralement sous forme de billets émis par les institutions de dépôt comme les banques, les compagnies de fiducie, les compagnies de prêts hypothécaires, les Caisses populaires et les *Credit Unions*. A la fin de décembre 1981, la valeur de tous les dépôts détenus par le public canadien dans les banques et les autres institutions se chiffrait à 237,6 milliards \$. Les dépôts bancaires représentaient 69 p. 100 de ce total tandis que le reste (31 p. 100) était placé dans les autres institutions.

A la fin de l'exercice financier des banques à charte, en octobre 1981, le passif-dépôts des banques qui était dû aux résidents canadiens s'élevait à 155,8 milliards \$. Les dépôts à terme représentaient 50,6 p. 100 de ce montant, les dépôts non transférables par chèque comptaient pour 30,3 p. 100, les dépôts à vue pour 9,3 p. 100, les dépôts en monnaies étrangères détenus par des résidents canadiens pour 5,1 p. 100 et les autres dépôts transférables pour 4,7 p. 100. Cette ventilation contraste avec celle de la fin d'octobre 1978, comme on peut le constater à l'étude du Tableau 2.1. En ce qui concerne les autres institutions de dépôt pour la période allant de 1978 à 1981, le pourcentage de dépôts à terme est passé de 63,8 p. 100 à 68,2 p. 100, tandis que le nombre des dépôts à vue est tombé de 29,2 p. 100 à 7,1 p. 100⁽²⁾.

Cette évolution est principalement attribuable aux variations des taux d'intérêt canadiens en 1979, 1980 et 1981. Entre janvier 1979 et octobre 1981, les taux d'intérêt accordés sur les certificats de dépôt de 30 jours par les banques ont varié entre 10 et 20 p. 100. Ces

Tableau 2.1

Évolution du passif-dépôts des banques à charte canadiennes

Données du dernier mercredi du mois	À la fin d'octobre 1978		Variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente											À la fin d'octobre 1981		
	en millions de dollars canadiens	en % de l'ensemble des dépôts	Trimestre se terminant en:											en million de dollars canadiens	en % de l'ensemble des dépôts	
			Jan.79	Avr.79	Juil.79	Oct.79	Jan.80	Avr.80	Juil.80	Oct.80	Jan.81	Avr. 81	Juil.81			Oct.81
Dépôts à vue	\$ 14,395	14,5%	7,3%	6,3%	6,5%	3,9%	8,6%	4,3%	8,3%	7,5%	4,3%	16,7%	10,4%	9,3%	\$ 14,471	9,3%
Autres dépôts transférables par chèque	7,686	7,6	5,7	-1,2	0,8	1,9	-6,9%	-0,6	-3,5	-0,3	5,4	4,3	-1,5	4,7	7,384	4,7
Dépôts d'épargne non transférables par chèque	25,445	25,1	11,6	10,5	13,4	20,7	21,0	27,1	28,3	24,9	26,3	22,8	21,3	30,3	47,219	30,3
Dépôts à terme fixe et à préavis	42,927	42,4	27,7	31,3	34,8	33,1	32,0	23,4	18,9	7,5	9,6	7,5	11,8	50,6	78,846	50,6
Dépôts en monnaies étrangères détenus par des résidents canadiens au Canada	10,826	10,7	65,9	18,8	26,3	16,2	-19,4	6,4	-0,6	2,6	0,4	-34,9	-38,2	5,1	7,869	5,1
Ensemble des dépôts dans les banques	101,279	100,0	22,0	18,7	21,9	21,7	17,6	18,6	16,4	10,8	12,1	8,4	9,1	100,0	155,789	100,0
Taux d'intérêt sur les certificats de dépôts de 30 jours dans les banques																
Moyenne du trimestre en %			10,30%	11,03%	11,22%	12,50%	13,62%	14,38%	11,79%	10,45%	16,26%	17,16%	19,79%	20,01%		

SOURCE: *Revue de la Banque du Canada.*

taux d'intérêt ont grimpé entre janvier 1979 et avril 1980 pour atteindre un niveau sans précédent, s'établissant en moyenne à 14,38 p. 100 au cours du trimestre qui s'est terminé en avril. Entre avril 1980 et octobre 1980, ces taux sont redescendus à des niveaux jugés plus «normaux» par les épargnants (et les banques). Puis, à la fin de 1980, les taux d'intérêt sur l'épargne ont recommencé à monter et ont atteint un nouveau record au cours de la deuxième moitié de 1981 (une moyenne de 20,01 p. 100 pendant les mois d'août, septembre et octobre 1981).

Lorsque les taux d'intérêt ont commencé à monter en 1979, les agents économiques, y compris les banques, ne s'attendaient pas à ce qu'ils redescendent pour remonter ensuite vers les sommets atteints en 1981. C'est ce qui explique pourquoi, en 1979, les épargnants étaient disposés à faire des placements à terme fixe. Ils voulaient tous profiter des taux d'intérêt records. Le pourcentage accru des dépôts à terme fixe dans les banques en 1979 par rapport à 1978, illustre bien ce comportement; en effet, cette augmentation a été de 31,3 p. 100 en avril 1979, de 34,8 en juillet; elle est passée à 33,1 p. 100 en octobre de la même année et enfin, elle a atteint 32 p. 100 en janvier 1980 (Tableau 2.1). A la suite de la chute des taux d'intérêt enregistré pendant le trimestre qui s'est terminé en juillet 1980, on a assisté à une diminution de la demande de dépôts à terme. Ainsi, durant les quatre trimestres qui ont suivi la fin avril (juillet 1980, octobre 1980, janvier 1981 et avril 1981), les taux de croissance annuelle des dépôts à terme se sont établis à 18,9 p. 100, 7,5 p. 100, 9,6 p. 100 et 7,5 p. 100. Les épargnants ont alors manifesté une préférence pour l'épargne non transférable par chèque qui a atteint pour les trimestres déjà mentionnés, des taux de croissance de 28,3 p. 100, 24,9 p. 100, 26,3 p. 100 et 22,8 p. 100. Cette augmentation était également attribuable à la popularité des comptes à intérêt quotidien (dépôts non transférables par chèque) qui sont apparus sur le marché à la fin de 1979 et qui étaient offerts par la plupart des banques en 1980.

Par conséquent, même si les taux d'intérêt sur les certificats de dépôt de 30 jours se sont établis en moyenne à 16,26 p. 100 pendant le trimestre qui s'est terminé en janvier 1981 et à 17,16 p. 100 pendant le trimestre suivant, les épargnants n'ont augmenté leurs dépôts à terme fixe que de 9,6 p. 100 et 7,5 p. 100 pour ces deux trimestres et ont continué à manifester leur préférence pour l'épargne non transférable par chèque, dont la valeur s'est accrue de 26,3 p. 100 et de 22,8 p. 100 durant cette période. Ceci peut s'expliquer par le fait que les épargnants prévoyaient une hausse des taux d'intérêt; c'est seulement durant le trimestre qui s'est terminé en octobre 1981 que le taux de croissance des dépôts à terme fixe a dépassé celui des dépôts non transférables par chèque. Les dépôts à terme fixe ont alors connu une hausse de 11,8 p. 100 et de 28,4 p. 100 pendant les deux derniers trimestres de 1981. En octobre 1980, les dépôts à vue et les dépôts transférables par chèque ont accusé une baisse de 10 p. 100 et de 5,4 p. 100 respectivement, par rapport à octobre 1980.

On ne peut donner la même interprétation à l'augmentation de la valeur des dépôts à terme fixe en 1981 qu'en 1980. En effet, tandis qu'en 1980, la «durée du terme» de plus de 75 p. 100 des nouveaux dépôts à terme était supérieure à une année; en 1981, ce pourcentage est tombé à 15 p. 100⁽³⁾.

En 1981, la croissance des dépôts à terme fixe s'est surtout faite dans les catégories de dépôts de 30 et de 90 jours.

En 1979 et 1980, les épargnants ont vu les taux d'intérêt baisser puis remonter pour ensuite atteindre de nouveaux sommets: en 1981 donc, pour éviter de se faire prendre à

nouveau par les fluctuations des taux d'intérêt, ils ont préféré les placements à court terme. Durant cette période, le passif des dépôts des banques à charte canadienne s'est transformé en passif à terme fixe mais de courte durée. Il devint alors pratiquement impossible pour les banques et pour les autres institutions de dépôt de continuer à offrir des prêts à taux fixe pour des périodes de plus d'un an, comme des prêts hypothécaires de cinq ans à taux fixe.

Tout semble indiquer que pendant cette période, les épargnants se sont montrés plus avertis dans la gestion de leurs finances. La rapidité avec laquelle ils ont modifié la composition de leurs dépôts en banque en témoigne clairement. Dès que les banques se sont rendu compte de la vitesse et de la fréquence à laquelle les épargnants réagissaient aux taux d'intérêt, elles ont rétorqué en offrant de nouveaux comptes à frais de services variables.

Avant 1980, il était assez difficile pour un épargnant de transférer son argent d'un compte ne portant pas intérêt à un compte portant intérêt. A ce moment là, les banques calculaient l'intérêt couru sur les comptes d'épargne personnels d'après le solde mensuel minimum. Mais à la fin de 1980, après plusieurs mois d'hésitation, presque toutes les banques à charte canadiennes offraient des comptes d'épargne non transférables par chèque à intérêt quotidien. Les épargnants pouvaient ainsi plus facilement transformer leurs dépôts à vue en dépôts transférables ou non par chèque et c'est effectivement ce qu'ils ont fait. Cette mobilité ayant entraîné une hausse des coûts administratifs plusieurs banques à charte ont alors augmenté les frais de service sur les retraits de comptes d'épargne non transférables par chèque.

De plus, même si les premiers retraits du mois imputés à ces comptes d'épargne non transférables par chèque n'entraîneraient pas de frais de service, tous les retraits additionnels étaient accompagnés de frais variant de 50 cents à 1\$. Pour éviter ces coûts tout en continuant à profiter des taux d'intérêt élevés, de nombreux épargnants se sont mis à utiliser davantage leur carte de crédit. En augmentant le solde dû sur leur compte de carte de crédit et en ne faisant qu'un versement par moi juste avant la fin de la période de facturation pour éviter d'avoir à payer un intérêt, ils pouvaient recevoir le maximum d'intérêt sur les dépôts dans leur compte d'épargne à intérêt quotidien, tout en limitant le nombre de retraits qu'ils effectuaient. Leur carte de crédit leur servait en quelque sorte de carte de paiement.

Ces quelques exemples illustrent bien l'hésitation des épargnants à acheter des titres financiers ayant un taux de rendement fixe à long terme, et leur préférence pour des titres plus liquides, compte tenu de leurs attentes en ce qui concerne les fluctuations futures des taux d'intérêt. On comprend dès lors pourquoi le marché des obligations conventionnelles pour des financements à long terme a été si faible au Canada en 1980 et 1981. Comme nous l'expliquerons dans la section suivante, cette faiblesse du marché des capitaux à long terme est l'un des principaux facteurs qui ont contribué à gonfler l'actif des banques à charte canadiennes et, par ricochet, à faire augmenter leurs profits en 1981.

2.2 LA VOLATILITÉ DES TAUX D'INTÉRÊT, LA RÉACTION DES EMPRUNTEURS ET L'ÉVOLUTION DES ACTIFS DES BANQUES

La volatilité des taux d'intérêt, notamment leur montée en flèche ces dernières années, et la stagnation de l'économie ont modifié le comportement des ménages et des entreprises. En 1980 et 1981, en effet, les particuliers ont considérablement diminué leurs achats de

biens durables et de maisons. Un peu plus tard, vers la fin de 1981 et au début de 1982, ayant réévalué leurs besoins d'emprunt, les entreprises les ont réajustés à la baisse.

Comme l'indique le Tableau 2.2, la part des prêts hypothécaires en pourcentage du financement total consenti au Canada est tombée de 15 p. 100 en 1980 à 6,6 p. 100 en 1981; celle du crédit à la consommation est passée de 7,2 p. 100 à 5,8 p. 100 durant la même période. La part du secteur public est demeurée relativement la même en 1980 et en 1981; la plus forte hausse de pourcentage a été enregistrée dans le secteur des entreprises qui est passée de 41,9 p. 100 en 1980 à 54,2 p. 100 en 1981.

Le comportement des ménages en matière d'emprunt

Les dépenses de consommation des ménages canadiens ont augmenté à peu près au même rythme que la Dépense nationale brute (DNB) en 1980 et 1981, soit 11,6 p. 100 et 13 p. 100 pour le total des dépenses de consommation et 10,6 p. 100 et 13,3 p. 100 pour les DNB. Les dépenses reliées aux biens de consommation durables n'ont pas augmenté aussi rapidement: 6,9 p. 100 en 1980 et 9,5 p. 100 en 1981. Dans un cas comme dans l'autre, cet état de choses est attribuable aux variations importantes des taux d'intérêt. Lorsque ceux-ci eurent atteint de nouveaux sommets au dernier trimestre de 1981, le total des dépenses de consommation n'a alors augmenté que lentement, soit à un taux annuel de 8 p. 100 mais les achats de biens durables ont diminué à un taux annuel de 12,4 p. 100.

L'hésitation des ménages à acheter des biens durables (qu'ils financent surtout par des emprunts), a eu pour effet de ralentir le taux de croissance des prêts à la consommation. En effet, après avoir atteint un taux de croissance variant entre 14 à 15 p. 100 en 1978 et en 1979, ces prêts n'ont augmenté que de 11,4 p. 100 en 1980 et de 9,7 p. 100 en 1981. Cette baisse a entraîné une légère diminution du rapport entre les prêts en cours et le revenu personnel disponibles des Canadiens, ce dernier étant tombé de 22,9 p. 100 à la fin de 1979 à 21,7 p. 100 à la fin de 1981.

A la fin de 1981, les banques à charte détenaient 67,4 p. 100 des prêts à la consommation au Canada, contre seulement 15,4 p. 100 pour les Caisses populaires et contre 6,4 p. 100 pour les compagnies de financement. Les compagnies d'assurance-vie (prêts sur police), les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, les grands magasins et les Banques d'épargne du Québec détenaient le reste.

Au cours des deux dernières années, les ménages canadiens ont non seulement réduit leurs achats de biens de consommation durables, mais ils ont différé l'achat d'une maison, provoquant une stagnation du secteur de la construction domiciliaire et du marché des immeubles résidentiels existants. Depuis 1977, les mises en chantier de logements ont sensiblement diminué au Canada: alors qu'on en dénombrait en moyenne 246,000 de 1971 à 1977, on en comptait à peine 158,000 en 1980 et seulement 179,000 en 1981. Et ces derniers chiffres sont surévalués puisqu'ils tiennent compte des mises en chantier anticipées qui ont été entreprises pour profiter des stimulants fiscaux accordés à la construction d'immeubles résidentiels à logements multiples avant la cessation de ce programme en 1982. En ce qui concerne la situation sur le marché des propriétés domiciliaires, la valeur des prêts hypothécaires consentis pour les unités de logements existants au Canada ne représentait que 4,7 milliards \$ en 1981, ce qui représente une baisse de 57 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Tableau 2.2

FINANCEMENT OBTENU PAR LES PRINCIPAUX EMPRUNTEURS
NON FINANCIERS AU CANADA

en milliards de dollars

	1978	1979	1980	1981	en % du total			
					1978	1979	1980	1981
UTILISATIONS DES FONDS								
Entreprises non financières	\$16,4	\$23,8	\$26,1	\$40,0	29,0	42,1	41,9	54,2
Emprunteurs hypothécaires ⁽¹⁾	12,9	13,4	9,8E	4,9E	23,0	23,7	15,7	6,6
Crédit à la consommation	4,6	4,9	4,5	4,3E	8,1	8,6	7,2	5,8
Ensemble des emprunts du secteur privé	34,0	42,0	40,4E	49,2E	60,1	74,4	64,8	66,6
Provinces et municipalités ⁽²⁾	8,9	7,8	9,7	13,0E	15,7	13,8	15,6	17,6
Gouvernement canadien ⁽³⁾	13,7	6,7	12,1	11,6	24,2	11,8	19,5	15,7
Ensemble des emprunts du secteur public	22,6	14,5	21,8	24,6E	39,9	25,6	35,1	33,3
TOTAL⁽⁶⁾	56,5	56,5	62,2E	73,8E	100,0	100,0	100,0	100,0
SOURCES DES FONDS								
Banque du Canada (acquisitions de titres)	1,7	1,7	2,3	1,1	3,0	3,0	3,7	1,5
Secteur bancaire (incluant les Sociétés de prêts hypothécaires liées à des banques à charte)	19,9	20,5	20,2	40,9	35,2	36,2	32,5	55,4
Autres institutions financières canadiennes								
Institutions d'épargne contractuelle ⁽⁴⁾	7,4	9,4	10,5E	9,1E	13,1	16,6	16,8	12,4
Autres	11,6	12,3	12,6E	6,6E	20,5	21,7	20,2	8,9
Non résidents	7,1	4,2	5,7	6,7E	12,5	7,4	9,2	9,1
Secteur non financier ⁽⁵⁾ (calculé par différence)	8,7	8,4	11,0E	9,5E	15,4	14,8	17,7	12,9
TOTAL⁽⁶⁾	56,5	56,5	62,2E	73,8E	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Il s'agit principalement ici de prêts hypothécaires à l'habitation. Non compris le montant net des prêts hypothécaires consentis par les gouvernements ou leurs agences, lequel figure dans les besoins de financement des administrations intéressées.

(2) Les prêts consentis par le gouvernement canadien en sont exclus.

(3) Non compris les opérations de swap entre la Banque du Canada et le Fonds des changes. Ces chiffres ne constituent pas des indicateurs des besoins de trésorerie du gouvernement canadien.

(4) Compagnies d'assurance-vie et les caisses de retraite.

(5) Comprend le Fonds de pension du Canada et le Régime des rentes du Québec.

(6) Le total peut ne pas correspondre à la somme puisque les données ont été arrondies.

Source: Fait à partir d'informations obtenues de la Banque du Canada.

E: Estimation

La baisse de la demande de maisons nouvelles ou existantes a considérablement ralenti les activités sur le marché hypothécaire. En effet, tandis que le nombre de prêts hypothécaires approuvés atteignait un sommet de 191,300 en 1977, il n'était que de 76,000 en 1981. C'est pourquoi on a constaté en 1980 et en 1981, un fléchissement de la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation. En 1979, les prêts en cours augmentaient de 16,8 p. 100, mais ils n'ont augmenté que de 13,7 p. 100 en 1980 et de 8,2 p. 100 en 1981.⁽⁴⁾

Cette chute de la croissance des prêts hypothécaires en cours est, d'une part, attribuable au remboursement partiel du capital par certains propriétaires désireux de limiter au maximum la hausse de leurs paiements mensuels, mais cette chute s'explique aussi, d'autre part, par les facteurs suivants:

- i) La croissance du revenu des Canadiens est moins forte. Tandis que le revenu personnel disponible réel par habitant avait augmenté de 5,6 p. 100 par an de 1970 à 1977, ce revenu n'a progressé que de 2,7 p. 100 en 1978 et de 1,9 p. 100 en 1979, pour enfin diminuer de 0,1 p. 100 en 1980.⁽⁵⁾
- ii) Les taux d'intérêt hypothécaires sont montés en flèche depuis deux ans. Ils étaient assez stables de 1971 à 1978, puisqu'ils se sont situés en moyenne entre 9 et 12 p. 100; en 1981, ils avaient dépassé les 10 p. 100. Le taux hypothécaire moyen se situait à 18,5 p. 100 en 1981, comparativement à seulement 10,15 p. 100 en 1978.⁽⁶⁾
- iii) Au cours des deux dernières années, les taux d'intérêt ont non seulement beaucoup augmenté, mais leurs fluctuations ont aussi pris de l'ampleur. En 1978, les taux d'intérêt hypothécaires se situaient entre 10,25 p. 100 et 11,50 p. 100, tandis qu'en 1980, ces taux variaient de 13 p. 100 à 18 p. 100 et en 1981 de 15 à 21,5 p. 100. Devant cette incertitude permanente, de nombreux emprunteurs hypothécaires ont décidé de retarder l'achat d'une maison.⁽⁷⁾
- iv) Pour compliquer la situation, les prêteurs hypothécaires ne peuvent plus se permettre de consentir des prêts de cinq ans, étant contraints la plupart du temps de n'accorder que des prêts d'un an. Les emprunteurs doivent donc faire face à un rajustement annuel des taux d'intérêt. Ceux qui désirent emprunter pour cinq ans doivent accepter de payer des taux d'intérêt plus élevés que sur les prêts d'un an.
- v) Enfin, lorsqu'il y a une hausse du taux anticipé d'inflation et une montée en flèche équivalente des taux d'intérêt, la charge du paiement hypothécaire augmente plus vite que le revenu de l'emprunteur, même si son revenu est indexé à l'inflation. L'existence d'une prime à l'inflation rend plus lourde la charge du prêt hypothécaire pendant les premières années parce que, en plus de payer le taux d'intérêt réel, l'emprunteur rembourse immédiatement au prêteur la perte du pouvoir d'achat attribuable à l'inflation.⁽⁸⁾

De 1971 à 1976, les prêts personnels en cours des banques représentaient 16,6 p. 100 à 19,4 p. 100 de leur actif total en dollars canadiens. Mais depuis la fin d'octobre 1977, le volume de ces prêts n'a cessé de diminuer et à la fin d'octobre 1981, il ne représentait plus que 15,7 p. 100 de leur actif total en dollars canadiens.

De même, l'encours des prêts hypothécaires consentis par les banques à charte et leurs sociétés affiliées de prêts hypothécaires a constamment baissé depuis 1979. En 1980 et en 1981, ces prêts représentaient respectivement 16,20 p. 100 et 14,79 p. 100 de l'actif total en dollars canadiens des banques à charte et de leurs sociétés affiliées de prêts hypothécaires.

Le Tableau 2.3 montre que les prêts commerciaux et autres prêts constituent les deux seules catégories de prêts bancaires pour lesquelles les banques ont enregistré des gains en 1981 par rapport à 1980.

Les autres prêts, dont la part est montée de 2,22 p. 100 à 2,73 p. 100 en octobre 1980 et octobre 1981, étaient destinés aux provinces, aux municipalités, aux négociants en céréales et

Tableau 2.3

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS DES BANQUES À CHARTE,
EN DOLLARS CANADIENS 1971-1981, EN % DE L'ACTIF TOTAL
EN DOLLARS CANADIENS DES BANQUES À CHARTE

	Prêts personnels (1)	Prêts hypothé- caires à l'habitation (2)	Prêts aux agricul- teurs (3)	Autres prêts (4)	Prêts aux entreprises (5)
Oct. 1971	16,55%	6,12%	3,53%	4,13%	27,62%
Oct. 1972	17,28	7,80	3,39	4,08	29,45
Oct. 1973	18,33	11,02	3,61	3,85	30,98
Oct. 1974	17,60	11,81	3,38	4,22	30,71
Oct. 1975	18,49	13,22	3,62	4,32	30,75
Oct. 1976	19,41	13,66	3,70	3,79	31,88
Oct. 1977	19,15	15,25	3,81	2,88	31,44
Oct. 1978	19,12	16,33	3,99	2,80	29,53
Oct. 1979	18,47	16,69	4,32	2,75	30,77
Oct. 1980	17,46	16,20	4,16	2,22	31,21
Oct. 1981	15,66	14,79	3,56	2,73	35,02
Encours en millions de \$ à la fin d'oct. 1981	32,864	31,037	7,472	5,733	73,506

(1) Source: *Revue de la Banque du Canada*.

(2) Les prêts hypothécaires comprennent les prêts consentis par les sociétés de prêts liées à des banques à charte depuis 1973. Le total des actifs comprend les principaux actifs de ces filiales.

(3) Source: *Revue de la Banque du Canada*.

(4) Ces prêts comprennent les prêts consentis aux provinces, aux municipalités et aux négociants en céréales, ainsi que les prêts aux sociétés de financement et les obligations d'épargne du Canada.

(5) Selon la définition de la *Loi sur les banques* de 1967. Ne comprend donc pas les prêts bancaires en monnaies étrangères consentis à des résidents canadiens.

aux sociétés de financement de ventes à crédit et de prêts à la consommation. La légère augmentation de 1981 est principalement due à des prêts bancaires contractés par les provinces et les municipalités qui, du fait de la baisse de la demande d'obligations à long terme, ont eu recours à des prêts bancaires à court terme.

Mais d'une plus grande importance encore est la part croissante prise par les prêts commerciaux. Comme l'indique le Tableau 2.3, les prêts bancaires aux entreprises représentaient, à la fin d'octobre 1981, 35 p. 100 du total de l'actif des banques en dollars canadiens alors qu'en 1980, ils n'en représentaient plus que 31,21 p. 100. Ces 35 p. 100 constituent l'encours des prêts bancaires et représentent 73,5 milliards \$ canadiens. Il faut y ajouter les prêts consentis par les banques à charte à des banques canadiennes en monnaies étrangères, évalués à près de 20 milliards \$ en 1981, et l'encours des acceptations bancaires qui atteignaient près de 6,5 milliards \$ en 1981.

Il est donc incontestable que l'augmentation de 41,16 p. 100 enregistrée dans l'encours des prêts bancaires aux entreprises en 1981 a grandement contribué à l'augmentation de 29,7 p. 100 du total de l'actif des banques pour cette année-là, et à l'augmentation de 25,8 p. 100 de leur actif en dollars canadiens.⁽⁹⁾ Il sera question dans la prochaine section de l'origine de l'augmentation du nombre des prêts bancaires aux entreprises.

Comportement financier des entreprises

Les entreprises empruntent principalement pour financer l'acquisition de biens d'équipement et pour couvrir le renouvellement des stocks. Elles empruntent également pour financer l'acquisition de capitaux comprenant non seulement des liquidités, des dépôts bancaires et des prêts commerciaux à la clientèle, mais également des titres résultant de fusions ou de mainmises sur d'autres entreprises. Pour faire face à tous leurs besoins financiers, elles puisent d'abord dans leurs propres sources de financement, notamment dans leurs bénéfices non distribués et dans leurs déductions pour amortissement.

Pour obtenir les capitaux qui ne peuvent être mobilisés à partir de leurs ressources internes, les entreprises doivent s'adresser à d'autres agents économiques. Pour se financer à l'extérieur, elles ont le choix entre le court terme et le long terme ainsi qu'entre le marché intérieur et les marchés internationaux.

Les entreprises canadiennes ont eu grand besoin de capitaux en 1980 et 1981. Malheureusement, les sources de financement internes dont elles disposaient n'ont que très peu augmenté en 1980 et ont même diminué à la fin de 1981. Les entreprises ont dû recourir massivement au financement externe. Pendant la même période, l'accès au financement à long terme (obligations et actions) s'est très sensiblement resserré, si bien que les entreprises ont été contraintes de solliciter davantage l'aide à court terme des banques à charte canadiennes.

Nous allons maintenant aborder en détail l'évolution du comportement financier des entreprises canadiennes ces dernières années et particulièrement en 1981.

Augmentation des besoins financiers

De 1978 à 1981, les principaux besoins de financement externe des entreprises canadiennes sont passés de 16,4 milliards \$ à 40 milliards \$, ce qui représente une augmentation de 25 p. 100 de la moyenne annuelle composée (Tableau 2.4). Naturellement, cette forte augmentation est en grande partie due à la montée rapide des prix au cours de la même période, mais il reste qu'une aussi forte demande de financement externe ne peut résulter que de l'élargissement de l'écart entre l'ensemble des besoins et les possibilités de financement interne.

La difficulté des entreprises tient en partie au niveau élevé des dépenses en biens d'équipement (machines, matériel et construction non résidentielles) entre 1978 et 1981. Au cours de ces quatre années, ces dépenses ont augmenté de 9,4 p. 100, 20 p. 100, 17,5 p. 100 et 18,2 p. 100.⁽¹⁰⁾

En outre, les entreprises canadiennes ont acquis davantage de capital financier. D'un côté, les taux d'intérêt élevés et les bons niveaux de profits réalisés en 1978 et en 1979 les ont incitées à maintenir et à développer un haut niveau de crédit commercial, du moins jusqu'en 1980. D'un autre côté, les achats d'actifs financiers résultant de mainmises et de fusions dans les milieux d'affaires ont augmenté très rapidement en 1980 et en 1981 par rapport aux trois années précédentes. Les achats de créances sur des entreprises associées représentaient 2,6 milliards \$ en 1977 et 3,7 milliards \$ en 1978. Ces achats ont totalisé 7 milliards \$ en 1980 et 15,7 milliards \$ en 1981.⁽¹¹⁾

La conjoncture économique de ces dernières années a été propice aux mainmises et aux fusions. Des politiques comme le Programme énergétique national ont, elles aussi, favorisé ce genre de transaction: si l'on en croit les statistiques d'Énergie, Mines et Ressources, les absorptions de sociétés d'appartenance étrangère par le secteur énergétique canadien ont totalisé 5,57 milliards \$ en 1981 dans le secteur privé.⁽¹²⁾ De façon générale, la faiblesse du marché boursier à certaines périodes a fait tomber la valeur de diverses entreprises à un niveau inférieur à la valeur de diverses entreprises à un niveau inférieur à la valeur de remplacement de leurs immobilisations. Ces entreprises étaient alors toutes désignées pour être rachetées par des investisseurs disposant de liquidités suffisantes. Pourtant, le plus souvent, les sociétés qui réalisent de telles acquisitions ne peuvent faire face aux besoins financiers que comporte une mainmise à partir de leurs seules ressources internes. Or, comme nous l'avons dit, celles-ci commençaient à faire défaut en 1980 et ont été particulièrement insuffisantes en 1981.

Baisse des sources internes de financement

On appelle «sources internes de financement» les revenus non distribués et les déductions pour amortissement. Ce sont les éléments sur lesquels une société mise normalement pour couvrir ses nouveaux besoins financiers. On remarquera que les déductions pour amortissement, qui représentent une partie importante du financement interne chaque année, varient proportionnellement très peu d'une année à l'autre. Ce sont les revenus non distribués qui constituent le facteur déterminant des fluctuations des sources internes de financement d'une entreprise. En 1979, les profits ont connu un taux exceptionnel de croissance annuelle puisqu'il s'établissait à 72 p. 100. Mais en 1980, ce taux de croissance n'était que 1,1 p. 100 et, en 1981, les profits ont encore diminué d'un pourcentage énorme de 26,8 p. 100 par rapport à l'année précédente, tombant à 13,7 milliards \$, alors qu'ils totalisaient 18,8 milliards \$ en 1980. En comparant les chiffres des derniers trimestres de 1981 et de 1980, on constate une différence encore plus sensible: les profits ont baissé de 45,7 p. 100, tombant de 18,8 milliards \$ à 10,2 milliards \$.⁽¹³⁾ Compte tenu d'une telle chute et de la réduction des revenus non distribués que celle-ci a entraînée, il n'est pas étonnant que le financement interne, qui, en 1978 et en 1979, représentait respectivement 31 p. 100 et 35 p. 100 de l'ensemble du financement du secteur des sociétés industrielles, soit tombé à 20 et 25 p. 100 respectivement en 1980 et 1981.⁽¹⁴⁾

Augmentation du financement externe à court terme

Alors qu'en 1978, le financement sous forme d'obligations, d'actions et d'investissements directs de la part de non-résidents représentait 55,4 p. 100 des principales sources de financement utilisées par les sociétés privées non financières au Canada, cette proportion est tombée à 8,3 p. 100 en 1981. (Tableau 2.4).

Et pourtant, ces chiffres ne traduisent qu'une partie de la situation puisque les statistiques financières classent certaines formes de financement à court terme ou, au mieux, à moyen terme, parmi les dettes à long terme. Depuis quelques temps, le marché des obligations à long terme a connu des innovations importantes.⁽¹⁵⁾ La durée moyenne des échéances des nouvelles émissions a été considérablement réduite et de nouvelles modalités financières, principalement caractérisées par des taux d'intérêt variables, ont fait leur apparition.

Tableau 2.4

PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT EXTERNE DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES
DU SECTEUR PRIVÉ,* 1978-1981

	en millions de dollars				en % du total			
	1978	1979	1980	1981	1978	1979	1980	1981
NOUVELLES ÉMISSIONS NETTES								
Obligations ⁽¹⁾								
En dollars canadiens ⁽²⁾	2,154\$	473\$	1,205\$	1,376\$	13,1	2,0	5,1	3,4
En monnaies étrangères	1 023	749	1 200	3 054	6,2	3,1	4,6	7,6
Actions								
Ordinaires	654	2 443	1 706	2 181	4,0	10,3	6,5	5,4
Privilégiées ⁽³⁾	5 265	945	1 924	2 049	32,1	3,9	7,4	5,1
Papier commercial	-177	234	163	652	-1,1	1,0	0,6	1,6
Acceptations bancaires	497	1 271	2 430	1 196	3,0	5,3	9,3	3,0
<i>Total</i>	9 416	6 115	8 628	10 508	57,4	25,6	33,0	26,3
AUGMENTATIONS DES EMPRUNTS								
Banques à charte ⁽⁴⁾	5 207	14 240	13 762	29 985	31,7	59,8	52,6	75,0
Sociétés de financement	419	1 004	550	156	2,5	4,2	2,1	0,4
Établissements canadiens affiliés à des								
banques étrangères ⁽⁶⁾	813	1 118	2 760	2 222	4,9	4,7	10,6	5,5
Banque fédérale de développement	105	366	143	-38	0,6	1,5	0,5	-0,1
Prêts consortiaux de								
banques étrangères	349	264	-268	2 482	2,1	1,1	-1,0	6,2
<i>Total</i>	6 893	16 992	16 937	34 807	42,0	71,4	64,7	87,0
INVESTISSEMENTS DIRECTS DE NON-RÉSIDENTS								
	85	675	585	-5 300	0,5	2,8	2,2	-13,2
TOTAL DU FINANCEMENT EXTERNE								
	16 394	23 782	26 150	40 015	100,0 ⁽⁵⁾	100,0 ⁽⁵⁾	100,0 ⁽⁵⁾	100,0 ⁽⁵⁾

* Y compris le secteur agricole et les institutions.

⁽¹⁾ Les émissions en dollars canadiens placées à l'étranger sont groupées avec les obligations en devises; de même, les émissions en devises placées au Canada sont groupées avec les obligations en dollars canadiens.

⁽²⁾ Y compris les obligations à intérêt conditionnel.

⁽³⁾ Y compris les actions à terme privilégiées.

⁽⁴⁾ Total des prêts aux entreprises et des prêts en devises à des résidents autres que le gouvernement canadien.

⁽⁵⁾ Le total peut ne pas donner 100% car les pourcentages ont été arrondis.

⁽⁶⁾ Les transactions de ces institutions ont été incluses dans la catégorie «établissements affiliés à des banques étrangères» mais au fur et à mesure que ces institutions sont devenues des banques, leurs transactions ont été incluses dans les statistiques des banques.

Source: Banque du Canada.

Si le marché boursier n'a pas réussi à conserver la part de 14,2 p. 100 qu'il occupait dans l'ensemble du financement en 1979, sa contribution au financement des entreprises en 1981 est restée importante puisqu'elle représentait 10,5 p. 100. Malgré tout, nous sommes loin de la performance de 1978 où, pour différentes raisons (dont certaines concernent les actions privilégiées à terme fixe), le marché boursier avait accaparé 36,1 p. 100 du financement.

En résumé, les prêteurs canadiens et américains à long terme ont écourté leurs termes et ont refusé de fixer des taux pour de longues périodes. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que la part du financement externe sous forme d'obligations en monnaie canadienne et étrangère ou d'actions émises, ait fortement baissé entre 1978 et 1981 (Tableau 2.4).

Il était donc inévitable que les entreprises canadiennes se tournent alors vers les banques, comme elles l'avaient déjà fait pour leur financement à court terme, puisqu'elles avaient davantage besoin de capitaux alors même que leurs sources internes de financement s'épuisaient et qu'en outre, le financement externe à long terme n'était presque pas disponible.

Niveau record des prêts bancaires

Le Tableau 2.4 fait nettement apparaître une augmentation du financement à court terme sous forme d'émissions de papier commercial et d'acceptations bancaires, ainsi qu'une plus large part des prêts bancaires accordés par des banques étrangères, et tout particulièrement le plus grand nombre de prêts bancaires consentis par les banques canadiennes aux entreprises, dont le montant est passé de 5,2 milliards \$ en 1978 à près de 30 milliards \$ en 1981. La part des banques à charte dans le financement des entreprises est ainsi passée de 52,6 p. 100 en 1980 à 75 p. 100 en 1981. (Tableau 2.4).

L'augmentation de la demande de crédit auprès des banques en 1981, comparativement à 1980, est surtout imputable aux secteurs des affaires, à qui les banques ont consenti 41,9 p. 100 de leurs prêts totaux en 1980 et 54,2 p. 100 en 1981. D'autre part, les prêts hypothécaires et les prêts à la consommation ont diminué, passant respectivement de 15,7 p. 100 à 6,6 p. 100 et de 7,2 p. 100 à 5,8 p. 100. Les prêts accordés au secteur public n'ont diminué que légèrement, passant de 35,1 p. 100 à 33,3 p. 100 (Tableau 2.2). Il convient de répéter que le marché des capitaux à long terme n'a pu répondre aux besoins de financement des entreprises comme par les années précédentes, surtout en raison de l'hésitation des investisseurs privés ainsi que des institutions financières à immobiliser leur actif dans des titres à long terme, compte tenu de la volatilité des taux d'intérêt. Au Canada, même s'il est possible d'obtenir du crédit à court terme sur le «marché monétaire», et auprès des banques, le marché monétaire est si restreint que l'emprunteur estime en général préférable de s'adresser aux banques.⁽¹⁶⁾

Bref, la forte croissance enregistrée dans les actifs des banques en 1981 est surtout attribuable à l'augmentation des besoins de financement à court terme des entreprises.

Comme le taux de rendement moyen des actifs bancaires était comparable en 1981 au taux moyen des dix dernières années (57 cents par tranche de 100 \$ d'actifs), l'augmentation marquée des actifs s'est traduite par une augmentation substantielle des profits après impôt qui ont atteint 1,7 milliard \$ en 1981.

Nous espérons avoir démontré qu'en raison de leur incidence directe sur la composition et le niveau de la demande de crédit, ainsi que sur la structure de l'offre de crédit, la volatilité des taux d'intérêt ainsi que la conjoncture économique générale ont permis indirectement aux banques canadiennes d'augmenter leurs profits en 1981.

Les liquidités dans le secteur des entreprises

La santé du secteur bancaire canadien dépend directement de la situation financière de ses clients emprunteurs. Comme nous l'avons déjà souligné, les besoins de financement des entreprises ont grandement augmenté ces dernières années; leurs créanciers, c'est-à-dire les banques, s'intéressent donc de près à leur solvabilité. Or, une étude des bilans des entreprises est peu rassurante à cet égard. On peut le montrer à l'aide de certains coefficients financiers.

Prenons d'abord le rapport entre les dépenses d'intérêts et les revenus avant impôt. En 1977, ce rapport s'établissait à 25 p. 100 pour toutes les industries canadiennes; ensuite, il est tombé à 20 p. 100 pour remonter à 25 p. 100 à la fin de 1980.⁽¹⁷⁾ Toutefois, au cours du quatrième trimestre de 1981, ce rapport s'établissait à 66 p.100 et atteignait 83,3 p. 100 durant le premier trimestre de 1982.⁽¹⁸⁾ La situation des entreprises dont l'actif est de moins de 10 millions \$ est encore plus précaire. Au cours du premier trimestre de 1982, les dépenses en intérêt représentaient 99,4 p. 100 des gains avant impôt alors qu'au premier trimestre de 1981, ce pourcentage se chiffrait à 52,2 p.100. Ce rapport a toujours grandement varié d'une industrie à l'autre et certains secteurs ont dû faire face, l'année dernière, à des augmentations encore plus considérables du rapport entre les paiements d'intérêt et les gains avant impôt.

Ces chiffres témoignent du fait que les entreprises ont de plus en plus de difficultés à faire face à leurs paiements d'intérêt. La couverture de l'intérêt c'est-à-dire le rapport entre les revenus avant impôt et avant le paiement des intérêts et le coût de ces intérêts est un autre indice qui permet d'évaluer la capacité de payer les intérêts des entreprises. En 1977, les gains des entreprises étaient 4,3 fois plus élevés que les intérêts qu'elles payaient sur leurs emprunts. En 1979, cette couverture était passée à 5,1 fois Elle n'a cessé de diminuer depuis lors. Au cours du premier trimestre de 1982, elle n'était plus que de 2,2.

De 1978 à 1981, la capacité financière des entreprises à faire face aux imprévus s'est également détériorée. En effet, pour toutes les industries canadiennes, le rapport entre les disponibilités (moins les stocks) et les engagements à court terme, qui était de 0,99 durant le quatrième trimestre de 1978 est tombé à 0,80 au cours du quatrième trimestre de 1981. «Cette réduction de l'actif disponible des sociétés non financières peut s'expliquer par l'adoption de techniques complexes de gestion de trésorerie ainsi que par un recours accru au crédit bancaire et à d'autres sources de capitaux à court terme. L'importance de cette baisse témoigne toutefois d'une détérioration progressive de la situation».⁽¹⁹⁾

La situation risque même d'être plus grave que ces rapports ne l'indiquent. Chacun sait que les profits évalués selon les méthodes habituelles sont surestimés puisque l'on ne tient pas compte de l'inflation, la raison en est que les déductions pour amortissement basées sur le prix coûtant, sont sous-estimées et que les gains attribuables à la revalorisation des stocks sont gonflés artificiellement par l'inflation. Pourtant, ce sont ces profits gonflés artificiellement qui sont imposables. On peut aisément imaginer ce qui s'ensuit. «Dans l'ensemble, l'incidence de l'inflation et des impôts sur les gains réalisés aggrave le problème de la réduction des profits et de la solvabilité beaucoup plus qu'il ne semble à première vue si on calcule les gains de la façon classique.»⁽²⁰⁾

Quelle que soit l'importance qu'on attache aux rapports mentionnés ci-dessus, de nombreuses études effectuées récemment sur les bilans financiers des entreprises canadien-

nes aboutissent à la même conclusion: leurs liquidités sont moins élevées actuellement qu'elles ne l'ont jamais été depuis la fin de la guerre. La plupart de ces études fondent leur sombre évaluation de la situation sur l'augmentation du rapport entre les dépenses en intérêt et les gains avant impôt, qu'elles considèrent comme un indice-clé de la situation.⁽²¹⁾ Il est intéressant de s'arrêter sur les causes de cette augmentation.

La forte compression des profits a réduit les sources internes de fonds et de ce fait, le dénominateur est devenu moins élevé dans le rapport entre les dépenses en intérêts et les gains avant impôt. Cette diminution des bénéfiques est surtout attribuable à la grave récession qui frappe maintenant l'économie de même qu'à l'escalade des coûts.

Devant faire face à des taux d'intérêt nominaux sans précédent, les entreprises dont le rapport de l'actif aux capitaux propres est élevé, ont dû se résigner à voir leur fardeau de la dette atteindre un niveau exceptionnel. En outre, étant donné qu'une proportion élevée de la dette des entreprises canadiennes est en monnaies étrangères, la dépréciation du dollar canadien au cours des dernières années, a grossi leurs dépenses au poste des frais d'intérêt. Il faut donc attribuer à la hausse des taux d'intérêt, à la dépréciation du dollar ainsi qu'à l'augmentation du coefficient de levier financier des entreprises, l'accroissement phénoménal du ratio des dépenses d'intérêt aux gains avant impôt.

L'escalade des taux d'intérêt ainsi que la dépréciation du dollar canadien peuvent certainement être imputées aux pressions inflationnistes qui se sont fait sentir à l'échelle internationale au cours des années 70, à l'inflation qui sévit toujours au Canada ainsi qu'aux politiques monétaires et budgétaires adoptées par les gouvernements des Etats-Unis et du Canada. Par contre, il est plus difficile de mettre le doigt sur la cause de l'augmentation du rapport entre les dettes des entreprises et le total de l'avoir des actionnaires.

Entre 1962 et 1981, en effet, ce rapport n'a cessé d'augmenter dans le secteur industriel canadien. A la fin de 1962, il était de 0,91. En 1972, il était de 1,07 et à la fin de 1981, il atteignait 1,42.⁽²²⁾ L'augmentation survenue dans les années 70 a été beaucoup plus élevée que dans les années 60. Il en a été de même de l'inflation. Par exemple, l'indice synthétique des prix pour la dépense nationale brute est passé de 72,4 en 1961 à 100 en 1971. Entre 1971 et 1981, cet indice des prix est passé de 100 à 245, ce qui semble indiquer qu'il existe une relation entre l'inflation et la diminution de l'avoir total des actionnaires dans le secteur des entreprises. En effet, c'est la combinaison des effets du régime fiscal et de l'inflation qui détermine dans une large mesure si les individus et les banques seront disposés à détenir des actions émises par les corporations.

Une corporation peut être considérée comme un intermédiaire dans la transformation de l'épargne des ménages en actifs physiques, procurant des revenus. Mais pour que les ménages soient incités à canaliser leurs épargnes vers les corporations, il faut que le taux de rendement après impôt sur les actifs physiques des corporations soit aussi élevé que celui qu'ils pourraient obtenir directement sur leurs propres actifs physiques. Il nous sera utile pour le montrer d'étudier minutieusement l'incidence du régime fiscal sur les corporations et sur les particuliers. Lorsque l'inflation est élevée, le régime fiscal décourage les corporations d'acheter des actifs physiques alors qu'il incite les ménages à le faire. En effet les entreprises doivent normalement payer des impôts sur les revenus nets provenant de leurs investissements dans des immeubles, des usines, des équipements ou des stocks. Au contraire, les

ménages peuvent acquérir toute une série d'actifs physiques en tant que placements sur lesquels ils n'ont pas à payer d'impôt ou qui peuvent donner lieu à des reports illimités d'impôt, par exemple des maisons et des terrains. En outre, les ménages ne paient aucun impôt sur la gamme des services fournis par les biens de consommation durables.

Lorsque l'inflation et les revenus de placement imposables sont peu élevés, la différence de traitement accordée aux corporations et aux particuliers en matière fiscale n'influe sans doute pas beaucoup l'allocation des capitaux. Mais lorsque l'inflation et le revenu imposable augmentent, l'écart entre le revenu sur les actifs physiques des ménages et le revenu après impôt sur l'actif physique des sociétés se creuse sensiblement. Supposons, par exemple, que l'inflation soit nulle, que le rendement avant impôt d'une dépense d'investissement additionnel d'une corporation soit de 4 p. 100 et que le prix des maisons soit stable, Si le taux d'imposition le plus élevé sur les corporations est de 50 p. 100, le rendement après impôt de l'investissement additionnel serait de 2 p. 100, ce qui dépasse le rendement qu'un particulier peut tirer de sa maison puis que le prix des maisons est stable.

Supposons maintenant que l'inflation soit de 10 p. 100. On peut démontrer que le rendement avant impôt du même investissement additionnel ne serait plus pour l'entreprise de 4 p. 100, mais de 14 p. 100. Son rendement après impôt serait évidemment de 7 p. 100. Si le prix des maisons augmente au même rythme que l'inflation, le rendement après impôt sur une maison serait de 10 p. 100 puisque les gains en capital réalisés par un particulier sur sa maison ne sont pas imposables.(...)

En période d'inflation les corporations sont défavorisées par le régime fiscal en ce sens qu'elles ne sont pas soumises aux mêmes règles d'imposition que les particuliers. Il devient donc moins alléchant d'investir dans les corporations. Il en résulte ainsi une diminution de l'avoir total des actionnaires par rapport aux engagements.⁽²³⁾

Au Canada, tout semble indiquer que l'inflation et le régime fiscal ont grandement influé sur la composition de la richesse totale des ménages. Ainsi, de 1961 à 1981, les acquisitions annuelles cumulatives directes d'actifs physiques par les ménages se sont élevées à 128 997 millions \$. Pendant la même période, la valeur de leurs acquisitions annuelles cumulatives directes d'actions de corporations a été négative, représentant -14 500 millions \$. Toutefois, leurs acquisitions cumulatives indirectes d'actions par l'intermédiaire des institutions financières privées comme les banques, les quasi-banques, les caisses de retraite (achats encouragés par les régimes enregistrés de retraite) se sont élevés à 13 460 millions \$, ce qui est tout de même inférieur à leurs achats cumulatifs directs d'actifs corporels.⁽²⁴⁾

Dans le secteur des entreprises, l'inflation et la fiscalité ont eu pour effet de réduire la demande et l'offre d'actions sur le marché boursier. En conséquence, le ratio d'endettement d'un nombre croissant d'entreprises s'est accru; de plus, l'émission de nouvelles actions a perdu de son importance dans l'avoir total des actionnaires au dépend des bénéfices non distribués. En 1962, les bénéfices cumulatifs non distribués représentaient 54 p. 100 de l'avoir total des actionnaires des entreprises contre 69 p. 100 au début de 1978. Ces dernières années, la demande d'actions est tombée en raison de l'inflation, de l'escalade des taux d'intérêt et de la gravité de la récession. L'émission de nouvelles actions est devenue coûteuse et difficile pour les entreprises (sauf en 1978, par suite de l'adoption de certaines dispositions fiscales). Lorsqu'en 1981, les profits et les bénéfices totaux non distribués ont diminué,⁽²⁵⁾ la

ratio d'endettement, qui avait été de 1,26 en 1980, est passée à 1,42. Les paiements d'intérêt sur les prêts contribuent également à inciter les sociétés à mettre en circulation des créances plutôt que de nouvelles actions, les frais d'intérêt étant déductibles du revenu avant impôt alors que les dividendes proviennent du revenu après impôt.

Par suite de l'effondrement des marchés des capitaux à long terme en Amérique du Nord, l'échéance de la dette des entreprises qui s'est accrue sensiblement est maintenant beaucoup plus courte. Le rapport de la dette à long terme à la dette à court terme a diminué depuis 1962 mais cette diminution s'est accélérée après 1979. A la fin de 1978, la dette à long terme des entreprises représentait 200 p. 100 de leur dette à court terme, mais 120 p. 100 seulement en 1981.⁽²⁶⁾ Ce phénomène est encore une fois lié à la hausse à l'instabilité et à la fluctuation des taux d'intérêt.

La pénurie de liquidités dont souffrent les entreprises, et qui est attribuée à deux phénomènes récents, à savoir le taux d'intérêt élevé et une forte récession, est donc aggravée par deux problèmes à long terme: 1) le raccourcissement de l'échéance de la dette existante et 2) l'effritement de l'avoir total des actionnaires des entreprises canadiennes. Dans ces circonstances, l'augmentation rapide du loyer de l'argent a suffi à créer des problèmes de liquidités.

On peut comparer la situation au Canada dans le secteur des entreprises à celle qui prévaut aux Etats-Unis,⁽²⁷⁾ où, il s'est manifesté au cours du premier trimestre de 1982, une tendance qui augure bien des perspectives à long terme. En raison d'une baisse des prix, les coûts de remplacement des stocks ont diminué aux Etats-Unis, ce qui a réduit les gains non réalisés mais imposables sur les stocks et a entraîné une augmentation du fonds de roulement. En outre, si les baisses de prix persistent, les entreprises subiront des pertes non réalisées sur leurs stocks qui leur permettront de bénéficier d'un report d'impôt sur les bénéfiques. En raison de notre taux d'inflation élevé, ce facteur n'influe pas encore sur l'économie canadienne. La pénurie de liquidités de nos entreprises en est d'autant plus aigüe.

Il semble que les entreprises canadiennes auront beaucoup de mal à rétablir leur bilan et que désormais, les investissements dans ce secteur seront considérés comme risqués. Pour relancer une économie aux prises avec une récession, il a toujours fallu restructurer le bilan des entreprises. Vu la faiblesse prolongée du marché des actions et des obligations, la plupart des entreprises ont été privées de ces sources de fonds, ce qui les a obligées à s'endetter lourdement à court terme auprès des banques à charte. Mais les prêts à court terme sont coûteux et doivent être renouvelés plus fréquemment. Or, les entreprises ne peuvent consentir leur dette à court terme en engagements à long terme en émettant des actions et des obligations. Les échéances n'ont pas été allongées. Si la récession actuelle est l'une des principales causes du problème de liquidités auquel fait face le secteur des entreprises, leur situation financière pourrait contribuer à son tour à prolonger la récession. La création d'un marché des capitaux à long terme est donc indispensable à une véritable reprise. Cette mesure permettrait également de réduire les risques dans le secteur bancaire au Canada. Elle entraînerait non seulement une réduction de la dette à court terme, mais elle ferait sans doute aussi baisser le rapport de l'actif aux capitaux propres tant dans le secteur des entreprises que dans le secteur bancaire.

Le problème de liquidités auquel font face les entreprises inquiète le Comité en raison de ses conséquences sur l'économie et sur les banques canadiennes. Le ministre des Finances

devrait en tenir compte dans l'élaboration de sa politique économique particulière pour ce qui concerne la fiscalité.

Pour toutes ces raisons, le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques demande à la Chambre des communes l'autorisation d'entreprendre immédiatement une étude sur les causes de l'effondrement du marché des capitaux à long terme au Canada en vue de recommander des politiques permettant d'assurer le financement de la croissance économique par la dette à long terme et le capital-actions. En outre, le ministre des Finances devrait prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour inciter le secteur des entreprises à assurer son financement par l'émission d'actions au lieu de titres de créance comme les entreprises le font actuellement.

Comparaisons avec les Etats-Unis

Il serait utile d'expliquer brièvement pourquoi la volatilité des taux d'intérêt et la conjoncture économique n'ont pas eu les mêmes répercussions sur la croissance des actifs bancaires aux Etats-Unis. Une comparaison entre les Tableaux 2.2 et 2.5 portant respectivement sur les économies canadienne et américaine, est fort révélatrice à cet égard.

Au chapitre de la demande en crédit aux Etats-Unis, la proportion des prêts obtenus par les principaux secteurs de l'économie est demeurée relativement la même en 1981 qu'en 1980.⁽²⁸⁾ En fait, c'est en 1980 que la demande en crédit aux États-Unis a beaucoup évolué, la part des prêts bancaires consentis au gouvernement des États-Unis est alors passée de 9 p. 100 à 21,3 p. 100 en 1980, tandis que celle des ménages est tombée de 44 p. 100 à 27,3 p. 100 durant la même période. Il convient toutefois de souligner que le gouvernement des États-Unis répond dans une grande mesure à ses besoins en crédit en émettant des obligations et des bons du Trésor à moyen et à long terme, c'est-à-dire par le biais d'instruments financiers négociés sur un marché important.)

En ce qui concerne l'offre de crédit, il faut se souvenir que les taux d'intérêt ayant été aussi volatiles aux États-Unis qu'au Canada, les investisseurs américains ont également exigé des taux d'intérêt élevés sur leurs investissements à court terme. Aux États-Unis, toutefois, les taux d'intérêt offerts sur bon nombre de dépôts effectués auprès de banques et de quasi-banques sont régis par le *Federal Reserve Board*. En outre, récemment encore, les lois américaines ne permettaient pas aux établissements de dépôt d'accepter des dépôts à terme pour des périodes de moins de 30 jours.⁽²⁹⁾ Ces règlements, qui seront progressivement abolis suivant l'adoption, en 1980, de la loi dite *Depository Institutions Deregulation and Monetary Act* ont entraîné une augmentation considérable des fonds négociés sur le marché monétaire américain. Ces fonds de placement sont financés par l'émission d'actions dont le taux de rendement équivaut à celui des instruments négociés sur le marché monétaire, tels les bons du Trésor et les effets de commerce.

Dans le Tableau 2.5, ces «fonds négociés sur le marché monétaire» sont inclus dans la catégorie des intermédiaires financiers privés, sous la rubrique «autres types d'établissements». Les institutions qui fournissent ces fonds ont accordé 6,4 p. 100 du crédit offert sur le marché américain en 1978 et 23,8 p. 100 en 1981. La partie des prêts accordés par les banques commerciales⁽³⁰⁾ est passée de 32,4 p. 100 en 1978 à 25,8 p. 100 en 1981.

Tableau 2.5

SOURCES ET UTILISATION DES FONDS OBTENUS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS
AMÉRICAINS PAR LES SECTEURS NON FINANCIERS DES É.-U.

	en milliards de dollars				en % du total			
	1978	1979	1980	1981	1978	1979	1980	1981
UTILISATION DES FONDS								
Secteur public								
Gouvernement des É.-U.	53,7\$	37,4\$	79,2\$	87,3\$	13,5	9,6	21,3	22,2
Gouvernements locaux et d'États	20,9	18,4	25,3	22,5	5,3	4,7	6,8	5,7
<i>Total partiel</i>	74,6	55,8	104,5	109,8	18,8	14,4	28,1	27,9
Secteur privé								
Secteur des ménages	164,3	170,6	101,7	106,7	41,5	44	27,3	27,1
Secteur des entreprises	123,5	139,6	136,4	145,8	31,2	36	36,6	37,1
<i>Total partiel</i>	287,7	310,2	238,1	252,5	72,7	80,1	64	64,2
Secteur des non-résidents	33,2	21	29,3	30,8	8,5	5,5	7,9	7,8
Ensemble des fonds obtenus sur les marchés financiers américains par les secteurs non financiers	395,5	387	371,9	393,1	100	100	100	100
SOURCES DES FONDS								
Ensemble des fonds obtenus moins les titres de propriété fournis par:								
	396,3	394	357	399,9	100	100	100	100
1—Secteurs publics et étrangers	65,2	25,8	49,1	46,9	16,4	6,5	13,7	11,7
2—Intermédiaires financiers privés	302,4	292,4	270,3	309,6	76,3	74,2	75,7	77,4
Banques commerciales	128,7	121,1	99,7	103,3	32,4	30,7	27,9	25,8
Institutions d'épargne	73,5	55,9	58,4	27,9	18,5	14,2	16,4	6,9
Fonds de pension et assurance	75	66,4	79,8	83,8	18,9	16,8	22,4	20,9
Autres types d'institutions	25,2	49	32,4	94,5	6,4	12,4	9,1	23,6
3—Prêts directs nets	28,7	75,7	37,6	43,5	7,2	19,2	10,5	10,8

Source: *Federal Reserve Bulletin*, mars 1982.

En raison des difficultés financières qu'elles ont connues en 1981, les institutions d'épargne des États-Unis ont contribué dans une moindre mesure au financement de l'économie, soit seulement 6,9 p. 100 en 1981, comparativement à 16,4 p. 100 en 1980. La disparité de leurs actifs (ex.: hypothèques amorties sur 25 ans) et de leurs engagements (ex.: dépôts à terme d'un an) s'est traduite par l'obtention d'un taux de rendement extrêmement faible sur leur actif.

En résumé, les taux d'intérêt volatiles ainsi que la conjoncture économique ont entraîné aux États-Unis une forte demande de fonds de la part du gouvernement et l'arrivée sur le marché d'une quantité importante de fonds provenant du marché monétaire. Par contre, au Canada, ce sont les besoins de financement des entreprises qui ont augmenté, lesquels ont dû être financés par des prêts bancaires.

La difficulté avec laquelle les banques américaines et canadiennes se sont adaptées à la volatilité des taux d'intérêt nous amène tout naturellement au sujet dont nous traiterons dans

la prochaine partie du rapport. Nous y verrons quel effet cette volatilité a eu sur l'écart entre les taux d'intérêt sur l'actif et le passif des banques à charte canadiennes.

2.3 Volatilité des taux d'intérêt et marges bancaires

Bon nombre de témoins que nous avons entendus se sont dit inquiets du contrôle qu'exercent les banques sur les taux d'intérêt. Il ressort toutefois de notre étude que le niveau des taux d'intérêt n'est pas influencé par les banques à charte, mais plutôt par le phénomène de l'offre et de la demande, par les politiques gouvernementales, et par la conjoncture économique au Canada et dans le reste du monde. Le facteur le plus important affectant le profit des banques est la marge bancaire. Ce sont les changements rapides des taux d'intérêt sur de courtes périodes de temps qui influencent cet écart et non pas le niveau des taux d'intérêt eux-mêmes.

Pour les banques à charte, l'argent constitue un produit tout aussi essentiel pour elles que le bois l'est aux constructeurs de maisons. Les banques louent aux emprunteurs l'argent qu'elles louent elles-mêmes des déposants moyennant un rendement appelé «marge». Cette marge, qu'on nomme en général marge bancaire, constitue la différence entre le taux d'intérêt auquel la banque prête aux emprunteurs et le taux d'intérêt qu'elle verse aux déposants. D'ordinaire, la marge bancaire représente la différence entre le coût moyen des dépôts et le rendement moyen des prêts. Lorsqu'on applique l'écart moyen entre les taux d'intérêt à tous les prêts et investissements de la banque, on obtient les revenus nets en intérêts de la banque, qui, comme nous l'avons déjà souligné, représentent environ 80 p. 100 des revenus de celle-ci.

Incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur les profits des banques

Les dépôts effectués auprès des banques du Canada sont fort variés: dépôts d'épargne, dépôts transférables par chèque, dépôts à vue, dépôts de particuliers à des taux d'intérêt fixes pour des périodes de plus d'un an, dépôts de particuliers pour des périodes de 30 à 90 jours, et ainsi de suite. En outre, les banques prêtent également de multiples façons l'argent ainsi déposé, comme nous l'avons expliqué dans les sections précédentes. L'idéal pour une banque serait de pouvoir prêter l'argent aux mêmes conditions qu'il a été déposé auprès d'elle, moyennant une marge destinée à couvrir le coût de la prestation du service. Cette situation ne se produit toutefois pas dans les transactions quotidiennes d'une banque.

Les banques ne consentent pas tous leurs prêts à des taux fixes pour des périodes fixes, mais accordent plutôt certains prêts à un taux fixe pour un terme fixe et d'autres prêts à des taux d'intérêt flottants. En outre, les déposants peuvent virer leur argent d'un type de dépôt à un autre, et les taux d'intérêt demandés pour les prêts à taux flottants peuvent changer. Sur une certaine période, le coût moyen des dépôts et le rendement moyen des prêts changeront pour refléter le nouveau niveau des taux d'intérêt, mais toutefois pas au même rythme.

Lorsque les taux d'intérêt augmentent rapidement, le rendement des prêts portant le taux d'intérêt préférentiel augmente presque aussi rapidement lui aussi, parce que ces prêts sont consentis à des taux d'intérêt flottants. Les taux d'intérêt des dépôts à terme augmen-

tent aussi, mais le nouveau taux ne s'applique immédiatement qu'aux nouveaux dépôts. Il en résulte que le coût moyen des dépôts augmente plus lentement à mesure que ceux-ci arrivent à échéance et sont alors renégoiés à un nouveau taux. L'écart de taux d'intérêt s'élargit donc temporairement, et les profits des banques augmentent aussi provisoirement. On appelle ce phénomène «bénéfices d'inventaire». Certes, lorsque les taux d'intérêt diminuent rapidement, les taux d'intérêt flottants sur les prêts des banques peuvent être ajustés tout aussi rapidement mais certains dépôts rapportent un taux d'intérêt plus élevé jusqu'à ce qu'ils viennent à échéance. La banque se retrouve donc avec un stock de dépôts à coûts élevés à l'égard desquels elle doit subir une perte jusqu'à ce qu'ils viennent à échéance et soient renégoiés au taux d'intérêt courant qui serait moins élevé. On appelle ce phénomène «perte d'inventaire».

Il est presque impossible pour une banque de réouvrir les termes de ces dépôts à tous les jours. Il est de toutes façons douteux qu'une banque qui agirait de la sorte servirait adéquatement ses clients.

Tendances à long terme des marges bancaires

Les répercussions que les changements des taux d'intérêt à court terme ont sur les profits des banques et les marges bancaires, sont difficiles à évaluer car, ainsi qu'il a été souligné précédemment, le coût moyen des fonds et les rendements moyens des banques finissent par correspondre aux nouveaux taux d'intérêt. Comme l'indique le Tableau 2.6, la marge nette entre les rendements et les coûts des banques à charte (rendement moyen des prêts et des titres moins coût moyen des dépôts) a varié, pendant la période de 1971 à 1981, passant d'un minimum de 3,11 p. 100 en 1980 à un minimum de 3,59 p. 100 en 1975. L'écart a été de 3,28 p. 100 en 1981.

Si l'on compare la marge nette entre les rendements et les coûts au niveau des taux d'intérêt, en utilisant le rendement moyen des prêts, on se rend compte rapidement que le changement dans la marge nette entre les rendements et les coûts n'est pas relié d'une manière systématique au niveau des taux d'intérêt observé. En fait, au moment où les taux d'intérêt augmentaient de 1977 à 1981, la marge nette entre les rendements et les coûts enregistré par les banques diminuait de 3,35 p. 100 en 1977 à 3,28 p. 100 en 1981.

Tableau 2.6
BANQUES À CHARTE CANADIENNES
MARGES NETTES ENTRE LES RENDEMENTS ET LES COÛTS

	Années se terminant le 31 octobre										
	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
	(en %)										
Rendement des prêts moyens	7,77	7,18	8,24	10,55	10,06	9,64	9,13	9,65	11,99	13,67	16,76
Rendement des titres moyens*	5,81	5,58	5,92	7,00	7,42	8,02	8,24	8,86	11,54	13,60	16,72
Rendement des actifs moyens*	7,43	6,86	7,86	10,04	9,71	9,45	9,01	9,51	11,86	13,64	16,84
Coût des dépôts moyens	4,12	3,68	4,60	6,80	6,12	5,98	5,66	6,15	8,66	10,53	13,56
Marge nette entre les rendements et les coûts	3,22	3,18	3,26	3,24	3,59	3,47	3,35	3,36	3,20	3,11	3,28

* Ajusté d'après l'équivalent imposable, Cela «majore» le revenu non imposable de sorte que les écarts sont comparables à la période précédant 1976.

Source: États financiers des banques à charte.

Tendances trimestrielles des taux d'intérêt et des marges bancaires

Le rapport entre les gains des banques et la fluctuation des taux d'intérêt n'est pas facile à établir sur une base annuelle, car avec le temps, le rendement des prêts moyens et le coût des dépôts moyens en cours tendent à suivre l'évolution des taux d'intérêt pendant cette période. L'analyse doit porter sur un intervalle plus court pour mettre en relief le rapport qui existe entre les changements des marges bancaires et la fluctuation des taux d'intérêt.

La période de trois ans de 1979 à 1981 a été retenue et répartie en trimestres correspondant aux périodes où les banques doivent déposer leurs rapports, soit les 31 janvier, 30 avril, 31 juillet et 31 octobre. On a choisi cette période non seulement parce qu'elle est la période triennale la plus récente, mais aussi parce qu'elle a été marquée par des fluctuations des des taux d'intérêt les plus fortes qu'on ait connus depuis dix ans.

Le Tableau 2.7 indique la moyenne, pour chaque trimestre, de deux taux d'intérêt clés, à savoir le taux d'intérêt préférentiel moyen et le taux moyen des dépôts bancaires de 90 jours. Comme on peut le voir, le taux préférentiel n'a que peu varié en 1979; néanmoins, vers la fin de cette période, il a connu une hausse rapide et, en moyenne, a atteint un sommet de 15,83 p. 100 au trimestre se terminant le 30 avril 1980. Par la suite, les taux d'intérêt ont baissé assez rapidement pour atteindre, en moyenne, 12,42 p. 100 au quatrième trimestre de 1980. Ils ont ensuite commencé à grimper très rapidement et, au premier trimestre de 1981, le taux préférentiel des prêts bancaires était en moyenne de 16,76 p. 100, soit un gain de 4,33 p. 100 pour le trimestrem la plus forte hausse trimestrielle du taux préférentiel moyen survenue depuis plus de 10 ans.

Il faut analyser les écarts entre les divers taux des prêts et le coût des dépôts, plus particulièrement:

- i) la différence entre le taux préférentiel sur les prêts et le taux des dépôts d'épargne non transférables par chèque;
- ii) la différence entre le taux préférentiel sur les prêts et le taux des dépôts bancaires à terme fixe de 90 jours;
- iii) «marge sur les stocks», aussi appelé «marge de financement» (et que les banques ont qualifié, dans leurs témoignages, de facteur de «décalage»), qui équivaut au taux préférentiel des banques MOINS le taux des dépôts bancaires de 90 jours en vigueur 60 jours plus tôt. La différence représente la marge bancaire dont une banque peut bénéficier à condition que tous ses dépôts, au moment où le taux d'intérêt a changé, aient été achetés 60 jours auparavant au taux d'intérêt le plus bas ou le plus élevé en vigueur à ce moment-là.

Dans le cas du premier écart, le taux préférentiel moins le taux des dépôts d'épargne non transférables par chèque, il y a eu très peu de changement au cours de l'année 1979 et au cours du premier trimestre de 1980. Au deuxième trimestre de 1980, l'écart s'est accru de plus 3 p. 100 à plus 3,42 p. 100 et est retombé à plus 2,24 p. 100 au troisième trimestre de 1980. Le taux préférentiel avait subi une baisse précipitée pendant cette période. La fluctuation la plus importante de l'écart est survenue au premier trimestre de 1981, alors que le taux de prêt préférentiel a connu une hausse très rapide. Il en est résulté un accroissement de l'écart à plus 4,58 p. 100 en moyenne pendant le premier trimestre de 1981, suivi d'une

Tableau 2.7
BANQUES À CHARTE CANADIENNES
TAUX D'INTÉRÊT TRIMESTRIELS: ÉCARTS ET RENTABILITÉ

	1979				1980				1981			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Marges bancaires												
Rendement après impôt sur l'ensemble de l'actif moyen	0,64%	0,48%	0,51%	0,60%	0,51%	0,49%	0,46%	0,58%	0,67%	0,54%	0,58%	0,51%
Marge nette entre les rendements et les coûts (toutes les banques)*	3,62%	3,10%	3,14%	3,22%	3,08%	3,08%	3,04%	3,33%	3,51%	3,14%	3,15%	2,92%
<i>Taux d'intérêt</i>												
Taux préférentiel moyen	11,67%	12,00%	12,16%	13,42%	15,00%	15,83%	13,08%	12,42%	16,75%	18,08%	20,17%	21,33%
Changement	—	+0,33%	+0,16%	+1,26%	+1,58%	+0,83%	-2,75%	-0,66%	+4,33%	+1,33%	+2,09%	+1,16%
Taux bancaire moyen sur les dépôts à terme de 90 jours	10,71%	11,13%	11,31%	12,85%	13,85%	14,80%	10,93%	11,01%	15,71%	17,11%	19,52%	19,99%
Changement	—	+0,42%	+0,18%	+1,54%	+1,00%	+0,95%	-3,87%	+0,08%	+4,70%	+1,40%	+2,41%	+0,47%
<i>Écart moyen des taux d'intérêt</i>												
Taux préférentiel moins taux sur dépôts d'épargne	+2,50%	+2,50%	-2,67%	+3,08%	+3,00%	+3,42%	+2,25%	+2,92%	4,58%	4,42%	3,75%	3,08%
Taux préférentiel moins taux sur les dépôts à terme de 90 jours	+0,96%	+0,87%	+0,85%	+0,57%	+1,15%	+1,03%	+2,16%	+1,40%	+1,04%	+0,97%	+0,65%	+1,34%
Structure financière: écart entre le taux préférentiel et le taux sur les dépôts à terme de 90 jours avec décalage de 60 jours	+1,65%	+1,18%	+0,96%	+1,85%	+1,58%	+1,00%	-1,42%	+1,77%	+5,00%	+0,99%	+2,44%	+0,71%

* Ajusté d'après l'équivalent imposable.

Source: États financiers trimestriels de banques à charte. *Revue de la Banque du Canada*: poste B14020 pour le taux préférentiel et poste B14043 pour le taux des dépôts bancaires de 90 jours.

baisse marginale à 4,42 p. 100 au deuxième trimestre de 1981; l'écart est de nouveau descendu à 3,08 p. 100 pendant le quatrième trimestre de 1981.

Le second écart correspond au taux préférentiel moins le taux sur les dépôts à terme de 90 jours. Cet écart ne traduit pas l'écart bancaire réel à un moment donné, car il reflète l'écart actuel des prêts consentis au taux de base et financés au taux de dépôt bancaire à terme de 90 jours. Pour qu'une banque puisse obtenir cet écart, il lui faudrait changer immédiatement les taux d'intérêt sur tous les prêts à taux préférentiel et les dépôts à terme de 90 jours. Or, étant donné que les banques acquièrent les dépôts pour des périodes variables, cela n'est pas possible.

Le troisième écart analysé est la «marge sur les stocks». Il s'agit de l'écart le plus important puisqu'il indique le délai d'évolution des coûts des dépôts lorsque les taux d'intérêt fluctuent rapidement. Cet écart tend à exagérer les véritables changements de «la marge sur les stocks» car les banques modifient la date d'échéance moyenne à court terme selon les conditions du marché. Généralement, la période moyenne d'échéance des dépôts à court terme est de 35 à 50 jours. Malgré tout, cet écart constitue un indice très sûr de l'orientation des écarts sur les marges bancaires lorsque les taux d'intérêt changent, surtout lorsque leur fluctuation est très rapide. Comme l'indique le Tableau 2.7, les taux préférentiels des banques moins les taux des dépôts bancaires à terme de 90 jours évalué 60 jours plus tôt, s'échelonne entre plus 1,18 p. 100 plus 1,90 p. 100 à partir du premier trimestre de 1979 jusqu'au deuxième trimestre de 1980 (sauf pour le troisième trimestre de 1979 où l'écart moyen est tombé à plus 0,96 p. 100.) Les fluctuations importantes de cet écart ont commencé au troisième trimestre de 1980 lorsque les taux d'intérêt ont subi une baisse brutale. Le changement le plus important est survenu pendant le premier trimestre de 1981, alors que le taux préférentiel a connu une hausse très sensible, provoquant une hausse de la «marge sur les stocks» de plus 1,77 p. 100 à plus 5,00 p. 100 en moyenne pendant le premier trimestre de 1981. Toutefois, au fur et à mesure que les dépôts à faible coût parvenaient à leur échéance et étaient remplacés par des dépôts au coût plus élevé et comme le taux préférentiel des banques augmentait moins rapidement, la «marge sur les stocks» a enregistré une baisse substantielle, pour atteindre 0,99 p. 100 en moyenne pendant le deuxième trimestre de 1981. Le taux préférentiel des banques a alors de nouveau amorcé une hausse rapide pendant le troisième trimestre de 1981, l'écart moyen passant à plus 2,44 p. 100 avant de redescendre de nouveau à plus 0,71 p. 100, pendant le quatrième trimestre de 1981.

Il faut donc relier la marge nette entre les rendements et les coûts abordée précédemment et le rendement trimestriel de l'actif moyen aux changements des taux d'intérêts. La marge nette entre les rendements et les coûts est le rendement sur les actifs moyens rapportant des intérêts moyennant le coût moyen des dépôts bancaires. Enfin, le rendement après impôt de l'actif moyen s'applique à tout le système bancaire canadien, ce qui comprend les opérations nationales et internationales.

Au troisième trimestre de 1980, le taux préférentiel ayant subi une baisse substantielle la marge nette entre les rendements et les coûts sur les actifs bancaires est passé de 3,04 p. 100 alors qu'il était de 3,08 p. 100 au deuxième trimestre. Après la hausse radicale du taux de prêt préférentiel au premier trimestre de 1981, l'écart net rendement-coût est passé de 3,33 p. 100 au quatrième trimestre de 1980 à 3,51 p. 100 au premier trimestre de 1981. Enfin, le rendement après impôt de l'actif moyen pendant cette même période a aussi augmenté considérablement, passant de 0,58 p. 100 pendant le quatrième trimestre de 1980.

Il convient de noter qu'au deuxième trimestre de 1981, la marge nette entre les rendements et les coûts et la marge nette sur les prêts ont considérablement diminué pour atteindre les niveaux plus normaux des trois années précédentes, tout comme le rendement après impôt de l'actif moyen.

Écart de taux d'intérêt sur certains prêts bancaires

Pendant les audiences, on a demandé à maintes reprises pourquoi les banques exigeaient des taux d'intérêt aussi élevés sur certains prêts, en particulier sur les prêts personnels. On s'est également interrogé sur les raisons justifiant l'écart entre les taux d'intérêt préférentiels et le taux d'intérêt sur les dépôts d'épargne non transférables par chèque qui a augmenté sensiblement en 1981.

Jusqu'ici, notre analyse des marges bancaires a été centrée sur les écarts de taux bancaires applicables à l'ensemble des prêts. Le Tableau 2.8 illustre l'écart de taux d'intérêt que les banques ont enregistré, par secteurs d'activité, au Canada. Cette analyse postule que tous les prêts effectués aux taux préférentiel (essentiellement les prêts aux entreprises) sont financés par les dépôts de 90 jours et que les prêts aux consommateurs et les prêts hypothécaires sont financés à même les fonds amassés dans les comptes de dépôts d'épargne non transférables par chèque. En d'autres mots, le taux sur les dépôts non transférables par chèque est comparé au rendement moyen que les banques touchent sur les actifs concernant le secteur des ménages plutôt que d'être comparé au taux préférentiel. On doit remarquer ici que les dépôts d'épargne non transférables par chèque s'élevaient à 47,2 milliards \$, le 31 octobre 1981, comme en fait état le tableau 2.1, alors qu'à la même date, les actifs reliés au secteur des ménages s'élevaient à 49,4 milliards \$ si l'on exclut les prêts hypothécaires effectués par les filiales des banques à charte, qui totalisent 14,5 milliards \$. On doit en effet exclure les prêts hypothécaires puisque les filiales financent leurs portefeuilles d'hypothèques par l'émission de dépôts à terme plutôt que par l'émission de dépôts d'épargne. Ainsi, il est possible de comparer les dépôts d'épargne non transférables et le portefeuille des prêts aux ménages puisqu'ils sont de taille assez semblable.

Dans chacun des cas, on a utilisé une moyenne des taux d'intérêt sur 12 mois afin de tenir compte du fait que l'exercice financier des banques se termine le 31 octobre.

Le Tableau 2.8 illustre l'écart de taux d'intérêt que les banques ont touché sur les prêts effectués au taux préférentiel aux entreprises considérées comme leurs meilleurs clients et financés au moment de l'émission du prêt par des certificats de dépôt à 90 jours. Nous utilisons ces taux d'intérêt parce qu'habituellement les banques se servent des dépôts à court terme pour financer l'augmentation additionnelle. L'écart entre les taux préférentiels et le taux moyen sur les certificats de dépôts de 90 jours a augmenté de 0,97 p. 100 en 1977 à 1,44 p. 100 en 1980. Cet écart a diminué à 1,10 p. 100 en 1981. Cependant, on doit se rappeler qu'à cette époque, les banques devaient conserver des réserves au taux de 4 p. 100 sur les dépôts de 90 jours. Puisque les banques ne touchent aucune compensation pour ces réserves, le coût des dépôts augmente pour la banque. Ainsi, si l'on déduit le coût de ces réserves évalué à 0,31 p. 100, l'écart net au 31 octobre 1977 était de 0,66 p. 100. Il faut noter ici que le coût des réserves a été calculé en utilisant le taux d'intérêt en vigueur à l'époque, puisque lorsque les taux d'intérêt augmentent, le coût des réserves augmente. Ainsi au 31 octobre 1981, si on fait l'ajustement pour tenir compte du coût des réserves, l'écart net

entre le taux préférentiel et le taux des dépôts de 90 jours a effectivement diminué pour atteindre 0,38 p. 100.

Lorsqu'on applique l'analyse précédente au secteur des ménages, on découvre une situation encore plus dramatique. Lors de leurs témoignages devant le comité, plusieurs banques ont signifié que la rentabilité de leur portefeuille d'actifs reliés au secteur des ménages s'était grandement détérioré au moment même où les taux d'intérêt atteignaient des niveaux records. La Banque de Nouvelle-Écosse dont le portefeuille d'actifs en monnaie canadienne comprend une part importante de prêts au secteur des ménages a déclaré dans son mémoire, que «la concentration de la Banque dans le secteur des ménages a occasionné une baisse importante de ses profits réalisés au Canada puisque les taux sur ces prêts sont fixes et ne peuvent pas être changés rapidement lorsque les coûts des dépôts fluctuent. Ceci n'est pas le cas lorsque les taux d'intérêt sur les prêts sont variables. Au Tableau 2.8, le rendement moyen sur les actifs reliés au secteur des ménages pour la Banque Royale du Canada et pour la période allant de 1977 à 1981, est comparé au taux d'intérêt moyen annuel sur les dépôts d'épargne non transférables. En d'autres mots, le taux sur les dépôts d'épargne non transférables est comparé au taux d'intérêt moyen sur les prêts personnels, les prêts hypothécaires et le solde impayé sur les cartes de crédit. On doit mentionner ici que ce rendement augmente toujours plus lentement que le rendement sur le portefeuille des prêts effectués au taux préférentiel puisque ces prêts sont consentis pour des périodes plus longues et à taux fixes. Comme l'illustre le Tableau 2.8, la différence entre le rendement moyen sur les actifs reliés au secteur des ménages et le taux moyen sur les dépôts d'épargne non transférables par chèque est passé de 5,22 p. 100 en 1977 à un écart négatif évalué à -0,87 p. 100 en 1981. Si l'on tient compte du coût des réserves qui a suivi la hausse des taux d'intérêt, l'écart net a décliné de 4,97 p. 100 qu'il était en 1977, pour se fixer à -1,48 p. 100 en 1981.

Même si l'écart entre le taux préférentiel et le taux sur les dépôts non-transférables a effectivement augmenté en 1981, pour atteindre 4 p. 100 comparativement au niveau de 2,0 à 2,5 p. 100 obtenu au milieu des années 70, l'écart ne peut pas être considéré d'une manière isolée et il doit être relié aux autres types d'activités que les banques exercent. L'écart entre le taux préférentiel et le taux sur les dépôts d'épargne non transférables a augmenté, ceci afin de compenser les banques pour les diminutions importantes de revenus qu'elles avaient connues pour les autres services, dans le secteur des prêts aux ménages.

Au tableau 2.9, on compare le taux préférentiel des banques et le taux sur les prêts aux consommateurs de la Banque Royale du Canada, pour la période allant du 31 octobre 1977 au 31 octobre 1981. Même si les deux taux d'intérêt n'ont pas connu une évolution parallèle, l'augmentation totale de chacun des deux taux entre 1977 et 1981 a été de 11,75 p. 100 exactement. Il n'existe donc aucune indication permettant de croire que les taux sur les prêts aux consommateurs ont augmenté plus vite que les taux sur les prêts aux entreprises.

2.4 RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La dernière décennie peut être considérée comme une période au cours de laquelle les taux d'intérêt ont augmenté régulièrement. Depuis 1979-1980 surtout, ils sont devenus extrêmement fluctuants, ce qui a entraîné des répercussions considérables sur les marchés financiers et sur les banques.

Tableau 2.8
MARGE BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS AU CANADA

	Actifs reliés au taux préférentiel				
	Années se terminant le 31 octobre				
	1977	1978	1979	1980	1981
Taux d'intérêt préférentiel moyen sur les prêts aux entreprises	8,70%	9,14%	12,31%	14,08%	19,08%
Taux d'intérêt moyen sur les dépôts de 90 jours	7,73%	8,25%	11,47%	12,64%	17,98%
Différence	0,97%	0,89%	0,84%	1,44%	1,10%
Coût des réserves*	(0,31%)	(0,33%)	(0,46%)	(0,51%)	(0,72%)
Marge nette	0,66%	0,56%	0,38%	0,93%	0,38%

	Consommateur				
	Année se terminant le 31 octobre				
	1977	1978	1979	1980	1981
Taux de rendement moyen sur les prêts aux ménages**	11,55%	11,24%	11,77%	12,59%	14,26%
Taux d'intérêt moyen sur les dépôts d'épargne non transférables	6,53%	6,50%	9,63%	11,19%	15,13%
Différence	5,22%	4,74%	2,14%	1,40%	(0,87%)
Coûts des réserves*	(0,25%)	(,26%)	(0,39%)	(0,45%)	(0,61%)
Marge nette	4,97%	4,48%	1,75%	0,95%	(1,48%)

Source: *Revue de la Banque du Canada* et la Banque Royale du Canada.

* Le coût de maintenir des réserves à la Banque du Canada est évalué par les intérêts non perçus sur le 4% de réserves requises sur ces dépôts (selon l'ancienne *Loi sur les banques*). Les coûts de réserves ont été calculés en utilisant le taux moyen sur les dépôts de 90 jours dans le cas des actifs au taux préférentiel et le taux moyen sur les dépôts d'épargne dans le cas des prêts au secteur des ménages.

** Ce taux provient de la Banque Royale du Canada et concerne les prêts personnels, le solde sur les cartes de crédit et les prêts hypothécaires.

Tableau 2.9
LE TAUX PRÉFÉRENTIEL DES PRÊTS AUX ENTREPRISES COMPARÉ AU TAUX DES PRÊTS AUX CONSOMMATEURS

	1977	1978	1979	1980	1981	Change- ment de 1977 à 1981
Taux préférentiel des prêts	8,25%	11,00%	14,75%	12,75%	20,00%	+11,75%
Taux sur les prêts aux consommateurs (minimum)*	10,50%	10,50%	15,75%	14,75%	22,25%	+11,75%

* Source: La Banque Royale du Canada.

Comme conséquence directe de ce phénomène, les dépôts bancaires sont devenus de plus en plus des dépôts à terme mais à courte échéance. La réaction des épargnants a été en effet d'exiger des dépôts à terme plus court. En effet, les emprunteurs ne voulaient pas prendre le risque de payer des taux d'intérêt élevés pendant de longues périodes, ce qui a causé un raccourcissement des échéances des prêts bancaires. Pour leur part, les banques ont essayé de faire correspondre l'échéance de leurs prêts avec celle des dépôts à plus court terme; par exemple, les hypothèques de cinq ans ont disparu, puisque les dépôts à terme de cinq ans ont eux-mêmes pratiquement disparu. Les banques n'assurent plus aussi facilement qu'auparavant les risques de fluctuation des taux d'intérêt: ce risque a été transféré dans de nombreux cas aux emprunteurs. Une telle manoeuvre protège les épargnants et les actionnaires, mais peut entraîner de graves problèmes pour les entreprises et les ménages qui empruntent.

La prudence marque également le comportement du marché des capitaux à long terme, qui lui aussi a maintenant à peu près disparu en raison de l'inflation et la fluctuation extrême des taux d'intérêt. La grave récession et la chute correspondante de la rentabilité des corporations ont sérieusement réduit le financement interne des entreprises. En même temps, les besoins en capitaux de celles-ci se sont accrus. Elles ont engagé de lourdes dépenses d'équipement en 1980 et en 1981, mais particulièrement cette dernière année, elles ont participé à des rachats à l'occasion de fusions et de mainmises, notamment dans le domaine du pétrole et du gaz. En outre, d'importantes fuites de capitaux ont restreint la quantité de fonds dont pouvaient disposer des entreprises. En conséquence, la demande de financement externe de la part des entreprises a été très forte en 1981 et la seule solution qui s'offrait à elles était de s'adresser aux banques. Or, le raccourcissement de l'échéance sur les dépôts bancaires a forcé les entreprises à recourir aux prêts bancaires à court terme.

Par conséquent, la forte augmentation de l'actif des banques en 1981, particulièrement dans la mesure où elle concerne le secteur des entreprises, était surtout attribuable à la demande de crédit. Les banques ont essayé de combler la brèche du financement des entreprises au moment où les autres sources de financement disparaissaient. Cette recrudescence d'activité en matière de prêt a été rendue possible par la solidité du système bancaire et s'est traduite par une augmentation des bénéfices des banques.

La réaction des ménages à la flambée des taux d'intérêt a été assez différente de celle des entreprises. En effet, comme le revenu personnel disponible réel n'accusait qu'une faible croissance, les ménages a hésité à s'endetter davantage.

C'est ainsi que la croissance de l'actif bancaire et la modification de la composition de cet actif traduisent l'évolution de la demande de crédit des divers secteurs de l'économie. En 1981, cette demande de crédit des ménages était en baisse alors que celle des entreprises était en hausse.

Il faut préciser ici que même si les banques ont subvenu aux besoins courants des entreprises, cette solution pourrait s'avérer coûteuse à longue échéance. En effet, les entreprises sont devenues de plus en plus dépourvues de liquidités. Leur recours au financement par instrument de dette, d'une échéance de plus en plus courte, à une époque où les taux d'intérêt étaient élevés et les mouvements de l'encaisse en baisse a réduit la capacité des entreprises à faire face à leurs obligations.

La pénurie de liquidités dont souffrent les entreprises, et qui est attribuée à deux phénomènes récents, à savoir le taux d'intérêt élevé et une forte récession, est donc aggravée par deux problèmes à long terme: 1) le raccourcissement de l'échéance de la dette existante et 2) l'effritement de l'avoir total des actionnaires. Dans ces circonstances, l'augmentation rapide du loyer de l'argent a suffi à créer des problèmes de liquidités, qui ont créé la crise de liquidités la plus grave que nous ayons connue depuis la dernière guerre. Cette crise à elle seule pourrait contribuer à prolonger la présente récession.

L'inflation, les impôts et les politiques fiscale et monétaire se sont unis pour entraver le fonctionnement du marché des capitaux. La rareté des capitaux à long terme constitue également un problème d'importance pour le secteur des entreprises non financières, dont la dépendance du financement, d'abord de la dette et, plus récemment, de la dette à court terme, s'est accrue, ce qui a précipité une détérioration grave des coefficients du levier financier des entreprises.

La crise des liquidités dont nous avons fait état constitue un problème de taille pour les entreprises et pour l'économie dans son ensemble: non seulement aggrave-t-elle la récession actuelle, mais elle provoque des changements dans la répartition des ressources. Elle pourrait même avoir des conséquences pour la santé future du système bancaire. Bien que ce problème en soit un à long terme, il est possible de prendre immédiatement un certain nombre de mesures susceptibles de l'atténuer. Quoi qu'il en soit, cette situation ne fait que renforcer le besoin d'un secteur bancaire sain et d'un renouvellement des sources traditionnelles de capitaux à long terme. Par conséquent, le Comité recommande:

1. Que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes obtienne de la Chambre un ordre de renvoi visant à lui permettre d'entreprendre immédiatement une enquête sur l'ensemble des causes du déclin du marché des capitaux à long terme au Canada, et de recommander l'établissement de politiques susceptibles de faire en sorte que la dette à long terme et le capital-actions soient suffisants pour financer la croissance économique future. En outre, le ministre des Finances devrait immédiatement prendre les mesures qui s'imposent pour encourager les entreprises à émettre du capital-actions et à moins se fier sur les emprunts et autres obligations.

Les banques ne sont pas responsables du niveau élevé des taux d'intérêt; ce sont l'offre et la demande du marché, influencées par la Banque du Canada et par les conditions des marchés financiers internationaux, qui déterminent ce niveau. Par contre, ce sont elles qui établissent les taux d'intérêt sur chaque prêt, selon le risque que représente ce prêt. Par exemple, elles imposent des taux d'intérêt plus élevés sur les prêts aux nouvelles compagnies que sur les prêts aux entreprises bien établies.

Pour un actif donné, la valeur des profits des banques est directement influencée par les marges bancaires. Ces écarts sont déterminées par: 1) la différence entre les taux d'intérêt sur divers éléments d'actif et de passif; 2) les différences entre les échéances des divers éléments d'actif et de passif; et 3) la différence entre la proportion de l'actif et du passif à taux flottants et à taux fixe. La marge bancaire est essentiellement le résultat d'une combinaison de ces trois facteurs; c'est ainsi qu'elle est mesurée par la différence entre les revenus d'intérêt réalisés et les dépenses d'intérêt encourues, divisée par l'actif moyen total. Voilà pourquoi le changement rapide et régulier des taux d'intérêt peut modifier les marges pendant une courte période et entraîner pour les banques des profits ou des pertes temporaires.

RENVOIS

- (1) Rapport annuel du gouverneur de la Banque du Canada, 1980, publié le 27 février 1981, p. 18.
- (2) *Revue de la Banque du Canada*.
- (3) *Revue de la Banque du Canada*, mai 1982, p. 11, Graphique IV. Les données sur la composition des dépôts à terme selon la durée du terme ne sont pas encore disponibles; c'est pourquoi nous utilisons les données qui indiquent la composition de l'augmentation de la valeur des dépôts à terme.
- (4) Tous ces chiffres sont tirés de la *Revue de la Banque du Canada* et des publications de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- (5) Canada, ministère des Finances, *Revue économique* 1980.
- (6) *Revue de la Banque du Canada*.
- (7) *Revue de la Banque du Canada*.
- (8) Certains prêteurs de fonds ont solutionné ce problème en offrant des taux hypothécaires variables à mensualités fixes. Plusieurs institutions financières privées et publiques canadiennes étudient présentement de nouvelles formules de marchés hypothécaires.
- (9) *Revue de la Banque du Canada*.
- (10) Statistique Canada, Comptes nationaux des revenus et des dépenses, 13-201.
- (11) Statistique Canada, Comptes de flux financiers, 13-002.
- (12) Énergie, Mines et Ressource Canada, Mise à jour du Programme énergétique national, Canada, p. 48.
- (13) Statistique Canada, Comptes nationaux des revenus et des dépenses, 13-201.
- (14) Banque de Nouvelle-Écosse, *Revue mensuelle*, novembre et décembre 1981, et Statistique Canada, Corporations industrielles, 61-006.
- (15) Federal Reserve Bank of New York, «Innovations in the Financial Markets», *Quarterly Review*, hiver 1981-1982, volume 6, no 4.
- (16) De 1976 à 1981, les prêts bancaires commerciaux (en dollars canadiens et en monnaies étrangères) plus les acceptations bancaires représentaient 91,8 p. 100 de tous les prêts commerciaux à court terme (voir chapitre 5).
- (17) Banque de Montréal, «Recent Trends in Corporate Liquidity», 23 juin 1982. Voir aussi les études citées à la note 21.
- (18) Statistique Canada, chiffres préliminaires.
- (19) Banque de Montréal (1982).
- (20) «Pitfield Mackay Ross Ltd.», Département économique «Earnings and Investment—Capitalization and Solvency», juin 1982, p. 6.
- (21) Ces études comprennent: 1) Banque de Montréal, *op. cit.*; 2) Pitfield Mackay Ross. *op. cit.*; 3) Guy Glorieux, «L'environnement financier au Canada; au coeur de l'impasse», Banque nationale du Canada, 22 juin 1982; 4) La Bourse de Toronto, «Discussion Paper on Government action to stimulate an investment-level Recovery», juin 1982; 6) Wood Gundy Limited, «Forecast—The Canadian Economy Through 1983», Toronto, décembre 1981; et 7) Wood Gundy Limited, *The Canadian Economy in 1982 and Beyond*, Toronto, février 1982, révision en mai 1982.
- (22) Wood Gundy, *op. cit.*, p. 11
- (23) J.D. Paulus, «Inflation and the Corporation», Goldman, Sachs and Co., exposé présenté à la Financial Outlook Conference de 1982 organisée par le Conference Board, 24 et 25 février 1982, N.Y., pp. 6-7.
- (24) Statistique Canada, Système des Comptes nationaux, Comptes de flux financiers no 13-563 occasionnel, et Comptes de flux financiers 13-002. Il est à noter qu'au Canada dans les comptes de flux financiers, le secteur des ménages est considéré comme le secteur résiduel, ce qui signifie que les erreurs de calcul commises dans

certaines secteurs peuvent se reproduire dans les données relatives au secteur des ménages. C'est pourquoi, par exemple, les achats cumulatifs d'actions en cours de deux années ne correspondent pas dans ce secteur à la différence des actions détenues à la fin des deux années.

- (25) Les bénéfices non distribués des entreprises se sont élevés à 18 597 millions \$ en 1979, à 18 805 millions \$ en 1980 et à 13 764 millions \$ en 1981.
- (26) Banque de Montréal, «Recent Trends in Corporate Liquidity», juin 1982, p. 13.
- (27) S. Lovestead et A. Sinai, «Nonfinancial Corporate Flow-of-Funds, Data Resources Review of the U.S. Economy», mai 1982, p. 1.143-1.151; A. Sinai, «Economic Policy and Business Liquidity», «Data Resources Review of the U.S. Economy», juin 1982, p. 1.9-1.25.
- (28) Pour une analyse de l'évolution de la demande en crédit sur une brève période aux Etats-Unis, voir: «Domestic Financial Developments in the Fourth Quarter of 1980, Federal Reserve Bulletin», février 1981, pp. 127-133, et Domestic Financial Developments in the First Quarter of 1981, Federal Reserve Bulletin, mai 1981, pp. 410-416.
- (29) Voir: «Development in Banking Structure», 1970-1981, Federal Reserve Bulletin, février 1982, pp. 77-85.
- (30) Pour une analyse des profits des banques aux États-Unis, voir «Profitability of Insured Commercial Banks», Federal Reserve Bulletin, septembre 1981, pp. 657-669; et Financial Performance of Small Banks, 1977-1980, Federal Reserve Bulletin, juin 1981, pp. 48-53.

Chapitre 3

Le capital des banques

La confiance des déposants est essentielle au bon fonctionnement d'une banque puisque ces derniers fournissent environ 95 p. 100 des fonds destinés aux prêts et placements bancaires. C'est la raison pour laquelle le capital d'une banque est tellement crucial pour ses opérations. Il assure une protection aux déposants si la banque subit des pertes financières. Si les déposants estiment que le risque que représente un prêt est trop élevé par rapport à la protection fournie par le capital permanent, ils peuvent considérer la banque comme un risque en matière de crédit. Il en coûtera alors plus cher à la banque, en taux d'intérêt, pour attirer de nouveaux dépôts.

3.1 SOURCES DU CAPITAL DES BANQUES

Le capital des banques est composé de trois éléments fondamentaux décrits dans le Tableau 3.1. On constate donc que l'ensemble du capital des banques en 1981 totalisait 13,9 milliards \$. L'élément le plus important en est l'avoir des détenteurs d'actions ordinaires, c'est-à-dire les fonds qui appartiennent aux propriétaires de la banque. Ces fonds comprennent toutes les actions ordinaires, les bénéfices réinvestis pendant les années précédentes et les provisions constituées pour pertes dans lesquelles on peut puiser en cas de pertes sur des prêts. Si pour une raison quelconque, une banque subit une perte sur un prêt, le montant en sera d'abord débité sur ces provisions et, si cela ne suffit pas, le solde sera déduit de l'avoir des actionnaires. (Comme on peut le voir au Tableau 3.1, l'avoir total des détenteurs d'actions ordinaires représentait en 1981, 9,8 milliards \$, soit 71 p. 100 de tout le capital bancaire.)

Le second type de capital bancaire sont des actions privilégiées convertibles, lesquelles, à certaines conditions, peuvent être converties en actions ordinaires, et en d'autres actions privilégiées. Ces actions sont appelées «privilégiées» parce qu'elles sont protégées par tout l'avoir des détenteurs d'actions ordinaires de la banque.

Tableau 3.1
COMPOSITION DU CAPITAL DES BANQUES À CHARTE CANADIENNES
(millions de dollars)

	Année se terminant le 31 octobre 1981
Avoir des détenteurs d'actions ordinaires	7 933,5\$
Provisions constituées pour pertes	1 876,8
Total de l'avoir des détenteurs d'actions ordinaires	9 810,3\$
Actions privilégiées	955,8
Avoir total des actionnaires	10 766,1\$
Débetures convertibles et subordonnées	3 148,3
Capital total	13 914,4\$

Enfin, les banques assurent leur financement au moyen de débetures subordonnées et convertibles lesquelles, à certaines conditions, peuvent être transformées en actions ordinaires. Ces débetures sont émises à l'intention du grand public comme les actions privilégiées. Il n'existe aucun rapport et il ne devrait y avoir aucune confusion entre les débetures et les dépôts bancaires. Comme les actions privilégiées, les débetures sont protégées par l'avoir total des actionnaires; elles ne seraient donc touchées par des pertes éventuelles qu'après épuisement de toutes les autres sources de capital permanent.

En résumé, une banque à charte ne peut accroître son capital que de deux façons: soit en ne répartissant pas les bénéfices produits par ses opérations courantes, soit en émettant de nouvelles actions ou de nouvelles débetures. Il importe de noter que chaque tranche de capital bancaire constitue une forme de protection pour les déposants et que chacune comporte par conséquent un élément de risque distinct.

Bénéfices non répartis

Les bénéfices ou profits des banques à charte ont de tout temps constitué une source de capital bancaire de première importance. L'évolution du taux des bénéfices non répartis au cours des dix dernières années le montre particulièrement bien.

Tableau 3.2
Bénéfices non répartis des banques à charte
(millions de dollars)

	5 ans 1971/1975	5 ans 1976/1980	31 octobre 1981
Solde des revenus après impôt	2,119,9\$	4,732,6\$	1,720,0\$
Dividendes versés	750,3	1,432,9	540,6
Bénéfices non répartis	1,369,6\$	3,299,7\$	1,179,4\$
Taux de répartition des dividendes	35,4%	30,3%	31,4%
Taux des bénéfices non répartis	64,6%	69,7%	68,6%

Selon les données du Tableau 3.2, les banques sont devenues de plus en plus dépendantes du capital interne au cours des dix dernières années. Le taux moyen des bénéfices non répartis est passé de 64,6 p. 100 pendant la période 1971-1975 à 69,7 p. 100 de 1976 à 1980. En 1981, le taux a légèrement baissé à 68,6 p. 100.

Émission de nouveau capital

Traditionnellement, les banques à charte étaient limitées quant au type de capital qu'elles pouvaient émettre. Avant la refonte de la *Loi sur les banques* en 1980, les institutions bancaires ne pouvaient émettre que des actions ordinaires par voie de vente de droits aux actionnaires actuels et elles étaient, comme elles le sont toujours, autorisées à émettre des débentures subordonnées jusqu'à concurrence de 50 p. 100 de l'avoir des actionnaires.

Les marchés des actions, particulièrement en période de stagnation et d'incertitude économique, ne font pas toujours bon accueil aux actions ordinaires ou privilégiées. Dans son mémoire, la société *Burns, Fry Limited* indique que depuis le 31 décembre 1980, les ventes d'actions et de débentures convertibles des banques à charte totalisent plus de 2,2 milliards \$, ou plus de 25 p. 100 de toutes les émissions de ce type au Canada. Néanmoins, pendant cette période, la valeur marchande ou la capitalisation de toutes les actions ordinaires des banques canadiennes représentait environ 13 p. 100 de la capitalisation marchande totale de toutes les corporations cotées à la Bourse de Toronto. D'après ces statistiques, les banques ont émis plus que leur part de l'ensemble du capital nouveau de toutes les corporations publiques cotées au Canada. Dans quelques cas, il s'est posé des difficultés de financement et l'importance des émissions a été réduite à cause d'une demande insuffisante. Cependant, les banques à charte ont réussi à vendre pratiquement le montant maximum de leurs émissions vu la période difficile à la bourse.

3.2 ÉVALUATION DE LA SUFFISANCE DU CAPITAL

La suffisance du capital d'une banque peut être mesurée par le rapport entre l'actif total et le capital. Ce rapport est le plus communément appelé coefficient du levier financier des banques.

$$\text{Lever financier} = (\text{Actif total des banques}) / (\text{Capital})$$

Le capital d'une banque est important parce que le total des prêts et placements qu'une banque peut effectuer ou, inversement, les dépôts qu'une banque peut attirer, sont limités par son capital permanent et son levier financier. Ainsi, la valeur de l'actif d'une banque est égale à son capital permanent multiplié par son levier financier.

$$\text{Actif total de la banque} = \text{capital} \times \text{levier financier}$$

Si une banque veut augmenter son actif total, elle doit améliorer son levier financier ou obtenir plus de capital permanent.

Définition du capital des banques

Comme nous l'avons vu, le capital d'une banque comporte plusieurs éléments. Selon la définition qu'en donne l'Inspecteur général des banques, le capital d'une banque comprend l'avoir des actionnaires plus les réserves pour pertes et tout autre capital permanent, à l'inclusion des actions privilégiées ne comportant aucun privilège de retrait de l'investisseur ou toute autre condition pouvant réduire la vie de l'action privilégiée. En ce qui concerne cette définition, l'Inspecteur général des banques a informé les banques à charte que le coefficient maximum de l'actif des banques et du capital devrait être fixé, pour le moment du moins, à environ 30 x. Il convient de noter que cette définition n'inclut pas les débetures subordonnées ou convertibles et certains types d'actions privilégiées; en outre, tous les directeurs de banques à charte ne considèrent pas cette définition comme ayant une portée suffisante. De nombreux banquiers voudraient une définition plus précise du capital bancaire.

Levier financier

Il n'existe pas d'étalon officiel permettant d'établir le montant du capital qu'une banque doit maintenir par rapport à son actif total. Selon la définition la plus étroite du capital, qui désigne la totalité du capital souscrit, il est évident que l'accroissement, c'est-à-dire, le rapport de l'actif total à l'ensemble du capital souscrit est passé au cours des dix dernières années de 21,5 x en 1971 à 31,7 x en 1981, comme on peut le voir au Tableau 3.3. Du point de vue du risque, ce coefficient signifie que l'industrie bancaire a accru d'environ 50 p. 100 l'exposition de la totalité de son capital souscrit; en d'autres mots, le capital souscrit doit assumer la perte possible sur environ 50 p. 100 plus d'actifs qu'en 1971. Ceci est compensé par le fait que les actionnaires possèdent davantage d'actifs lucratifs pour chaque dollar de capital utilisé et, par conséquent, les actionnaires des banques peuvent s'attendre à des bénéfices plus élevés pour justifier l'accroissement des risques.

Pendant les audiences, l'Inspecteur général des banques et les banquiers eux-mêmes ont fréquemment répété que le niveau actuel du levier financier ne suscite pas d'inquiétude, mais qu'il ne doit cependant pas être plus élevé. En d'autres mots, selon ces témoins, l'ensemble des dépôts du public est suffisamment protégé par l'avoir total des actionnaires actuellement utilisé comme capital de risque dans le système bancaire.

Conséquences de l'insuffisance de capital bancaire

L'absence de lignes directrices plus précises relativement à la définition du capital bancaire et l'opinion générale selon laquelle le levier financier des banques ne doit plus augmenter, a soulevé des inquiétudes quant à la capacité des banques à charte de prêter de l'argent à court terme. Par conséquent, étant donné que les banques ont presque atteint la limite de leur levier financier, elles devront augmenter leur capital permanent ou diminuer le taux de croissance de leur actif.

Tableau 3.3
BANQUES À CHARTE CANADIENNES
COEFFICIENT DE SUFFISANCE DU CAPITAL
(millions de dollars)
Années se terminant le 31 octobre

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Actif total	\$52,317	\$60,631	\$75,021	\$91,592	\$105,311	\$121,849	\$147,527	\$179,809	\$ 220,376	\$268,196	\$341,447
<i>Capital total</i>											
Actions ordinaires	\$2,430.6	\$2,674.2	\$3,026.8	\$3,227.7	\$3,817.0	\$4,423.7	\$5,111.5	\$ 6,179.6	\$7,215.9	\$8,380.5	\$9,810.3
Actions privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	—	244.0	400.6	955.8
Avoir total des actionnaires	\$2,430.6	\$2,674.2	\$3,026.8	\$3,227.7	\$3,817.0	\$4,423.7	\$5,111.5	\$6,179.6	\$7,459.9	\$8,781.1	\$10,766.1
Déventures	185.0	374.0	657.3	705.8	952.6	1,169.4	1,276.8	1,575.0	2,060.2	2,164.3	3,148.3
Capital total	\$2,615.6	\$3,048.2	\$3,684.1	\$3,933.5	\$4,769.6	\$5,593.1	\$6,388.3	\$7,754.6	\$9,520.1	\$10,945.4	\$13,914.4
<i>Coefficient du levier financier</i>											
Actif total par rapport à l'avoir total des actionnaires	21.5X	22.7X	24.8X	28.4X	27.6X	27.5X	28.9X	29.1X	29.5X	30.5X	31.7X
Avoir total par rapport au capital total	20.0X	19.9X	20.4X	23.3X	22.1X	21.8X	23.1X	23.2X	23.1X	24.5X	24.5X

Source: États financiers des banques à charte. Toutes les banques de l'annexe A à l'exclusion de la Banque continentale du Canada.

3.3 PERTES SUR PRÊTS ET CALCUL DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS DANS L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La récession que traverse à l'heure actuelle le Canada a suscité de vives discussions et soulevé de nombreuses questions concernant les provisions pour pertes sur prêts des banques à charte canadiennes en 1982. On analyse ici la situation réelle des banques au cours des sept dernières années afin de mettre en perspective les pertes sur prêts.

Les pertes réelles sur prêts permettent essentiellement d'évaluer les provisions pour pertes sur prêts jugées nécessaires par la banque et ses vérificateurs et d'y ajouter les prêts effectivement radiés pendant l'année et d'en soustraire ensuite tous les recouvrements des années antérieures.

Au cours des sept dernières années, les pertes réelles sur prêts des banques à charte canadiennes ont augmenté à un rythme considérable; comme l'indique le Tableau 3.4, elles sont passées de 267 millions \$ en 1975 à 852 millions \$ en 1981 ce qui a constitué un rythme de croissance à peu près proportionnel à celui de l'actif bancaire. L'augmentation des pertes réelles sur les prêts est devenue évidente dès 1978, et plus marquée par la suite, passant de 364 millions \$ à 852 millions \$ en 1981, et sur une période de trois ans seulement. Même si elle a été très forte, il faut remettre cette augmentation en perspective, en exprimant les pertes réelles sur prêts en pourcentage de l'encours moyen des actifs à chaque année. On peut constater à l'étude du Tableau 3.4 que le rapport des pertes sur prêts en pourcentage des actifs moyens ne s'est pas modifié sensiblement; en effet, ces pertes sont passées de 0,27 p. 100 en 1975 à 0,28 p. 100 en 1981. Ce pourcentage a cependant varié chaque année; ainsi, en 1979, les pertes réelles sur prêts en pourcentage des actifs moyens s'établissaient à 0,20 p. 100, soit le taux le plus bas enregistré pendant cette période de sept ans; ce taux s'est accru sensiblement en 1980 lorsque les pertes sur prêts ont augmenté de 85 p. 100 pour atteindre 0,31 p. 100 des actifs moyens.

Tableau 3.4

Banques à charte canadiennes ⁽¹⁾

Pertes réelles résultant de prêts

(millions de dollars)

Années se terminant le 31 octobre

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982 E
Provisions pour pertes sur prêts:								
moyenne sur cinq ans	\$178	\$230	\$294	\$364	\$450	\$592	\$820	\$1,000 E
Changement en pourcentage	—	29%	28%	24%	24%	32%	39%	22% E
Pertes réelles sur prêts	\$267	\$263	\$317	\$364	\$406	\$749	\$852	\$1,500 E
Changement annuel en pourcentage	—	1%	20%	15%	12%	85%	14%	
Différence en plus ou en moins	(89)	(33)	(23)	—	44	(157)	(32)	(500) E
Pertes réelles sur prêts: en								
pourcentage de l'actif moyen	0.27%	0.23%	0.24%	0.23%	0.20%	0.31%	0.28%	0.55% E
Avoir moyen des actionnaires	7.58%	6.39%	6.64%	6.45%	6.05%	9.60%	9.37%	13.0% E

⁽¹⁾ Le total comprend toutes les banques à charte à l'exception de la Northland Bank, de la Continental Bank et de la Canadian Commercial Bank.

E—Estimation

Source: États financiers des banques à charte canadiennes.

Il importe de signaler que les banques canadiennes n'imputent pas nécessairement la totalité de leurs pertes sur prêts d'une année sur leurs revenus de cette même année. La *Loi sur les banques* prescrit la façon de déclarer les pertes réelles sur prêts de la banque en fonction de l'incidence qu'elles auront sur les bénéfices de la banque pour une année donnée. La *Loi sur les banques* stipule que les banques à charte doivent établir sur cinq ans la moyenne de leurs pertes réelles sur prêts en utilisant une formule selon laquelle la moyenne quinquennale des pertes sur prêts est calculée et exprimée en pourcentage de l'ensemble de l'encours des actifs de risque à la fin de la période. En appliquant ce ratio à l'encours réel des actifs de risque des banques à la fin de l'exercice financier, la banque détermine le montant de ce qu'il est convenu d'appeler la «provision moyenne quinquennale pour pertes sur prêts» laquelle doit être déduite des bénéfices de la banque pour l'année en cours.

Pour une année donnée, les pertes réelles sur prêts des banques peuvent être supérieures ou inférieures à la moyenne quinquennale. En conséquence, la banque peut déclarer un montant de bénéfices inférieur ou supérieur à la réalité, en fonction des pertes réelles sur prêts pour une année donnée. Il existe cependant un mécanisme qui permet de récupérer cette perte en la déduisant du revenu imposable, ce qui fait que la différence entre la moyenne réelle et la moyenne quinquennale n'est pas entièrement perdue. Comme on peut le voir au Tableau 3.4, pour cinq des sept années à l'étude, les banques n'ont pas imputé contre les bénéfices suffisamment de dépenses au titre de leurs pertes réelles sur prêts. En 1978, selon les calculs, les banques ont imputé contre leurs bénéfices de l'année en cours le montant exact de leurs pertes réelles sur prêts. En 1979, cependant, les banques ont imputé 450 millions \$ sur bénéfices alors que leurs pertes réelles sur les prêts s'élevaient à 406 millions \$. Les banques ont donc imputé contre leurs bénéfices 44 millions \$ de trop, ce qui tendait à réduire le montant de leurs bénéfices effectivement réalisés cette année-là.

En 1980, le total des pertes réelles sur les prêts s'est accru sensiblement tandis que la moyenne quinquennale a progressé plus lentement pour atteindre 592 millions \$, ce qui n'a pas compensé les pertes réelles sur les prêts des banques, qui s'élevaient à 749 millions \$. L'écart de 157 millions \$ entre ces deux montants indique que les banques n'ont pas imputé suffisamment de pertes et ont donc déclaré des bénéfices trop élevés pour 1980. En 1981, la provision quinquennale moyenne pour pertes sur prêts s'est accrue de 39 p. 100 pour atteindre 820 millions \$ tandis que les pertes réelles des banques ne se sont accrues que de 14 p. 100. En conséquence, ce montant des bénéfices déclarés en trop par les banques a baissé à 32 millions \$. Pour 1982, le Comité a reçu plusieurs estimations selon lesquelles les pertes réelles sur les prêts des banques pourraient s'élever à quelque 1 500 millions \$ soit une augmentation de 75 p. 100 par rapport à 1981, et ainsi la moyenne quinquennale des pertes sur prêts pourrait atteindre 1 000 millions \$ ce qui constituerait une différence de 500 millions \$ en 1982. Étant donné ces estimations, les banques pourraient ainsi déclarer, en 1982, des bénéfices de 500 millions \$ supérieurs au montant réel.

Il importe de signaler que lorsque la moyenne quinquennale des pertes sur prêts imputées sur les bénéfices n'est pas égale au montant réel des pertes sur prêts, la différence doit être ajoutée à l'avoir des actionnaires ou soustraite de celui-ci. En 1979, les banques ont pu augmenter l'avoir des actionnaires de 44 millions \$ parce qu'elles ont imputé trop de dépenses sur les bénéfices de l'année en cours. Cependant, pour cinq des sept années à l'étude, les banques n'ont pas imputé suffisamment de dépenses sur les bénéfices. Pour 1980, la différence de 157 millions \$ a été déduite de l'avoir des actionnaires. Il est donc très

important d'évaluer ces deux facteurs et leur incidence sur le capital. Selon les estimations de 1982, l'avoir des actionnaires pourrait être réduit de 500 millions \$ dans une période où les bénéfices ont baissé et où, en même temps, les marchés de capitaux ne permettent pas aux banques d'obtenir aussi facilement du financement en émettant de nouvelles actions.

Il est important d'établir le rapport entre les pertes réelles sur les prêts et l'encours de l'avoir moyen des détenteurs d'actions ordinaires, y compris les réserves pour pertes. Une fois ce rapport établi, il ressort que les pertes réelles sur les prêts se sont accrues sensiblement comparativement à l'avoir moyen. Comme l'indique le Tableau 3.4, en 1975, les pertes sur prêts représentaient 7,58 p. 100 de l'avoir total des actionnaires mais ont atteint 9,60 p. 100 en 1980 avant de glisser légèrement à 9,37 p. 100 en 1981. Les pourcentages pour 1980 et 1981 étaient de beaucoup supérieurs à la moyenne obtenue pour la période de 1975 à 1979. Comme nous l'avons indiqué plus haut pour 1982, les pertes réelles sur les prêts pourraient atteindre 13 p. 100 de l'avoir total des actionnaires ce qui serait le plus haut niveau atteint ces dernières années. Un pourcentage semblable pourrait être atteint en 1982 pour les pertes réelles sur les prêts par rapport aux actifs moyens. Le rapport des pertes sur prêts réelles en pourcentage des actifs moyens pourrait donc augmenter à environ 0,55 p. 100 ce qui serait presque le double du taux de 0,28 p. 100 atteint en 1981 et représenterait le plus haut niveau depuis plusieurs années.

Cette étude fait ressortir l'importance d'une révision par le ministre des Finances du mode de calcul de la provision moyenne quinquennale, pour pertes sur prêts en vue de réduire ou d'éliminer cette période d'échelonnement afin que les bénéfices reflètent mieux les pertes réelles subies par les banques à charte dans une année donnée.

3.4 PRÊTS NON COURANTS ET PRÊTS NON PRODUCTIFS

Pendant les audiences du comité, il a été largement question des prêts en souffrance et des prêts non productifs. Ces prêts posent un problème aux banques et s'ajoutent aux provisions pour pertes sur prêts que nous venons d'examiner.

On confond souvent les termes «prêts non courants» et «prêts non productifs», et il faut préciser la distinction qui existe entre ces deux expressions. La *Loi de 1980 sur les banques* définit comme suit l'expression «prêts non courants»:

«...un prêt est non courant dans les cas suivants:

- a) l'emprunteur n'en a pas payé les intérêts aux conditions convenues, sans l'aide de la banque,
 - (i) dans le cas d'un contrat de prêt où il est stipulé qu'aucun intérêt ne sera versé au cours d'un délai d'au plus trois ans à compter de la date de la première avance de fonds, durant une période de deux ans commençant après l'expiration du délai susmentionné et se terminant à la date à laquelle le rapport doit être arrêté,
 - (ii) dans les autres cas, durant la période de deux ans précédant la date à laquelle le rapport doit être arrêté;
- b) la banque prend les mesures nécessaires pour réaliser la garantie dont le prêt est assorti;

c) la banque tente de récupérer au moyen d'une action en justice le tout ou une partie du montant du prêt ou des intérêts;

d) le directeur de la succursale dans laquelle se trouve le dossier du prêt ou le dirigeant de la banque qui a étudié le prêt considère qu'il est en souffrance.»

Bref, les «prêts non courants» sont essentiellement ceux dont la banque prévoit ne pas pouvoir récupérer le principal même si les intérêts sont versés. Plusieurs banques ont affirmé pendant les audiences du Comité qu'en général, seul un faible pourcentage de ces prêts, environ 10 p. 100, deviennent des pertes réelles. En réalité, la Banque de Montréal a déclaré devant le comité que les intérêts continuent d'être versés sur au moins 50 p. 100 des prêts en souffrance. On doit considérer que l'expression «prêts en souffrance» englobe une vaste catégorie de prêts douteux que les banques elles-mêmes qualifient de prêts en souffrance, à leur discrétion. Pour cette raison, certaines banques utilisent l'expression «prêts non productifs» qui englobe tous les prêts sur lesquels les intérêts n'ont pas été versés depuis 90 jours.

Une seule banque a divulgué publiquement l'état actuel de ses prêts non productifs. La Banque Royale du Canada a en effet annoncé que ses prêts non productifs représentaient au 30 avril 1982, entre 1,2 p. 100 et 1,4 p. 100 de l'encours total de ses actifs, ce qui se compare au taux de 0,8 p. 100 enregistré à la même époque l'an dernier. Ce pourcentage équivaut à un montant variant entre 1,2 et 1,3 milliards \$ comparativement à environ 500 millions de \$ l'an dernier. Si l'on appliquait ce ratio de la Banque Royale à l'actif total de l'ensemble du système bancaire canadien, le total des prêts non productifs se chiffrerait entre 4,5 et 4,7 milliards \$, au 30 avril 1982. Il est important de savoir à cet égard que les banques ne perçoivent pas à l'heure actuelle l'intérêt sur ces prêts et que ceux-ci constituent pour elles des revenus reportés qui tendent à ronger leurs bénéfices.

Lorsqu'il a témoigné devant le comité, l'Inspecteur général des banques, M. W.A. Kennett, a déclaré que ce n'est qu'une fois par année que les banques à charte doivent déclarer l'état de leurs prêts en souffrance avant la date de la révision annuelle des états financiers de chaque banque. Cette révision est prévue dans la *Loi de 1980 sur les banques*. Pour cette raison, ni le secteur public ni le secteur privé ne peuvent fournir de données récentes concernant les prêts non courants ou les prêts non productifs pour l'ensemble de l'industrie bancaire. À l'heure actuelle, sur la foi des renseignements obtenus, l'Inspecteur général des banques est d'avis que les prêts non courants augmentent rapidement dans le système bancaire. Il est donc fortement recommandé que des données concernant et les «prêts non courants» et les «prêts non productifs» soient fournies régulièrement au bureau de l'Inspecteur général des banques afin de permettre une meilleure surveillance de l'ensemble du système bancaire pendant les périodes économiques difficiles. L'Inspecteur général des banques serait donc en mesure de prendre conscience des difficultés qui pourraient survenir au sein du système bancaire.

On recommande de définir et de classer les prêts selon leur niveau de contribution aux revenus des banques, en remplacement de la définition utilisée actuellement pour les prêts non courants. Cela permettrait d'isoler plus précisément et en tout temps, les prêts qui influent sur la situation financière des banques. Il faudrait donc diviser les prêts en trois catégories, soit:

- (i) les prêts contributifs—il s'agirait de tous les prêts qui sont tenus pour courants en ce qui concerne les paiements d'intérêt et qui rapportent le plein taux d'intérêt négocié au moment où le prêt a été consenti.

- (ii) les prêts «partiellement» contributifs—il s'agirait de tous les prêts qui sont tenus pour courants en ce qui concerne les paiements d'intérêt mais qui ne rapportent pas le plein taux d'intérêt négocié et pour lesquels la différence entre le taux d'intérêt prévu au contrat et le taux réel ne s'accumule pas.
- (iii) les prêts «non contributifs»—il s'agirait de tous les prêts dont l'intérêt est exigible mais qui n'a pas été payé pendant une période de 90 jours, les prêts pour lesquels il existe une indication voulant que l'emprunteur soit en train d'être mis sous séquestre ou encore de ceux sur lesquels de l'avis du prêteur, l'intérêt ne s'accumule pas et est considéré comme un montant d'argent uniquement lorsqu'il a été récupéré.

Il appartiendrait à l'Inspecteur général des banques de faire de cette classification un outil adéquat qui permettrait d'identifier, par catégorie d'industrie, les prêts qui présentent des problèmes. Cette classification devra aussi identifier la proportion de ces prêts qui ont été consentis au Canada et à l'étranger.

Il est également recommandé que les banques divulguent tous les prêts contributifs et non contributifs qui ont été renégociés au cours des douze derniers mois. Un prêt «restructuré» est un prêt sur lequel l'intérêt non payé a été capitalisé ou intégré au principal exigible. Lorsqu'une banque effectue cette opération, le prêt devient «courant» parce que l'intérêt en souffrance n'est plus exigible. Par la suite, le prêt est habituellement retiré des catégories de prêts «non courants» et plus particulièrement de la catégorie des prêts «non productifs». Ces renseignements permettraient à l'Inspecteur général des banques de déterminer l'évolution du statut des prêts bancaires.

3.5 LA TAILLE DES PRÊTS INDIVIDUELS

Les audiences ont fourni aux témoins l'occasion de nombreuses discussions sur le montant des prêts individuels consentis par les banques. Ce problème est devenu particulièrement évident pendant l'été de 1981, période où de nombreux prêts ont été consentis pour les fins de la canadianisation de l'industrie du pétrole et du gaz ainsi que pour diverses mainmises. Ces discussions ont été à l'origine de litiges découlant de la «prudence» dont les banques canadiennes font preuve au moment de prêter des montants appréciables de leur capital à une compagnie ou à un particulier. L'Inspecteur général des banques, M. Kennett, a déclaré dans son témoignage qu'il existe certains cas où une banque a consenti un prêt d'une valeur de 75 à 100 p. 100 de la valeur de son capital à un emprunteur ou même à plus d'un emprunteur. M. Kennett a également déclaré qu'il a commencé à s'inquiéter de l'importance de ces prêts et il a même indiqué aux banques que le total des prêts à un seul emprunteur ne devrait pas dépasser 50 p. 100 de l'avoir propre des actionnaires et des actions privilégiées d'une banque. Toutefois, au moment où M. Kennett a fait cette recommandation aux banques, la plupart de ces prêts avaient déjà été consentis.

Selon les renseignements fournis par le bureau de l'Inspecteur général des banques, il y a eu quatre prêts en cours, consentis à un seul emprunteur, chacun de ces prêts étant d'un montant supérieur à 500 millions \$. On nous a également informés que 15 prêts avaient été consentis, chacun pour un montant supérieur à 500 millions \$, à des compagnies inter-reliées. Ces dernières sont définies par l'Inspecteur général des banques comme un groupe de compagnies relevant de la même direction ou pour lesquelles les risques sont étroitement apparentés.

Tableau 3.5
MONTANT POSSIBLE DES PRÊTS BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 31 octobre 1981
(en millions de dollars)

	Banque Royale du Canada	Banque Canadienne Impériale de Commerce	Banque de Montréal	Banque de Nouvelle-Écosse	Banque Toronto-Domi- nion du Canada	Banque Nationale
Avoir propre des actionnaires y compris les provisions pour pertes et actions privilégiées	2 547\$	2 012\$	1 555\$	1 500\$	1 583\$	478\$
Débitures convertibles et subordonnées	779	582	384	517	335	192
CAPITAL TOTAL	3 326\$	2 594\$	1 939\$	2 017\$	1 918\$	670\$
<i>Montant maximal approximatif des prêts</i>						
15% du capital*	500\$	390\$	300\$	300\$	300\$	100\$
Lignes directrices de l'I.G.B.** 50% de l'avoir propre des actionnaires	1 300\$	1 000\$	800\$	750\$	800\$	240\$
Recommandation 25% du capital total*	830\$	650\$	485\$	500\$	480\$	170\$

* Cette définition, qui comprend tout le capital émis, est la plus vaste possible. Elle est peut-être même plus vaste que celle qui sera ultimement adoptée par l'Inspecteur général des banques.

** Selon la définition de l'Inspecteur général des banques.

Le Tableau 3.5 présente l'avoir propre des détenteurs d'actions ordinaires, y compris les provisions pour pertes et les actions privilégiées, ainsi que les débetures convertibles et subordonnées en cours qui, ensemble, représentent le capital total de chacune des six plus grandes banques du Canada. Il est important de noter que les lignes directrices établies par l'Inspecteur général des banques pour les prêts ne dépassant pas 50 p. 100 de l'avoir propre total des détenteurs d'actions ordinaires et privilégiées, indiqueraient que le montant total des prêts bancaires à un seul emprunteur, pourrait se situer entre 240 millions \$ pour la Banque Nationale et 1,3 milliards \$ pour la Banque Royale.

Au cours de leur témoignage, plusieurs banques ont déclaré avoir établi des directives internes. Ainsi, la Banque Canadienne Impériale de Commerce a adopté une politique selon laquelle les prêts consentis à un seul emprunteur ne doivent pas dépasser 15 p. 100 du capital total. La Banque Royale s'est dotée d'une politique similaire, mais dans quelques cas très restreints, elle a porté ce taux à 25 p. 100 de son capital. Comme l'indique le Tableau 3.5, 15 p. 100 du capital total de la Banque de Commerce représentent 389 millions \$ et pour la Banque Royale, ce pourcentage représente environ 500 millions \$. Pour cette dernière, la règle du 25 p. 100 du capital permettrait de convertir un prêt de 830 millions \$ à un seul emprunteur. La Banque de Nouvelle-Écosse a fait savoir qu'elle préférerait maintenir les prêts à un niveau inférieur à 500 millions \$, ce qui représente 25 p. 100 de son capital total, mais ce niveau peut parfois être dépassé dans des circonstances très spéciales.

Le Comité n'a pas l'intention de réduire la capacité de concurrence des banques à charte canadiennes, particulièrement à l'échelle internationale. Toutefois, nous recommandons que le montant total des prêts consentis à un emprunteur ou à un groupe d'emprunteurs inter-reliés, ne dépasse pas 25 p. 100 de la valeur du capital total d'une banque, à moins que l'Inspecteur général des banques ne donne, au préalable, l'autorisation de dépasser ce seuil. La définition de «valeur du capital d'une banque» serait celle qu'adopterait l'Inspecteur général.

Diversification géographique et sectorielle des prêts

Les banques à charte canadiennes sont géographiquement très dispersées, particulièrement en ce qui concerne leurs opérations canadiennes. Leur actif en dollars canadiens, qui comprend environ les deux tiers de leur actif total, est largement réparti à travers le Canada en raison du grand nombre de leurs succursales. Ainsi que nous l'avons mentionné au chapitre 2, les banques ont un portefeuille de prêts très diversifié puisqu'elles consentent des prêts variés et qu'elles font affaire avec les différents secteurs de l'industrie. Le Tableau 3.6, fourni par *Burns, Fry Limited* donne une nouvelle ventilation estimative de l'actif des banques, par industrie, au Canada. À l'étude de ce tableau, on peut constater que le changement le plus important intervenu dans les actifs des banques, par industrie, résulte de l'augmentation des prêts à l'industrie du pétrole et du gaz. Au cours des trois dernières années, cette industrie est devenue l'un des plus grands secteurs à concentration de capitaux de risque, de sorte que l'exposition de ce secteur a triplé et peut-être même quadruplé en importance pendant cette période. Bien qu'il n'existe aucune donnée permettant de ventiler la concentration des prêts par banque et par secteur, *Burns, Fry Limited* estime dans son mémoire que les banques canadiennes détiennent environ 22 milliards \$ d'actif en dollars canadiens dans le secteur du pétrole et du gaz.

En outre, le Tableau 3.6 évalue la ventilation de l'actif en monnaies étrangères par pays. Les banques canadiennes sont fortement orientées vers les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres pays de l'Europe occidentale, de sorte que plus de 60 p. 100 de leur actif en monnaies étrangères se retrouve dans ces pays. La plupart des prêts en monnaies étrangères constituent des prêts à risque de pays souverains, comme le Mexique, le Venezuela et l'Indonésie. Bien qu'elle soit en hausse, l'incidence de la consolidation de ces prêts demeure faible.

3.6 MEILLEUR ACCÈS AUX CAPITAUX ÉTRANGERS

Les discussions du comité sur la profitabilité des banques ont longuement porté sur la question de l'exportation de l'avoir des actionnaires par les banques canadiennes qui désirent étendre leurs activités en devises étrangères. Cette opération qui ne doit pas être confondue avec les dépôts bancaires en dollars canadiens. À l'instar de la plupart des entreprises canadiennes en croissance, les banques doivent, lorsqu'elles pénètrent sur un nouveau marché, avancer de nouveaux capitaux. L'installation à l'étranger d'une banque affiliée ou d'une succursale entraîne de lourdes dépenses.

Tableau 3.6

BILAN DES BANQUES À CHARTE

Comprenant toutes les banques de l'annexe A
au 31 décembre 1981

ACTIF			PASSIF		
Auprès des résidents du Canada			Envers des résidents du Canada		
Encaisse	8,2\$	2,4%			
Gouvernements du Canada	13,7	4	Gouvernements du Canada	8,9\$	2,6%
Banques et courtiers	4,4	1,3	Banques	3,2	0,9
Particuliers			Particuliers		
—prêts personnels	33		—dépôts à vue	3,8	
—prêts hypothécaires	28,5		—dépôts à préavis	51,6	
	<u>61,5\$</u>	17,9%	—dépôts à terme	<u>49,6</u>	
				105\$	30,5%
Agriculteurs	10,	2,9			
Entreprises			Entreprises		
—Pétrole et gaz	22		—dépôts à vue	14,1	
—Immobilier	19		—dépôts à préavis	1,9	
—Détaillants	14		—dépôts à terme	<u>46,2</u>	
—Mines	7			64,4\$	18,7%
—Autres	62				
	<u>124\$</u>	36,1%			
Divers	4,2	1,2	Autres engagements	6,8	2
			Débitures bancaires	2,7	0,8
			Avoir propre des actionnaires des banques ⁽¹⁾	11,6	1,4
			Emprunts nets à l'étranger	<u>22,9</u>	6,7
Total canadien	<u>225,8\$</u>	65,7%	Total canadien	<u>225,8\$</u>	65,7%

Tableau 3,6 (suite)

ACTIF			PASSIF		
Auprès des résidents étrangers^{(2) (3)}			Envers des résidents étrangers		
États-Unis	16\$	10,5%	Autres banques ⁽²⁾	79,3\$	21,1%
Royaume-Uni	15	4,4	Particuliers	8,	2,3
Autres pays-Europe occidentale	21,3	6,2	Entreprises	49,9	14,5
Japon	6	1,7		137,2\$ ⁽⁴⁾	19,9%
Autres pays-Extrême-Orient	8	23			
Mexique	6,5	1,9	Autres engagements	2,6	0,8
Brésil	5,5	1,6	Débitures bancaires	0,8	0,2
Venezuela	3,5	1,	Dépôts nets prêtés à des résidents canadiens	(22,9)	(6,7)
Argentine	2,2	0,6			
Autres pays-Amérique latine et Antilles	8	2,3			
Pologne	0,4	0,1			
Autres pays à économie dirigée	3,6	1			
Moyen-Orient et Afrique	2	0,6			
Total étranger	117,9\$	34,3%	Total étranger	117,9\$	34,3%
PASSIF MONDIAL TOTAL	343,7\$	100 %	PASSIF MONDIAL TOTAL ET AVOIR PROPRE	343,7\$	100 %

(1) Tout le capital-actions a été attribué aux entreprises canadiennes.

(2) La ventilation des prêts aux entreprises au Canada et la ventilation par pays étrangers sont tirées de *Burns, Fry, Ltd.*.

(3) L'actif provenant des résidents étrangers comprend 38 milliards de dollars de dépôts à court terme auprès d'autres banques et 10 milliards de dollars de prêts à plus long terme auprès d'autres banques.

(4) Comprend: dépôts à vue - 7,1 milliards de dollars; dépôts à préavis - 1,9 milliard de dollars; dépôts à terme - 128 milliards de dollars. Tous les autres chiffres sont en milliards de dollars.

Source: *Burns, Fry Limited.*

Comme nous l'avons signalé dans les paragraphes antérieurs, les profits des banques au chapitre de leurs opérations en monnaies étrangères ont affiché une croissance aussi spectaculaire que celle de leur actif. Les actionnaires n'ont donc pas été les seuls à profiter de l'expansion à l'étranger de ces opérations qui ont accru leurs bénéfices; en effet, les entreprises canadiennes en pays étrangers ont elles-mêmes bénéficié de cette expansion grâce aux établissements de prêt relevant de banques canadiennes qui leur sont accessibles à l'étranger.

Les opérations à l'étranger des banques canadiennes à charte sont fort complexes. En effet, quelques-unes sont gérées par les filiales tandis que d'autres fonctionnent comme succursales et sont engagées dans de nombreuses conventions fiscales en vigueur entre le Canada et d'autres pays. C'est pourquoi la circulation des capitaux d'un pays à l'autre est difficile à réaliser, en raison des charges que le mouvement de ces capitaux d'un pays à l'autre risque d'entraîner. On n'a donc pas pu établir avec précision le montant des capitaux canadiens nécessaires à l'établissement des opérations étrangères des banques.

En tant que corporations, les banques à charte canadiennes sont «contraintes» par leurs règlements à ne pas accorder à un particulier ou à un groupe d'individus associés plus de 10 p. 100 des actions. De même, les banques ne peuvent accorder plus de 25 p. 100 de leurs actions à des étrangers. La modification en 1980 de la *Loi sur les banques* a permis aux banques canadiennes d'émettre des débiteures subordonnées en devises étrangères. Au 31

octobre 1981, les banques avaient émis 550 millions \$ de débentures subordonnées en dollars U.S. Notons cependant que l'Inspecteur général des banques a précisé que, d'après lui, on ne devrait pas accorder à ces débentures une pondération importante dans le calcul du levier financier.

Il est difficile également de déterminer avec certitude la part de l'avoir des actionnaires qui est exportée à l'extérieur du Canada. Au cours des dernières années, cependant, et surtout en 1981, les banques canadiennes ont dans l'ensemble réussi à obtenir de nouveaux capitaux sur les marchés internationaux sous forme de bénéfices non distribués, et par l'émission de débentures subordonnées en dollars U.S. Les banques devraient peut-être songer à financer leurs opérations de devises étrangères à l'aide d'un plus grand nombre de capitaux étrangers, notamment sous la forme d'actions privilégiées ou de débentures convertibles. La *Loi des banques* de 1980 sur les banques définit clairement les règles d'émission de débentures subordonnées en devises étrangères, mais on ne donne aucune règle pour l'émission d'actions dans ces devises. Il faudrait donc, semble-t-il, encourager les banques à augmenter le nombre de leurs actionnaires étrangers puisque, en ce moment, environ 95 p. 100 des actionnaires sont des Canadiens. Nous croyons que les banques à charte devraient continuer à respecter les règlements qui leur sont imposés en tant que corporations «contraintes». Une plus grande participation étrangère permettrait aussi aux banques de prélever des capitaux à l'étranger, surtout lorsque le marché canadien est saturé. C'est peut-être la situation dans laquelle les banques à charte se sont trouvées depuis 18 mois et qui a eu pour effet d'augmenter d'environ 25 p. 100 toutes les actions ordinaires et privilégiées ainsi que les débentures convertibles sur l'ensemble du marché canadien.

3.7 L'INFLUENCE D'AUTRES FACTEURS SUR LE CAPITAL DES BANQUES

Il ressort de nos explications antérieures que les capitaux sont aussi importants pour une banque que pour une autre entreprise. En effet, dans une année donnée, ces capitaux peuvent servir de «coussins» lors de chocs ou de manques à gagner inattendus. Il faut, dès lors, examiner d'autres situations qui ont une influence considérable sur les capitaux d'une banque. Les pertes sur prêts, un bilan déficitaire et le paiement en trop de dividendes par rapport aux gains: voilà trois des principales situations en question.

La première situation qui peut influencer sur les crédits affectés au compte des pertes est la suivante: c'est la différence qui existe entre la perte quinquennale moyenne sur prêts, inscrite dans le bilan des revenus, et les pertes réelles subies par une banque au cours d'une année donnée. La plupart du temps, cette différence est compensée par le compte d'affectations pour pertes. Au cours des sept dernières années, comme nous l'avons signalé dans la section précédente, cette différence a généralement entraîné une déduction du compte d'affectations pour pertes.

La deuxième situation se produit lorsque le bilan d'une banque se solde par un déficit pour une année donnée, c'est-à-dire lorsque la banque enregistre une perte. Ce déficit devrait être déduit des profits non distribués de la banque. Par ailleurs, une banque peut faire, aux fins de l'impôt, un report de pertes sur cinq ans: si elle n'utilise pas ce mécanisme, sa perte devra être déduite de son capital.

Enfin une banque peut avoir réalisé des gains mais versé des dividendes plus élevés que ses gains réels. Dans ce cas, ce serait comme si la banque était en train de rembourser son capital aux actionnaires, réduisant ainsi ce capital d'un montant équivalant à l'écart entre les dividendes payés et les gains de la banque après impôt.

Chacune de ces trois situations illustre la manière dont le capital de certaines banques canadiennes peut diminuer. Cette diminution du capital n'a été que très faible jusqu'à maintenant. Il faut cependant étudier chacun de ces cas en fonction de tout ce que le capital d'une banque à charte représente pour celle-ci et aussi en fonction de la nécessité pour elle d'avoir assez de capital pour faire face aux imprévus.

3.8 COÛT DES NOUVELLES ÉMISSIONS D' ACTIONS

Pour augmenter son capital, une banque doit de temps à autre se procurer de nouvelles actions sur les marchés des valeurs. Ce nouveau capital est souvent nécessaire pour renflouer les bénéfices non distribués de la banque en vue de maintenir en tout temps l'équilibre entre l'actif et le capital (levier financier). Comme l'indique le Tableau 3.7, établi par *Burns, Fry Limited*, les banques ont émis en 1981 pour 1,2 milliard \$ environ de nouvelles actions afin d'empêcher le coefficient du levier financier de monter beaucoup plus haut. Mais il est encore plus significatif que pendant les six mois qui ont précédé le 30 avril 1982, les banques ont souscrit de nouvelles actions pour une valeur de 1 milliard \$. Au cours des 18 derniers mois, les banques ont émis près de 2,2 milliards \$ de nouvelles actions. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, cela représente environ 25 p. 100 de toutes les offres semblables au Canada. La firme *Wood Gundy Limited* a déclaré dans son mémoire qu'il ne serait pas prudent de conclure que les banques peuvent ainsi émettre un nombre important de nouvelles actions, année après année, pour les raisons qui suivent et que nous résumons ici:

1. Vers la fin de 1981 et au début de 1982, plusieurs banques, croit-on, ont décidé soit de réduire considérablement leurs émissions ou de les reporter indéfiniment;
2. Chaque année, *Wood Gundy* fait enquête auprès d'environ 70 institutions financières canadiennes afin d'établir si la proportion de leurs placements en actions bancaires par rapport à leurs autres placements est élevée ou non. L'enquête de l'an dernier a révélé que les actions bancaires occupaient une large part des portefeuilles des autres institutions financières. En 1981, près de 80 p. 100 des nouvelles émissions d'actions des banques ont été vendues à des investisseurs au détail ou individuels parce que les autres institutions financières en détenaient déjà en quantité suffisante.
3. Les émissions des dernières années ont été assorties de modalités fort ingénieuses, certaines prévoyaient plus d'un type de caution, tandis que d'autres étaient convertibles ou comportaient des caractéristiques spéciales. Ce genre de financement signale parfois la saturation du marché pour les actions d'un type particulier de corporation.
4. Au cours des dernières années, les actions des banques ont engendré des gains moins substantiels, ce qui soulève le problème du coût du capital pour les banques émettrices.

Tableau 3.7
SOURCES DE L'AJOUT À L'AVOIR DES ACTIONNAIRES
DES HUIT PLUS GRANDES BANQUES À CHARTE
 (année terminée le 31 octobre—en millions de \$)

	1977	1978	1979	1980	1981	1 ^{ère} moitié de 1982*
Financement net externe par l'émission de:						
Actions ordinaires	84\$	260\$	146\$	326\$	94\$	180\$
Actions privilégiées convertibles	0	0	0	50	475	210
Actions privilégiées conventionnelles	0	0	225	88	168	352
Total des actions émises	84\$	260\$	146\$	464\$	737\$	742\$
Émissions de débentures convertibles	0	0	0	0	462\$	260\$
Financement interne: ajout à l'avoir des actionnaires par les bénéfices non distribués	583\$	786\$	786\$	793\$	1100\$	460\$
Hausse totale de l'avoir des actionnaires et de l'équivalent du capital	667\$	1064\$	932\$	1257\$	2299\$	1462\$

*Estimation

Source: Mémoire présenté par *Burns, Fry Limited*.

Tableau 3.8

Taux de rendement annuel avant impôts (Moyenne simple)

(10 ans, du 31 décembre 1971 au 31 décembre 1981)

	Plus-value du capital	+	Rendement des dividendes	=	Total du taux de rendement annuel	moins	Taux d'inflation ⁽¹⁾ moyen	=	Rendement réel avant impôts
À un investisseur détenant des actions ordinaires d'une banque à charte	6,3%		4,7%		11,0%		9,0%		2,0%
D'après l'indice des 300 plus grandes entreprises inscrites à la Bourse de Toronto	8,9%		4,0%		12,9%		9,0%		3,9%

⁽¹⁾ Indice des prix à la consommation.Source: *Burns, Fry Limited*.

En rétrospective, il aurait peut-être mieux valu que les banques émettent plus d'actions avant les 18 derniers mois, au moment où les rapports de l'actif aux capitaux propres commençait à augmenter et où les actions des banques valaient beaucoup plus, notamment par comparaison à leur valeur comptable.

Le Tableau 3.9 soumis par l'Association des banquiers canadiens indique la hausse du coût du capital pour une banque qui émet de nouvelles actions sur les marchés de capitaux actuels. Ce tableau a été mis à jour pour tenir compte du prix courant des actions des banques dans la conjoncture économique actuelle. L'Association des banquiers canadiens avait en effet présenté la valeur comptable de ses actions au 31 octobre 1981, en fonction de la valeur marchande des actions à cette date. À ce moment-là, toutes les actions des banques transigées publiquement l'étaient à rabais, comparativement à leur valeur comptable déclarée. La valeur comptable d'une banque à charte canadienne correspond essentiellement à sa valeur de liquidation sous forme de capital-actions ordinaires et d'affectations cumulatives aux réserves pour pertes. Selon leur façon de percevoir une banque, les investisseurs accorderont à ses actions ou bien une prime par rapport au prix du marché ou bien un escompte par rapport à leur valeur comptable. Au 31 octobre 1981, toutes les banques canadiennes offraient un escompte variant entre 1 p. 100 et 64 p. 100 de la valeur comptable. En moyenne (moyenne simple des prix et des valeurs comptables par action), les actions des banques canadiennes se transigeaient au 31 octobre 1981 avec un escompte de 25 p. 100 de leur valeur comptable. En rajustant le prix des actions en fonction de la position des banques au 30 juin 1982, on constate que leur prix est tombé de près de 30 p. 100 et, que par conséquent, les actions des banques se transigent maintenant en moyenne à environ 47 p. 100 d'escompte de leur valeur comptable déclarée au 31 octobre 1981.

L'attitude des investisseurs à l'égard des banques se reflète donc dans leur appréciation du prix des actions des banques sur les marchés de capitaux. Cette appréciation dépend du

Tableau 3.9

STATISTIQUES SUR LA VALEUR DES ACTIONS—BANQUES À CHARTE

Banque	Valeur comptable ⁽¹⁾ par action	Valeur marchande par action		Prime (ou escompte) marchande par rapport à la valeur comptable	
	31 oct. 1981	31 oct. 1981	30 juin 1982	31 oct. 1981	30 juin 1982
Banque Royale	28,93	\$25,25	\$19,25	\$(13%)	(33%)
Banque de Commerce	43,58	27,50	18,00	(37%)	(59%)
Banque de Montréal	31,53	23,50	17,50	(25%)	(44%)
Banque de Nouvelle-Écosse	32,32	24,75	20,38	(23%)	(37%)
Banque Toronto-Dominion	36,07	29,38	22,50	(19%)	(38%)
Banque Nationale	17,36	6,25	4,75	(64%)	(72%)
Banque Mercantile	18,48	15,13	9,50	(18%)	(49%)
Banque de C.-B.	23,35	23,00	11,87	(1%)	(49%)
Banque Continental	15,71	7,50	6,75	(52%)	(57%)
Banque canadienne commerciale	19,53	S/O	S/O	S/O	S/O
Banque Northland	16,98	14,25	9,12	(16%)	(46%)

⁽¹⁾ Avoir des actionnaires attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, plus le total des provisions accumulées pour pertes, divisé par le nombre d'actions libérées équivalentes en circulation à la fin de l'exercice financier.

Source: Mémoire présenté par l'Association des banquiers canadiens; données mises à jour.

S/O: Sans objet.

taux de croissance moins rapide des bénéfices, les pertes sur les prêts éventuellement plus élevées, qui auraient pour effet de réduire la valeur comptable de chaque action puisque, comme nous l'avons expliqué, toutes les pertes sont déduites du capital de la banque si elles dépassent la moyenne du rendement quinquennal de la banque. Cette appréciation dépend aussi de l'existence d'autres placements plus intéressants pour les investisseurs et d'autres titres qui comportent moins de risques, selon l'avis des investisseurs.

La valeur marchande peu élevée des actions bancaires a fait que le rapport moyen du prix des actions aux bénéfices est de 4 à 1. Le coût réel après impôt de l'émission de nouvelles actions ordinaires aux prix courants du marché dépasse donc 25 p. 100 pour la plupart des banques. De tels coûts de financement rendent pratiquement prohibitifs l'émission de nouvelles actions sur les marchés courants. Ces coûts sont également préjudiciables aux actionnaires, puisque ces nouvelles actions seraient émises à une valeur sensiblement inférieure à la valeur courante, diminuant d'autant le capital investi par les actionnaires dans cette banque et contraignant celle-ci à obtenir sur le nouveau capital investi un taux de rendement beaucoup plus élevé que celui du capital déjà investi par les actionnaires.

Dans le mémoire présenté par *Burns, Fry Limited*, il est dit que les actions émises par les banques ont eu un taux de rendement annuel moyen de 11 p. 100 seulement au cours des dix dernières années, ce qui est légèrement moins que le taux de rendement d'une action moyenne à la bourse de Toronto. Les actions des banques ont donc eu un taux de rendement réel de 2 p. 100 avant impôt et un rendement légèrement négatif après impôt. Comme l'indique le Tableau 3.8, cette analyse s'appuie sur la valorisation du capital des banques sur une période de dix ans, majorée du taux de rendement annuel des dividendes diminué du

taux moyen d'inflation pour donner le rendement réel avant impôt de l'action ordinaire. Le mémoire *Burns, Fry* signale également que durant cette même période les certificats de placements à court terme comportant peu de risques et facilement négociables ont eu un taux de rendement annuel de 9,8 p. 100.

Dans sa conclusion à ce sujet, *Wood Gundy* déclare: «[traduction] nous ne pensons pas qu'il soit sage de supposer que l'industrie bancaire puisse continuer, année après année, à émettre un nombre important d'actions.» Cependant, le Comité est d'avis que dans l'avenir les banques devraient réagir plus rapidement au redressement des marchés de capitaux et sauront en profiter à mesure que ces marchés seront capables d'absorber de nouvelles émissions.

3.9 L'ASSURANCE-DÉPÔTS

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a été établie en 1967 pour protéger les dépôts des particuliers dans les banques à charte. Chaque déposant est assuré jusqu'à concurrence d'une valeur de 20 000 \$ dans chaque institution financière.⁽¹⁾ Tous les dépôts à vue et les dépôts dont l'échéance est de cinq ans ou moins, sont admissibles à l'assurance-dépôts. La prime est de 1/30 p. 100 du total de dépôts assurés et elle est à la charge des institutions assurées. Cette prime peut diminuer légèrement en fonction de la croissance des dépôts enregistrée sur cinq ans.

Contrairement à l'assurance-dépôts souscrite par la *Federal Deposit Insurance Corporation* aux États-Unis, qui a subi plusieurs hausses au fil des ans avant d'atteindre le niveau actuel de 100 000 \$ par déposant et par institution, le plafond de 20 000 \$ fixé depuis 1967 au Canada n'a jamais été réajusté. Si l'on prend comme mesure de l'inflation tous les facteurs composant l'indice du prix à la consommation au Canada, le pouvoir d'achat de 20 000 \$ en 1967 correspondrait à peu près à 60 000 \$ en 1982. Si on veut que le public jouisse de la même protection qu'en 1967, nous recommandons que l'assurance-dépôts pour chaque déposant et dans chaque institution soit augmentée à 60 000 \$, un niveau correspondant à la valeur réelle de protection offerte au moment de l'adoption de la loi en 1967, et que ce niveau soit réajusté tous les cinq ans.

3.10 RÉSUMÉ, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Pour mener équitablement leurs opérations et assurer la protection des épargnes des déposants, les banques doivent disposer de capitaux suffisants, à défaut de quoi, elles ne seraient pas en mesure de répondre aux besoins financiers des entreprises et des consommateurs canadiens.

L'accroissement des capitaux est directement et indirectement relié aux profits des banques. La non-répartition des gains augmente la valeur de l'avoir propre des actionnaires et est évidemment reliée aux profits des banques. La réalisation de profits élevés augmente également la valeur de l'avoir propre et rend moins coûteux l'accroissement de ce dernier par l'intermédiaire des marchés de capitaux. Au cours des 18 derniers mois, les banques ont recouru aux marchés de capitaux pour émettre de nouvelles actions dont la valeur totale excédait de beaucoup l'importance relative des banques sur ce marché. À cause de l'ampleur de certaines émissions, les banques ont dû réduire le montant total de quelque-unes.

Néanmoins, les banques ont vendu pratiquement le montant total du capital qu'offrait le marché des capitaux.

Le Comité est d'avis que les banques à charte canadiennes devraient appartenir à des Canadiens et être régies par eux; il conviendrait pourtant de songer à renforcer la base financière des banques en faisant un plus grand usage des capitaux étrangers. Il serait possible d'y arriver sans compromettre pour autant le contrôle par des Canadiens du secteur bancaire. La révision faite en 1980 de la *Loi sur les banques* allait dans ce sens en permettant aux banques d'émettre en devises des débentures non convertibles. Mais il n'est pas sûr que les banques soient autorisées à émettre des débentures convertibles ou des actions privilégiées en devises étrangères. A cet égard, le Comité fait la recommandation suivante:

2. Les banques devraient être davantage autorisées à vendre du capital-actions dans les marchés étrangers, ce qui libérerait les marchés financiers canadiens de l'obligation de financer la croissance future des opérations étrangères des banques. Le taux de participation canadienne de 75 p. 100 prévu dans la *Loi sur les banques*, devrait toutefois continuer d'être appliqué, ainsi que la règle limitant à 10 p. 100 la valeur des actions bancaires détenues par un actionnaire.

Il serait exagéré de craindre que la capitalisation actuelle des banques ne soit pas assez importante pour permettre à ces dernières de financer la relance de l'économie. Néanmoins, il est impérieux de pouvoir compter sur un système solide et bien doté en capitaux pour vraiment relancer l'économie et, à cet égard, la confiance des investisseurs est vitale. Cette confiance a été quelque peu ébranlée dernièrement lorsqu'il a été connu que les banques avaient engagé une très grande partie de leurs capitaux dans un petit nombre de prêts fort élevés. Le problème est d'autant plus grave que la définition du terme «capital» est en voie d'être révisée, ce qui suscite des incertitudes quant à ce qui constitue la base financière d'une banque.

Par conséquent, le Comité recommande ce qui suit:

3. L'Inspecteur général devrait donner une définition officielle du «capital d'une banque», définition qui préciserait la pondération de chaque composante du capital. Les composantes du capital des banques devraient être qualifiées de primaires ou secondaires. Le capital primaire devrait être de nature permanente et inclure les actions ordinaires et les actions privilégiées non rachetables. Le capital secondaire inclurait toutes les autres formes de capitaux qui devraient satisfaire à certaines normes relatives au type et à l'échéance, y compris les débentures convertibles et subordonnées.
4. La valeur totale de l'encours de n'importe quel prêt consenti par une banque à n'importe quel emprunteur ou groupe d'emprunteurs, devrait être limitée à 25 p. 100 du capital total (entendu au sens de la définition suggérée dans la recommandation no 3) de cette banque, sous réserve d'une autorisation à l'effet contraire donnée par le Bureau de l'Inspecteur général des banques.
5. Dans l'éventualité où les recommandations précédentes seraient appliquées, les coefficients du levier financier des banques ne devraient pas être fixés par la loi. Cependant, l'Inspecteur général des banques devrait surveiller étroitement les tendances à long terme et les fluctuations à court terme du coefficient du levier financier de chaque banque.

Si le capital de chaque banque était officiellement et précisément défini, le public pourrait être beaucoup mieux informé de la situation financière du système bancaire. Ces précisions, combinées aux limites imposées sur le montant des prêts bancaires, fourniraient les contraintes nécessaires pour amener les banques à faire preuve de circonspection. Le Comité est d'avis que puisque les coefficients du levier financier des banques sont sujets à des fluctuations à court terme relativement aux pertes, l'imposition de toute limite sur ces taux imposerait aux banques un fardeau inutile.

Au cours des sept dernières années, les provisions pour pertes sur prêts, déclarées dans les états des revenus et dépenses des banques, se sont révélées être un piètre indicateur des pertes financières imputables à des défauts de paiement, pour une année donnée. De plus, les prêts bancaires incluent des prêts classés comme non courants ou non productifs. Le statut véritable de tels prêts n'est pas clair et le comité n'a pas obtenu de détails sur la mesure selon laquelle les diverses banques consentent ce genre de prêts. Par conséquent, le comité recommande ce qui suit:

6. Le ministre des Finances devrait revoir la formule servant au calcul des provisions moyennes pour pertes (une moyenne quinquennale variable), dans le but d'adopter un système permettant aux banques de révéler avec plus de précision dans l'état de leurs revenus et dépenses, leurs pertes réelles au chapitre des prêts non remboursés.
7. La catégorie des prêts non courants telle qu'elle est définie dans la *Loi sur les banques* devrait être redéfinie pour que les prêts bancaires à recouvrer soient classés selon la part qu'ils représentent des revenus d'une banque. Tous les prêts au titre desquels i) les intérêts ultérieurs ne seront vraisemblablement pas payés ii) les intérêts n'ont pas été payés depuis 90 jours iii) la banque juge que les intérêts payés n'appartiennent pas au revenu d'exercice, devraient être considérés comme des prêts non contributifs. Tous les prêts au titre desquels i) les intérêts forfaitaires ne sont pas versés intégralement ii) la différence entre la somme d'intérêts à payer et la somme qui est, en fait, versée à la banque par l'emprunteur n'est pas considérée comme un revenu d'exercice, devraient être classés dans la catégorie des prêts partiellement contributifs. On devrait considérer tous les autres prêts comme des prêts contributifs. De tels renseignements devraient être contenus dans les rapports annuels des banques.

Il faut que soit maintenue une base financière suffisante pour protéger les intérêts non seulement des déposants, mais également des actionnaires des banques. Les mesures recommandées devraient accroître la sécurité et la stabilité des banques canadiennes et susciter en notre système bancaire la confiance des Canadiens et des pays étrangers.

L'assurance-dépôts est également un moyen efficace de protéger les épargnes des déposants. Depuis la mise en vigueur du régime de 1967, l'inflation a considérablement réduit la protection que cette assurance offre aux déposants. Le comité fait par conséquent la recommandation suivante:

8. L'assurance-dépôts devrait être augmentée de manière à offrir une meilleure protection réelle des épargnes des déposants. La couverture offerte à chaque déposant dans n'importe quelle banque devrait passer du niveau présent de 20 000 \$ à au moins 60 000 \$, un niveau équivalent à la protection initialement offerte en 1967. On devrait aussi revoir le niveau de l'assurance-dépôts à tous les cinq ans.

Le Comité recommande que les opérations bancaires fassent l'objet d'une plus grande divulgation.

9. Le public devrait disposer de renseignements sur:

- i) les prêts non contributifs, partiellement contributifs, ainsi que tous les prêts qui n'étaient pas auparavant entièrement contributifs et qui ont été restructurés au cours des douze derniers mois (voir recommandation 7);
- ii) les pertes réelles sur les prêts;
- iii) la répartition en pourcentage des prêts par taille;
- iv) la fiscalité;
- v) les sources des autres revenus;
- vi) les caractéristiques de l'actif et du passif;

Sur chacun de ces points, les données devraient préciser l'importance des opérations canadiennes et internationales, les catégories de prêts et les principaux secteurs industriels. Il faudrait par exemple que chaque banque fournisse des données semblables à celles dont la publication est prévue par la nouvelle *Loi sur les banques*.

Si les opérations des banques sont mieux connues, le système bancaire sera plus facile à analyser de l'extérieur. Le Bureau de l'Inspecteur général des banques peut jouer deux rôles à cet égard: il peut faire en sorte que le public obtienne des renseignements à la fois plus nombreux et cohérents sur les banques et il peut être un des nombreux organismes d'analyse extérieurs. Le Comité recommande par conséquent que:

10. Le Bureau de l'Inspecteur général des banques rédige un «Rapport annuel sur les banques au Canada» et le distribue au grand public. Il recommande aussi que dans ce rapport annuel, le Bureau donne les résultats d'une étude sur les pratiques des banques en matière de prêts. Ce rapport devrait prendre pour modèle le rapport du Surintendant des assurances.

RENOVI

(1) «Déposant» désigne une entité juridique, personne individuelle ou morale. Dans le cas d'entreprises, seules les sociétés limitées peuvent faire assurer leurs dépôts.

Chapitre 4

L'impôt des banques canadiennes

La chute rapide du taux véritable d'imposition des banques à charte canadiennes qui s'est produite ces cinq dernières années a suscité beaucoup de discussions et de critiques. La question est loin d'être simple. On doit l'aborder dans la perspective du taux d'imposition statutaire des banques par opposition à leur véritable taux d'imposition; il faut aussi considérer la part considérable des prêts consentis par des banques canadiennes qui sont exemptes d'impôt, l'impôt à l'étranger et le niveau élevé des taux d'intérêt des quelques dernières années. Les banques prétendent, pour leur part, qu'elles ont payé des impôts sous d'autres formes qui ne sont pas immédiatement perceptibles par le public.

4.1 LA TENDANCE DU TAUX VÉRITABLE D'IMPOSITION

Comme on peut le voir au Tableau 4.1, la courbe suivie par le taux véritable d'imposition des banques à charte de 1971 à 1981, indique que ce taux a accusé une baisse considérable pendant ces dix années. De 1971 à 1975, le taux véritable d'imposition moyen des banques était de 48,5 p. 100. À partir de 1976, mais surtout en 1978, ce taux s'est mis à diminuer très rapidement, passant de 44,7 p. 100 en 1976 à 14,4 p. 100 en 1980 pour remonter à 21,1 p. 100 en 1981. Il faut également noter que pendant cette période, le solde de leurs revenus après impôt a continué d'augmenter.

Pendant les dernières années de la décennie 1970, le total des impôts payables par les banques à charte est tombé de 536,3 millions \$ en 1976 à 209,6 millions \$ en 1980. En 1981, les impôts payés ont fortement augmenté, mais ils ont accusé une baisse durant le premier semestre de 1982. La baisse a été si forte, que les banques à charte canadiennes n'ont payé, jusqu'à présent, aucun impôt en 1982.

Afin de comprendre comment le taux véritable d'imposition des banques peut diminuer, il faut d'abord étudier leur taux d'imposition.

Tableau 4.1
IMPÔT DES BANQUES À CHARTE CANADIENNES
(en millions de dollars)

	Années se terminant le 31 octobre										
	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Solde des revenus avant impôt	556,0	668,8	778,5	874,6	1234,3	1199,6	1243,0	1495,4	1346,5	1452,1	2178,8
Impôt payable	277,7	313,4	376,5	433,6	591,0	536,3	512,4	518,4	227,2	209,6	458,8
Solde des revenus après impôt	278,3	355,4	402,0	440,9	663,3	663,3	730,6	977,0	1119,2	1242,5	1720,0
Taux véritable d'imposition	49,9%	46,9%	48,4%	49,6%	44,7%	44,7	41,2%	34,7%	16,9%	14,4%	21,1%

Le taux statutaire d'impôt sur le revenu des banques

La loi a fixé le taux statutaire d'impôt fédéral sur le revenu à 50 p. 100 en 1972, année de la réforme fiscale au Canada. Ce taux a ensuite été réduit de 1 p. 100 par année jusqu'en 1976 pour se stabiliser à 46 p. 100. En 1980, le gouvernement fédéral a imposé sa surtaxe de 5 p. 100, ce qui a ramené le taux d'imposition statutaire à 48,3 p. 100 en 1982.

Les taux d'imposition provinciaux, qui varient de 11 p. 100 à 15 p. 100 selon la province, ont pour effet d'augmenter le taux statutaire, selon la part attribuée à la province aux revenus imposables. Afin de calculer l'impôt payable aux provinces, une banque peut déduire de son impôt fédéral 10 p. 100 des revenus imposables qu'elle a réalisés dans cette province. Par conséquent, les taux d'imposition, qui dépendent finalement des provinces, varient de 48,3 p. 100 à 51 p. 100 et sont désignés par l'appellation «taux statutaire général d'impôt sur le revenu».

L'impôt payé sur les revenus réalisés à l'étranger

Au début des années 70, les banques canadiennes ont étendu leurs opérations au marché international. À la fin de cette décennie, les principales banques canadiennes étaient devenues des banques internationales respectées, elles avaient une cote de crédit de première classe sur les marchés financiers mondiaux et elles étaient en mesure de concurrencer les autres grandes banques internationales. (Avant les modifications apportées à la *Loi sur les banques*, en 1980, les banques canadiennes n'étaient pas autorisées à ouvrir des succursales dans de nombreux pays parce que le Canada n'accordait pas d'avantages réciproques.) Comme nous l'avons déjà dit, les profits réalisés par les banques sur leurs opérations à l'étranger représentent maintenant 47 p. 100 du total de leurs revenus nets pour 1981 alors qu'en 1971, cette proportion était de 17 p. 100.

Les banques canadiennes se sont installées à l'étranger afin d'être accessibles aux clients étrangers, de mieux percevoir les changements dans les marchés locaux, d'améliorer leurs contacts avec l'étranger et d'assurer des services aux sociétés canadiennes exportatrices. Si les banques ont préféré ouvrir des succursales plutôt que des filiales à l'étranger, c'est en grande partie parce que les déposants et les emprunteurs préfèrent transiger directement avec l'institution mère. Plus récemment, cependant, il s'est produit une certaine croissance des opérations bancaires réalisées par l'intermédiaire de filiales.

L'ouverture de filiales et de succursales à l'étranger a également des implications considérables sur le plan fiscal. L'impôt est un facteur qui a beaucoup d'importance lorsqu'une banque décide si ses opérations dans un pays donné seront faites par l'intermédiaire d'une filiale ou d'une succursale. La planification fiscale est par conséquent essentielle dans le choix de la structure qui permettra le mieux à la banque de survivre dans le domaine très compétitif de la finance internationale.

La plupart des problèmes d'impôt qu'éprouvent nos banques dans leurs opérations à l'étranger prennent racine dans la retenue fiscale de 15 à 25 p. 100 que le gouvernement canadien effectue sur les intérêts de sources canadiennes gagnés par des étrangers. Cette retenue fiscale a eu pour effet d'obliger le Canada à signer des conventions fiscales avec près de 35 pays qui exigent un taux de retenue similaire même si beaucoup d'entre eux ne

prélèvent aucun impôt sur les intérêts bancaires qui quittent leurs territoires vers des pays autres que le Canada. La loi fiscale canadienne permet donc de déduire de l'impôt payable au Canada tout impôt sur le revenu versé à un pays signataire d'une convention fiscale. Si les banques canadiennes n'étaient pas créditées des impôts qu'elles paient aux gouvernements étrangers, elles ne seraient évidemment pas compétitives sur les marchés internationaux. Ordinairement, ces impôts sont payables sur le revenu réalisé dans un autre pays. Des calculs distincts doivent être faits pour chaque pays, ce qui fait que l'impôt versé à un pays donné correspond à un taux véritable égal au taux d'imposition minimum que les banques auraient à payer si les mêmes revenus avaient été réalisés au Canada. En d'autres termes, si le taux d'impôt sur le revenu dans un pays donné est de 62 p. 100, la banque ne paie que l'impôt étranger étant donné que ce taux est plus élevé que le taux d'imposition canadien. Cependant, si l'impôt à payer à un gouvernement étranger est de 20 p. 100, la banque paie des impôts au taux maximum comme si elle avait réalisé ces revenus au Canada, la différence étant perçue par le gouvernement canadien. Il faut préciser que ces réajustements n'ont lieu que si les banques transigent par l'intermédiaire de succursales.

Les banques peuvent ouvrir des filiales autonomes dans certains pays étrangers. Ces sociétés sont donc considérées comme des citoyens des pays en question et les conventions fiscales applicables aux citoyens le sont aussi aux filiales des banques. Plusieurs pays, notamment le Royaume-Uni, les Pays-Bas et les États-Unis, offrent des conditions particulièrement propices à l'industrie du prêt international parce qu'en général, ils ne font aucune retenue fiscale sur les intérêts sur des prêts qui traversent leurs frontières.

Les dividendes payés à leurs institutions mères canadiennes par les filiales et sociétés étrangères affiliées sont exemptés d'impôt au Canada. Ils constituent une autre source de revenus exempts d'impôt pour les banques. Les seuls dividendes taxés au Canada sont ceux qui proviennent de filiales établies dans des pays qui n'ont pas conclu de convention fiscale avec le Canada.

Taux véritable d'imposition

On détermine le taux véritable d'imposition d'une banque à charte en appliquant le taux statutaire à ses revenus imposables. Le résultat du calcul correspond à l'impôt payable. Lorsqu'on le divise par le revenu total de la banque avant impôt, on obtient le «taux véritable d'imposition». Nous aborderons ce sujet de façon très détaillée dans la section suivante afin de démontrer que la baisse du taux véritable d'imposition des banques n'a pas été causée par une réduction du taux d'imposition statutaire.

4.2 FINANCEMENT EXEMPT D'IMPÔT

Comme nous l'avons souligné, la principale raison de la diminution du taux véritable d'imposition des banques à charte, ces cinq dernières années, est directement liée à l'acquisition d'un grand nombre de valeurs exemptes d'impôt, surtout des actions privilégiées à terme et des obligations à intérêt conditionnel. La principale caractéristique de ces «substituts de prêts» est que le revenu qu'ils génèrent, que ce soit des intérêts ou des dividendes, est considéré comme un revenu non imposable pour les banques à charte. Ainsi, à partir du taux d'imposition statutaire dont nous venons de parler les banques ont réussi à

consentir ces prêts à un taux correspondant à la moitié du taux préférentiel plus une marge variant en fonction du risque couru.

La forte hausse des revenus exempts d'impôt tirés des «substituts de prêts» a commencé à se manifester environ 18 mois avant l'imposition des restrictions relatives aux revenus exempts d'impôt, mises en vigueur dans le budget fédéral du 16 novembre 1978. Le budget visait à réduire sensiblement tout nouvel investissement dans ces valeurs en empêchant les banques de considérer ce revenu comme exempt d'impôt. En outre, les banques étaient passibles de disqualification si elles modifiaient les conditions attachées à ces valeurs après la date du budget, notamment en retardant les échanges ou en amenant les détenteurs des valeurs à renoncer à leur droit de revente. Par la suite, des modifications ont été apportées au budget du 16 novembre 1978 qui interdisaient l'émission de nouvelles obligations à intérêt conditionnel et de nouvelles actions privilégiées.

Dans l'intervalle, le gouvernement fédéral a mis en oeuvre le Programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises (OEPE). Les revenus tirés des intérêts générés par les OEPE ne sont ni déductibles pour l'emprunteur ni imposables pour la banque ou toute autre société bénéficiaire. En encourageant le financement «après impôt», le gouvernement a pour objectif d'assurer des fonds aux emprunteurs à environ la moitié du taux préférentiel en vigueur. La politique gouvernementale a continué d'encourager les banques à consentir plus de prêts exempts d'impôts aux entreprises en difficulté financière. Ceci est de nature à réduire encore plus le taux véritable d'imposition des banques, étant donné que les revenus après impôt continuent d'être substitués aux revenus imposables tirés des prêts courants. Au 31 octobre 1981, les banques avaient prêté 6,7 milliards \$ en actions privilégiées à terme, 2,8 milliards \$ en obligations à intérêt conditionnel et 1,2 milliards \$ en OEPE pour un total de 10,7 milliards \$.

La proportion du revenu exempt d'impôt a connu une forte hausse comparativement au total du revenu imposable des banques. Comme l'indique le Tableau 4.2, le revenu exempt d'impôt est passé de 80 millions \$ en 1976, soit 12,1 p. 100 du solde du revenu après impôt, à 1 144 \$ millions en 1981, soit 66,5 p. 100 du solde.

Tableau 4.2
POURCENTAGE DU REVENU EXEMPT D'IMPÔT DU SECTEUR BANCAIRE
(en millions de dollars)

	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Revenu exempt d'impôt*	80\$	166\$	386\$	811\$	908\$	1,144\$
Solde du revenu après impôt	663\$	731\$	977\$	1,119\$	1,243\$	1,720\$
Revenu exempt d'impôt en pourcentage du solde du revenu après impôt	12.1%	22.7%	39.5%	72.5%	73.0%	66.5%

* Source: Bureau de l'Inspecteur général des banques.

Explication du revenu après impôt

Avant d'étudier l'incidence des revenus exempts d'impôt sur les taux d'imposition des banques à charte canadiennes, il importe de bien comprendre les substituts de prêts et le

financement libre d'impôt. Puisque la plupart des substituts de prêts prennent la forme de débentures à intérêt conditionnel et d'actions privilégiées, nous en présentons ici une description plus détaillée.

- i) Actions privilégiées—Il s'agit d'une catégorie d'actions du capital-actions d'une société qui donne aux détenteurs le droit de recevoir un montant déterminé par action en cas de liquidation de la société et un dividende fixe, payable avant le dividende versé par la corporation à ses détenteurs d'actions ordinaires. Les détenteurs d'actions privilégiées n'ont habituellement aucun droit de vote, à moins qu'un nombre prescrit de paiements de dividendes n'aient pas été versés. Les dividendes proviennent des revenus après impôt de la corporation. Aucun actif précis ne garantit ces titres et leur valeur de garantie pour une banque à charte est donc inférieure à ce que la banque recevrait normalement en accordant un prêt.
- ii) Débentures à intérêt conditionnel—Une débenture à intérêt conditionnel est un titre sur lequel l'intérêt est payable seulement si la société émettrice a gagné un revenu suffisant. Dans certains cas, l'intérêt couru sur les débentures à intérêt conditionnel est cumulatif et s'il n'est pas distribué, la partie impayée s'ajoute au montant que peut réclamer le détenteur au moment du rachat des débentures. Elles se rapprochent des actions privilégiées, sauf que l'intérêt sur ces débentures constitue une dette payable à date fixe et que le détenteur est considéré comme créancier. Aux fins du régime canadien d'impôt sur le revenu, l'intérêt sur les obligations à intérêt conditionnel donne droit aux mêmes crédits d'impôt que les dividendes des sociétés canadiennes imposables. L'intérêt payable sur la débenture provient du revenu après impôt de la corporation.

Ces instruments de financement s'appellent «substituts de prêts». On utilise cette expression parce que les débentures à intérêt conditionnel et les actions privilégiées sont en réalité émises afin de remplacer les prêts en cours d'une corporation. Celle-ci a avantage à remplacer de cette façon ses prêts à court terme, puisqu'ainsi elle améliore son bilan et le rapport entre la dette et l'avoir des actionnaires. L'expression «financement exempt d'impôt» est aussi utilisée parce que le coût de ces substituts de prêts n'est pas déductible du revenu de la corporation comme le sont les intérêts normaux sur un prêt bancaire. De la même façon, le revenu n'est pas imposable aux mains de la banque. Pareil transfert de fonds est monnaie courante. La législation fiscale du Canada autorise le transfert des paiements de dividendes d'une corporation à une autre en vue d'éviter la double imposition des bénéficiaires des corporations. Il s'agit en réalité d'un transfert de fonds après impôt.

Il importe aussi d'expliquer pourquoi une société préférerait recourir à des «substituts de prêts» au lieu de contracter un emprunt bancaire ordinaire où les intérêts seraient déductibles de ses revenus. Une société qui n'aurait pas de revenus imposables ne pourrait pas réclamer de déduction au titre des intérêts payables sur un prêt. Par ailleurs, des compagnies qui bénéficient d'un faible taux d'imposition notamment les petites entreprises dont le taux d'imposition n'est que de 25 p. 100, trouveraient attrayant, elles aussi, les substituts de prêts. Puisque les banques à charte n'ont pas à payer d'impôt sur le revenu des substituts de prêts, une entreprise s'attendrait à juste titre à bénéficier d'un taux réduit sur les substituts de prêts qu'elle émettrait au profit d'une banque. Le taux d'imposition statutaire au Canada se situe entre 48,3 p. 100 et 51,0 p. 100. Ainsi, les banques considèrent qu'un substitut de prêt qui produit la moitié du taux normal sur les prêts équivaut approximativement à un prêt commercial ordinaire. Cependant, les compagnies qui auraient

normalement à payer le taux préférentiel se sont vues demander à titre de prime 0.5 p. 100 ou plus, au-dessus de la moitié du taux de base. Au cours des audiences, les banques ont décrit cette prime comme un contrepois au risque que représentent l'absence de valeurs en nantissement et le caractère incertain du rendement des actions privilégiées et des débentures à intérêt conditionnel. En outre, du point de vue de la banque, il s'agit de bénéfices reportés puisque la moitié de l'intérêt réel est reçu uniquement sous forme d'une réduction des paiements d'impôt sur le revenu au Canada.

Tableau 4.3

CALCUL DU TAUX VÉRITABLE D'IMPOSITION DES BANQUES

Hypothèses:		
	Taux préférentiel de 20 p. 100	
	Banque A: 500 000 \$ en prêts ordinaires au taux préférentiel	
	Banque B: 450 000 \$ en prêts ordinaires au taux préférentiel	
	50 000 \$ en substituts de prêts à la moitié du taux préférentiel	
Calcul du taux rentable d'imposition		
	BANQUE A	BANQUE B
Revenu d'intérêts réguliers	100 000 \$	90 000 \$
Revenu exempt d'impôt	—	5 000 \$
Revenu total	100 000 \$	95 000 \$
Total des dépenses	85 000 \$	85 000 \$
Revenu total avant impôt	15 000 \$	10 000 \$
Moins: Revenu non imposable	—	5 000 \$
Revenu imposable	15 000 \$	5 000 \$
Taux d'imposition statutaire	50 %	50 %
Impôt payable	7 500 \$	2 500 \$
Calcul des bénéfices après impôt		
	BANQUE A	BANQUE B
Revenu total avant impôt	15 000 \$	10 000 \$
Impôt payable	7 500 \$	2 500 \$
Bénéfices après impôt	7 500 \$	7 500 \$
Taux véritable d'imposition (Impôt payable divisé par le revenu total avant impôt)	50 %	25 %

Incidence des substituts de prêts sur les taux véritables d'imposition

Les revenus exempts d'impôt que produisent les substituts de prêts doivent être considérés comme un transfert de revenu après impôt d'une compagnie à une autre. L'incidence du revenu exempt d'impôt sur les taux véritables d'imposition des banques à charte canadiennes est illustré au Tableau 4.3. Dans le premier cas, la banque A a 500 000 \$ en prêts ordinaires en cours au taux d'intérêt préférentiel de 20 p. 100; la banque B a aussi 500 000 \$ en prêts ordinaires en cours mais, de cette valeur, 450 000 \$ sont des prêts réguliers aux taux préférentiel de 20 p. 100 tandis que les autres 50 000 \$ représentent des «substituts de prêts» qui produisent un revenu équivalent à la moitié du taux préférentiel (soit 10 p. 100).

Pour la banque A, le revenu d'intérêt total se chiffre à 100 000 \$; il n'y a pas de revenu exempt d'impôt. Une fois les dépenses prises en considération, le revenu total avant impôt

s'élève à 15 000 \$ et, puisqu'il n'y a aucun revenu exempt d'impôt, le revenu imposable est aussi de 15 000 \$. Compte tenu du taux d'imposition statutaire de 50 p. 100, l'impôt payable est de 7 500 \$. Pour la banque A, l'impôt payable divisé par le revenu avant impôt produit un taux véritable d'imposition de 50 p. 100 qui correspond exactement au taux d'imposition statutaire.

Pour sa part, la banque B a 450 000 \$ en prêts ordinaires qui produisent un revenu de 90 000 \$, et 50 000 \$ en prêts exempts d'impôt à la moitié du taux préférentiel (soit 10 p. 100) qui produit un revenu non imposable de 5 000 \$ (le total des prêts en cours s'élève toujours à 500 000 \$). Le revenu total est donc de 95 000 \$. Après déduction des dépenses, le revenu total est de 10 000 \$ comparativement à 15 000 \$ pour la banque A. Cependant, 5 000 \$ de ce revenu ne sont pas imposables et doivent donc être déduits afin de calculer le revenu imposable véritable de la banque, qui se chiffre dans ce cas-ci, à 5 000 \$. Les 2 500 \$ d'impôt payable représentent un taux véritable d'imposition de 50 p. 100. Pour déterminer le taux véritable d'imposition de la banque B, il faut diviser l'impôt payable qui s'élève à 2 500 \$ par le total du revenu avant impôt de 10 000 \$. Le «taux véritable d'imposition» est donc de 25 p. 100. Dans l'un et l'autre cas, les bénéfices après impôt sont de 7 500 \$.

Il importe de préciser que les investissements exempts d'impôt ne réduisent pas le taux d'imposition statutaire des banques sur leur revenu imposable. Cependant, puisque tous les revenus perçus par les banques sur les substituts de prêts sont exempts d'impôt, ces substituts de prêts réduisent le montant véritable du revenu imposable des banques. Il convient d'ajouter que les banques doivent néanmoins emprunter de l'argent pour le prêter sous forme de substituts de prêts, et que tous les intérêts payés sur les fonds empruntés sont entièrement déductibles aux fins de calcul du revenu avant impôt. Il en résulte donc une réduction du revenu imposable des banques, tout particulièrement dans les périodes de forts taux d'intérêt, où le coût des dépôts augmente plus rapidement que le rendement sur les prêts consentis à la moitié du taux préférentiel des banques.

4.3 LES RÉPERCUSSIONS DU FINANCEMENT EXEMPT D'IMPÔT

Le financement après impôt est une méthode très efficace car elle permet de réduire les frais d'intérêt de l'emprunteur. Cependant, l'important volume de ces prêts a eu des répercussions négatives sur les autres opérations des banques, la plus importante étant la baisse du montant de revenu national imposable. À cet égard, le terme «national» désigne le revenu sur lequel les impôts doivent être calculés et versés au gouvernement canadien. Plusieurs banques canadiennes n'ont pas eu de revenu national imposable depuis les deux dernières années.

Si une banque a recours à des moyens de financement après impôt, elle réduit le montant de son revenu imposable. Si la même banque a des succursales à l'étranger, elle peut déduire du montant de l'impôt qu'elle doit au gouvernement canadien le montant de l'impôt payé au gouvernement du pays étranger où elle fait ses affaires. Le problème qui se pose aux banques est le suivant: les concessions fiscales (appelées «crédit pour impôt acquitté à l'étranger») sont déductibles seulement dans l'année où l'impôt a effectivement été acquitté à l'étranger. Si aucun impôt national n'est payable, la banque ne pourra réclamer le crédit pour impôt acquitté à l'étranger.

Pour cette raison, de nombreuses banques ont volontairement reporté les déductions au titre des pertes sur prêt et les déductions pour amortissement afin d'augmenter leur revenu national imposable et recevoir le plein montant des crédits pour impôt acquitté à l'étranger. Cela a pour effet d'augmenter le montant des impôts que les banques devront acquitter à l'avenir. Si par contre ces crédits ne peuvent être réclamés dans le délai de cinq ans prescrit par le gouvernement canadien, ils seront perdus. Dans ce cas, le montant sera déduit de l'avoir des actionnaires et, en dernière analyse, ce seront les actionnaires des banques, plutôt que le gouvernement, qui subventionneront certaines catégories d'emprunteurs qui se servent du financement après impôt.

4.4 LES IMPÔTS DISSIMULÉS

Très peu de Canadiens savent que les banques à charte canadiennes paient des «impôts dissimulés» du fait qu'elles sont tenues de garder auprès de la Banque du Canada des réserves qui ne rapportent aucun intérêt et paient aux gouvernements provinciaux des impôts sur le capital.

Coûts des réserves gardées auprès de la Banque du Canada

En vertu de la *Loi sur les banques*, les banques à charte canadiennes doivent garder des réserves liquides auprès de la Banque du Canada. En 1981, l'ensemble de ces réserves s'élevait à environ 7 milliards \$ sur lesquelles la Banque du Canada n'est pas tenue de verser d'intérêts. Le revenu d'intérêts que les banques perdent sur ces «prêts» à la Banque du Canada représente un manque à gagner pour les banques à charte puisqu'elles ne peuvent prêter ces fonds à des clients qui leur verseraient des intérêts. Les banques affirment dans leurs mémoires au Comité qu'elles ont en réalité payé au gouvernement, par l'entremise de la Banque du Canada, 500 millions \$, en sus de tous les autres impôts.

Impôts provinciaux sur les capitaux

L'impôt sur les capitaux des banques constitue également un «impôt dissimulé». Plus de la moitié des gouvernements provinciaux au Canada utilisent cette méthode d'imposition afin d'accroître leur propre assiette fiscale. Cet impôt vient s'ajouter aux autres impôts payés par les banques.

Les provinces utilisent la même méthode de calcul afin d'établir le montant des capitaux dont se sert une banque dans une province. Un impôt allant de 0,8 p. 100 à 2 p. 100 s'applique à ces capitaux, dont la valeur est établie en fonction de la partie des prêts et des dépôts totaux d'une banque dans une province donnée et de la partie de la masse salariale versée par la banque dans cette province. Ces chiffres servent de base à la méthode de calcul des capitaux bancaires utilisés dans chaque province.

Les taux d'imposition des capitaux investis dans chaque province figurent au Tableau 4.4 par ordre décroissant. Comme l'indique le Tableau 4.4, le Manitoba et la Colombie-Britannique ont haussé considérablement leur taux d'imposition: il est passé de 0,8 p. 100 en 1981 à 2 p. 100 en 1982. Terre-Neuve a introduit un impôt de 1,5 p. 100 en 1982. La

province de Québec entend porter son taux d'imposition de 0,9 p. 100 à 1,2 p. 100 pour toutes les banques qui n'appuient pas le programme présenté par le gouvernement en vue d'abaisser certains taux hypothécaires.

L'impôt prélevé sur les capitaux des banques est discriminatoire dans la mesure où il empêche, particulièrement dans certaines provinces, la formation de capitaux qui sont essentiels aux opérations bancaires. Selon les renseignements fournis par l'Association des banquiers canadiens pour les six banques les plus importantes au Canada, les impôts totaux sur les capitaux qui s'élevaient à 48 millions \$ en 1981 atteindront environ 62 millions \$ en 1982, ce qui représente une augmentation de 29 p. 100.

Tableau 4.4

TAUX D'IMPOSITION DES PROVINCES SUR LE CAPITAL UTILISÉ PAR LES BANQUES

Province	1981	1982
Colombie-Britannique	0,8%	2%
Manitoba	0,8%	2%
Terre-Neuve	—	1,5%
Ontario	0,8%	0,8%
Québec	0,6% – 0,9%	0,9% – 1,2%*
Saskatchewan	0,8%	0,8%

* La province de Québec entend imposer un taux plus élevé aux banques qui n'appuieraient pas son programme de subvention des prêts hypothécaires.

4.5 RÉSUMÉ, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le taux d'imposition statutaire des revenus des banques a très peu changé au cours des dernières années. En dépit de cela, le taux véritable d'imposition des banques a remplacé des revenus imposables par des revenus non imposables, en offrant différentes sortes de substituts de prêts que le gouvernement, par sa politique, a favorisés et encouragés, et qui aide les emprunteurs à faire face aux taux d'intérêt. Le financement exempté d'impôt réduit le coût de l'argent pour la catégorie d'emprunteurs qui sont admissibles à cette subvention indirecte du gouvernement. Ce mécanisme a considérablement diminué le revenu imposable des banques et c'est pourquoi leur taux véritable d'imposition a diminué.

Les principaux bénéficiaires de cette nouvelle formule de financement n'ont pas été les banques, mais plutôt les compagnies emprunteuses qui, pour une raison ou pour une autre, ne pouvaient déduire la totalité des dépenses en intérêt de leur revenu. Les petites entreprises ont également profité de ce type de financement, puisqu'elles ont un taux d'imposition inférieur à celui des grandes entreprises, à l'inclusion des banques. Avec les formules ordinaires de financement, la déductibilité des dépenses en intérêt profite moins à une petite entreprise qu'à une compagnie qui paie un taux d'imposition plus élevé sur sa tranche d'imposition la plus élevée. Comme nous l'avons expliqué plus haut, cette formule de financement a eu un effet minimal sur la rentabilité des banques. C'est l'emprunteur qui est bénéficiaire du financement après impôt.

La loi sur l'impôt a sanctionné l'utilisation de ces substituts de prêts par les banques et la politique gouvernementale l'a ouvertement approuvée. Le gouvernement fédéral a en effet

activement favorisé l'achat par les banques d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise et d'obligations pour la petite entreprise. C'est donc dans la mesure où les banques servent d'agent de la politique gouvernementale que leur taux véritable d'imposition a diminué. Dans certains cas, le recours à ce mode de financement a augmenté les marges bancaires; néanmoins, la valeur du nantissement exigé pour ces substituts de prêts a en général été moins élevée qu'on aurait normalement pu s'y attendre.

L'utilisation assez généralisée du financement après impôt a créé des problèmes fiscaux imprévus pour les banques. En raison de la façon dont les profits des banques sont imposés et en raison aussi du fait que les taux d'intérêt élevés et l'utilisation de substituts de prêts ont poussé les banques à ne pas profiter tout de suite de certaines déductions fiscales relatives à des dépenses canadiennes, elles risquent de se les voir refuser à l'avenir. Il se pourrait même qu'elles perdent des crédits d'impôt à l'étranger. Si cela devait se produire, ce serait alors les actionnaires des banques plutôt que le gouvernement qui subventionneraient certaines catégories d'emprunteurs.

Le volume de substituts de prêts offerts par les banques est directement relié à leur revenu imposable. Si la rentabilité des banques diminue, elles offriront moins de ces substituts, au détriment de la politique gouvernementale, qui en faisait la promotion.

Le Comité propose donc la recommandation suivante:

11. Le gouvernement fédéral devrait sérieusement songer à faire de l'utilisation future du financement exempt d'impôt par les institutions financières, un moyen de subvention de certaines catégories d'emprunteurs, en tenant bien compte de toutes les répercussions de cette forme de financement sur le niveau des profits des banques et sur leur taux véritable d'imposition, et en appréciant aussi son impact net sur les besoins financiers des emprunteurs. Si on continue à utiliser le financement après impôt, il faudrait alors songer à prolonger au-delà de cinq ans les dispositions permettant un report des déficits sur les exercices suivants aux fins de l'impôt.

Chapitre 5

L'évolution des relations entre les banques et leurs clients du marché du détail

Les ménages et les entreprises constituent le gros de la clientèle des banques. Les ménages, source première de l'épargne nette, représentent les principaux bailleurs de fonds des banques; celles-ci leur consentent également une bonne part de leurs prêts qui servent à financer les achats de biens durables et de logements.

Le secteur des entreprises dont les besoins de crédit ne cessent de croître constitue aussi un important client des banques. Comme nous le soulignons un peu plus loin, ce secteur et en particulier les petites entreprises, s'adressent de plus en plus aux banques pour financer leurs opérations. En effet, les petites entreprises représentent plus de 90 p. 100 de la clientèle commerciale des banques. Quant aux emprunts des petites entreprises, ils représentent plus de 40 p. 100 de la valeur totale des prêts commerciaux consentis par les banques.

Les consommateurs et les petites entreprises ne se sentent jamais complètement à l'aise dans leurs rapports avec les banques dont la taille gigantesque même est intimidante. Si ce n'était d'ailleurs de la très grande concurrence qui existe entre les banques, on pourrait craindre qu'elles ne fassent payer à leurs petits clients un taux excessif pour des services inadéquats. De l'avis du Comité cependant, une telle concurrence existe en effet. Or, la réglementation qui s'applique au Canada aux institutions de dépôt, c'est-à-dire aux banques et aux quasi-banques, assure aux déposants et aux emprunteurs une protection supplémentaire. La réglementation vise ensuite à appliquer la politique monétaire, à favoriser la concurrence et l'efficacité ainsi qu'à conserver le secteur financier aux mains des Canadiens. Ces dernières années, les organismes de réglementation et les banquiers se sont montrés tout particulièrement soucieux d'améliorer l'efficacité et la concurrence au sein du secteur bancaire en raison de la présence, dans le pays, de banques de l'annexe B (c'est-à-dire les banques étrangères) et du soin qu'ont mis les consommateurs, en cette période de taux d'intérêt élevés à s'informer des différences entre les diverses formes de placement.

Jusqu'ici, les banques ne se sont pas contentées d'essayer d'attirer des clients en leur offrant de meilleurs taux, mais elles se sont aussi attachées à différencier leurs produits, ce qui explique qu'une très large gamme de services bancaires soient maintenant proposés aux consommateurs.

Compte tenu des différents pouvoirs que leur confère l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, les gouvernements fédéral et provinciaux participent ensemble à la réglementation des établissements financiers. La classification se fait par type et par autorité d'incorporation plutôt que par champ d'activité. Ainsi, les banques, les sociétés de fiducie, les caisses populaires et les *Credit Unions* qui se font toutes concurrence sur le marché des prêts à la consommation et des prêts hypothécaires, sont assujetties à des réglementations extrêmement différentes.

Selon la définition qui en est donnée dans un rapport du Conseil économique du Canada, «le mot réglementation désigne toute démarche des pouvoirs publics visant à prescrire ou à modifier le comportement des institutions privées habilitées à recevoir des dépôts. Sous sa forme la plus directe, la réglementation est constituée de lois établissant et délimitant des pouvoirs de ces institutions».⁽¹⁾ Les règlements les plus importants qui régissent les opérations des banques et des quasi-banques dans le domaine des prêts à la consommation et des prêts hypothécaires sont, d'abord, ceux en vertu desquels les banques à charte ne peuvent consacrer plus de 10 p. 100 de leur actif total aux prêts hypothécaires résidentiels.⁽²⁾ Il y a aussi la «clause d'exemption générale» qui permet aux sociétés de fiducie et de prêt d'investir jusqu'à concurrence de 7 p. 100 de leur actif total dans des activités qui leur seraient normalement interdites (y compris les prêts à la consommation). Ces règlements ont pour conséquence, d'une part, d'obliger les sociétés de fiducie et de prêt à concentrer leurs opérations dans le domaine qui les concerne au premier chef, celui des prêts hypothécaires, en raison des limites qui leur sont imposées dans le secteur des prêts à la consommation et des prêts commerciaux. D'autre part, cette réglementation a pour effet d'ouvrir aux banques tous les marchés. En effet, comme aucune limite n'est imposée à l'égard des prêts hypothécaires consentis par les sociétés de prêt qui sont des filiales des banques, le secteur bancaire est devenu la principale source de crédit du secteur commercial.

Nous allons maintenant considérer dans ce chapitre l'évolution des relations entre les banques et leurs clients en ce qui concerne la qualité des services, la nature de la concurrence ainsi que les effets de la réglementation des institutions financières dans un milieu en pleine transformation.

5.1 LES BANQUES ET LE SECTEUR DES MÉNAGES

Le marché de l'épargne personnelle

On considère généralement que la concurrence pour obtenir du financement est forte au Canada parce que tout emprunteur doit entrer en concurrence avec les institutions financières canadiennes, les emprunteurs canadiens qui n'appartiennent pas au secteur financier et les emprunteurs provenant des marchés internationaux.

Cette concurrence se manifeste surtout sur le marché de l'épargne personnelle, car les épargnants peuvent verser leurs dépôts dans une banque, une société de prêt, une société de

fiducie, une *Credit Union*, une Caisse populaire ou encore décider d'acheter des obligations d'épargne du Canada. En 1971, les dépôts personnels auprès des banques à charte représentaient 46,3 p. 100 de l'épargne personnelle totale investie dans les institutions financières mentionnées ci-dessus et ils en représentaient 49,5 p. 100 en 1981. Durant la première partie de la décennie (1971-1975), la part moyenne des banques en ce qui concerne les dépôts d'épargne personnelle s'élevait à 44,9 p. 100 alors que pendant la seconde partie de la décennie, cette part est passée à 47,3 p. 100. Cette proportion est légèrement en hausse, mais peut fluctuer brusquement comme ce fut le cas en 1978 lorsqu'elle est tombée à 44,5 p. 100.⁽³⁾

Les déposants choisissent d'ordinaire une institution de dépôt en fonction de son emplacement, de ses heures d'ouverture, de la qualité du service ainsi que des avantages financiers offerts. Pour attirer de nouveaux clients, les banques et les autres institutions ouvrent de nouvelles succursales, ferment celles qui sont moins fréquentées, prolongent leurs heures d'ouverture, se dotent d'appareils de distribution automatique et s'efforcent d'assurer la gamme de services la plus variée possible.

Une banque peut donc:

- i) offrir sur les dépôts un taux d'intérêt plus élevé que ses concurrents;
- ii) faire payer moins cher ses services;
- iii) proposer des périodes d'échéance différentes sur les dépôts;
- iv) essayer de convaincre les épargnants canadiens par la publicité que leurs dépôts sont mieux protégés dans ses succursales et plus avantageux que ceux des autres institutions.

Il peut sembler à première vue, que des dépôts soient identiques, quelles que soient les banques et les autres institutions auxquelles on a affaire; et pourtant, de grandes innovations ont été apportées sur le marché des dépôts personnels depuis quinze ans, c'est-à-dire depuis la révision de la *Loi sur les banques* de 1967.⁽⁴⁾ L'exemple suivant montre comment la concurrence se manifeste par la différenciation des produits en ce qui concerne les taux d'intérêt, les services et les tarifs proposés à la clientèle.

Le 10 février 1982, les taux d'intérêt appliqués aux dépôts de même durée d'échéance variaient considérablement selon les institutions (Tableau 5.1). Par exemple, la *City and District Trust Company* offrait 14,125 p. 100 sur les dépôts de 30 à 59 jours tandis que la plupart des banques offraient seulement 13,5 p. 100. En outre, les dépôts minimums exigés différaient d'une institution à l'autre et, dans certains cas, les dépôts à longue échéance, par exemple, d'un an ou plus, ne rapportaient pas le même intérêt. Toutefois, ce n'est pas au niveau des taux d'intérêt, mais surtout à propos des services que la concurrence est la plus vive.

Ainsi, en janvier 1979, la Banque Toronto-Dominion encourageait ses clients à encaisser des chèques sur simple présentation de la carte Visa comme pièce justificative. Le mois d'août suivant, la Banque de Montréal lançait le compte d'épargne à intérêt quotidien. La Banque Toronto-Dominion et la Banque Royale inauguraient le même service en septembre. En avril 1980, la Banque de Montréal proposait à ses clients un état consolidé de tous les soldes de comptes personnels, appelé «solde global» et, en avril 1981, un compte d'épargne à intérêt quotidien pour lequel l'intérêt est crédité mensuellement. Il est certain, par ailleurs, que pour demeurer rentables, les banques doivent parfois supprimer certains services à la clientèle parce que ces services sont peu en demande ou parce qu'un concurrent est perçu comme offrant de meilleurs services dans ce domaine.

Tableau 5.1

TAUX D'INTÉRÊT-TYPE VERSÉ SUR LES DÉPÔTS À TERME PAR LES PRINCIPALES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Institutions	Taux											
	Dépôt mini- mum	30-59 jours	60-89 jours	90-119 jours	120-179 jours	Dépôt mini- mum ⁽²⁾	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Taux semi- annuel
Banques à charte et filiales ⁽¹⁾	\$	%	%	%	%	\$	%	%	%	%	%	%
Banque de Commerce	5 000	13,50	13,75	14,00	14,25	1 000	16,00	16,50	17,25	17,25	17,25	16,75
Banque de Montréal	5 000	13,50	13,75	14,00	14,25	1 000	16,00	16,50	17,25	17,25	17,25	16,75
Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal	1 000	13,50	13,50	13,50	14,00	*	*	*	*	*	*	*
Banque Continentale	5 000	13,50	13,75	14,00	14,25	*	*	*	*	*	*	*
Banque Mercantile	5 000	14,50	14,75	15,00	15,00	*	*	*	*	*	*	*
Banque Nationale	5 000	13,50	13,75	14,00	14,00	1 000	16,25	16,75	17,25	17,25	17,25	16,50
Banque de Nouvelle-Écosse	5 000	13,50	13,75	14,00	14,00	1 000	16,25	16,75	17,25	15,25	15,25	14,75
Banque Royale	5 000	13,50	13,75	14,00	14,25	1 000	16,25	16,50	17,00	16,75	—	—
Banque Toronto-Dominion	5 000	13,50	13,75	14,00	14,00	1 000	16,00	16,50	17,25	14,00	14,00	13,75
Canada Permanent Trust	5 000	13,75	14,00	14,00	14,25	1 000	16,00	16,25	16,75	16,75	16,75	16,25
Canada Trust	5 000	13,75	14,00	14,00	14,25	1 000	16,00	16,50	17,25	16,75	16,75	16,25
Canadian Italian Trust	5 000	13,75	13,75	14,00	14,00	1 000	15,50	14,50	14,50	14,50	14,50	14,00
City & District Trust	5 000	14,125	14,25	14,25	14,25	500	16,25	17,00	17,25	17,25	17,25	16,625
Continental Trust	10 000	14,25	14,50	15,00	14,00	2,000	17,00	17,00	17,25	16,75	16,75	16,25
Crédit foncier	5 000	13,75	14,25	14,25	14,50	500	16,50	16,75	17,25	17,25	17,25	16,75
Crown Trust	5 000	13,75	14,50	14,50	14,75	500	16,25	16,50	17,25	15,50	17,25	16,75
Eaton/Bay Trust	5 000	—	—	15,00	15,00	500	17,00	17,25	17,50	16,50	16,50	16,00
Fidelity Trust	5 000	14,50	14,50	15,25	15,25	500	17,00	17,00	17,25	16,75	16,75	16,00
Fiducie Prêt et Revenu	5 000	14,00	14,25	14,50	14,75	500	16,50	16,00	17,25	17,00	17,00	16,25
Guaranty Trust	5 000	13,75	14,00	14,00	14,00	1 000	16,625	16,625	17,125	16,625	16,625	16,00
Guardian Trust	5 000	14,00	14,00	14,25	14,25	1 000	16,00	16,00	16,00	16,00	17,50	16,75
Hellenic Canadian	5 000	13,75	14,00	14,00	14,00	500	15,50	14,50	14,50	14,50	14,25	14,00
Montréal Trust	5 000	13,75	14,00	14,00	14,00	1 000	16,00	16,25	16,00	16,00	17,00	16,50
Morgan Trust	—	—	—	—	—	1 000	16,75	17,25	17,25	17,00	17,00	16,50
Morguard Trust	10 000	14,50	14,00	—	—	1 000	16,50	16,50	17,00	17,00	17,00	16,25
National Trust	5 000	13,75	14,00	14,00	14,25	1 000	16,25	16,50	16,50	16,50	16,75	16,25
Québec Trust	5 000	13,75	14,00	14,50	14,50	1 000	16,00	16,00	16,75	16,75	16,75	16,00
Royal Trust	5 000	13,75	14,00	14,25	14,50	1 000	16,25	16,25	16,50	16,50	15,75	16,25
Trust Général	5 000	13,75	14,00	14,25	14,50	500	16,50	17,00	17,25	16,50	16,50	16,00
Victoria & Grey	5 000	13,75	13,75	13,75	13,50	500	16,75	16,75	17,25	17,25	17,25	16,75

(1) Les taux indiqués pour les dépôts à terme de moins d'un an sont ceux qu'offraient les banques à charte. Les taux indiqués pour les dépôts à terme de plus d'un an sont ceux qu'offraient les sociétés de prêt hypothécaire affiliées aux banques à charte.

(2) Les taux donnés s'appliquent aux certificats et aux débetures rapportant un intérêt versé annuellement.

Source: *The Montreal Gazette*, 10 février 1982.

Les banques se font également concurrence pour ce qui est des frais de service qu'elles exigent. Par exemple, le 1er novembre 1978, la Banque de Montréal et la Banque Toronto-Dominion facturaient à leurs clients 16 cents par chèque tiré sur leur compte-chèques. Le 1er novembre 1980, ces frais étaient de 20 cents par chèque à la Banque de Montréal, mais de 19 cents à la Banque Toronto-Dominion. Cette dernière imposait cependant des frais minimum de 75 cents. On se rendra mieux compte de la différenciation des services en se reportant au Tableau 5.2 qui compare les frais de service sur les comptes-chèques personnels dans les différentes institutions.

Au cours de son étude, le Comité s'est demandé si c'était surtout les frais de service qui avaient permis aux banques d'augmenter leurs profits en 1981. De fait, ces frais de service font partie de toute une gamme de revenus d'opération qui ne sont pas des intérêts, comme par exemple les commissions, les frais d'administration, les frais de service, qui font tous partie des revenus de la banque. D'après les données qui nous ont été fournies par le Bureau de l'Inspecteur général des banques, la réponse à cette question est négative. En 1981, les revenus autres que ceux provenant d'intérêts, représentaient 0,60 p. 100 de l'actif moyen des banques. Ce pourcentage, qui n'a pas augmenté par rapport à 1979 et à 1978, est le plus faible pourcentage enregistré pour la période allant de 1971 à 1981. En fait, les revenus d'opérations, qui ne sont pas des intérêts, ont diminué de 1971 à 1981 en tant que pourcentage de l'actif moyen. Ces pourcentages étaient en moyenne à 0,68 p. 100 de 1971 à 1975 et à 0,62 p. 100 de 1976 à 1980.

En somme, la concurrence est très forte sur le marché des dépôts de l'épargne personnelle. Les commissions et autres frais d'administration permettent aux banques de se différencier et aux clients de fixer leur choix, mais ces frais n'entrent nullement en cause pour expliquer les profits des banques en 1981.

Les marchés de prêts à la consommation et de prêts hypothécaires

Le marché des prêts à la consommation est relativement restreint comparativement à celui des prêts hypothécaires. Cependant, sa croissance pendant la période que nous étudions n'a pas pour autant été moins spectaculaire. Alors qu'en 1971, l'encours total des prêts à la consommation s'élevait à 12,1 milliards \$, il est passé en 1981 à 48,4 milliards \$, soit un taux de croissance annuelle moyen composé de 14,8 p. 100, identique à celui des prêts hypothécaires. Cette augmentation est attribuable à la fois à l'accroissement du revenu réel et la montée des prix.

Les données présentées au Tableau 5.3 montrent que la part du marché occupée par les Caisses populaires, les *Credit Unions* et les banques d'épargne du Québec a augmenté à un rythme modeste au cours des années. Celle des grands magasins et des compagnies d'assurance-vie a diminué quelque peu. En ce qui a trait aux sociétés de fiducie, nous avons signalé plus haut que les prêts à la consommation ne tombent pas dans la catégorie de leurs activités prescrites; par conséquent, leurs prêts à la consommation sont visés par une «disposition omnibus» qui leur permet de détenir des actifs non identifiés jusqu'à concurrence de 7 p. 100 de l'actif total. Les sociétés de fiducie ont pu réaliser d'importants gains dans le secteur des prêts à la consommation, mais leurs possibilités d'expansion restent limitées. Par ailleurs, pour réaliser ce gain, elles ont dû exclure d'autres catégories possibles d'actifs.

Tableau 5.2

BANQUES CANADIENNES
FRAIS DE SERVICE SUR LES COMPTES-CHÈQUES PERSONNELS

Les frais de service ci-dessus s'appliquent aux comptes-chèques personnels ne rapportant pas d'intérêt pour lesquels les titulaires reçoivent un état de compte et les chèques qu'ils ont tirés.

Nom du compte	Banque de Montréal	Banque de Nouvelle-Écosse	Banque Toronto-Dominion	Banque Canadienne Impériale de Commerce	Banque Royale	Banque Nationale
	Compte de chèque véritable	Compte de chèque Scotia	Compte-chèque personnel	Compte-chèque personnel	Compte-chèque personnel	Compte-chèque personnel
Frais de service par chèque	23¢	22¢	23¢***	22¢	23¢	sans frais
Frais de service mensuel minimums	sans frais	50¢ & chèques	35¢ plus 23¢/chèque	75¢ plus 22¢/chèque	sans frais	sans frais
Chèque sans provision	7,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	7,00 \$	7,00 \$	5,00 \$
Découverts*	2,00 \$	3,00 \$	3,00 \$	3,50 \$	2,00 \$	3,00 \$
Débit compensatoire	2,00 \$	3,00 \$	1,50 \$	1,25 \$	2,00 \$	2,00 \$
Chèque visé (pour les titulaires de compte)**	1,00 \$	2,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	sans frais	2,00 \$
Opposition au paiement d'un chèque	4,00 \$	3,50 \$	3,50 \$	3,50 \$	4,00 \$	4,00 \$

Source: L'Association des banquiers canadiens.

* Frais de service seulement—l'intérêt sur le montant du découvert est en sus.

** Les frais sont plus élevés pour les autres clients qui souhaitent faire viser un chèque.

*** Sans frais si le solde mensuel minimum est supérieur à 500 \$.

Le fait le plus marquant de cette période reste sans doute la disparition graduelle des sociétés de financement ou de prêt à la consommation et la pression toujours croissante qu'exercent sur ce marché les banques à charte. Même si les banques occupaient déjà la plus importante part de ce marché entre 1971 et 1981, celle-ci est passée de 54 p. 100 à plus de 67 p. 100 pendant cette même période. Le volume en dollars des prêts à la consommation consentis par les banques à charte est passé de 6,5 milliards \$ en 1971 à 32,6 milliards \$ en 1981. Cet accroissement de 13 p. 100, dans la part du marché, correspond exactement à la baisse de 13 p. 100 de la part des sociétés de financement.

On doit chercher dans la révision de la *Loi sur les banques* de 1967 les raisons qui expliquent pourquoi les banques se sont taillées une si grande part du marché des prêts à la consommation. Depuis 1877, les taux sur les prêts bancaires étaient assujettis à un plafond de 6 p. 100.⁽⁵⁾ Tant que les taux d'intérêt sur le marché sont demeurés en-deça de ce plafond, les banques n'ont pas eu à modifier leur comportement opérationnel mais leurs portefeuilles de prêts ont été touchés dès que s'est resserré l'écart entre le taux-plafond et le niveau général des taux d'intérêt. Les écarts ont été comprimés. C'est là précisément ce qui s'est produit dans les années 60. Dans certains cas, le taux du marché était supérieur au plafond de 6 p. 100. Toutefois, en imputant d'avance l'intérêt des prêts sur le capital et en percevant des frais de service, les banques ont pu à la fois soutenir la concurrence du marché et maintenir leur rentabilité.⁽⁶⁾ Elles ont pu offrir des prêts à la consommation au taux en vigueur sur le marché. (Pendant la majeure partie des années 60, les banques à charte s'étaient retirées, à toutes fins utiles, du marché des prêts hypothécaires parce que le taux d'intérêt sur le marché était supérieur au plafond de 6 p. 100 et que la *Loi sur l'intérêt* leur interdisait d'escompter et de percevoir des frais de service).

L'élimination du plafond de 6 p. 100 lors du remaniement de la *Loi sur les banques* en 1967 et la diminution du taux des réserves statutaires ont permis aux banques de relever le défi de la concurrence. Elles se sont refaites une place dans le marché des prêts hypothécaires et ont poursuivi leurs efforts pour accroître leurs portefeuilles de prêt à la consommation en émettant des cartes de crédit. Même si certains voient d'un mauvais oeil les parts du marché que se sont acquises les banques à charte dans ce secteur, le fait que leurs taux sur les prêts à la consommation ont toujours été beaucoup plus concurrentiels que ceux des sociétés de financement, indique en dernière analyse, que la concurrence accrue que se livrent les institutions financières est avantageuse pour les consommateurs.

Le marché des prêts hypothécaires au Canada a enregistré une augmentation considérable en passant de 34,1 milliards \$ en 1971 à 135,9 milliards \$ en 1981, soit un taux annuel composé de 14,8 p. 100. L'analyse de deux périodes de cinq ans, de 1971 à 1976 et de 1977 à 1981, permet d'expliquer cette croissance.

Pendant la première moitié de la décennie, la demande de logements a connu deux nouvelles sources de pression. Le nombre virtuel d'acheteurs d'une première maison a commencé à augmenter à un rythme régulier, au fur et à mesure que la génération de ceux qui sont nés pendant l'explosion démographique d'après-guerre ont atteint l'âge de se joindre à la main-d'oeuvre active et de former un ménage. En second lieu, on a connu des augmentations spectaculaires dans la valeur des propriétés; les gains de capital obtenus sur une maison ont rendu encore plus attrayant l'achat d'une maison comme placement et comme moyen de se prémunir contre l'inflation. Par conséquent entre 1971 et 1976, les prêts hypothécaires se sont accrus à un taux annuel moyen composé de 16,8 p. 100.

Tableau 5.3

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PRÊTS À LA CONSOMMATION SELON L'INSTITUTION PRÊTEUSE

Fin d'année	Banques à charte	Sociétés de financement ou de prêt à la consommation	Compagnies d'assurance-vie	Banques d'épargne du Québec	Grands magasins	Société de fiducie ou de prêt hypothécaire	Caisses Populaires et <i>Credit Unions</i>	Total	Montant (millions \$)
	(en pourcentage)								
1971	53,68	19,50	6,46	0,21	6,22	—	13,93	100,00	12,131
1972	55,68	18,44	5,67	0,21	5,74	0,32	13,94	100,00	14,347
1973	57,32	17,04	5,17	0,21	5,62	0,48	14,16	100,00	17,093
1974	58,34	15,73	5,38	0,22	5,68	0,73	13,92	100,00	19,827
1975	61,08	13,30	5,00	0,25	5,37	0,87	14,13	100,00	22,960
1976	63,26	11,34	4,61	0,27	4,92	1,07	14,53	100,00	26,725
1977	64,83	9,77	4,29	0,29	4,59	1,22	15,01	100,00	30,069
1978	64,80	8,86	3,96	0,30	4,38	1,87	15,83	100,00	34,684
1979	66,03	7,31	3,97	0,36	4,13	2,48	15,72	100,00	39,543
1980	67,41	6,21	4,21	0,38	3,77	3,51	14,51	100,00	44,027
1981	67,38	6,47	4,82 ^c	0,32	3,70	3,87	13,44 ^c	100,00	48,361 ^c

Source: Banque du Canada et Statistique Canada

^c estimation

Même si la seconde moitié de la décennie a été largement marquée par l'incertitude créée par la conjoncture économique et par le marasme du marché de l'habitation, la demande de prêts hypothécaires n'a pas fléchi en conséquence (le taux de croissance annuelle moyen composé s'élevait à 13,3 p. 100) parce que le gouvernement est intervenu dans le secteur du logement et sur le marché financier.

Inquiets de la rareté des logements «à prix raisonnable» que pourraient se permettre les acheteurs d'un premier logement dans une période où les prix étaient gonflés par l'inflation, les gouvernements fédéral et provinciaux ont créé des programmes destinés à stimuler la construction domiciliaire. Des prêts sans intérêt, des dispositions fiscales avantageuses et d'autres formes d'aide ont contribué à empêcher un fléchissement de la demande de logements et, par conséquent, de prêts hypothécaires.

La demande de logements et de prêts hypothécaires, par ailleurs stagnante, a aussi été soutenue par le fait que les prêts hypothécaires se sont substitués aux prêts à la consommation. L'escalade que les prix des logements ont connu au début des années 70 a engendré un accroissement de l'avoir propre des propriétaires, ce qui leur a permis d'emprunter davantage sur leurs maisons pour financer d'autres types de dépenses de consommation.⁽⁷⁾

Le Tableau 5.4 illustre la part du marché détenue entre 1971 et 1981 par les diverses institutions financières qui offraient des services de financement hypothécaire. Les banques à charte, à qui il était interdit de détenir plus de 10 p. 100 de leurs actifs sous forme de prêts hypothécaires, ont réussi à faire passer leur part du marché de 6,85 p. 100 en 1971 à 22,84 p. 100 en 1981, grâce à leurs filiales de prêt et de placement hypothécaires qui ne sont pas assujetties aux mêmes restrictions. Le taux de croissance annuelle moyen composé des prêts en dollars réels pour l'ensemble de la période s'élevait à 29,5 p. 100. Cependant, cette croissance s'est faite aux dépens des compagnies d'assurance-vie et des prêts consentis par le gouvernement. En fait, la part du marché des prêts hypothécaires détenue par les sociétés de fiducie s'est accrue de façon modeste, passant de 22,38 p. 100 à 24,31 p. 100. Le taux de croissance annuelle moyen composé de la valeur des prêts consentis par les sociétés de fiducie s'élevait pour la période à 15,8 p. 100.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, c'est aussi au cours des dix dernières années que le gouvernement fédéral s'est retiré graduellement du marché des prêts hypothécaires. Même si le montant de prêts hypothécaires détenus par le gouvernement fédéral est passé de 8,1 milliard \$ en 1971 à 13,8 milliards \$ en 1981, sa part du marché a diminué de moitié, passant d'environ 20 p. 100 à un peu plus de 10 p. 100. La part des compagnies d'assurance-vie a aussi diminué graduellement pour passer de plus de 23 p. 100 à environ 13,5 p. 100. Ce sont les banques à charte, les *Credit Unions* et les Caisses populaires qui se sont partagées ces parts du marché. Pendant cette période, les forts taux d'inflation ont rendu encore plus attrayants les taux relativement plus élevés versés sur les dépôts ainsi que les taux moins élevés exigés sur les prêts offerts par les *Credit Unions* et les Caisses populaires. A mesure que celles-ci prenaient de l'expansion, leur part du marché des prêts hypothécaires augmentait aussi, passant de 5 p. 100 à près de 13 p. 100.

Toutes les autres catégories de prêteurs hypothécaires ont conservé une part remarquablement stable du marché. Ainsi, la baisse relative des compagnies d'assurance-vie, combinée au retrait graduel du gouvernement fédéral du marché hypothécaire, a créé un vide qu'ont réussi à combler les banques à charte, les *Credit Unions* et les Caisses populaires.

En général, on peut conclure que la participation active des banques à charte au marché hypothécaire a intensifié la concurrence. Citons à titre d'exemple, le fait que les prêteurs ont offert des prêts hypothécaires assortis de conditions plus souples et que le taux préférentiel des hypothèques ordinaires sur cinq ans s'est accru beaucoup moins que les autres taux administrés pendant le début et le milieu des années 70.⁽⁸⁾

Depuis 1979, la disponibilité de prêts hypothécaires de 5 ans constitue l'une des questions les plus importantes sur lesquelles se penche le gouvernement. La quasi-disparition de ces services est attribuée au fait que les dépôts bancaires à long terme (un an et plus) ont été délaissés au profit des dépôts à court terme (échéance de moins de 90 jours) comme il en a été question au chapitre 2. La modification de la structure des échéances des éléments de passif des institutions financières a entraîné un déséquilibre entre leurs dépôts et leurs prêts en circulation; la performance générale en a donc souffert. Afin de corriger ce déséquilibre, les institutions financières ont dû cesser de financer des prêts hypothécaires de 5 ans pendant toute cette période caractérisée par la fluctuation extrême des taux d'intérêt. Cependant, pour combler le vide laissé par l'abandon des prêts hypothécaires de 5 ans, il leur fallait innover en matière de financement hypothécaire. Parmi ces innovations, notons les prêts hypothécaires à paiement progressif ou à taux variable, les hypothèques sur base hebdomadaire, etc.⁽⁹⁾.

On a proposé, à maintes reprises, que les banques soient tenues, par la loi ou par des directives gouvernementales, de ramener leurs taux hypothécaires à un niveau proche du taux d'inflation. Pour justifier cette proposition, on a invoqué le fait que les banques pouvaient se permettre d'affecter une proportion substantielle de leurs bénéfices au financement de cette réduction. Toutefois, il est permis de se demander si la tâche de subventionner ainsi les taux hypothécaires revient aux actionnaires, aux emprunteurs des banques, aux déposants ou si elle incombe à l'État.

D'ailleurs, en pratique, cette proposition soulèverait de nombreux problèmes à cause de ses répercussions sur les autres intermédiaires, comme les compagnies fiduciaires, les *Credit unions* et les Caisses populaires. Interrogé directement sur les conséquences d'une telle proposition pour cette catégorie d'intermédiaires, le représentant d'une compagnie fiduciaire a déclaré, au cours de son témoignage, que cette proposition éliminerait les compagnies fiduciaires du marché des prêts hypothécaires, voire du marché tout court. En effet, le marché des prêts hypothécaires est assez concurrentiel. Une réduction de taux appliquée par un groupe de prêteurs devrait être suivie par les autres. Donc, pour rester concurrentielles, les compagnies fiduciaires pourraient être forcées de réduire leurs taux. Mais en même temps, elles devraient supporter le coût des dépôts d'épargne et des dépôts à terme, nécessaires au financement de leurs portefeuilles hypothécaires. Or, puisqu'elles doivent affecter deux tiers de leur actif aux prêts hypothécaires et que leurs bénéfices sont peu élevés, elles ne seraient que très peu en mesure de s'appuyer sur leurs autres avoirs ou de subventionner les taux hypothécaires. Pour ces raisons parmi d'autres, le Comité ne voit aucun intérêt à ce genre de proposition puisqu'elle ne tient pas compte des réalités du marché.

Etant donné le degré de concurrence du marché, le secteur des ménages semble bien servi par les banques et le marché financier. Malgré tout, certains se plaignent du système et de certaines banques. Certains témoins qui ont comparu devant le Comité ont en effet critiqué les services au détail des banques et les prêts consentis aux ménages. D'aucuns

Tableau 5.4

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES SELON L'INSTITUTION PRÊTEUSE

Fin d'année	Compagnies d'assur.-vie	Banques à charte ⁽¹⁾	Sociétés de fiducie ou de prêt hypothécaire	Caisses Populaires & <i>Credit Unions</i>	Organismes gouvernementaux	Prêteurs constitués ⁽²⁾	Autres compagnies ⁽³⁾	Caisses de retraite	Successions, Fonds de fiducie et d'agence des sociétés de fiducie ⁽⁴⁾	Total	Montant (millions \$)
(en pourcentage)											
1971	23,10	6,85	22,38	4,87	23,99	6,10	1,17	3,43	8,11	100,00	34 109
1972	20,95	9,02	23,69	6,15	22,80	5,62	1,00	3,34	7,43	100,00	38 875
1973	19,03	12,75	23,40	7,29	20,61	5,24	0,95	3,37	7,36	100,00	46 083
1974	17,85	14,34	24,19	7,79	19,21	3,91	0,94	3,59	8,18	100,00	53 622
1975	16,62	15,78	24,53	8,35	17,80	4,04	0,93	3,97	7,98	100,00	62 371
1976	15,77	16,20	24,96	9,36	16,56	3,03	1,09	4,41	8,62	100,00	72 898
1977	14,95	17,76	24,76	10,61	14,90	3,17	1,05	4,64	8,16	100,00	86 390
1978	13,07	19,03	24,90	11,55	12,98	3,26	0,99	4,70	9,52	100,00	100 925
1979	12,90	20,61	25,52	12,18	11,43	3,03	0,98	4,64	8,71	100,00	114 770
1980	12,99	21,52	25,36	12,44	10,91	2,82	0,95	4,63	8,36	100,00	125 592
1981	13,49	22,84	24,31	12,80	10,12	2,77	0,92	4,68	8,07	100,00	135 871

Source: SCHL, Statistique Canada, Banque du Canada.

⁽¹⁾ Pour 1975 à 1981, les montants comprennent les prêts hypothécaires détenus par les sociétés de prêt hypothécaire affiliées aux banques à charte.

⁽²⁾ Comprend surtout les sociétés de financement ou de prêts à la consommation.

⁽³⁾ Comprend les Banques d'épargne du Québec et les sociétés de secours mutuel. À compter de 1976, les chiffres ont été révisés afin d'inclure les sociétés de placement hypothécaire.

⁽⁴⁾ Comprend les fonds administrés pour le compte des caisses fiduciaires de retraite.

estiment que certains directeurs de banque réagissent mal à la présente situation économique et que l'introduction du transfert électronique de fonds a suscité de nouvelles craintes. Les renseignements dont dispose le Comité ne lui permettent pas de formuler des conclusions fondées à cet égard. Il faudrait étudier cette question plus à fond.

5.2 LA PETITE ENTREPRISE ET LES BANQUES

Les entreprises ont depuis toujours eu accès à de nombreuses sources de financement, notamment sous forme d'actions, de dettes à long terme par l'entremise de marchés d'obligations sous forme de prêts bancaires (à court et à long terme), de crédit commercial, et de crédit-bail. La participation du gouvernement prend aussi la forme d'impôts différés, de programmes de financement direct et de prêts garantis. Les petites entreprises ont accès à ces sources de financement, mais dans une proportion différente: en raison de leur faible envergure, elles font moins appel à certaines formes de financement, qui se révèlent trop onéreuses.

En général, les institutions financières et les marchés imposent des conditions beaucoup plus rigoureuses aux petits emprunteurs, en période de resserrement du crédit. Les coûts et les conditions de prêt deviennent alors beaucoup moins favorables aux petits emprunteurs. Selon certains témoins qui ont comparu devant le comité, les banques font souvent preuve de cette forme de discrimination à l'égard des petits emprunteurs, notamment la petite entreprise et les agriculteurs. D'après les données recueillies, il appert cependant que cette forme de discrimination fait plutôt l'exception que la règle.

Le financement des entreprises par les banques à charte

Les banques jouent un rôle important d'intermédiaires financiers dans le financement des entreprises, particulièrement la petite entreprise. De 1976 à 1981, les banques ont contribué à plus de 90 p. 100 au nouveau crédit net à court terme destiné au financement des entreprises. Pendant la même période, la part de financement bancaire de l'ensemble des sources de crédit aux entreprises est passée de 42 p. 100 en 1976 à 57 p. 100 en 1981. Dans le secteur du financement des entreprises, les banques ont accru leur participation depuis 1976, et particulièrement en 1981.⁽¹⁰⁾

Les banques constituent la première source de financement des petites entreprises. Les statistiques des Tableaux 5,5 et 5,6 montrent l'importance relative des diverses sources de financement, selon l'importance de l'entreprise en question. Il ressort principalement de ces données que les petites entreprises se fient davantage au financement sous forme de dette que ne le font les grandes entreprises qui se financent plus aisément par l'émission d'actions. La petite entreprise utilise peu l'impôt différé comme source de financement tandis que les grandes entreprises comblent de cette façon près de 7 p. 100 de leurs besoins financiers. Par ailleurs, les petites entreprises ont tendance à avoir recours à d'autres entreprises non financières comme source de financement à court terme: les comptes payables représentent 16,5 p. 100 de la valeur de l'actif de la petite entreprise, mais seulement 7 p. 100 de celui des grandes entreprises.

Il ressort de ces données que les petites entreprises plus que les grandes s'en remettent aux dettes à court et à long terme pour assurer leur financement. Par conséquent, elles ont proportionnellement davantage recours aux prêts bancaires et à d'autres formes de financement bancaire que les grandes entreprises.

Un autre indice de l'importance du rôle des banques dans le financement des entreprises, en particulier la petite entreprise, est l'évolution de la structure des actifs bancaires au cours des années. Il y a lieu de se demander si les banques ont réduit leur participation au financement des petits emprunteurs qui dépendent tellement d'elles. Les données utilisées n'indiquent que l'importance du prêt, et non celle de l'emprunteur. On peut présumer que les petites entreprises tendent à emprunter de petits montants et les grandes entreprises, de grosses sommes.

De la fin d'octobre 1971 à la fin d'octobre 1981, l'actif des banques à charte en dollars canadiens s'est accru au taux annuel moyen composé de 18,5 p. 100.⁽¹¹⁾ Pendant la même période, l'encours des prêts a augmenté de 20 p. 100 et la valeur des prêts commerciaux de 21 p. 100 par année. L'ensemble des prêts, et les prêts commerciaux en particulier, représentent maintenant une part plus importante de l'actif des banques à charte en dollars canadiens.

L'importance relative des diverses catégories de prêts commerciaux dans les années 70 et au début des années 80 est nettement liée à l'importance du prêt. D'octobre 1973 à octobre 1981, la valeur globale des prêts autorisés de plus de 5 millions \$ s'est accrue de 26,3 p. 100 par année. Dans le cas des autorisations de prêts se situant entre 1 million \$ et 5 millions \$, le taux de croissance annuelle était de 17,7 p. 100 tandis que les prêts s'échelonnant entre 200 000 \$ et 1 million \$ se sont accrus de 16,2 p. 100. La valeur des prêts en cours dans la catégorie des petites entreprises, c'est-à-dire moins de 200 000 \$ a progressé de 13,4 p. 100 par année, soit plus que le taux d'inflation pendant la même période. Cette croissance indique que la valeur réelle de la catégorie des petits prêts compte tenu de l'inflation s'est accrue pendant cette période.

Au cours des dix dernières années, la valeur totale des prêts élevés s'est accrue plus rapidement que celle des prêts moins élevés. Cette tendance s'est accentuée en 1981. L'encours des prêts de 200 000 \$ a décliné de 6,80 p. 100 pendant cette année-là, principalement en raison de la baisse de 15 p. 100 survenue en octobre 1981. Par ailleurs, l'encours des prêts élevés (plus de 5 millions \$) s'est accru de 83,17 p. 100 en 1981. La croissance des prêts en cours dans les deux catégories intermédiaires se situe à 15,09 p. 100 pour les prêts de 200 000 \$ à 1 million \$ et à 25,03 p. 100 pour les prêts de 1 à 5 millions \$.

On sait que la demande de prêts commerciaux importants a constitué une source majeure d'accroissement de l'actif des banques à charte en dollars canadiens en 1981 puisqu'ils représentent près de 42 p. 100 de la croissance de cet actif. On peut se demander si, comme résultat de cette croissance, les gros prêts ont vraiment accaparé les fonds réservés aux petits prêts. La croissance de l'encours des prêts moyens n'a pas diminué de façon significative. Il semble plutôt que ce soient les facteurs de demande qui expliquent la répartition des prêts commerciaux bancaires selon l'importance des entreprises, compte tenu du fait que la demande pour les prêts les plus petits est grandement influencée par les taux d'intérêt élevés. Les petites entreprises (dont le taux marginal d'imposition est bas) sont plus sensibles aux taux d'intérêt élevés que les grandes entreprises (dont le taux marginal

Table 5.5

**SOURCES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ÉTABLIES AU CANADA EN 1977, SELON
L'IMPORTANCE DES ENTREPRISES**

(Répartition en pourcentage)

Importance de l'entreprise (actif)	249 999\$ et moins	250 000\$ à 999 999\$	1 000 000\$ à 4 999 999\$	5 000 000\$ à 9 999 999\$	10 000 000\$ à 24 999 999\$	25 000 000\$ et plus
Engagements à court terme	42,9%	38,1%	37,5%	33,5%	28,7%	18,9%
Engagements à long terme	14,8	13,1	13,4	12,6	11,6	17,3
Hypothèques	(4,4)	(5,1)	(4,5)	(4,0)	(2,0)	(0,7)
Débentures	(0,8)	(0,9)	(1,7)	(1,8)	(2,3)	(12,1)
Autres	(9,6)	(7,1)	(7,2)	(6,8)	(7,3)	(4,5)
Total des engagements	57,7	51,2	50,9	46,1	40,3	36,2
Avoir des actionnaires	41,3	46,8	45,8	49,3	54,8	56,1
Impôt différés	0,2	0,9	1,9	2,9	3,6	6,9
Autres	1,0	1,1	1,4	1,7	1,3	0,8
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source: Conseil économique du Canada, Groupe des marchés financiers.

Tableau 5.6

**PART RELATIVE DE DIVERSES FORMES DE FINANCEMENT DE CERTAINS
GROUPES D'ENTREPRISES D'IMPORTANCE VARIABLE EN 1977**

(Pourcentage de l'actif total)

Importance de l'entreprise (actif)	249 000\$ et moins	250 000\$ à 999 999\$	1 000 000\$ à 4 999 999\$	5 000 000\$ à 9 999 999\$	10 000 000\$ à 24 999 999\$	25 000 000\$ et plus
Total des prêts bancaires	16,0%	14,7%	15,3%	14,5%	12,7%	6,5%
Prêts bancaires à court terme	13,8	12,8	12,9	11,4	9,1	4,2
Prêts bancaires à long terme	2,2	1,9	2,4	3,1	3,6	2,1
Comptes payables	16,5	14,0	14,2	8,7	7,3	7,5
Hypothèques	4,4	5,2	4,5	4,0	2,0	0,7
Dette consolidée	0,8	0,9	1,7	1,8	2,3	1,2
TOTAL DES DETTES ⁽¹⁾	57,7	51,2	50,9	46,1	40,3	36,2

⁽¹⁾ Inclut les prêts à court et à long terme des actionnaires et filiales.

Source: Conseil économique du Canada, groupe des marchés financiers.

d'imposition est élevé) parce qu'elles supportent une plus grande proportion de leurs coûts après impôt. Par conséquent, les taux d'intérêt élevés ont tendance à réduire la demande de crédit des petites entreprises dans une plus grande proportion que celle des grandes sociétés. En outre, comme ces dernières ont commencé à se fier de plus en plus sur les banques pour satisfaire à leurs besoins de financement (plutôt que sur leurs sources traditionnelles), on estime que cette demande accrue de crédit bancaire fera augmenter les taux d'intérêt consentis par les banques. Dans la mesure où cette affirmation est vraie, cela aurait contribué d'autant plus à faire chuter le nombre de demandes d'emprunt des petites entreprises. Il est fort probable que les demandes d'emprunt des grandes entreprises pour le financement des mainmises en 1981 a aggravé ce problème. Il faut dire cependant que l'augmentation des taux d'intérêt en 1981 est attribuable à d'autres facteurs que ceux-ci, comme nous l'avons expliqué plus haut.

Si l'on tient compte du fait que les catégories de prêts sont exprimés de façon nominale, leur utilité est quelque peu réduite, vu la distortion causée par l'inflation. Grâce aux méthodes comptables qui permettent de tenir compte de l'inflation, on constate que les prêts aux petites entreprises occupent une place encore plus importante que ne l'indiquaient d'abord les chiffres utilisés. Par exemple, une entreprise devant emprunter 200 000\$ en 1973 aurait maintenant besoin d'un montant d'environ 414 000\$ en supposant que son importance, évaluée en termes réels de production ou d'emploi n'ait pas changé. Cette situation est simplement due à l'inflation qui augmente la valeur liquide des entrées et sorties d'une entreprise. Si l'on tient compte de ce phénomène de la même façon qu'on ajuste les montants nominaux des catégories de prêt en fonction du taux d'inflation, il semble que le montant du financement bancaire accessible aux petites entreprises s'est accru à un taux réel ajusté⁽¹²⁾ de 7,9 p. 100 par année de 1974 à 1981.⁽¹³⁾ Ce taux dépasse le taux de croissance des prêts commerciaux bancaires en général ainsi que le taux de croissance de l'actif des banques en dollars canadiens. Il ne diffère toutefois pas considérablement du taux de croissance réel ajusté de l'encours des prêts commerciaux autorisés de plus de 5 millions \$, qui était de 8,9 p. 100 pendant cette période. Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte des événements survenus en 1981. Les paragraphes qui précèdent nous confirment hors de tout doute que cette relation à plus long terme n'était plus vérifiable en 1981 et qu'ainsi, cette année-là, la valeur réelle du financement offert aux petits emprunteurs a diminué par rapport à celle du financement offert aux gros emprunteurs.

D'après ces chiffres, rien n'indique que les petites entreprises ont fait l'objet de discrimination de la part des banques. Il n'existe aucune preuve de restriction systématique à l'endroit des petits prêts. En fait, comme nous l'avons dit, l'évolution des prêts selon l'importance des entreprises semble plutôt déterminée par la demande. Nous reconnaissons toutefois que les petites entreprises qui désirent emprunter éprouvent bel et bien des difficultés. D'une part, la bureaucratisation du système bancaire constitue à elle seule un handicap. D'autre part, la marge discrétionnaire des gérants de succursales étant très faible, elle peut représenter un obstacle éventuel au consentement de certains prêts. En outre, même si le système a bien desservi le secteur des petites entreprises pendant une longue période, il peut réagir de façon fort différente lorsque les taux d'intérêt sont élevés et très fluctuants et que sévit une récession économique. Nous savons, par exemple, que le problème des liquidités des entreprises atteint plus durement les petites entreprises que les grandes. Si cette situation amène les gérants de succursales à faire preuve d'une prudence excessive dans

leurs pratiques de prêt, afin de minimiser les risques d'exposition de leurs banques, les petites entreprises pourraient éprouver de sérieuses difficultés.

Les prêts consentis en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* aux termes de laquelle le gouvernement fédéral garantit les prêts des banques à charte aux petites entreprises constituent une autre forme de financement des petites entreprises par les banques. Pendant les audiences, le Comité a reçu de nombreuses plaintes concernant la difficulté d'obtenir des prêts en vertu de cette loi. En fait, ces prêts sont réservés aux petites entreprises (ventes annuelles inférieures à 1,5 million \$) et le taux d'intérêt accordé à l'emprunteur ne peut excéder le taux préférentiel de plus de 1 p. 100. Les prêts garantis en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* ne doivent pas dépasser 100 000 \$ (jusqu'en 1979, la limite était de 75 000 \$).

En octobre 1973, les prêts consentis par les banques en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* s'élevaient à 96 millions \$. En octobre 1981, ce montant était de 785 millions \$, soit un taux de croissance annuelle composé de 30 p. 100. Pendant la dernière année, cette forme de financement s'est accrue au taux de 29 p. 100.

Ces taux de croissance indiquent une forte demande pour ce genre de financement. Cela n'est pas surprenant, compte tenu de la subvention implicite inhérente à ces prêts. Bien que les données n'indiquent aucune limitation significative des fonds fournis dans le cadre de ce programme, il ne s'ensuit pas pour autant que les petites entreprises obtiennent tout l'argent dont elles ont besoin. Les institutions prêteuses doivent appliquer les méthodes bancaires habituelles en matière de risque, bien que l'assurance prévue par le programme en cas de défaut de paiement permette aux banques de prendre de plus grands risques. Il apparaît donc que les plaintes concernant le programme proviennent en partie des entreprises qui, à tort ou à raison, ont été considérées comme présentant trop de risques sur le plan financier.

En octobre 1981, les prêts consentis en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* ne représentaient que 8,2 p. 100 de l'encours des prêts commerciaux autorisés, inférieurs à 200 000 \$. En raison des conditions imposées aux institutions prêteuses, la plupart de ces prêts auraient probablement été accordés même si le programme n'avait pas existé, mais à un taux d'intérêt plus élevé. Les banques semblent avoir utilisé la subvention implicite prévue par la loi, principalement pour inciter davantage de petites entreprises à contracter des emprunts.

L'une des récentes plaintes formulées contre les banques à charte a trait à l'impossibilité pour les petites entreprises d'obtenir des prêts à terme. Aucune donnée pertinente pour 1981 n'est disponible; toutefois, pendant la période de 1974 à 1980, l'encours des prêts à terme a semblé s'accroître plus rapidement dans le cas des autorisations de petits prêts (moins de 200 000 \$ ou de 200 000 \$ à 1 million \$) que pour les prêts plus importants. Dans le cas des deux plus petites catégories d'emprunteurs, les prêts à terme se sont accrus de 23 p. 100 par année alors que pour la catégorie des gros emprunteurs, ils ont augmenté de 19 p. 100 par année.⁽¹⁴⁾ En outre, les prêts à terme compris dans les catégories de petits prêts se sont accrus à un rythme plus rapide que l'ensemble des prêts commerciaux compris dans ces catégories. La situation s'est évidemment modifiée en 1981; tous les témoins que le Comité a entendus ont fait état d'une récente baisse des prêts à terme, particulièrement les prêts à terme à taux fixe. Récemment, l'état de l'offre et de la demande a permis de déterminer les caractéristiques des prêts; les banques ne sont plus disposées à fournir des fonds à taux fixe pour une

longue période et les emprunteurs n'acceptent plus de payer une prime pour pouvoir accéder à cette source de financement. Quoiqu'il en soit, pendant la majeure partie des années 70, les banques canadiennes ont sensiblement accru le montant de leurs prêts à terme; actuellement, ce sont les petites entreprises qui ont le plus recours à ce genre de prêts bancaires.⁽¹⁵⁾ Il s'agit d'une situation à laquelle on peut s'attendre puis qu'en général, les grandes entreprises ont accès aux marchés financiers et aux autres institutions financières pour obtenir un financement à terme.

Les données dont dispose le Comité ne permettent pas de connaître les caractéristiques de ces prêts à terme (c'est-à-dire leur durée, le loyer de l'argent ou autres conditions); il semble toutefois, que les banques à charte ont satisfait en grande partie à la demande de prêts à terme émanant des petites entreprises, du moins jusqu'en 1981. Cette situation contraste avec celle qui prévalait au début des années 60 alors que la *Loi sur les banques* restreignait à ces institutions l'accès au marché des prêts à terme aux petites entreprises.

La situation concurrentielle des banques à charte canadiennes dans le financement des entreprises du secteur privé doit être considérée par rapport à celle de leurs concurrents, notamment les institutions affiliées à des banques étrangères (qui sont maintenant constituées en tant que banques de l'annexe B), les compagnies de financement des ventes, Roynat et la Banque fédérale de développement.

On connaît mal la répartition, par ordre d'importance, des prêts accordés aux entreprises par les banques de l'annexe B et leurs prédécesseurs; cependant, s'il est vrai que leur politique est semblable à celle de la Banque Mercantile du Canada, qui se consacre principalement aux prêts aux entreprises et plus particulièrement aux entreprises de commerce en gros, alors, les banques étrangères ont tendance à s'intéresser plus particulièrement à la partie supérieure du marché. A l'automne de 1981, les banques de l'annexe B détenaient environ 70 p. 100 de leur portefeuille de prêts sous forme de prêts à des entreprises pour un montant supérieur à 5 millions \$. Et pourtant, les gros prêts aux entreprises des banques de l'annexe B sont minuscules par rapport aux gros prêts des banques de l'annexe A. Bien que les banques étrangères semblent se consacrer aux prêts de plus de 5 millions \$, il est également évident qu'elles accordent aussi de petits prêts, ne serait-ce qu'à cause des restrictions imposées à leur base de capital.

De janvier 1978 à août 1981, l'actif des institutions affiliées à des banques étrangères a augmenté de près de 43 p. 100 par an. Bien que leurs activités soient modestes par rapport à celles des banques de l'annexe A, elles ont la possibilité d'apporter un élément nouveau et non négligeable, de concurrence, dans le secteur des prêts aux entreprises. Le Comité encourage donc ces banques à faire affaires avec les petites et moyennes entreprises.

Pour sa part, la compagnie Roynat a été créée en 1962 et s'est consacrée aux prêts à terme aux petites et moyennes entreprises. Pourtant, depuis le milieu des années 70, ses activités ont progressé à un rythme moindre que celui des banques à charte et des institutions affiliées à des banques étrangères.

Les compagnies de financement des ventes ont été moins actives en tant qu'intermédiaires financiers au cours des années 70. Elles ont manifesté beaucoup plus d'intérêt pour les prêts aux entreprises commerciales, bien que cette activité ne représente que 9,5 p. 100 de leurs activités de prêt.

La banque fédérale de développement est un organisme spécialisé dans le domaine des prêts à terme aux petites entreprises. Sa situation concurrentielle s'est rapidement détériorée depuis le milieu des années 70. Au niveau inférieur du marché des prêts aux entreprises, le taux de croissance des prêts de la Banque fédérale de développement représentait à peu près un cinquième de celui des prêts de moins de 200 000 \$ en termes réels réajustés, consentis par les banques à charte.⁽¹⁶⁾

Au cours des années 70, les banques à charte, qui se consacraient de plus en plus aux prêts à terme aux entreprises et au financement des petites entreprises, se sont trouvées confrontées à la concurrence d'un certain nombre de prêteurs privés et d'organismes de prêts du gouvernement. Si les banques ont réussi à accaparer une plus grande part du marché, c'est en grande partie parce qu'elles ont été en mesure d'offrir les services demandés à des prix concurrentiels. La concurrence qui leur est faite va s'atténuer à mesure que les banques de l'annexe B atteindront la limite supérieure des activités que leur permet la *Loi sur les banques*. On a également constaté que l'octroi de chartes à des institutions affiliées à des banques étrangères et installées au Canada, avait en fait réduit la concurrence que ces institutions exercent à l'égard des banques de l'annexe A, à cause de la réglementation à laquelle ces institutions doivent se soumettre.

Études consacrées au financement des petites entreprises

On a publié récemment deux études importantes consacrées au financement des petites entreprises. La première est un rapport présenté au Congrès des Etats-Unis par un groupe de travail interministériel sur le financement des petites entreprises.⁽¹⁷⁾ Au Canada, on a également étudié le rôle des banques à charte dans le financement des petites entreprises.⁽¹⁸⁾ Quoique consacrées à des milieux d'affaires différents, ces deux études aboutissent à des résultats semblables à plus d'un titre.

Elles traitent du problème des taux d'intérêt plus élevés imposés par les banques à charte aux petites entreprises qui leur empruntent de l'argent, alors que les prêts en question sont fondamentalement identiques à ceux qu'elles accordent à leurs gros emprunteurs.

Les raisons de ces problèmes sont multiples. Tout d'abord, le fait que les petites entreprises contractent de petits prêts, tandis que les gros emprunteurs demandent de plus forts montants, peut se répercuter sur le coût unitaire de l'administration du prêt. Grâce à la concurrence, les banques font bénéficier leurs clients des avantages qu'elles retirent de l'administration des gros prêts. Par ailleurs, les petites entreprises présentent des risques plus élevés que les grosses entreprises, notamment lorsqu'il s'agit d'entreprises nouvelles ou d'entreprises de création récente. Par surcroît, les profits des petites entreprises sont plus incertains; enfin, elles sont caractérisées par un coefficient du levier financier plus élevé. Les risques qu'elles présentent ne peuvent pas toujours être compensés par de plus fortes garanties subsidiaires.

Ces facteurs sont bien connus et on les invoque généralement pour justifier les taux plus élevés imposés aux petites entreprises. Il s'agit donc de savoir si toutes les différences entre les taux d'intérêt des prêts peuvent être effectivement justifiées de cette façon ou si, au contraire, les gros emprunteurs ne sont pas subventionnés par les petits emprunteurs.

Selon l'étude canadienne récente mentionnée plus haut, trois quarts des prêts accordés à de grandes entreprises étaient assortis du taux préférentiel ou de ce taux augmenté d'un point, tandis que la plupart des prêts accordés aux petites entreprises étaient assortis du taux préférentiel augmenté de un à deux points. Compte tenu des différences de risque, des différences géographiques et des variables dues aux particularités de chaque succursale, cette étude conclut que les petites entreprises, c'est-à-dire celles dont les ventes représentent moins de 500 000 \$ par an, paient généralement de 42 à 64 points de base (c'est-à-dire 0,42 à 0,64 p. 100) de plus que les grosses entreprises. Les entreprises moyennes (plus de 2 millions \$ de ventes annuelles) payaient de 26 à 46 points de base de plus pour leurs prêts. L'étude a conclu que l'on pouvait imputer au risque et à l'emplacement de l'entreprise 25 p. 100 tout au plus de l'écart entre les taux d'intérêt, selon la taille de l'entreprise.

Pour trouver une autre explication à ces différences, les auteurs ont étudié les coûts administratifs des prêts. Dans ce domaine, on a constaté que plus le montant du prêt était élevé, plus le prêt était facile à gérer, que ce soit en matière de surveillance, d'obtention de renseignements ou de correction des irrégularités comme les découverts bancaires et les retards de paiement de l'intérêt.

Bien que cette étude n'ait pas été réalisée dans une optique aussi quantitative que certaines autres consacrées aux coûts administratifs, elle corrobore le point de vue général selon lequel il serait permis d'imputer aux différences de coûts administratifs les taux d'intérêt plus élevés payés par les petits emprunteurs. L'étude canadienne ne permet pas de penser que les petits emprunteurs subventionnent les gros emprunteurs, mais suggère au contraire, que les petits emprunteurs n'assument pas intégralement le coût de leurs prêts⁽¹⁹⁾; cependant, si un tel phénomène existe, la concurrence devrait le faire disparaître assez rapidement.

Les études américaines consacrées au financement des petites entreprises parviennent à des conclusions analogues à celles des études réalisées au Canada. A partir de certaines données de 1979, on a établi que les coûts administratifs varient sensiblement en fonction du montant du prêt.⁽²⁰⁾ Un prêt de 10 000 \$ comportera 2,20 p. 100 de frais administratifs par an, un prêt de 100 000 \$ en comportera 1,35 p. 100 et un prêt de 500 000 \$, 0,96 p. 100. Pour les prêts plus importants, ces coûts unitaires diminuent à un rythme beaucoup plus lent. Néanmoins, les différences de coûts administratifs représentent 39 points de base de la différence de taux d'intérêt entre les prêts de 100 000 \$ et ceux de 500 000 \$, et 78 points de base de la différence de taux d'intérêt entre les prêts de 50 000 \$ et ceux de 500 000 \$.

Tel que prévu, les taux d'intérêt que paient les entreprises aux États-Unis sont fonction de l'importance du prêt; toutefois, les taux d'intérêt ne diminuent apparemment pas aussi vite que le coût des prêts. Pendant l'année 1979, sur laquelle porte l'étude, le rapport inverse habituel entre les taux d'intérêt exigés et l'importance du prêt a eu tendance à s'amenuiser et s'est même inversé. En 1979, et de nouveau en 1981, les taux d'intérêt des petits prêts étaient moins élevés que ceux des gros prêts.⁽²¹⁾ L'une des explications offertes par l'auteur de cette étude réside dans le fait que les gros emprunteurs ont moins souvent recours aux banques que les petites entreprises qui s'adressent traditionnellement à ces institutions pour financer leurs activités. Les banques américaines se sont donc estimées justifiées de défavoriser les grandes entreprises, étant donné qu'elles n'ont pas à entretenir avec elles des relations à long terme comme avec les petites entreprises. En outre, l'existence de dépôts à taux d'intérêt réglementés fournissait aux banques des fonds à bon marché pouvant servir à garder les taux d'intérêt sur les prêts aux petites entreprises relativement bas.

Le phénomène décrit ci-dessus s'explique aussi par d'autres facteurs. Les taux d'intérêt des prêts importants sont le plus souvent flottants alors que les petits prêts sont plutôt consentis à taux fixes. Il s'ensuit que les prêts importants sont plus exposés à la hausse des taux d'intérêt que les petits prêts. A d'autres égards, notamment à celui des garanties, ces comparaisons ne sont pas faites entre des prêts de même nature. En outre, il semble qu'une partie des restrictions de crédit imposées par les banques visait la disponibilité plutôt que le coût des prêts. De petits emprunteurs ont pu obtenir des prêts à des taux d'intérêt inférieurs à ce qu'aurait justifié la nature du prêt; toutefois, leur marge de crédit était restreinte.

Les garanties exigées par les banques varient considérablement selon l'importance de l'emprunteur. Selon une étude des prêts consentis par les banques canadiennes, on a calculé que la valeur moyenne des garanties données pour des prêts commerciaux était de 279 p. 100 du montant de l'emprunt, dont deux tiers constitués par des garanties personnelles.⁽²²⁾ L'importance du nantissement croissait en relation inverse avec la taille des entreprises emprunteuses; les plus grandes donnaient des garanties valant 200 p. 100 du montant de leur emprunt alors que les garanties offertes par les nouvelles sociétés valaient plus de 400 p. 100 du montant des emprunts. De plus, les petites entreprises offraient en général des garanties personnelles dans une proportion plus élevée que les grandes. Des statistiques recueillies aux Etats-Unis tendent à corroborer ces conclusions.

S'il faut en croire les témoignages entendus par le Comité, les banques sont devenues beaucoup plus exigeantes en matière de nantissement au cours de l'année écoulée. Ceci peut être dû en partie au fait que les banquiers et les emprunteurs n'attachent pas la même valeur aux biens de nantissement; la récession actuelle a grandement contribué à réduire la valeur de certains actifs commerciaux.

Rien ne permet de croire que l'évaluation faite par les banques des garanties offertes varie uniquement en fonction de l'importance de l'emprunt ou de celle de l'emprunteur. Lorsque les entreprises offrent des immobilisations en garantie, il y a peu d'écart entre l'évaluation qu'en fait la banque et leur valeur comptable. Les banques requièrent un nantissement supérieur de la plupart des petits emprunteurs en raison du risque plus élevé qu'elles courent et de la moindre qualité des biens offerts en garantie. Aux États-Unis, les prêts importants sont beaucoup moins susceptibles que les petits prêts d'être garantis par un nantissement. De plus, depuis 1977, le recours au nantissement est devenu plus fréquent dans le cas des petits prêts, alors qu'il devenait plus rare dans le cas des prêts importants.⁽²³⁾

En dépit de la valeur élevée des garanties exigées, les banques courent toujours le risque de pertes considérables en cas de défaut de paiement. Selon la dernière étude du crédit, les banques ne recouvrent que 38 p. 100 de la valeur estimée des garanties. Ce recouvrement varie à partir du bas niveau de 15 p. 100 de la valeur des garanties personnelles jusqu'à 81 p. 100 de la valeur des immobilisations des entreprises. En général, en cas de défaut de paiement, les banques ne récupèrent que 23 p. 100 du solde de la dette. Le Comité est d'avis que lorsque les prochaines révisions seront apportées à la *Loi sur la faillite*, on devra accorder une attention particulière aux pratiques et procédures relatives à la mise sous séquestre et spécialement à ce qui a trait à la vente des actifs pour des prix inférieurs à ceux du marché.

Les petites entreprises canadiennes ont tendance à s'adresser aux succursales bancaires locales parce qu'elles s'attendent à être mieux reçues et mieux comprises par les gérants.

Cette attitude peut leur occasionner certaines difficultés. D'abord, parce que les gérants des petites succursales disposent généralement d'une faible marge de crédit discrétionnaire, ce qui oblige l'emprunteur à s'adresser aux agents de prêts des succursales principales qui connaissent mal les activités et les besoins des petites entreprises. D'ailleurs, ce transfert ne fait qu'ajouter une étape bureaucratique au processus de financement et augmente la possibilité que leur demande de prêt soit rejetée. En deuxième lieu, les gérants de petites succursales sont plus susceptibles de réduire le risque d'exposition de leurs prêts en exigeant des montants élevés de garanties collatérales. Or, nous savons que les petites entreprises doivent affecter plus de garanties collatérales que les grandes sociétés et ce phénomène, à lui seul, limite le financement qui est disponible aux petites entreprises. En troisième lieu, les gérants de petites succursales ont tendance à être fréquemment mutés d'une banque à une autre. Encore là, le taux de roulement élevé qui en résulte empêche les agents de prêt de bien connaître leurs clients et cela gêne la capacité des petites entreprises de se trouver un financement adéquat.

En général, les banques n'accordent pas de prêts élevés s'il s'agit de capitaux de risque, même si ce risque pouvait être compensé par des taux d'intérêt élevés. Les prêts commerciaux sont consentis à des taux variant entre le taux préférentiel et ce taux plus 3 points. Six p. 100 des prêts à terme consentis à de nouvelles entreprises ont été accordés à des taux encore plus élevés. Quant aux prêts d'exploitation, environ 1 p. 100 des petites entreprises se sont vues imputer des taux aussi élevés.⁽²⁴⁾ Par conséquent, lorsque le risque est très élevé, les prêts sont rationnés non par les taux d'intérêt, mais par la taille des sommes disponibles. C'est peut-être là l'une des raisons pour lesquelles les directeurs de petites entreprises se plaignent de l'insuffisance du financement offert par les banques.

Dans 10 p. 100 des cas, les banques prêtent moins que ce qu'on leur demande et les demandes de prêts sont rejetées dans une proportion de près de 5 p. 100. Il s'agit ordinairement de capitaux à risque élevé.

Il faut examiner les relations entre petites entreprises et les banques, à la fois dans une perspective à long terme et sous l'angle du tout récent contexte économique. Selon les témoignages qui nous ont été fournis, tout indique qu'au cours des dix dernières années, les banques ont traité sur le même pied leurs petits et leurs gros clients en ce qui a trait au loyer et à la disponibilité de l'argent. Cette attitude est directement attribuable à la situation concurrentielle du marché. Par contre, la nature même du secteur des petites entreprises au Canada et le type d'institutions financières avec lesquelles ces entreprises font affaires, à savoir les banques, posent bel et bien des problèmes en ce qui concerne le financement des petites entreprises.

Comme nous l'avons souligné plus haut dans ce rapport les récentes conditions économiques amplifient ces problèmes. En effet, lorsque les taux d'intérêt sont élevés, les petites entreprises ne sont pas en mesure d'obtenir des fonds aussi facilement que les grandes sociétés, en raison principalement de leur taux d'imposition différent. A mesure que les grandes sociétés pénètrent dans les sources traditionnelles de financement des petites entreprises, comme elles l'ont fait en 1981, ces dernières risquent de ne pas tenir le coup. C'est ainsi que la crise de liquidités actuelle a frappé les petits emprunteurs plus durement que les grandes sociétés. Aussi, l'exposition au risque des banques par rapport aux premières s'est accrue dans une plus grande proportion. Comme en témoignent leurs exigences élevées

en matière de garanties collatérales, les banques, dont on connaît l'aversion traditionnelle pour le risque, sont vite devenues excessivement prudentes dans leurs pratiques de prêt. Le Comité reconnaît que ces facteurs peuvent occasionner des difficultés sérieuses pour les petites entreprises, mais il ne peut pas faire grand-chose pour remédier à la situation si ce n'est d'exprimer aux banques sa perception du problème et d'inviter les gérants de succursales à être plus sensibles au sort des petites entreprises. Le Comité recommande néanmoins au ministre d'État à la petite entreprise de mandater les membres du comité consultatif pour qu'ils fassent enquête sur le financement des petites entreprises et, en particulier, qu'ils examinent les problèmes dont le présent rapport a fait état. Le Comité consultatif devrait également étudier les façons d'alléger les problèmes financiers des petites entreprises notamment au moyen de régimes d'assurance sur les prêts accordés à ces entreprises, (semblables à ceux qu'a établis la SCHL). Le Comité pourrait aussi étudier la possibilité d'étendre au financement du fonds de roulement les prêts consentis en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* ou d'augmenter à 200 000 \$ par exemple la valeur de ces prêts, ou encore de faciliter à ces entreprises l'accès aux prêts à terme à partir des fonds placés dans les régimes de retraite.

Réglementation et concurrence dans le secteur du prêt aux entreprises⁽²⁵⁾

Les banques à charte canadiennes peuvent maintenant exercer leurs activités bancaires au sens le plus large du terme. Il est vrai que leurs portefeuilles d'investissements sont plus ou moins limités; ainsi, elles ne peuvent acquérir plus de 10 p. 100 des actions d'une corporation comportant un droit de vote. Mais elles sont plus libres que les quasi-banques, qui doivent se soumettre à des restrictions très précises, même si elles sont autorisées à acquérir 30 p. 100 des actions d'une société.

Des règles semblables régissent les placements sous forme de créances. Ici encore, les banques ne sont assujetties à aucune restriction statutaire particulière, alors que les quasi-banques doivent observer une vaste gamme de restrictions concernant les gains, les garanties subsidiaires et les catégories de titres de créance.

Les intermédiaires financiers peuvent étendre la gamme de leurs activités grâce à leurs filiales, mais ici encore, la portée de cette expansion est plus limitée dans le cas des quasi-banques que dans celui des banques. De plus, des pouvoirs statutaires spéciaux permettent aux banques de pratiquer des activités spécifiquement destinées aux entreprises, et auxquelles les institutions non bancaires n'ont pas accès. Les banques peuvent financer tous les grands secteurs de l'économie, alors que les quasi-banques ne peuvent effectuer que des placements autorisés, à moins d'invoquer la clause d'«exemption générale», mais même pour invoquer cette clause, elles doivent se conformer à certaines conditions; ainsi, pour les compagnies de fiducie et de prêt, la valeur totale des placements non autorisés ne peut dépasser 7 p. 100 de l'actif total.

La réglementation canadienne offre indéniablement beaucoup plus de possibilités aux banques à charte qu'aux quasi-banques. La concurrence persiste entre un certain nombre d'institutions qui pratiquent le prêt aux entreprises et qui subissent en outre la concurrence des nouvelles banques de l'annexe B, quoique ce dernier élément de concurrence soit appelé à s'atténuer dès que les banques de l'annexe B auront atteint la limite imposée à leur actif total.

Services bancaires

Ces dernières années, les banques ont mis un certain nombre de services nouveaux à la disposition de leurs clients commerciaux. Certains de ces services s'intègrent dans l'ensemble des activités traditionnelles des banques, tandis que d'autres relèvent moins spécifiquement du secteur bancaire. A la demande du Comité, l'Association des banquiers canadiens a réalisé une étude des services bancaires offerts par trois des cinq banques canadiennes les plus grandes. L'exposé qui va suivre a été rédigé à partir de cette étude.

L'une des trois banques considérées par l'étude a indiqué que la *Loi sur les banques* faisait obstacle à l'introduction de nouveaux services qui emploieraient la technologie récente. En conséquence, ces «nouveaux» services sont essentiellement des variantes de services anciens. Dans une certaine mesure, il en est de même pour les autres banques considérées dans l'étude.

Ces services peuvent être classés en trois catégories: les services de gestion de l'encaisse, qui utilisent l'ordinateur de la banque; les services de financement, qui comprennent des nouveaux instruments de prêt et les services aux entreprises.

Les services de financement se composent d'un certain nombre de régimes de prêt dont l'échéance et les conditions de remboursement varient. Ils sont généralement soumis à un taux d'intérêt flottant, bien que l'on y trouve parfois un taux fixe pour un an. Dans certains régimes, les banques prennent une partie des titres de participation à l'actif de la corporation en question. Par ailleurs, des hypothèques à taux fixe consenties aux agriculteurs et des plans de financement du matériel agricole à taux fixe ont fait leur apparition.

Les banques proposent depuis peu des programmes de financement combinés avec différents programmes gouvernementaux. Il s'agit notamment du Programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise, des prêts consentis en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, du Programme d'urgence de la Société du développement industriel du Québec et du Programme d'assistance de Terre-Neuve concernant les bateaux de pêche.

Les nouveaux éléments des services de gestion de l'encaisse et des activités destinées aux entreprises résultent en grande partie de l'effort d'informatisation des activités bancaires. On a commencé à utiliser des méthodes électroniques pour enregistrer et centraliser les fonds ainsi que pour présenter des états financiers consolidés afin de réduire les soldes inactifs d'encaisse des entreprises. On a créé des comptes commerciaux à intérêt quotidien et on a permis le transfert automatique de fonds d'un compte à un autre pour réduire les coûts qu'imposent ces soldes inactifs aux entreprises; les services ainsi créés ont permis à ces dernières de réaliser des économies dans le domaine des coûts comptables.

La montée des taux d'intérêt, les nouvelles techniques informatiques et la concurrence que se font les banques pour personnaliser leurs produits ont élargi l'éventail des services offerts aux entreprises commerciales et aux commerces de détail, notamment aux petites et moyennes entreprises.

Le financement bancaire des exploitations agricoles

A bien des égards, les problèmes qu'éprouvent les agriculteurs lorsqu'ils veulent obtenir des capitaux pour financer leurs exploitations ressemblent à ceux que doivent résoudre les directeurs de petites entreprises. Les agriculteurs obtiennent maintenant une grande partie de leurs capitaux des banques. Ils déplorent eux aussi le fait que le financement à long terme et à taux fixe soit moins accessible et dénoncent l'importance des garanties exigées.

Les prêts bancaires en cours détenus par des agriculteurs ont augmenté à un taux annuel composé de 18,30 p. 100 de décembre 1973 à octobre 1981. Bien que ce taux soit légèrement inférieur au taux de croissance de la masse totale des prêts consentis par les banques, il excède maintenant le taux de croissance des actifs des banques à charte en dollars canadiens. En fait, les banques ont accaparé la plus grande partie du crédit que la Société du crédit agricole avait fourni jusqu'aux années 70.

D'octobre 1980 à octobre 1981, les prêts consentis aux agriculteurs par les banques n'ont augmenté que de 7,56 p. 100. Selon toute probabilité, cette chute est surtout due à des facteurs relatifs à la demande. A l'instar des directeurs de petites entreprises, les agriculteurs sont obligés de donner des garanties dont la valeur dépasse considérablement celle des prêts qu'ils obtiennent. Etant donné qu'une grande partie de ce nantissement prend la forme de produits agricoles qui peuvent ne pas être prêts pour la commercialisation, la valeur du nantissement varie selon la longueur de la campagne agricole. Le rappel par les banques des prêts d'exploitation peut causer un grave préjudice aux agriculteurs. En outre, leurs prêts sont consentis à un certain nombre de conditions autres que financières. Les associations agricoles qui ont témoigné devant le Comité ont aussi mis en doute la qualité des conseils que les agriculteurs reçoivent des banquiers et des ingénieurs agronomes au service des banques. Certains agriculteurs qui ont suivi les conseils de leur banquier se sont retrouvés dans des situations financières pénibles.

La pratique des banques qui consiste à prêter de l'argent sur la base de la valeur des biens plutôt que sur les bénéfices prévus a été remise en question, surtout dans la mesure où il s'agissait de prêts agricoles. Normalement, cette pratique ne poserait aucun problème. La valeur des biens tend à refléter l'importance du mouvement de l'encaisse qui sera produite par ces biens. Toutefois, avec la montée des taux d'intérêt, l'importance de l'encaisse future se traduit par une réduction de la valeur courante des actifs. En outre, si un prêt était consenti à un taux flottant, l'encaisse future pourrait ne pas suffire à couvrir les hausses inattendues des taux d'intérêt. Si l'encaisse qui sera réalisée est également réduite, cela complique d'autant plus le problème.

C'est précisément la situation dans laquelle se trouvent beaucoup d'agriculteurs. Il était peut-être sage sur le plan financier de demander des prêts à un moment où on s'attendait à une hausse des revenus et à une augmentation continue de la valeur des biens. Malheureusement, la hausse des taux d'intérêt et la réduction des revenus ont fait que certains agriculteurs n'ont plus assez de liquidités pour rembourser des prêts pour lesquels les garanties déjà données ne sont plus suffisantes. Cela nous montre bien que les agriculteurs et les banquiers qui les ont conseillés se sont trompés autant que tous les autres en essayant de prédire la conjoncture économique qui règne aujourd'hui.

Le caractère très fluctuant des revenus agricoles est notoire et les agriculteurs pourraient bien à l'avenir éprouver des problèmes de liquidités.

Cependant, il y a une deuxième raison, plus importante, de remettre en question la pratique qui consiste à prêter en fonction de la valeur des biens. Les prix des exploitations agricoles, comme ceux des maisons, ont considérablement augmenté à cause de la surenchère du début des années 70 soit parce que les agriculteurs tenaient à se prémunir contre l'inflation, soit en raison d'avantages fiscaux ou pour des motifs de spéculation. Ce boom a augmenté la part de l'avoir propre des agriculteurs dans leurs exploitations et, simultanément, la valeur des biens qui pourraient éventuellement servir de garantie. En outre, les terres agricoles, qui sont une forme stable de garantie, encourageaient par leur nature même les banques à prêter aux agriculteurs des montants trop élevés. Finalement, lorsque la montée du prix des exploitations agricoles a pris fin, les agriculteurs se sont retrouvés dans une situation financière très précaire.

L'une des raisons pour lesquelles les agriculteurs trouvent les prêts bancaires insuffisants est qu'ils ont obtenu pendant de longues années une part importante de leur financement de divers organismes fédéraux et provinciaux à des taux subventionnés. Le fait d'avoir dû emprunter des banques aux taux du marché à un moment où ces taux atteignaient des niveaux records a rendu d'autant plus difficile le financement des opérations agricoles. De plus, les agriculteurs estiment que la vulnérabilité de l'agriculture aux éléments et au climat devrait se traduire par une certaine souplesse des conditions auxquelles les banques leur consentent des prêts. Les dispositions actuelles de la loi pourraient être modifiées de façon à accorder plus de temps aux emprunteurs pour leur permettre de trouver d'autres sources de financement.

5.3 LES PLAINTES DES CLIENTS

D'aucuns ont argué que la concurrence sur les marchés financiers tendait à réduire, sinon à éliminer, la ségrégation systématique faite par les banques dans la façon dont elles traitent leurs clients. Néanmoins, il faut s'attendre à ce que des cas isolés de discrimination, d'abus et de mauvais services, se reproduisent. Pendant les audiences, des témoins ont soulevé devant le Comité un certain nombre de cas de ce genre. Ils se plaignaient entre autres choses des longues files d'attente aux guichets, des frais de service inexplicables, du manque d'information au sujet de transferts électroniques de fonds, du refus opposé à des demandes de prêt, du rappel inattendu des prêts remboursables sur demande, de l'insuffisance du financement, etc. Il ne fait pas de doute que beaucoup de ces plaintes sont jusqu'à un certain point fondées.

Dans certains cas, ces griefs sont loin d'être anodins. Une entreprise qui se voit refuser un prêt ou doit rembourser un prêt rappelé plus tôt qu'elle n'avait prévu peut éprouver de graves problèmes financiers. Le fait que les banques ne se livrent à aucune forme de discrimination systématique est une bien piètre consolation pour le client lésé qui constitue un cas isolé. Le témoignage de Mme Alix Granger devant le Comité était rempli de cas de ce genre où des clients qui avaient eu avec une banque des relations d'affaires de longue durée et mutuellement profitables se voyaient traités comme un risque trop élevé pour avoir droit à du crédit. Malheureusement, le Comité n'est nullement en mesure de juger de la validité de ces plaintes.

L'Association des consommateurs du Canada a fourni au Comité une étude des plaintes portées contre des institutions financières. Cette étude s'est révélée utile car elle indiquait la nature des plaintes et leur objet; cependant, le Comité n'était, encore une fois, pas en mesure d'étudier ces informations en profondeur ni d'évaluer l'étendue de ces problèmes.

Néanmoins, le fait que le public se soit prévalu de ces audiences pour exprimer ses griefs traduit la nécessité d'instituer un organisme conçu pour enregistrer les plaintes portées contre les banques et peut-être même donner suite à ces plaintes.

Bien que les nombreuses preuves statistiques dont nous disposons ne permettent pas de prétendre que le secteur bancaire va jusqu'à favoriser systématiquement certains clients au détriment de certains autres, il n'en demeure pas moins que des plaintes valables ont été portées contre les banques. Le Comité est d'avis que les particuliers ont besoin d'un organisme auprès duquel ils pourraient déposer leurs plaintes, assurés que des mesures nécessaires seraient prises.

Le Comité est quelque peu surpris que les banques n'aient pas institué de bureaux chargés d'étudier les plaintes formulées à leur endroit. Dans le contexte économique actuel, les banques doivent s'attendre à être la cible de plaintes encore plus nombreuses et il semble qu'il y va de leur intérêt d'établir des mécanismes pour résoudre ces problèmes.

Nous exhortons les banques qui ne l'ont pas déjà fait à ouvrir immédiatement un service destiné à recevoir les plaintes concernant leurs opérations. En l'absence d'un tel service, nous reconnaissons le rôle du bureau de l'Inspecteur général des banques en tant qu'arbitre ultime des plaintes relatives aux banques, comme M. Kennett nous l'a signalé pendant les audiences.

Lorsque les plaintes portent sur le système des paiements en général, sur les virements électroniques de fonds, par exemple, elles devraient être envoyées à un bureau qui devrait être établi et financé par l'Association canadienne des paiements. Nous nous attendons à ce qu'un nombre croissant de plaintes soient dorénavant adressées à ce service.

5.4 RÉSUMÉ, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les relations commerciales des ménages et des petites entreprises avec les banques revêtent trois formes: l'emprunt, l'épargne et l'utilisation des services bancaires. La qualité du service que les banques offrent à leurs clients dépend largement de l'intensité de la concurrence entre les banques et les autres institutions opérant sur ces marchés financiers.

Lorsqu'il s'agit de placer leurs épargnes plusieurs choix s'offrent aux ménages; ils ont cependant nettement donné leur préférence aux dépôts en banque, même si les banques ne sont pas les seules institutions de dépôt: les sociétés de fiducie, les caisses populaires etc., offrent un rendement de l'épargne et des services dont la qualité, la diversité et le coût sont concurrentiels. La seule façon pour les banques d'accroître leur part de ce marché est donc de mieux répondre que leurs concurrents aux besoins des épargnants.

La place déjà prépondérante que les banques occupaient en 1970 sur le marché des prêts à la consommation s'est considérablement étendue au cours de la décennie suivante. Après la révision de la *Loi sur les banques* de 1967, les banques à charte ont, à toutes fins pratiques, pris la place des compagnies de financement des ventes et de prêts à la consommation sur le marché.

De 1970 à 1980, les banques ont également pris une plus grande part du marché hypothécaire. Cela est dû à la suppression du plafond de 6 p. 100 des taux d'intérêt, en vigueur jusqu'en 1967, et au fait que les banques ont contourné les restrictions qui les empêchaient d'être actives sur le marché hypothécaire en opérant par l'intermédiaire de filiales. Elles ont utilisé ces entreprises pour jumeler leurs avoirs et engagements et se donner un accès à meilleur marché, à des sources de financement. L'entrée massive des banques sur ce marché a fait apparaître plusieurs instruments hypothécaires inédits en réponse aux taux d'intérêt élevés courants.

Les petites entreprises se sont encore davantage appuyées sur les prêts bancaires et à court terme que ne l'ont fait les ménages. Rien n'indique que la disponibilité des prêts consentis aux petites entreprises soient insatisfaisants. Les faits semblent plutôt indiquer que les prêts bancaires à des entreprises d'importance diverse sont surtout déterminés par la demande.

De même, en ce qui a trait au prix et à la qualité des prêts consentis aux petites entreprises, il serait difficile de prouver que les banques favorisent certaines entreprises au détriment de certaines autres de moindre importance en matière de garantie collatérale ou du taux d'intérêt imputé. Lorsque les petites entreprises paient apparemment plus cher ou font d'autres concessions, c'est que les banques ont, dans ces cas, des frais administratifs plus élevés et courent de plus grands risques.

Dans l'ensemble, la réglementation en vigueur accorde une plus grande marge de manoeuvre aux banques qu'aux autres institutions financières. Les résultats que le Comité présente dans son rapport sont conformes à ceux auxquels on pourrait attendre sur un marché compétitif. Il ne semble pas y avoir de discrimination et les prix semblent être fixés en fonction des coûts. A cet égard, la réglementation ne semble pas avoir d'effet appréciable. Bien mieux, la concurrence définie par la réglementation est moins susceptible de provoquer de tels résultats à long terme que la concurrence qui résulte du jeu du marché. Les marchés financiers sont en ce moment concurrentiels, mais les contraintes réglementaires imposées aux concurrents des banques pourraient compromettre cette situation à l'avenir. Le Comité recommande donc que:

12. La révision de la *Loi sur les compagnies fiduciaires* et de la *Loi sur les compagnies de prêt* se fasse le plus rapidement possible pour permettre une expansion du marché des prêts à la consommation et aux entreprises et accroître ainsi la concurrence sur le marché.

Pendant les audiences, plusieurs clients se sont plaints du coût trop élevé et de la piètre qualité des services. Il semblerait que ces cas ne soient pas isolés; cependant, sur la foi des témoignages recueillis par le Comité, ces pratiques ne semblent pas généralisées. Dans la mesure cependant où ces plaintes sont fondées, la promotion d'une concurrence davantage axée sur le marché serait très utile pour redresser la situation et empêcher qu'elle ne dégénère en véritable problème.

Lorsqu'elles se trouvent en situation de concurrence, les banques peuvent moins facilement défavoriser un groupe particulier de clients et cela les encourage à offrir des services plus efficaces et moins coûteux. Cependant, il est certain qu'on retrouvera des abus dans des cas isolés et il faudrait donc que les consommateurs aient le moyen de se faire entendre et d'obtenir de plus amples informations sur les divers services bancaires. Le Bureau d'assurance du Canada offre déjà un service de ce genre parmi ses services «en direct». Un grand nombre des plaintes recueillies par le Comité se rapportaient au transfert électronique de fonds qui, aux termes de la loi, relève de l'Association canadienne des paiements. Le comité recommande que:

13. L'Association canadienne des paiements mette sur pied un bureau permanent auquel on pourrait porter plainte et qui serait chargé de régler les litiges mineurs et d'expliquer les services bancaires au public.

Ce bureau s'occuperait des plaintes concernant le système global des paiements. Le Comité encourage toutes les banques à établir leur propre bureau de plaintes se rapportant à leurs opérations. Nous reconnaissons par ailleurs à l'Inspecteur général des banques le titre d'arbitre ultime des plaintes formulées contre les banques. (Le Comité reconnaît aussi que tout particulier dispose d'autres moyens, notamment le recours aux tribunaux, pour régler des plaintes fondées). On créerait ainsi un système à deux paliers, les plaintes concernant des banques individuelles relevant de ces institutions, les plaintes d'ordre plus général relevant d'un bureau mis sur pied par l'Association canadienne des paiements.

L'entrée de banques figurant à l'annexe B dans le secteur bancaire canadien est justement susceptible d'accroître la concurrence. Le Comité recommande par conséquent que:

14. Le Bureau de l'Inspecteur général des banques présente au Parlement d'ici deux ans un rapport sur l'état des banques figurant à l'annexe B en ce qui concerne leur levier financier, le nombre de leurs succursales et les plafonds de leur actif.

Les mesures susmentionnées se révéleront peut-être insuffisantes malgré tout, pour régler certains des problèmes de financement auxquels font face les petites entreprises, surtout dans les conditions économiques que nous connaissons aujourd'hui. Or, le ministre d'État à la petite entreprise a établi un comité mandaté pour étudier la question du financement des petites entreprises.

Aussi recommandons nous:

15. Que le ministre d'État à la petite entreprise comble immédiatement les postes du Comité du financement de la petite entreprise et que ce dernier se penche, d'une part, sur les problèmes que rencontrent les petites entreprises dont les demandes de prêt sont rejetées en période de taux d'intérêt élevés, et d'autre part, sur les répercussions des taux d'imposition sur la demande de crédit des entreprises de toutes catégories, et enfin sur les problèmes propres au cadre institutionnel dans lequel les petites entreprises cherchent à obtenir des fonds. En outre, ce comité consultatif devrait examiner les solutions possibles à ces problèmes, dont l'établissement d'une assurance-prêts aux petites entreprises, semblable à l'assurance-prêt hypothécaire fournie par la SCHL, l'accroissement du nombre et des catégories de prêts en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, ainsi que l'établissement de mesures visant à améliorer l'accessibilité aux fonds placés dans les régimes de retraite pour les petites entreprises qui désirent emprunter.

RENOIS

- (1) Conseil économique du Canada, *Efficacité et réglementation—Une étude des institutions de dépôts*, 1976, p. 51.
- (2) Cette restriction est moins importante qu'elle ne le semble parce que les banques à charte peuvent augmenter leurs activités dans le domaine des prêts hypothécaires (comme nous l'expliquons dans la partie portant sur l'analyse de la répartition du marché) par l'intermédiaire des sociétés de prêt hypothécaire, des sociétés fiduciaires de placement immobilier et des sociétés de placement immobilier qui leur sont affiliées.
- (3) Données tirées de la *Revue de la Banque du Canada*.
- (4) Pour une étude approfondie sur ces innovations, voir: H.M. Binhammer et Jane Williams, *Innovations in Deposit-Taking Institutions*, Conseil économique du
- (5) Pour une étude plus détaillée du plafond imposé sur taux d'intérêt et de la légalité des frais de service, voir Anna L. Guthrie. *History of the Statutory Ceilings on Banks Lending Rates in Canada*, *Economic Trends & Topics*, Service de recherche économique, Banque royale du Canada, 1966.
- (6) A.L. Guthrie (1966).
- (7) Pour une étude plus détaillée, voir «Les tendances récentes du marché des prêts hypothécaires à l'habitation», de W. Paul Jenkins dans la *Revue de la Banque du Canada*, janvier 1979, pp. 3 à 15. Canada, 1977.
- (8) Jenkins (1979).
- (9) Pour une étude plus détaillée des autres formules de prêts hypothécaires, voir par exemple: J.R. Kesselman, «Mortgage Policies for Financial Relief in Inflationary Periods», *Canadian Public Policy*, VII:1, hiver 1981, F. Modigliani et D.R. Lessard, éditeurs, *New Mortgage Designs for Stable Housing in an Inflationary Environment*, Federal Reserve Bank of Boston Conference Series, no 14, Boston, Mass., 1975.
- (10) Source: Statistiques de la Banque du Canada.
- (11) Les données à partir desquelles ces taux de croissance sont calculés proviennent de la *Revue de la Banque du Canada*.
- (12) Ce taux réel ajusté tient compte des répercussions de l'inflation sur le taux nominal de croissance de l'encours des prêts et sur la valeur nominale des catégories de prêt.
- (13) D.G. McFetridge, *The Capital Market and Small Business*, Mimeo, ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa, mars 1982, p. 33.
- (14) D.G. McFetridge (1982).
- (15) L. Wynant et al. *A study of Chartered Bank Financing of Small Business in Canada*, préparé par le ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa, et par l'Association des banquiers canadiens, Toronto, document de travail, mai 1981, p. 320.
- (16) D.G. McFetridge (1982). Pour sauvegarder sa place sur le marché, la Banque fédérale de développement s'est tournée vers les prêts de très faible montant, puisqu'en effet, la moyenne des prêts qu'elle a consentis en 1980 s'établissait à 35 000 \$.
- (17) États-Unis, «Interagency Task Force on Small Business Finance», *Studies of Small Business Finance*, Rapport au Congrès des États-Unis, Washington, D.C., 1982.
- (18) L. Wynant et al., *A study of Chartered Bank Financing of Small Business in Canada*, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa, et Association des banquiers canadiens, Toronto, rapport préliminaire, mai 1981. Voir également J. Hatch et al., «Bank Loans to Small Business», *Canadian Banker & ICB Review*, vol. 89, no 1, février 1982, pp. 6 à 14.
- (19) L. Wynant et al., p. 444.
- (20) Neil B. Murphy, «Loan Rates, Operating Costs and Size of Loan: The Evidence from Cross-Section Data», *Studies of Small Business Finance*, Washington, D.C., 1982.
- (21) Thomas F. Brady, «Commercial Bank Business Lending By Size of Loan», *Studies of Small Business Finance*, Washington, D.C., 1982.

(22) L. Wynant et al. (1981).

(23) Thomas F. Brady (1982), p.6.

(24) L. Wynant et al (1981).

(25) On trouvera une étude plus détaillée de la réglementation régissant les intermédiaires financiers, dans le document d'information de Katharine Dunkley, intitulé: «Aperçu de la réglementation des institutions de dépôt», Document de travail, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, 22 juin 1982.

Annexe A

Glossaire

ACCEPTATIONS BANCAIRES

Traite ou effet négociable tiré par un emprunteur pour un paiement venu à échéance, et accepté par une banque à charte. L'acceptation constitue une garantie de paiement par la banque. Grâce à cet instrument, l'effet devient négociable et peut être échangé sur le marché monétaire. Une compagnie peut ainsi faire des emprunts non seulement sur sa propre garantie mais également sur la garantie de la banque qui a émis l'acceptation.

ACTIF LIQUIDE CANADIEN

Comprend les billets et dépôts de la Banque du Canada, les prêts au jour le jour et à vue consentis aux courtiers en valeurs mobilières, les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada.

ACTIF LUCRATIF

Les prêts et les obligations constituent l'actif lucratif des banques.

ACTIONS ORDINAIRES

Classe d'actions qui représentent la propriété des actionnaires de la corporation. Ces actions comportent normalement un droit de vote.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Classe d'actions qui donnent certains droits à leur détenteur par rapport aux détenteurs d'actions ordinaires, comme un dividende à taux fixe et un rendement à la valeur au pair des actions en cas de liquidation. Les actions privilégiées ne sont accompagnées d'aucun droit de vote.

AVOIR PROPRE DES ACTIONNAIRES	Propriété des détenteurs d'actions ordinaires et privilégiées dans une compagnie. Au bilan, il s'agit de la différence entre l'actif et le passif d'une banque.
BÉNÉFICE D'INVENTAIRE	Dans les opérations bancaires, ce terme renvoie au phénomène de la hausse temporaire des bénéfices lorsque les taux d'intérêt s'accroissent rapidement. Cette situation est attribuable au fait que des dépôts placés antérieurement sont gelés à un taux d'intérêt inférieur, alors que les prêts consentis à des taux fluctuants reflètent immédiatement la hausse des taux d'intérêt. En revanche, lorsque les taux d'intérêt chutent rapidement, l'entreprise accuse une perte d'inventaire temporaire étant donné que les taux fluctuants déclinent alors que ceux des dépôts sont gelés à un niveau supérieur à la période précédente.
BILAN	État financier indiquant, à la fin de l'exercice financier, la composition de l'actif, du passif, et du capital d'une compagnie.
BON DU TRESOR	Dettes à court terme du gouvernement, à échéance maximale de 180 jours, vendues par des courtiers désignés. Les bons du Trésor se vendent à prix d'escompte et arrivent à échéance au pair de leur valeur sans intérêt particulier. La différence entre le prix d'escompte et la valeur au pair à échéance constitue le rendement de l'investisseur.
CAPITAL-ACTIONS	Somme des actions ordinaires et privilégiées représentant l'intérêt propre des actionnaires d'une corporation.
CAPITAUX PROPRES	Somme des actions ordinaires, des actions privilégiées, des débentures convertibles, du compte de réserve, des bénéfices non répartis et du total des affectations pour pertes. A l'heure actuelle, il n'existe aucune définition uniforme du "capital". Le Comité exhorte l'Inspecteur général des banques à établir un ensemble de lignes directrices précises relatives au calcul du capital.
COEFFICIENT DE RÉTENTION DES GAINS	Montant des bénéfices non répartis par rapport au solde des revenus après impôt, exprimé en pourcentage.
COEFFICIENT DE TRÉSORERIE	Rapport entre l'actif courant moins les stocks et le passif courant. Ce rapport indique, pour chaque dollar de passif courant, le montant de l'actif à court terme qui peut être utilisé comme fonds de roulement.

COEFFICIENT DU FONDS DE ROULEMENT	Rapport entre l'actif courant et le passif courant. Il s'agit d'un indicateur du fonds de roulement disponible d'une compagnie si toutes ses dettes courantes sont acquittées.
DÉBENTURE CONVERTIBLE	Débeture qui peut être échangée à des conditions précises pour des actions ordinaires d'une compagnie, au choix du détenteur. Comme une obligation ou une débeture, elle comporte un taux d'intérêt fixe et une date d'échéance. Lorsqu'elle est convertie, elle offre également la possibilité de réaliser des gains de capital.
DÉBENTURE SUBORDONNÉE	Obligation non garantie représentant un engagement direct de la corporation émettrice et qui passe après tout le passif courant en cas de liquidation. Les débetures subordonnées des banques passent après toutes les autres obligations et dettes, y compris les dépôts.
DÉPÔTS À VUE	Dépôts transférables par chèque et ne portant pas d'intérêt.
ÉCART	Différence entre deux types de taux d'intérêt. Habituellement, l'écart renvoie à la différence entre le coût des fonds pour les banques (c'est-à-dire le taux accordé sur les dépôts) et le prix des prêts pour les emprunteurs (c'est-à-dire les taux d'intérêt).
ÉCART DES TAUX D'INTÉRÊT	Différence entre certains taux d'intérêt-type comme le taux préférentiel et le taux d'intérêt sur l'épargne.
EURODOLLAR	A l'origine, passif-dépôts, à court terme, en devise américaine, dans les banques européennes. Par similitude, on retrouve maintenant des dollars asiatiques, des euro-yen, des euro-mark, etc. Ces termes désignent généralement des dépôts à court terme en devise d'un certain pays, mais déposés dans une banque d'un autre pays.
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE	Fonds d'investissement financés par l'émission d'actions dont le rendement correspond étroitement au rendement moyen des instruments du marché monétaire, comme les bons du Trésor, les effets de commerce et les acceptations bancaires.
HYPOTHÈQUE	Contrat de prêt en vertu duquel un bien immobilier est affecté à la garantie de ce prêt.

LEVIER FINANCIER (RAPPORT DE L'ACTIF AUX CAPITAUX PROPRES)	Rapport entre la dette et l'avoir propre des actionnaires. Dans le cas des banques, il s'agit du montant de l'actif moyen total qu'une banque possède par rapport à l'avoir des actionnaires de la banque. Ce rapport est un indicateur de la sécurité et de la stabilité d'une banque.
MARCHÉ MONÉTAIRE	Il n'existe aucune définition précise et unique du marché monétaire. Ce terme renvoie habituellement au secteur du marché monétaire où les instruments financiers à court terme (moins de trois ans) sont échangés. Il s'agit généralement des bons du Trésor, du papier commercial, des acceptations bancaires, des obligations venant à échéance dans trois ans ou moins et des certificats de placement garanti.
MARGE BANCAIRE	À ne pas confondre avec l'écart des taux d'intérêt. La marge bancaire est un terme générique indiquant une mesure de la différence entre le rendement de l'actif et le coût du passif dans les opérations bancaires. La mesure de la marge bancaire fait intervenir le rendement après impôt de l'actif moyen, l'écart entre le rendement net, le coût et l'écart net sur les prêts.
MARGE NETTE ENTRE LE RENDEMENT ET LE COÛT	Différence entre le rendement de tout l'actif lucratif et le coût des dépôts.
MARGE NETTE SUR LES PRÊTS	Différence entre le rendement moyen de tous les prêts et le coût moyen des dépôts utilisés pour financer ces prêts.
MARGE SUR LES STOCKS	Différence entre le taux consenti sur les prêts en cours et le taux accordé aux dépôts placés pendant une période antérieure. Étant donné que les banques doivent souvent financer des prêts en cours avec des dépôts reçus antérieurement, cette marge est également connue sous le nom de "marge de financement".
OBLIGATION	Certificat d'endettement émis par les gouvernements ou les corporations qui empruntent des fonds. Le titulaire d'une obligation est un créancier vis-à-vis de l'emprunteur. En cas de faillite de la corporation, les titulaires d'obligations sont dédommagés avant les actionnaires.
PAPIER COMMERCIAL	Billets à ordre émis par les corporations commerciales et industrielles. Normalement, les compagnies désireuses d'emprunter en émettant du papier commercial doivent disposer d'une marge de crédit auprès d'une banque ou avoir des garanties par l'entremise d'une société affiliée. La

plupart des fonds ainsi empruntés servent à constituer un fonds de roulement à court terme pour la compagnie, qui peut lui servir à faire face à ses besoins en cas de pénurie temporaire de liquidités.

POLITIQUE MONÉTAIRE	Politique du gouvernement fédéral mise en oeuvre par la Banque du Canada au moyen des opérations des banques à charte en vue de contrôler le crédit, la masse monétaire et les taux d'intérêt, en conformité des grands objectifs économiques du gouvernement.
POURCENTAGE DU DIVIDENDE VERSÉ	Rapport exprimé en pourcentage, entre le montant des dividendes versés aux actionnaires et le solde des revenus après impôt.
PRÊT À RISQUE DE PAYS SOUVERAIN	Prêt à un état souverain. Jusqu'à présent, ce genre de prêt a toujours été remboursé.
PRÊTS À TAUX D'INTÉRÊT FLUCTUANT	Prêts sans intérêt fixe. Le taux d'intérêt sur ces prêts est habituellement fixé, d'une façon prédéterminée selon les changements du taux d'intérêt préférentiel.
PRÊT NON COURANT	Prêt dont l'intérêt ou le principal sont susceptibles de ne pas être récupérés, de l'avis de la banque.
PRÊT NON PRODUCTIF	Prêt sur lequel aucun intérêt n'a été payé depuis une période de 90 jours ou plus.
RAPPORT COÛT-BÉNÉFICE	Prix du marché pour chaque action, divisé par les gains de chaque action. Ce rapport doit être évalué par rapport à celui d'autres compagnies de la même industrie. Un rapport plus élevé que le rapport normal indique soit que les actions sont surévaluées par le marché ou que les gains de la compagnie sont susceptibles de s'accroître rapidement dans un avenir rapproché.
RENDEMENT DE L'ACTIF	Solde des revenus après impôt par rapport à l'actif moyen total, exprimé en pourcentage. Avec le rendement de l'actif propre, il s'agit de l'une des deux mesures habituelles de la rentabilité et de l'efficacité du secteur bancaire. Cette mesure peut être utilisée pour comparer le rendement des banques les unes par rapport aux autres.
RENDEMENT DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	Solde des revenus après impôt par rapport à l'actif propre des actionnaires, exprimé en pourcentage. Avec le rendement de l'actif, il s'agit de l'une des deux mesures habituelles de la rentabilité et de l'efficacité du secteur bancaire. Cette mesure peut être utilisée pour comparer le rendement des banques les unes par rapport aux autres.

REVENU D'INTÉRÊT NET	Intérêt total reçu de prêts et de placements, moins le coût de l'intérêt total sur les dépôts.
SOLDE DES REVENUS APRÈS IMPÔT	Revenu net après impôt. Il s'agit de la somme des revenus provenant des prêts, des investissements et des autres services, moins les frais d'intérêt sur les dépôts, les pertes sur les prêts, les frais généraux ainsi que tous les impôts payés au Canada et à l'étranger.
SOURCES EXTERNES DE FINANCEMENT	Sources de nouveaux fonds, extérieures à une corporation, comme du capital d'emprunt et du nouveau capital-actions.
SOURCES INTERNES DE FINANCEMENT	Sources de nouveaux fonds internes produits par une compagnie, comme les bénéfices non répartis et la déduction pour amortissement.
SUBSTITUTS DE PRÊTS	Terme renvoyant aux instruments particuliers dont se sert le gouvernement fédéral pour permettre à certaines sociétés de financer leurs opérations à un coût légèrement supérieur à la moitié du taux préférentiel. Ces instruments sont les débetures à intérêt conditionnel, les actions privilégiées à terme, les Obligations pour le développement de la petite entreprise et les Obligations pour la petite entreprise. Aujourd'hui, seulement ces dernières sont utilisées.
TAUX MARGINAL D'IMPOSITION	Il s'agit du taux d'imposition applicable au dernier dollar gagné. Au Canada, le taux marginal d'imposition sur le revenu personnel s'accroît proportionnellement au revenu.
TAUX D'IMPOSITION STATUTAIRE	Le taux actuel d'imposition aux termes de la loi fédérale sur les banques à charte est de 48,3 p. 100. Le taux global d'imposition, qui inclut les taux d'imposition prévus par les lois des provinces varie entre 48,3 p. 100 et 51,0 p.100. Le taux d'imposition statutaire provincial varie de province à province.
TAUX VÉRITABLE D'IMPOSITION	Rapport entre le montant véritable d'impôt sur le revenu payé et le solde des revenus après impôt d'une banque.
VALEUR COMPTABLE DU BILAN	Montant de l'actif net (c'est-à-dire dire le montant des actifs restants lorsque tout le passif a été acquitté) appartenant aux actionnaires d'une compagnie.

Annexe B

Témoins lors des audiences publiques

TÉMOINS	FASCICULE	DATE
ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS Toronto (Ontario) M.R.M. MacIntosh Président M.W.E. Bradford M. Michel F. Bélanger	88	le jeudi 20 mai 1982
ASSOCIATION DES COMPAGNIES DE FIDUCIE DU CANADA Toronto (Ontario) M. Alan R. Marchment Président M. William W. Potter Président M. E. Donald L. Miller M. W.H. Somerville	103	le jeudi 10 juin 1982
ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU CANADA Ottawa (Ontario) Mme Shirley Northrup Directrice M. J. Savary Mme Margaret Cameron	87	le mardi 18 mai 1982

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE Toronto (Ontario) M. Russell E. Harrison Président et directeur exécutif	101	le mardi 8 juin 1982
BANQUE CONTINENTALE Toronto (Ontario) M. Stanly S. Melloy Président et directeur exécutif M. David Rattee Vice-président exécutif, Opérations	94	le mardi 1er juin 1982
BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE Toronto (Ontario) M. J.A. Gordon Bell Président et chef des opérations M. R.R. Holmes Directeur général, Investissements M. R.L. Brooks Directeur général, Finance et Administration	100	le lundi 7 juin 1982
BANQUE DE MONTRÉAL Montréal (Québec) M. W.D. Mulholland Président et directeur exécutif	97	le jeudi 3 juin 1982
BANQUE DU CANADA Ottawa (Ontario) M. Gérard Bouey Gouverneur	97	le jeudi 3 juin 1982
BANQUE NATIONALE DU CANADA Montréal (Québec) M. Michel F. Bélanger Président du conseil d'administration et directeur administratif	101	le mardi 8 juin 1982
BANQUE ROYALE DU CANADA Montréal (Québec) M. Rowland C. Frazee Président et directeur exécutif M. A.R. Taylor Vice-président exécutif Division internationale M. K. Smee Vice-président Division de l'Ontario	103	le jeudi 10 juin 1982

BRINK, HUDSON & LEFEVER LTD. 102 Vancouver (Colombie-Britannique) Mme Alix Granger Vice-président, Direction des investissements	le mercredi 9 juin 1982
BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL DES BANQUES 84 Ottawa (Ontario) M. W.A. Kennett Inspecteur général des banques M. D.M. MacPherson Inspecteur général adjoint M. Ian M.D. Ruxton Directeur de la recherche	le mardi 11 mai 1982
BURNS, FRY LIMITED 85 Toronto (Ontario) M. Hugh M. Brown Directeur	le mercredi 12 mai 1982
CENTRE CANADIEN DE RECHERCHES EN POLITIQUES DE RECHANGE 86 Ottawa (Ontario) M. R.T. Naylor	le jeudi 13 mai 1982
CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX 102 Montréal (Québec) M. Gérard Larose Premier vice-président	le mercredi 9 juin 1982
CONGRES DU TRAVAIL DU CANADA 94 Ottawa (Ontario) M. Donald Montgomery Secrétaire-trésorier M. Ronald W. Lang Directeur de la recherche et de la législation M. Vincent Chapin Mme Catherine McGuire	le mardi 1er juin 1982

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDEPENDANTE	92	le jeudi 27 mai 1982
Willowdale (Ontario) Mme Patricia Johnston Vice-président des affaires législatives M. Jim Bennett Directeur des affaires nationales		
FÉDÉRATION CANADIENNE DU TRAVAIL	92	le jeudi 27 mai 1982
Ottawa (Ontario) M. James A. McCambly Président M. Jack Kearney		
FÉDÉRATION DES AGRICULTEURS DE L'ONTARIO	89	le jeudi 20 mai 1982
Toronto (Ontario) M. Ralph Barrie Président		
FINANCIAL CONSULTANT INCORPORATED	91	le mercredi 26 mai 1982
Toronto (Ontario) M. Michael Jensen président		
HAIR WARE HOUSE LTD.	104	le jeudi 10 juin 1982
London (Ontario) M. Patrick Hogan Directeur du marketing		
INSTITUT CANADIEN DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	88	le jeudi 20 mai 1982
Toronto (Ontario) L'honorable Walter Gordon Président		
LAFFERTY, HARWOOD PARTNERS LTD.	105	le mardi 11 mai 1982
Montréal (Québec) M. R.G.D. Lafferty Président M.A. Hagedorn Vice-président M. Richard Pound		

MCLEOD, YOUNG & WEIR Toronto (Ontario) M. Victor Koloshuk	99	le vendredi 4 juin 1982
MÉTALLURGISTES UNIS D'AMERIQUE Toronto (Ontario) M. A.E. Munro Adjoint au directeur national M. Peter Warrian Directeur de la recherche M. Hugh Mackenzie	106	le lundi 14 juin 1982
PILIPINO BAYANIHAN de Mississauga Mississauga (Ontario) M. Winston Lim Directeur des communications	106	le lundi 14 juin 1982
SERVICE D'AIDE AU CONSOMMATEUR Shawinigan (Québec) Mme Madeleine Plamondon Présidente et directrice	106	le lundi 14 juin 1982
SYNDICAT CANADIEN DES EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE Ottawa (Ontario) M. Gil Levine Directeur de la recherche M. John Calvert M. Duncan Cameron	104	le mardi 10 juin 1982
WOOD GUNDY LIMITED Toronto (Ontario) M. Julien Hutchinson Vice-président	90	le mardi 25 mai 1982
M. J. Stephen Bancroft, c.a. Ottawa (Ontario)	94	le mardi 1 juin 1982
M. Gordon Boreham Professeur d'économie Université d'Ottawa	108	le vendredi 18 juin 1982 (à huis clos)
M. John S. McCallum Professeur de finance Université du Manitoba	95	le mercredi 7 juin 1982

Annexe C

Autres mémoires présentés au comité

Voici une liste des particuliers et des organismes qui ont présenté des mémoires et des lettres au Comité permanent, mais qui n'ont pas comparu.

Alderson, M. William
Cap Breton (Nouvelle-Écosse)

Boggs, M. Ernest F.
Calgary (Alberta)

Atay, M. Mal
Toronto (Ontario)

Bowie-Reed, M. Malcolm J.
Ottawa (Ontario)

August, M. John
Brandon (Manitoba)

Brunelle, M. Jean A.

Band, M. Lawrence
Thornhill (Ontario)

Microlon Québec, Ltée
Beaconsfield (Québec)

Barth, M. Carlos
Regina (Saskatchewan)

Bureau, M. Marcel
Directeur général
Le Conseil diocésain de la
Société Saint-Jean-Baptiste
de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec)

Beauchamp, M. Jean-Claude
Président
Association des consommateurs du Québec
Montréal, (Québec)

Bell, M. Douglas G.
Calgary (Alberta)

Buksa, M. Wayne
Pickering (Ontario)

Bodie, M. James N.
Sherwood Park (Alberta)

Cheel, M. Dennis W.
Fonthill (Ontario)

Clark, M. William G.
Président
Travailleurs en télécommunications
Burnaby (Colombie-Britannique)

Creed, M. George E.
Stoney Creek (Ontario)

Delisle, Mme Claire
Pointe-aux-Trembles (Québec)

Dorosh, M. Grant
Edmonton (Alberta)

Farrell, M. Michael
Trois-Rivières (Québec)

Ferguson, M. J.R.
Ottawa (Ontario)

Forshaw, M. R.P.
Grand Forks (Colombie-Britannique)

Fox, M. Leo E.
Merrickville (Ontario)

Gard, M. C.W.S.
Ottawa (Ontario)

Geltman, M. Harold
Louisville (Québec)

Gramaglia, M. Salvatore
Edmonton (Alberta)

Grayson, Mme Linda
Toronto (Ontario)

Hadland, M. Arthur A.
Baldonnel (Colombie-Britannique)

Jaglalsingh, M. L.H.
Edmonton (Alberta)

Kahl, M. Alfred L.
Ottawa (Ontario)

Kealey, M. Patrick C.J.
South Burnaby (Colombie-Britannique)

Kroeker, M. John
Président
Canadians for Responsible Government
Ottawa (Ontario)

Kydd, M. S.T.
Kentville (Nouvelle-Écosse)

Lacquement, Mme G.
Port Hardy (Colombie-Britannique)

Ledent, M. A.
Président
Canadian Creditors Association
for the Revision of
Rights and Legislation
Montréal (Québec)

Lehner, M. Joseph V.
Toronto (Ontario)

Lincourt, M. Pierre
Montréal (Québec)

Munro, M. J.J.
Président
Conseil régional No. 1 de l'Ouest canadien
Syndicat international des travailleurs
du bois d'Amérique
Vancouver (Colombie-Britannique)

O'Brien, M. E.
Toronto (Ontario)

O'Donnell, M.W.T.
Tillsonburg (Ontario)

Overton, Mme Joan B.
Ashcroft (Colombie-Britannique)

Paquette, M. Peter D.
Etobicoke (Ontario)

Pollock, M. D.C.
London (Ontario)

Raspa, M. Antoine
Chicoutimi (Québec)

Reynert, M. K.
Ottawa (Ontario)

Rollins, M. J. Borden
Tweed (Ontario)

Rugman, M. Allan M.
Directeur
Centre d'études économiques internationales
Université Dalhousie
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Rymes, M. T.K.
Ottawa (Ontario)

Schleihauf, M. Glen
Toronto (Ontario)

Skilling, M. George
Danville (Québec)

Stamplecowsky, M. E.P.
Arnprior Mobile Homes Ltd.
Arnprior (Ontario)

Stevens, M.R.H.
Georgetown (Ontario)

Trainor, M. Richard M.
Pembroke (Ontario)

Turmel, M. John C.
Gloucester (Ontario)

Vreugdenhil, M^{me} Barb
Rockwood (Ontario)

Waitzer, M. Edward J.
Toronto (Ontario)

Yungblut, Mme Jean
Ottawa (Ontario)

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques (fascicules n^{os} 84 à 92 inclusivement; n^{os} 94, 96-97; n^{os} 99 à 106 inclusivement et n^{os} 108-109) sont déposés.

Respectueusement soumis,

John Evans, député.

